
SE TAIRE ET FAIRE


SE TAIRE ET FAIRE

HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE D'ANGLETERRE

DEPUIS 1760

JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DE GEORGES III

PAR SMOLLETT ET ADOLPHUS.

TRADUCTION DE L'ANGLOIS,

Revue par M. CAMPENON, de l'Académie françoise,

Pour servir de complément à l'*Histoire d'Angleterre* de HUME.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXXI.

AVERTISSEMENT.

On ne doit point s'attendre à trouver dans Smollett ce coup-d'œil pénétrant, cette profondeur, cet esprit philosophique, cette heureuse concision, enfin cette rare impartialité, qui ont élevé David Hume à un rang si distingué parmi les historiens modernes. Smollett fait souvent regretter que l'écrivain écossois n'ait pas entrepris de compléter son histoire d'Angleterre. Narrateur minutieux, il se borne ordinairement à la simple exposition des faits, et livre le lecteur aux réflexions qu'ils font naître.

Heureusement un grand nombre de ces faits sont assez attachants par eux-mêmes. Le période de temps qui s'est écoulé depuis la révolution de 1688 jusqu'à la mort du roi Georges II, est sans contredit une des époques les plus intéressantes de l'histoire d'Angleterre. C'est cette époque que traite Smollett. Aucun des documents nécessaires pour la retracer

avec fidélité ne lui manqua; les meilleures sources lui furent ouvertes; il eut à sa disposition les relations officielles des événements militaires et les registres du parlement. Cela seul suffisoit pour donner du prix à son livre, et ce fut sans doute ce qui en détermina le succès en Angleterre. Ce succès s'est soutenu jusqu'à nos jours, puisqu'on réimprime rarement Hume sans réimprimer en même temps Smollett.

Quoique l'ouvrage de Smollett soit évidemment inférieur à celui de Hume, on a jugé convenable de le traduire, paroequ'il en est la continuation, la seule existante jusqu'à présent en Angleterre. On a d'ailleurs cherché à faire disparoître quelques uns de ses défauts, et particulièrement une partialité bien marquée contre la France, partialité qui se manifeste sur-tout dans le récit des opérations militaires. On s'est également attaché à rendre moins sensible la diffusion qu'on lui reproche, en supprimant plusieurs petits détails peu dignes de l'histoire.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

GUILLAUME III ET MARIE.

LIVRE PREMIER.

État de la nation immédiatement après la révolution. — Nouveau ministère. — La convention transformée en parlement. — Révolte dans l'armée. — Couronnement, et abolition de l'impôt sur les feux. — Les communes votent des indemnités en faveur des Provinces-Unies. — Tentatives de Guillaume pour gagner les non-conformistes. — Acte de tolérance. — Violents débats au sujet du bill de *compréhension*. — La chambre des communes fait une adresse au roi pour demander la convocation du clergé. — Revenus fixés. — La conduite des whigs donne de l'ombrage au roi. — Animosités qu'excite le bill d'amnistie. — Naissance du duc de Glocester. — Affaires du continent. — La guerre est déclarée à la France. — Convention d'Écosse. — Lettres du roi Guillaume et du roi Jacques à la convention d'Écosse. — L'autorité de Guillaume est reconnue par la convention. — La couronne est déclarée vacante. — Acte qui proclame Guillaume et Marie souverains d'Écosse. — Guillaume accepte la couronne aux conditions proposées. — Énumération des griefs de la convention. — L'épiscopat est aboli en Écosse. — Débats

dans le parlement d'Écosse. — Le parlement est ajourné. — Siége et prise du château d'Édimbourg. — Les troupes de Guillaume sont battues à Killicrankie. — Le roi Jacques est accueilli à la cour de France. — Tyrconnel temporise avec le roi Guillaume. — Jacques arrive en Irlande. — — Proclamation de Dublin. — Courageuse défense des habitants de Londonderry. — Conduite de Rosen. — La ville est secourue par Kirke. — Les habitants d'Inniskilling défont et prennent le général Maccarty. — Assemblée du parlement d'Irlande. — L'acte qui confirmoit les protestants dans leurs biens est annulé. — Acte de proscription. — Le roi Jacques fait battre une monnoie à bas titre. — Les catholiques s'emparent des églises des protestants. — Combat de la flotte françoise. — On revient, en Angleterre, sur plusieurs jugements.

1689. État de la nation immédiatement après la révolution.

La constitution d'Angleterre avoit pris une face nouvelle; le principe de l'hérédité, droit toujours inviolable, venoit d'être enfin méconnu par un parlement libre. On ne voyoit plus dans le pouvoir royal que l'effet d'un contrat entre le prince et le peuple : l'obligation de protéger d'une part, et de l'autre celle d'obéir étoient regardées comme le lien qui les unissoit. Les représentants de la nation firent une réclamation en forme des droits de leurs commettants, et Guillaume III monta sur le trône par une capitulation véritable avec le peuple. Le zéle des membres du parlement pour leur libérateur paroît cependant l'avoir emporté dans cette circonstance sur leur attachement à la liberté et à leurs priviléges. Il est sûr au moins qu'ils négligèrent la plus belle occasion qui pût se présenter d'ôter à la couronne les prérogatives auxquelles ils imputoient toutes les anciennes calamités comme tous les maux récents du

royaume. Le nouveau monarque conserva dans toute son étendue le pouvoir royal sur les parlements. On lui laissa la liberté de les convoquer, ajourner, proroger et dissoudre à son gré, avec les moyens de dominer les élections et d'opprimer les communautés. Il eut le droit de choisir son propre conseil, de nommer à tous les grands emplois de l'état, de l'armée, de la marine et de l'église, et se réserva le commandement absolu de la milice. Il resta ainsi entièrement maître de tous les instruments de corruption et de violence, sans autre frein que sa propre modération et les conseils de la prudence qui lui commandoit de respecter les droits réclamés par le peuple, et le principe d'opposition sur lequel la révolution étoit fondée. En un mot la nouvelle constitution fut terminée à la hâte, avant que le plan en eût été convenablement réfléchi : précipitation toujours inévitable lorsque, par un événement subit, un gouvernement se forme en présence d'une opposition. On remarqua que le roi, qui étoit élu par le peuple, avoit cependant le pouvoir de régir l'état sans sa participation, qu'il pouvoit gouverner *jure divino*, quoiqu'il fût établi *jure humano*, et que la constitution étoit fondée sur les maximes des torys, quoique le changement de gouvernement dérivât d'un esprit républicain. En effet le roi ne fut pas plus qu'auparavant responsable des actes d'administration du royaume, et sa personne resta sacrée et inviolable.

1689.

Le prince d'Orange avoit été appelé en Angleterre par différents partis qu'un commun danger avoit réunis; mais ce lien ne fut pas plus tôt rompu qu'ils se séparèrent, et chacun d'eux reprit sa première attitude. Leur jalousie et leur animosité mutuelles se ra-

1689. nimèrent, et s'accrurent encore par les discussions où les entraînoient un zéle et un enthousiasme immodérés. Ceux qui d'abord agissoient par esprit de patriotisme prirent insensiblement toute l'animosité de l'esprit de parti, et le roi Guillaume se trouva bientôt à la tête d'une faction. Comme il avoit été élevé dans le calvinisme, et qu'il avoit toujours témoigné de l'éloignement pour les persécutions religieuses, les presbytériens et les autres protestants non-conformistes le regardèrent comme leur protecteur spécial, et montrèrent pour ses intérêts le zéle le plus ardent et le plus soutenu. Les amis de l'église furent, par les mêmes motifs, mécontents de son élévation : ils employèrent toute leur influence, d'abord à lui fermer l'accès du trône, et ensuite à traverser ses mesures. Leur parti fut embrassé par tous les partisans de l'hérédité, par les catholiques romains, par les personnes attachées au dernier roi, et par ceux que la conduite de Guillaume, depuis son arrivée en Angleterre, avoit aliénés. Ils observèrent que, contre sa déclaration, il avoit ouvertement aspiré à la couronne, et traité son beau-père avec autant d'insolence que de rigueur; que son armée contenoit un nombre d'étrangers papistes presque égal à celui des catholiques romains d'Angleterre que Jacques avoit eus dans la sienne, que les bruits répandus avec tant d'artifice sur la naissance du prince de Galles, sur le traité avec la France, dans l'intention d'asservir l'Angleterre, et sur le meurtre du comte d'Essex, bruits accrédités par le prince d'Orange, paroissoient maintenant sans aucun fondement; que les troupes hollandoises restoient à Londres, tandis que les forces de l'Angleterre étoient distribuées dans des résidences éloi-

gnées; que le prince avoit déclaré qu'il garderoit les premières auprès de sa personne, et qu'il enverroit les autres en Irlande; que les deux chambres, complaisantes à l'excès pour Guillaume, avoient refusé, contre toute justice, d'entendre dans sa défense leur dernier souverain, et que les Hollandois avoient porté récemment un grand préjudice au commerce de Londres, qui déja se trouvoit diminué d'une manière sensible. Telles étoient les causes de mécontentement, qu'exagéroit encore le ressentiment de plusieurs gentilshommes et de quelques autres personnes trompées dans leurs espérances de fortune et d'élévation. 1689.

Guillaume commença son régne par une proclamation qui confirma tous les protestants dans les emplois qu'ils exerçoient au premier décembre. Il choisit ensuite les membres de son conseil. Ils s'étoient tous dévoués à ses intérêts, excepté l'archevéque de Cantorbery et le comte de Nottingham. On les nomma par égard pour le parti de l'église, qu'on ne crut pas prudent de provoquer. Nottingham et Shrewsbury furent faits secrétaires d'état. On donna le sceau-privé au marquis d'Halifax, et le comte de Danby fut nommé président du conseil. Ces deux derniers avoient beaucoup de part à la confiance du roi, et Nottingham étoit un personnage considérable comme chef du parti de l'église; mais le principal favori étoit Bentinck, le premier membre des communes qui obtint la charge de conseiller-privé, et celle de gentilhomme de la garde-robe et de trésorier de la cassette du roi. D'Auverquerque fut fait grand-écuyer, Zuylestein grand-maître de la garde-robe, et Schomberg maître de l'artillerie. On confia à une commission la trésorerie, l'amirauté et la

Nouveau ministère.

1689. chancellerie; douze juges habiles furent élus; et le diocèse de Salisbury étant devenu vacant par la mort du docteur Ward, le roi, de son propre mouvement, y nomma le docteur Burnet, zélé défenseur de ses intérêts, et l'un des principaux artisans de la révolution. Sancroft, archevêque de Cantorbery, refusa de le sacrer, sans spécifier les motifs de son refus : mais craignant d'encourir la peine de l'emprisonnement et de la confiscation des biens, il chargea de cette cérémonie l'évêque de Londres et trois autres évêques suffragants. Burnet étoit un prélat qui avoit des talents et beaucoup d'adresse, peu difficile en matière de discipline, d'ailleurs curieux, vain, crédule, et ardent à se mêler de tout. Ayant encouru la disgrace du dernier roi, il s'étoit retiré sur le continent, et avoit fixé sa résidence en Hollande, où, après s'être fait naturaliser, il s'étoit attaché aux intérêts du prince d'Orange, qui le consultoit sur les affaires de l'Angleterre. Il avoit servi l'ambition du prince en composant son manifeste, et en écrivant quelques pamphlets pour soutenir son entreprise. L'ambassadeur d'Angleterre l'avoit demandé aux états de Hollande, comme un Anglois fugitif, proscrit par le roi Jacques, et excepté de l'acte d'amnistie; mais il revint avec Guillaume en qualité de son aumônier, et, par ses intrigues, il contribua beaucoup au succès de l'expédition.

L'histoire des régnes précédents nous a fait connoître le caractère des principaux personnages dont fut composé le nouveau ministère. On a dû remarquer les grands talents, l'esprit vif et flexible d'Halifax; le génie actif, entreprenant et opiniâtre de Danby; l'éloquence pompeuse, la chaleur et l'ostentation de Nottingham;

la probité et la popularité de Shrewsbury. Godolphin, appelé au trésor, étoit modeste, discret, habile et plein de droiture. Mordaunt, nommé d'abord commissaire du conseil, et depuis créé duc de Monmouth, étoit ouvert, généreux et imbu de principes républicains. Delamere, chancelier de l'échiquier, élevé dans la suite au rang de comte de Warrington, étoit un homme vénal et dissimulé. L'obéissance, la fidélité et le dévouement à son maître formoient le caractère de Bentinck, qui fut porté par le roi à la dignité de comte de Portland. Le favori anglois Sidney étoit un homme d'esprit et de plaisir, possédant tous les talents aimables de la conversation, et fait pour les rapports intimes de l'amitié, mais peu propre aux affaires publiques par son indolence et son peu d'application. Il fut anobli, et nommé ensuite comte de Rompey, titre auquel furent ajoutées successivement plusieurs places importantes et lucratives. Les honneurs et les emplois furent prodigués aux whigs, et cette apparente partialité confirma le parti opposé dans ses soupçons et dans son ressentiment.

La convention transformée en parlement.

La première résolution prise dans le nouveau conseil fut de changer la convention en parlement, afin que le nouvel ordre de choses pût être affermi par une sanction légale, sanction qui manquoit encore, l'assemblée n'ayant point été convoquée par lettres du prince. L'essai de nouvelles élections fut trouvé trop hasardeux, et le conseil décida que le roi pouvoit, de sa propre autorité, changer la convention en parlement, en se rendant à la chambre des pairs avec le cérémonial d'usage pour les souverains, et en adressant du haut de son trône une harangue aux deux chambres réunies. Ce moyen fut donc employé. Guillaume assura les cham-

1689. bres qu'il ne feroit jamais rien qui pût diminuer la bonne opinion qu'on avoit conçue de son intégrité. Il leur dit que la déplorable situation de la Hollande exigeoit sur-le-champ leur attention et leur assistance; que l'état des affaires de l'intérieur demandoit également de leur part un examen sérieux; qu'il étoit nécessaire de bien établir la marche du gouvernement, non seulement pour assurer la paix dans le royaume, mais encore pour soutenir au-dehors les intérêts des protestants; que les affaires de l'Irlande étoient dans une situation trop critique pour souffrir le moindre délai dans les délibérations; il finit en les priant de se concerter sans retard sur les mesures qu'elles jugeroient nécessaires au bien de la nation. Les communes, de retour dans leur chambre, votèrent aussitôt une adresse de remerciement à sa majesté, et décidèrent que son discours seroit pris en considération. Depuis que le trône avoit été déclaré vacant par une foible majorité de la chambre des pairs, ceux qui s'étoient opposés à cette déclaration s'étoient peu-à-peu retirés de la chambre; en sorte qu'il n'y resta guère que les membres dévoués au nouveau monarque. Ils présentèrent un bill dont l'objet étoit de prévenir toute contestation sur le parlement actuel. Pendant qu'on s'en occupoit, M. Hambden, dans la chambre-basse, proposa cette question : Un roi élu par les lords spirituels et séculiers et par les membres des communes assemblés à Westminster ne forme-t-il pas, en venant délibérer avec eux sur les affaires de l'état, un parlement aussi complet, un pouvoir législatif aussi légitime que s'il avoit, par une ordonnance, fait procéder à de nouvelles élections? Plusieurs membres affirmèrent qu'une

ordonnance du roi étoit aussi nécessaire que sa présence pour former un parlement légal, et que cette condition n'ayant pas été remplie, la convention ne pouvoit être, en aucune manière, investie de l'autorité de parlement. Les whigs répliquèrent que l'essence d'un parlement étoit tout entière dans la réunion et la coopération du roi, des lords et des communes, et que la convocation par *writs* ou lettres n'étoit point une formalité indispensable. Ils appuyèrent cette opinion d'exemples tirés de l'histoire d'Angleterre; ils observèrent que de nouvelles élections entraîneroient de grands troubles, des dépenses et une perte de temps; et qu'un pareil délai pourroit être funeste aux intérêts des protestants en Irlande, aussi-bien qu'aux alliés du continent. Au milieu de ces débats le bill fut apporté de la chambre des lords; on en fit lecture, et un comité fut nommé pour y faire quelques amendements. Dès qu'ils furent terminés les communes le renvoyèrent à la chambre-haute, et il reçut aussitôt la sanction royale. Par cet acte les lords et les membres des communes, assemblés à Westminster, furent constitués en chambres du parlement, et investis de tous les pouvoirs attachés à ce titre; il fut déclaré que le présent acte, et tous ceux qui recevroient la sanction royale avant la prochaine prorogation du parlement, auroient force de loi, à dater du 13 février; qu'au lieu des anciens serments de fidélité et de suprématie, chaque membre prêteroit le nouveau serment consigné dans le bill, sous les mêmes peines qu'auparavant, et que le parlement actuel seroit dissous de la manière accoutumée. 1689.

Aussitôt après il s'éleva un vif débat dans la chambre

1689. des communes au sujet des revenus que les partisans de la couronne prétendoient être dévolus à Guillaume, au moins jusqu'à la mort de Jacques, la plus grande partie en ayant été accordée pour toute la vie de ce dernier. Les membres de l'opposition prétendirent que ces revenus avoient dû expirer avec l'autorité de Jacques, et le parlement se rangea à cet avis. On fit alors une proposition tendant à fixer le nouveau revenu du roi et de la reine, et la chambre décida qu'elle seroit prise en considération. Pendant qu'on délibéroit, un message de sa majesté vint informer la chambre que le dernier roi avoit mis à la voile de Brest avec un armement pour faire une descente en Irlande. Les membres du parlement résolurent aussitôt de soutenir Guillaume de leurs fortunes et de leurs vies : ils votèrent des subsides temporaires de quatre cent vingt mille livres sterling, à lever par mois; et les deux chambres portèrent au roi cette détermination. Mais il n'y eut d'unanimité que lorsque plusieurs pairs spirituels et même séculiers se furent retirés plutôt que de prêter le serment. Ceux qui le refusèrent furent, parmi les prélats, Sancroft, archevêque de Cantorbery; Turner, évêque d'Ély; Lake, évêque de Chichester; Ken, évêque de Bath et Wells; White, évêque de Peterborough, Thomas, évêque de Worcester; Lloyd, évêque de Norwich; Frampton, évêque de Glocester; et, parmi les pairs séculiers, le duc de Newcastle, les comtes de Clarendon, de Litchfield, de Yarmouth et de Stafford. Cinq évêques quittèrent la chambre à-la-fois; mais, avant de se retirer, l'un d'eux proposa un bill de *tolérance*, un autre un bill de réunion des deux sectes, pour que les non-conformistes modérés pussent se réconcilier avec l'église, et

être admis aux bénéfices ecclésiastiques. Ces bills furent préparés et présentés par le comte de Nottingham, qui reçut à ce sujet les remerciements de la chambre. Depuis cette époque les membres du parti opposé au gouvernement de Guillaume furent désignés sous le nom de *non-assermentés*. Ils se refusoient à l'idée d'un roi *de facto*, et d'un pouvoir divisé et limité; se déclarant pour la puissance absolue et pour l'hérédité de droit divin, qu'ils regardoient comme inhérente au titre de roi. 1689.

Révolte dans l'armée.

Ce parti avoit déja commencé ses menées contre le nouveau gouvernement. Le roi, instruit de ses complots par des lettres interceptées, fit arrêter le comte d'Arran, sir Robert Hamilton, et quelques autres gentilshommes écossois. Il informa ensuite les deux chambres des mesures qu'il avoit prises, et demanda même leur avis sur la conduite à tenir dans une affaire si délicate, qui l'avoit mis dans la nécessité de s'écarter des lois du royaume. En le remerciant du soin qu'il prenoit de leurs libertés, les pairs le prièrent de s'assurer de tous les perturbateurs du repos de l'état, et les communes lui donnèrent plein pouvoir à cet égard par un bill qui suspendoit l'*habeas corpus* jusqu'au 17 avril suivant. C'étoit une preuve de confiance qu'on n'avoit jamais donnée à la couronne sous le dernier règne, même lorsque d'Argyle et Monmouth étoient en révolte ouverte. Cependant un esprit de mécontentement s'étoit répandu dans l'armée. La cour en conçut de telles alarmes, que le roi résolut de retenir en Angleterre les troupes hollandoises, et d'envoyer à leur place en Hollande tous les régiments qui s'étoient fait remarquer comme le moins attachés à sa personne. De ce nombre

1689. fut le régiment écossois de Dumbarton, commandé par le maréchal Schomberg. Il se révolta, dans sa route, à Ipswich, s'empara de la caisse militaire, désarma les officiers qui vouloient réprimer le désordre, se déclara pour le roi Jacques, et, avec quatre pièces de canon, se mit en marche vers l'Écosse. Au premier avis de cette sédition, Guillaume ordonna au général Ginckle de poursuivre les révoltés avec trois régiments de dragons hollandois; alors ils furent forcés de se rendre à discrétion. Comme les coupables étoient tous Écossois, et que leur pays n'étoit pas encore régulièrement soumis au nouveau régime, le roi ne crut pas devoir les traiter comme rebelles; il les fit seulement partir pour la Hollande, suivant les premiers ordres. Quoique cette tentative eût échoué, elle fit une vive impression sur les ministres, qui étoient divisés entre eux et irrésolus dans leur marche. Ils profitèrent cependant de cette circonstance pour proposer un bill contre la mutinerie et la désertion. Ce bill n'eut pas de peine à passer aux deux chambres, et reçut la sanction royale.

Couronnement. Abolition de l'impôt sur les feux.

La formule du serment pour le couronnement ayant subi quelques changements et reçu quelques additions (1), cette cérémonie eut lieu le 11 avril. Ce fut

(1) Cette nouvelle formule contenoit les questions et les réponses suivantes : « *Demande.* Promettez-vous et jurez-vous solennellement de « gouverner ce royaume d'Angleterre et les états qui en dépendent, « conformément aux statuts passés en parlement, et suivant ses lois et « coutumes? *Réponse.* Je le promets solennellement. *D.* Promettez-vous « d'employer tout votre pouvoir à faire exécuter les lois avec clé- « mence dans tous vos jugements? *R.* Je le promets. *D.* Promettez- « vous d'employer tout votre pouvoir à maintenir les lois de Dieu, « la vraie profession de l'évangile, et la religion protestante réfor- « mée, telle qu'elle est établie par les lois? Promettez-vous aussi de

l'évêque de Londres qui officia, suivant le desir du roi, au lieu du métropolitain, qui étoit du nombre des mécontents. Les communes allèrent en corps à Whitehall présenter au roi et à la reine une adresse de félicitation. Guillaume, dans l'intention de se concilier l'amour de ses nouveaux sujets et d'arrêter les progrès des mécontents, fit connoître par un message solennel à la chambre des communes qu'il s'empresseroit d'acquiescer à toutes les mesures que le parlement jugeroit convenable de prendre pour régler de nouveau, ou même pour supprimer entièrement la taxe sur les feux, qu'il savoit être onéreuse au peuple: cette taxe fut abolie. Il reçut à ce sujet une adresse de remerciement contenant les protestations les plus vives de dévouement, de reconnoissance et d'amour, et une promesse de prendre toutes les mesures nécessaires au soutien de la couronne, afin de prouver au monde entier qu'il régnoit sur le cœur de ses sujets. 1689.

Les communes votent des indemnités en faveur des Provinces-Unies.

Le roi, dans sa réponse, assura le parlement qu'il auroit toujours à cœur les droits et le bonheur de la nation. Il exposa l'épuisement de la Hollande, et s'étendit sur le zéle de cette république pour les intérêts de l'Angleterre, et pour le maintien de la religion protestante; il exprima l'espoir qu'il avoit que le parlement rembourseroit non seulement les sommes que les Pro-

« maintenir les évêques et le clergé de ce royaume, ainsi que les « églises confiées à leurs soins dans tous les droits et privilèges qui, « d'après les lois, leur appartiennent ou appartiendront, soit à eux « tous ensemble ou à chacun d'eux en particulier? *R.* Je promets « toutes ces choses. » Ensuite le roi et la reine dirent, en mettant la main sur les évangiles : « Les promesses que je viens de faire, je « les accomplirai toutes : ainsi Dieu me soit en aide! »

1689. vinces-Unies avoient dépensées pour son expédition, mais encore qu'il les seconderoit de tous ses moyens contre les ennemis communs de leur liberté et de leur religion; il appuya sur la nécessité d'avoir une armée et une flotte capables de réduire l'Irlande et de défendre l'Angleterre, et il demanda que le revenu de l'état fût réglé de manière à pouvoir être perçu sans difficulté ni résistance. La somme entière employée par les états-généraux pour l'expédition de Guillaume s'élevoit à sept millions de florins. Les communes accordèrent six cent mille livres sterling pour acquitter cette dette, contractée dans l'intérêt de leurs droits et de leur religion. Elles votèrent des fonds pour lever et entretenir une armée de vingt-deux mille hommes, et pour équiper une flotte nombreuse; mais elles n'assurèrent que pour six mois les fonds nécessaires à la subsistance des troupes, espérant que ce temps suffiroit pour la soumission de l'Irlande. Le roi regarda cette restriction comme un témoignage du peu de confiance qu'on avoit en son administration. Les whigs avoient résolu de ne lui accorder des subsides que successivement, afin qu'il sentît le besoin qu'il avoit de leur zèle et de leur attachement : mais tant de précaution fut loin de lui plaire.

Tentatives de Guillaume pour gagner les non-conformistes.

Guillaume étoit naturellement disposé en faveur du calvinisme, et ennemi de la persécution. Quelles qu'eussent été ses promesses, quels que fussent ses sentiments de respect pour l'église anglicane, l'opposition qu'il avoit rencontrée dans les membres du clergé, et particulièrement dans les évêques, avoit altéré cette bienveillance. En refusant de siéger au parlement ils

avoient ouvertement méconnu son titre et décliné son autorité. Il résolut donc d'abaisser l'église et d'élever en même temps ses amis, en écartant les obstacles opposés aux non-conformistes, et en réintégrant les protestants presbytériens dans le droit de posséder et d'exercer tous les emplois civils. Lorsqu'il revêtit de sa sanction le bill qui suspendoit l'*habeas corpus*, il demanda que l'on déterminât la formule du nouveau serment qui devoit remplacer ceux de fidélité et de *suprématie;* il exprima aussi le desir formel qu'il fût permis à tous les sujets protestants d'occuper les emplois dont ils seroient jugés capables, présumant, disoit-il, que cette mesure établiroit plus d'union entre eux et leur donneroit plus de force contre l'ennemi commun. C'est pour répondre à ce vœu du roi que, dans le bill qui abrogeoit l'ancien serment et le remplaçoit par un autre, il fut inséré une clause portant que le *test sacramental* n'étoit plus nécessaire pour rendre qui que ce fût habile à posséder un office ou à exercer un emploi; mais ce bill fut rejeté, à une grande majorité, dans la chambre des pairs. Une autre proposition faite en d'autres termes par les partisans du roi, pour arriver au même but, éprouva le même sort, quoique, dans les deux chambres, plusieurs membres du parlement eussent protesté contre la mesure du rejet. 1689.

Tant d'efforts malheureux en faveur des non-conformistes ne firent qu'augmenter les préventions du clergé contre le roi, qui auroit volontiers terminé le débat en dispensant le clergé de tout serment, pourvu que les non-conformistes ne fussent point assujettis au test sacramental. Mais c'étoit là le boulevard de l'église,

1689. et c'est ce qui fit rejeter la proposition. Dans la chambre des pairs les partisans du clergé demandèrent qu'au lieu de l'obliger, par une clause expresse, à prêter les serments, on autorisât seulement le roi à les demander aux ecclésiastiques, qui, s'ils les refusoient, seroient passibles des peines légales : car, disoit-on, il étoit à redouter que la privation de leurs bénéfices, ou la crainte de les perdre, ne réduisît les membres du clergé au désespoir, et ne les entraînât à quelque dessein contre le gouvernement. Cet argument ne fut d'aucun poids à la chambre des communes; elle jugea qu'il étoit indispensable d'exiger le serment du clergé, dont l'exemple influoit sur tout le royaume, et dont les fonctions s'étendoient sur l'éducation de la jeunesse. Après de longs et vifs débats, le seul terme moyen qu'on put obtenir fut une clause qui permettoit au roi de faire jouir, aussi long-temps qu'il lui plairoit, du tiers de leurs bénéfices les douze ecclésiastiques qui s'en trouvoient dépouillés par l'effet de cet acte. Ainsi les anciennes formules des serments de fidélité et de *suprématie* furent abolies; le nouveau serment de fidélité fut réduit à sa simplicité primitive, et le serment du couronnement fut renfermé dans des termes plus précis. Les membres du clergé furent tenus de prêter serment avant le premier d'août, sous peine d'être privés pendant six mois de leurs emplois, et d'en être dépossédés pour toujours s'ils n'obéissoient point avant l'expiration de ce délai. Tous finirent par se soumettre, mais avec des distinctions et des réserves qui faisoient peu d'honneur à leur sincérité.

Quoique le roi eût échoué dans ses projets contre

le test sacramental, il voulut favoriser les non-conformistes par un acte de tolérance; il fit préparer à cet effet par le comte de Nottingham un bill qui, après quelques difficultés, passa en loi sous le titre d'*acte pour exempter les non-conformistes, sujets de leurs majestés, des peines portées par certaines lois*. Ce bill établissoit qu'aucune des lois pénales ne seroit applicable aux non-conformistes qui auroient prêté serment au gouvernement actuel et signé la déclaration de la treizième année du règne de Charles II, à condition toutefois qu'ils ne tiendroient ni assemblée particulière, ni conciliabule à portes closes, et qu'ils seroient assujettis au paiement des dîmes et des autres droits de paroisse. Le bill portoit aussi que, s'ils étoient choisis pour remplir les fonctions de *constables*, de *marguilliers*, *surveillants*, etc., et qu'ils répugnassent à prêter le serment attaché à ces fonctions, il leur seroit libre de les faire exercer par procureur; que les non-conformistes chargés dans les congrégations de prêcher ou d'enseigner, qui auroient prêté le serment et signé la déclaration, à l'exception des articles 34, 35, 36, et d'une partie du 20ᵉ, ne seroient point sujets aux peines portées contre eux, et seroient dispensés des devoirs de juré et des fonctions paroissiales; que néanmoins tous les juges de paix seroient autorisés à exiger d'eux le serment et à les forcer de signer la déclaration, avec pouvoir, en cas de refus, de les constituer prisonniers, sans qu'ils pussent être admis au privilége de donner caution. Cette indulgence s'étendit jusqu'aux anabaptistes et même aux quakers, sur leur promesse solennelle devant Dieu d'être fidèles au roi et à la reine, leur

1689. Acte pour la tolérance.

1689. simple promesse pouvant tenir lieu du serment exigé des autres. On les obligea seulement à déclarer leur croyance à la Trinité et aux saintes Écritures. Les papistes se ressentirent aussi de la modération de Guillaume en matière de religion. Il repoussa les instances de quelques zélateurs qui l'excitoient à des mesures sévères contre les papistes récusants. Il objecta qu'un parti si violent détacheroit les catholiques européens des intérêts de l'Angleterre, et pourroit faire dégénérer la guerre actuelle en guerre de religion; qu'enfin il ne pourroit pas protéger les protestants d'Allemagne pendant qu'il persécuteroit les catholiques d'Angleterre. Il prit donc le parti de les traiter avec douceur, et de les admettre au bénéfice de la tolérance, quoiqu'ils ne fussent pas compris dans l'acte.

Violents débats au sujet du bill de *compréhension*.

On a déjà vu que, sur la proposition des évêques qui s'étoient retirés du parlement, un bill avoit été présenté à la chambre des pairs pour réunir tous les sujets protestants. Cette démarche avoit été très agréable au roi, qui desiroit vivement la réunion proposée. Dans la discussion qui s'éleva au sujet de ce bill, on agita vivement la question de savoir si la communion devoit être reçue à genoux, et cette question fut résolue négativement en faveur des non-conformistes. Des débats non moins violents s'engagèrent lorsqu'il fut proposé d'admettre des laïques dans une commission d'évêques et d'autres membres du clergé que le roi devoit charger de préparer, dans les affaires ecclésiastiques, une réforme qui terminât toutes les divisions et corrigeât ce qu'il pouvoit y avoir dans la constitution de défectueux ou d'erroné. Beaucoup de lords temporels appuyèrent cette

1689.

proposition; elle fut cependant rejetée, et quatre d'entre eux protestèrent contre la délibération. L'évêque Burnet fut un de ceux qui s'opposèrent le plus à l'admission des laïques. Le zéle qu'il fit éclater dans cette circonstance fut attribué au desir qu'il avoit de gagner la confiance du clergé, dont il étoit assez peu considéré. Mais le mérite de ce sacrifice fut détruit par les arguments dont il se servit pour faire dispenser de l'agenouillement ceux qui recevroient la communion, et par la proposition qu'il fit d'ajouter au bill une clause qui, en dispensant de toute approbation ceux qui s'y soumettroient, ne les obligeroit qu'à la promesse de s'y conformer.

La chambre des communes fait une adresse au roi, pour demander la convocation du clergé.

Le bill, qui avoit passé avec tant de difficulté à la chambre des pairs, fut rejeté dans celle des communes. Un assez grand nombre de mécontents, qui s'étoient d'abord abstenus de siéger au parlement, y revinrent, dans la vue d'entraver la marche du gouvernement que leurs efforts n'avoient pu empêcher de s'établir. Au lieu de discuter le bill, les communes présentèrent une adresse au roi pour le remercier de sa gracieuse déclaration, et des assurances répétées qu'il leur donnoit de maintenir, par la législation établie, l'église d'Angleterre, dont la conduite et les doctrines prouvoient une fidélité à toute épreuve. Elles supplioient humblement sa majesté de convoquer le clergé, afin que, suivant l'ancienne coutume des parlements, il fût consulté sur les matières ecclésiastiques; déclarant qu'elles prendroient alors en considération tous les moyens propres à satisfaire les protestants non-conformistes. Quoique le roi n'eût pas lieu d'être content de

1689. cette adresse, à laquelle avoit concouru la chambre des pairs, il chargea le comte de Nottingham de répondre aux chambres que l'église d'Angleterre seroit toujours l'objet de ses égards et de son attention particulière, qu'il leur recommandoit les non-conformistes, et qu'il assembleroit le clergé aussitôt que cette mesure paroîtroit convenable. Ce message ne produisit aucun effet en faveur du bill, qui fut laissé de côté. Ceux qui l'appuyoient, n'ayant d'autre vue que de montrer leur modération, excitoient en même temps leurs amis à le combattre. D'autres craignoient qu'en y donnant leur assentiment ils ne fussent considérés comme ennemis de l'église, et un grand nombre des plus éminents presbytériens ne favorisèrent pas un projet de réunion qui diminuoit leurs forces et affoiblissoit leur parti. Le bill, ainsi combattu violemment d'un côté et foiblement soutenu de l'autre, ne put passer en loi. Cependant le roi tenoit tellement à l'accomplissement de son dessein qu'il le fit présenter à la session suivante sous une autre forme, mais avec aussi peu de succès.

Revenus fixés.

Le premier objet qui vint fixer ensuite l'attention du parlement fut de déterminer les revenus nécessaires au soutien du gouvernement. Jusqu'alors il n'y avoit eu aucune distinction entre les fonds destinés à la couronne et ceux qui étoient consacrés au service public : les uns et les autres étoient à la disposition du souverain. Comme sous le dernier régne ces fonds avoient été souvent dissipés ou mal appliqués, on convint de fixer un revenu particulier pour l'entretien de la maison du roi et les dépenses convenables à la dignité de la couronne ; le reste des deniers publics devoit être employé sous l'inspection du parlement. C'est

depuis cette époque que les communes ont affecté à chaque différent service un revenu annuel déterminé, et que le compte de ces dépenses a été soumis, chaque session, à la vérification des chambres. Ce fut alors aussi que le parti dominant, qui étoit celui des whigs, fit décider que les revenus seroient accordés d'année en année, ou du moins pour un très petit nombre d'années, afin de tenir le roi dans une sorte de dépendance du parlement, et de l'obliger à obtenir par la sagesse et la popularité de son administration le renouvellement de ses revenus. D'après ce principe, quand la question des revenus fut soumise aux communes, elles prirent prétexte des dépenses anticipées qu'elles n'avoient pas le loisir de vérifier, pour n'accorder que le revenu d'une année. La liste civile fut fixée à six cent mille livres sterling, somme sur laquelle devoient être pris les appointements de la reine-douairière, du prince et de la princesse de Danemarck, des juges, et du maréchal de Schomberg, à qui le parlement avoit déja accordé une gratification de cent mille livres sterling, en considération des services importants qu'il avoit rendus à l'Angleterre. Les communes votèrent aussi un revenu constant de deux cent mille livres sterling pour les dépenses de la couronne en temps de paix.

1689.

La conduite des whigs donne de l'ombrage au roi.

Ces restrictions à l'emploi des deniers publics, résultat le plus salutaire de la révolution, donnèrent de l'ombrage au roi. Il les considéra comme un témoignage de méfiance par lequel on le distinguoit de ses prédécesseurs, et comme une marque d'ingratitude après les services qu'il avoit rendus à la nation. Les torys, qui s'aperçurent de son mécontentement, saisi-

1689. rent cette occasion pour l'exciter contre leurs adversaires. La conduite des whigs dans la discussion relative à la milice ne fit qu'ajouter à cette disposition. Il fut proposé à la chambre un bill qui tendoit à soustraire presque entièrement la milice à la dépendance du roi et des lords-lieutenants des comtés. Comme ces derniers étoient presque tous pairs, le bill resta sur le bureau. Néanmoins cette tentative confirma les soupçons du roi, qui craignoit d'être dominé par un parti républicain. Les torys, il est vrai, avoient chargé le comte de Nottingham de lui offrir leurs services; mais ils se plaignoient en même temps de ce qu'exposés, comme ils l'étoient, dans leurs vies et dans leurs fortunes, ils ne pouvoient, sans encourir la persécution de leurs implacables ennemis, prouver leur dévouement à la couronne, à moins qu'ils ne fussent mis à couvert par un acte d'amnistie.

Animosités qu'excite le bill d'amnistie.

Ces remontrances firent assez d'impression sur l'esprit du roi pour le décider à charger M. Hambden de proposer à la chambre des communes un bill d'amnistie, comme le moyen le plus efficace de mettre un terme à toutes les divisions. Le roi demandoit que ce bill fût examiné et adopté dans le plus court délai, et sans autres exceptions que celles qui seroient commandées par l'intérêt de la justice, la sûreté du trône et le bonheur de l'état. La chambre vota unanimement un acte de remerciement au roi. Mais les whigs mirent tant de lenteur dans la discussion du bill, qui dura tout le temps de la session, que le dessein du roi se trouva paralysé. Leur projet étoit de contenir leurs ennemis par la terreur, jusqu'au moment où ils pourroient trouver une occasion de se venger, et en même

temps de les empêcher de former un parti d'opposition par l'appréhension d'un danger imminent. Ils insinuoient que le dessein de Guillaume étoit d'étendre la prérogative royale aussi loin qu'elle avoit été portée sous les règnes précédents, et que c'étoit par ce motif qu'il insistoit sur l'acte d'amnistie, afin d'employer ensuite plus librement les hommes qui avoient été les instruments de la dernière tyrannie. Pendant que les comtes de Monmouth et de Warrington répandoient ces alarmes parmi leurs partisans, le comte de Nottingham, de son côté, ne négligeoit aucun moyen de détacher le roi de ses anciens amis. De part et d'autre ils parvinrent à exciter beaucoup de trouble et d'animosité, malgré les efforts des comtes de Shrewsbury et de Dévonshire pour calmer les esprits et détruire les préventions réciproques. 1689.

Naissance du duc de Glocester.

Suivant les premières résolutions de la convention, on crut convenable alors de passer un acte qui réglât les droits à la succession. Le bill présenté à la chambre des communes contenoit une clause pour en exclure les papistes. La chambre des pairs comprit aussi dans cette exclusion les princes ou princesses qui épouseroient des papistes, relevant, dans ce cas, les sujets du serment de fidélité. D'après le vœu du roi, l'évêque de Salisbury proposa de mentionner dans l'acte de succession la princesse de Hanovre et ses enfants, comme les plus proches héritiers protestants, à défaut de descendants du roi, ou de la princesse Anne de Danemarck. Ces additions occasionèrent de violents débats dans la chambre des communes; elles furent vivement combattues, et par ceux qui étoient restés attachés au dernier roi et à la succession directe,

1689. et par le parti républicain qui se flattoit de voir la monarchie détruite par la mort des trois personnes désignées dans le bill. Les lords persistèrent dans leur proposition, et les deux chambres eurent à ce sujet plusieurs conférences sans résultat. Mais le bill se trouva écarté par un événement bien propre à rassurer ceux qui craignoient que la couronne ne passât aux papistes. Le 27 juillet, la princesse Anne accoucha d'un fils qui reçut le nom de Guillaume, et fut nommé duc de Glocester.

Affaires du continent.

Au milieu de ces embarras domestiques, Guillaume ne négligeoit point les affaires du continent. Il conservoit en Hollande toute son ancienne influence, et ses compatriotes avoient raison de compter sur les assurances répétées de son attachement. Il commença dès-lors à mettre à exécution le projet qu'il avoit depuis long-temps d'une ligue contre la France. Les princes de l'Empire assemblés à la diète poussoient l'empereur à déclarer la guerre au roi de France, auquel ils reprochoient de nombreuses infractions aux traités de Munster, d'Osnabruck, et de Nimègue, ainsi qu'à la trève. Ils l'accusoient de s'être montré l'ennemi invétéré du saint-empire en violant leur territoire sans provocation; ils conjuroient l'empereur de faire la paix avec les Turcs, qui offroient des conditions avantageuses, et de rompre avec Louis XIV, déclarant que, si ce parti étoit adopté, ils regarderoient la guerre comme guerre d'empire, et la soutiendroient de tous leurs moyens. Les états-généraux publièrent un manifeste contre l'ennemi commun, dans lequel, en rappelant différentes infractions au traité de commerce, ils reprochoient à la France d'avoir enveloppé des su-

jets hollandois dans la persécution dirigée contre les protestants, de les avoir caressés par des promesses insidieuses, et insultés ensuite par des menaces outrageantes; d'avoir opprimé et vexé les négociants hollandois qui commerçoient avec la France; enfin d'avoir déclaré la guerre aux Provinces-Unies, sans alléguer aucun motif qui pût justifier cette rupture. L'électeur de Brandebourg, en prenant parti contre la France, déclara qu'il étoit du devoir de tout prince de s'opposer aux vues ambitieuses de cette puissance. Dans une réponse à la déclaration de Louis XIV contre le roi d'Espagne, le marquis de Castanaga, gouverneur des Pays-Bas espagnols, lui reprocha d'avoir ravagé l'Empire sans égard aux lois de l'humanité, de la religion, et même de la guerre; d'avoir approuvé des actes de cruauté et d'oppression, et de s'être entendu pour la destruction de l'Empire avec les ennemis du christianisme. L'empereur conclut avec les états-généraux une ligue offensive et défensive, par laquelle ils s'engagèrent mutuellement à agir de tout leur pouvoir contre la France et ses alliés. Il y fut stipulé que, sous quelque prétexte que ce fût, les parties contractantes ne traiteroient point séparément, qu'on n'écouteroit aucune proposition de paix que les traités de Westphalie, d'Osnabruck, de Munster et des Pyrénées ne fussent exécutés; que, dans le cas d'une négociation pour la paix ou même pour une tréve, les deux parties se communiqueroient de bonne foi ce qui seroit fait; qu'enfin l'Angleterre et l'Espagne seroient invitées à signer ce traité. Dans un article séparé, les puissances contractantes convinrent que, dans le cas où le roi d'Espagne viendroit à mourir sans enfants, les 1689.

1689. états-généraux aideroient l'empereur de tous leurs moyens pour le mettre en possession de cette monarchie; qu'ils useroient de tout leur crédit auprès des princes-électeurs leurs alliés, pour que son fils Joseph fût promu à la dignité de roi des Romains, et qu'ils redoubleroient d'efforts contre la France, si elle tentoit de s'y opposer.

La guerre est déclarée à la France.

Guillaume, qui étoit l'ame de cette confédération, n'eut aucune peine à déterminer l'Angleterre à prendre parti contre une nation qui étoit son ennemie et sa rivale. Le 16 d'avril M. Hambden ayant invité la chambre des communes à prendre en considération l'état du royaume dans ses rapports avec la France et les puissances étrangères, les communes témoignèrent à l'unanimité que, dans le cas où sa majesté auroit l'intention de déclarer la guerre à la France, elles étoient disposées à lui fournir, par les voies législatives, les secours nécessaires pour la faire avec vigueur. Aussitôt après on présenta à Guillaume une adresse où il étoit supplié d'examiner sérieusement la marche suivie depuis quelques années par le roi de France pour détruire le commerce, la sécurité et le crédit de la nation; projet qui se manifestoit sur-tout dans l'invasion qu'il tentoit en Irlande et dans la protection qu'il accordoit aux rebelles du royaume. Les communes ne doutoient pas, disoient-elles, que les alliés de sa majesté et ceux qu'elle pourroit acquérir par la suite ne fussent suffisants pour empêcher ce prince de troubler désormais la paix de la chrétienté, et de porter préjudice au commerce et à la prospérité de l'Angleterre : elles finissoient par assurer le roi qu'il pouvoit compter sur l'assistance de son parlement, suivant ce qui avoit déja été décidé dans la

chambre. Guillaume ressentit une grande joie de cette adresse. Il répondit que les secours qui pourroient lui être accordés dans cette circonstance seroient tous appliqués aux besoins de la guerre, et le 7 mai la guerre fut déclarée à la France. Les torts imputés à Louis XIV étoient d'avoir, par des motifs d'ambition, fait une invasion sur le territoire de l'empereur, et violé, en déclarant la guerre aux alliés de l'Angleterre, les traités dont la couronne angloise avoit donné la garantie; d'avoir empiété sur les pêches de Terre-Neuve, et envahi les îles Caraïbes; de s'être mis, par la force, en possession de la Nouvelle-York et de la baye d'Hudson; d'avoir commis, sur mer, des déprédations envers les Anglois, prohibé l'importation des produits de leurs manufactures, disputé le droit de pavillon, persécuté, sous prétexte de religion, des sujets de l'Angleterre, contre la foi des traités et le droit des nations, et fourni, par un armement, des secours aux rebelles d'Irlande. 1689.

Convention d'Écosse.

Après avoir fait connoître les progrès de la révolution en Angleterre, nous exposerons, en peu de mots, les mesures prises en Écosse pour soumettre ce pays à l'autorité de Guillaume. La convention d'Écosse étoit convoquée pour le 14 mars. Les deux partis firent tous leurs efforts pour influer sur les élections. Le duc d'Hamilton et tous les presbytériens s'étoient déclarés pour Guillaume. Mais le duc de Gordon tenoit le château d'Édimbourg, qu'il conservoit à son ancien maître. Sa négligence à se pourvoir de vivres le mettoit toutefois dans la dépendance des habitants de la ville pour l'approvisionnement du château. Les partisans de Jacques avoient à leur tête le comte de Balcarras, et Graham, vicomte de Dundée, dont tous les efforts tendoient à

1689. maintenir l'union dans leur parti, à raffermir le duc de Gordon, qui commençoit à chanceler, et à se ménager les moyens de tirer quelque avantage de ce qui se passeroit dans la session. Quand les lords et les communes furent assemblés, l'évêque d'Édimbourg qui officioit comme chapelain de la convention, fit des prières pour la restauration du roi Jacques. Le premier débat eut pour objet le choix du président. Les partisans du dernier roi soutenoient le marquis d'Athol contre le duc d'Hamilton. Mais celui-ci l'emporta, à une assez forte majorité; et un grand nombre de ceux du parti contraire, voyant son infériorité, l'abandonnèrent. Les comtes de Lothian et de Tweedale furent envoyés comme commissaires pour sommer le duc de Gordon, au nom des états, de quitter le château dans vingt-quatre heures, et d'en remettre le commandement au premier des officiers protestants sous ses ordres. Gordon, quoique assez irrésolu, fut poussé par Dundée à demander des conditions auxquelles la convention refusa de souscrire. Cette négociation n'ayant pas atteint son but, les états le firent sommer par des hérauts, avec toutes les formalités d'usage, de rendre le château sur-le-champ, sous peine d'être déclaré coupable de haute-trahison, et, sur le refus qu'il en fit, il fut déclaré traître; défenses furent faites, sous la même peine, de lui prêter secours et d'avoir aucune communication avec lui. Le château fut bloqué par les troupes de la ville.

Lettres du roi Guillaume et du roi Jacques à la

Le lendemain la convention reçut deux dépêches, l'une du roi Guillaume et l'autre du roi Jacques. Cette dernière fut apportée par un nommé Crane, attaché au service de l'ancienne reine. Guillaume disoit qu'il avoit

convoqué l'assemblée des états, suivant le desir des seigneurs et des gentilshommes d'Écosse qui s'étoient trouvés à Londres, où ils l'avoient conjuré de prendre en main les rênes du gouvernement. Il exhortoit la convention à concerter toutes les mesures capables d'établir la paix du royaume sur des bases solides, à déposer toute animosité, tout esprit de parti, qui ne pouvoit que les écarter de ce but salutaire. Il faisoit sentir les heureux effets que devoit avoir l'union entre les deux royaumes, et promettoit de ne rien négliger pour la bien établir. Un comité ayant été nommé pour répondre d'une manière respectueuse à de pareilles assurances, de grands débats s'élevèrent sur la lettre du roi Jacques. On prit cependant le parti de la lire après que les membres des états eurent signé un acte, par lequel ils déclaroient que, nonobstant tout ce qui dans cette lettre pourroit tendre à dissoudre la convention ou à suspendre ses délibérations, ils ne s'en regarderoient pas moins comme formant l'assemblée libre et légale des états, laquelle ne pourroit être dissoute qu'après avoir fait tout ce qui seroit nécessaire pour la sûreté de la religion protestante, du gouvernement, des lois et des libertés du royaume. Cette précaution prise, on donna lecture de la lettre du dernier roi. Il conjuroit les membres des états de soutenir ses intérêts comme ils le devoient, et de ne pas laisser échapper cette occasion de se couvrir d'une gloire immortelle, par leur fidélité à leurs premiers engagements. Il promettoit d'envoyer promptement des secours assez puissants pour défendre l'Écosse contre toute tentative de la part des étrangers, et pour maintenir ses propres droits contre des ennemis qui, par la plus criante usurpation, par

1689. convention d'Écosse.

1689. des attentats qu'un Dieu juste ne laisseroit pas impunis, l'avoient indignement dépouillé. Il offroit le pardon à tous ceux qui rentreroient dans le devoir avant le dernier jour du mois, et menaçoit de punitions rigoureuses ceux qui persisteroient dans leur coupable rebellion.

L'autorité de Guillaume est reconnue par la convention.

Cette lettre produisit peu d'effet en faveur du malheureux monarque : ses amis formoient une trop foible minorité dans l'assemblée. Son messager, qu'on avoit d'abord gardé à vue, fut renvoyé avec un passeport au lieu de réponse. Jacques, qui avoit prévu ce résultat de sa démarche, avoit, par un acte daté d'Irlande, autorisé l'archevêque de Glascow, le comte de Balcarras et le vicomte de Dundée à convoquer les états à Stirling. Ces trois seigneurs comptoient sur l'appui du marquis d'Athol et du comte de Mar, qui professoient l'un et l'autre beaucoup d'attachement au dernier roi, et ils espéroient qu'une réunion de leurs amis déconcerteroit assez la convention pour arrêter le progrès des affaires du roi Guillaume. Leur attente fut cependant trompée. Athol les abandonna; Mar se laissa prendre dans sa retraite; et, excepté le vicomte de Dundée, qui, avec cinquante cavaliers, gagna les montagnes, où il fut poursuivi par ordre des états, tout le reste du parti fut mis, par la vigilance du duc d'Hamilton, hors d'état de gêner les travaux de la convention. Ce projet ayant ainsi été déjoué, la convention approuva, par un acte solennel, la conduite de la haute-noblesse et des gentilshommes qui avoient engagé le roi Guillaume à saisir les rênes du gouvernement. Les membres qui la composoient se reconnurent les obligés de ce prince, en ce qu'il avoit empêché la destruction de leurs lois, de leur religion, et de leur constitution fondamentale. Ils le

1689.

supplièrent de se charger de l'administration de l'Écosse ; ils publièrent une proclamation qui requéroit tout individu de seize à soixante ans de se tenir prêt à prendre les armes au premier ordre. Le commandement de la cavalerie fut donné à sir Patrice Hume, qui avoit été compromis dans l'insurrection de d'Argyle. Huit cents hommes furent levés et mis sous la conduite du comte de Leven, pour la garde de la ville d'Édimbourg. Toute la milice du royaume reçut pour chefs des officiers de confiance. Le comte de Mar fut nommé gouverneur du château de Stirling. Mackay, qui avoit amené un renfort de cinq régiments d'Angleterre, fut choisi pour général, et des mesures furent prises pour s'assurer de toutes les personnes mal intentionnées. Le lord Ross fut ensuite chargé par les états de porter la réponse à la lettre du roi Guillaume. Ils y protestoient de leur reconnoissance envers leur libérateur, et, en le félicitant de ses succès, le remercioient d'avoir pris l'administration de leurs affaires et convoqué leur assemblée, déclarant qu'ils étoient disposés à recourir aux mesures les plus efficaces pour garantir la religion, le gouvernement, les lois et les libertés du royaume, et pour terminer toutes les dissentions. Ils finissoient en priant sa majesté de continuer à leur accorder ses soins et sa protection.

La couronne est déclarée vacante. Acte qui reconnoît Guillaume et Marie comme

Après le départ de lord Ross, les états nommèrent un comité de huit lords, de huit chevaliers et d'autant de bourgeois, pour préparer les changements qu'exigeoit le nouvel ordre de choses. Mais ce comité ne put se former qu'après une vigoureuse résistance de la part de ceux qui étoient restés attachés au dernier roi, et à la tête desquels on remarquoit l'archevêque de Glas-

1689. cow, tous les autres prélats, excepté celui d'Édimbourg, s'étant retirés de la convention. Après de violents débats, le comité rédigea d'un commun accord la déclaration suivante : « Les états du royaume d'Écosse « reconnoissent et déclarent que le roi d'Écosse Jac« ques VII, ayant professé le papisme, s'étant arrogé le « pouvoir royal, sans avoir prêté le serment exigé par « les lois; ayant attaqué, d'après de perfides conseils, « les constitutions fondamentales du royaume et d'une « monarchie légale et limitée, pour exercer une autorité « despotique et arbitraire, contraire à la religion pro« testante, aux lois et libertés du royaume, et au but « naturel de tout gouvernement, est déchu du droit à « la couronne, et que le trône est devenu vacant. » Quand cette déclaration fut présentée, l'évêque d'Édimbourg la combattit fortement. Il soutint qu'elle contenoit des charges qui ne pouvoient s'appliquer au roi Jacques, et proposa de l'inviter à venir reprendre le gouvernement d'Écosse. Tous ses arguments furent sans effet, et la chambre, à une grande majorité, confirma la déclaration, qui fut sur-le-champ convertie en loi. Le lord-président, après avoir prononcé la vacance du trône, proposa d'y appeler Guillaume et Marie, roi et reine d'Angleterre, et le comité fut chargé de la rédaction de deux actes, l'un pour que la couronne leur fût dévolue, l'autre pour le redressement des griefs de la nation.

Souverains d'Écosse.

Ces deux actes, dont le premier contenoit les conditions de l'hérédité, furent présentés, discutés, adoptés à l'unanimité, et publiés solennellement le même jour au carrefour du marché d'Édimbourg, en présence du lord-président, assisté du lord-prévôt, des magistrats

Guillaume accepte la couronne aux conditions proposées.

de la ville, du duc de Quensberry, des marquis d'Athol et de Douglas, et d'un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes. On publia en même temps une autre proclamation qui défendoit, sous des peines très sévères, de reconnoître ou d'assister le roi Jacques, de lui obéir, de correspondre avec lui, de méconnoître ou de contrarier l'autorité du roi Guillaume et de la reine Marie, soit par discours, soit par écrits, soit par la voie de la prédication; de blâmer la conduite des états et d'exciter des divisions ou des alarmes au sujet des actes du gouvernement. Lorsqu'on fut convenu du serment pour le couronnement, les états nommèrent une commission composée du comte d'Argyle, pour les lords; de sir Jacques Montgomery, pour les chevaliers; et de sir Jean Dalrymple, pour la bourgeoisie, avec injonction de se rendre à Londres et d'y investir Guillaume de l'autorité royale. La convention s'ajourna ensuite au 21 mai, après avoir établi un comité chargé de tout ce qui concernoit la tranquillité publique. C'est le onze de ce même mois que les commissaires écossois furent reçus à Whitehall et admis en présence du roi et de la reine. Ils leur remirent, avec une lettre des états et l'acte du gouvernement, un exposé des griefs de la nation et une adresse où le roi étoit prié de changer la convention en parlement. Guillaume les accueillit avec beaucoup de grace, et leur promit de concourir à toutes les mesures qui seroient prises dans l'intérêt du royaume. La formule du serment pour le couronnement fut ensuite présentée par le comte d'Argyle : Guillaume, y remarquant une clause où il étoit dit que leurs majestés détruiroient l'hérésie, déclara qu'il n'entendoit point contracter par ces mots l'obligation de 1689.

1689. persécuter. Les commissaires ayant répondu que ce n'étoit point là le sens et l'esprit du serment, le roi prit les commissaires et tous ceux qui étoient présents à témoins de la restriction qu'il venoit de faire.

Énumération des griefs de la convention.

Cependant le vicomte de Dundée soutenoit avec la plus grande activité les intérêts de son maître : sommé par un trompette de se rendre, il refusa d'obéir, sous prétexte que les whigs avoient attenté à sa vie et que le voisinage des troupes angloises, sous les ordres de Mackay, avoit trop d'influence sur les délibérations des états. Il fut sur-le-champ déclaré rebelle. Il s'étoit attiré la haine des presbytériens par quelques cruautés qu'il avoit autrefois exercées contre eux, comme officier du dernier gouvernement. Les états résolurent de le punir d'une manière exemplaire. On détacha des partis pour le poursuivre ainsi que Balcarras. Ce dernier s'étant laissé prendre fut jeté en prison; mais Dundée, s'étant fait jour les armes à la main à travers les troupes qui l'enveloppoient, gagna les montagnes avec la résolution d'y lever des troupes en faveur de Jacques, quoique ce prince lui eût défendu de faire aucune tentative avant d'avoir reçu un renfort d'Irlande. Pendant que cet officier s'occupoit à rassembler les hommes de son parti, Guillaume nomma le duc d'Hamilton commissaire à la convention, transformée en parlement, et donna les fonctions de secrétaire d'état, pour l'Écosse, à lord Melvil, homme d'un caractère foible et servile, qui s'étoit retiré en Hollande pour se soustraire aux violences des derniers régnes : mais le monarque agissoit particulièrement d'après les conseils de Dalrymple, lord Stair, président du conseil de justice, vieux et rusé fanatique qui, depuis cinquante ans, s'ac-

commodoit à tous les gouvernements. Quoique ces ministres fussent de rigides presbytériens, le roi, pour plaire au parti opposé, admit au conseil quelques membres de la noblesse épiscopale. Mais, loin d'éteindre les animosités, ce mélange ne fut qu'un sujet de discorde et de trouble. Dans l'énumération des griefs de la nation, la convention écossoise comprenoit les *lords des articles* (1), l'acte du parlement par lequel, sous le règne de Charles II, la suprématie du roi s'étoit élevée jusqu'à le rendre maître de prescrire tel mode de religion qu'il voudroit; enfin la prééminence de toute dignité ecclésiastique sur celle de prêtre, sans détruire l'institution des *lords des articles*. Le roi, dans ses instructions au lord-commissaire, consentoit à ce qu'il y eût un réglement à cet égard. Il promettoit de restreindre la suprématie du souverain, et d'établir le gouvernement de l'église de la manière la plus conforme aux vœux du peuple. 1689.

Le 17 juin le duc d'Hamilton fit l'ouverture du parlement d'Écosse, nom que prit la convention d'après un acte passé suivant les ordres du roi. Les membres virent en général avec mécontentement que les commissaires avoient consenti à des restrictions, relativement aux *lords des articles*, point qu'ils regardoient comme leur principal grief. Le roi permettoit cepen- L'épiscopat est aboli en Ecosse.

(1) Le roi donnoit pouvoir au commissaire de choisir huit évêques, qui ensuite choisissoient huit seigneurs; ceux-ci nommoient huit barons et huit bourgeois, et tous ensemble, conjointement avec les officiers d'état, admis comme surnuméraires, formoient le corps des *lords des articles*. Ce corps étoit en possession du droit exclusif d'ouvrir des avis pour la réforme des abus, et de proposer les expédients pour le bien et la sûreté des sujets; tous priviléges revendiqués par le parlement d'Écosse.

1689. dant aux états d'élire ces lords par leurs propres suffrages, et de remettre en délibération toutes les affaires que ceux-ci auroient rejetées. Il accorda ensuite aux trois états la faculté de choisir, pour la commission des lords, chacun onze députés, éligibles tous les trois mois, et même plus souvent s'il étoit nécessaire. Mais toutes ces concessions ne satisfaisoient pas des hommes qui vouloient détruire cette institution. L'abolissement de l'épiscopat ne suffit pas même pour les apaiser, et leur mécontentement ne fit que s'accroître quand ils virent Guillaume admettre dans le conseil des partisans de la hiérarchie. Il se manifesta sur-tout dans la proposition d'un bill qui tendoit à exclure de toutes places ou emplois, sous le gouvernement de leurs majestés, quiconque auroit participé à l'administration sous le dernier régne, ou témoigné son aversion pour les changements survenus, ou entravé les mesures de la convention. Après de grands débats ce bill fut adopté par la chambre, mais demeura sans effet, le roi ayant refusé sa sanction.

Débats dans le parlement d'Ecosse.

Les états ne montrèrent pas moins d'animosité lorsqu'il fut question des juges que le roi avoit nommés en vertu de sa prérogative. Les mécontents proposérent un bill qui déclaroit le tribunal vacant, comme à l'époque de la restauration, prétendant qu'ils avoient droit d'examiner et d'approuver ceux qu'on choisiroit pour en faire partie; et afin de prévenir désormais l'entière vacance de ce même tribunal, le bill, en attribuant les nominations à la couronne, exigeoit l'approbation du parlement, et décidoit que toute clause des actes relatifs à l'admission des lords ordinaires de session, et à leur qualification comme tels, devroit être ratifiée et

confirmée pour être observée à perpétuité. Cette proposition fut soutenue avec tant de véhémence que le bill passa à la majorité des voix, malgré l'opposition des ministres, qui résolurent de maintenir les nominations du roi contre le gré du parlement. La majorité de l'assemblée, indignée de cette violation de ses priviléges, défendit aux juges de siéger jusqu'à ce qu'on fût mieux informé des intentions du roi; mais les ordres et les menaces des ministres les déterminèrent au parti contraire. La discussion fut très vive des deux côtés, et produisit une telle fermentation que, pour maintenir les juges en exercice, les ministres crurent nécessaire de placer des troupes dans le voisinage d'Édimbourg. 1689.

Le parlement est ajourné.

Le lord-commissaire, effrayé de ce tumulte, ajourna la chambre au 8 octobre, ce qui, joint aux autres mesures peu populaires de la cour, détermina l'opposition à faire des remontrances au roi. On s'y plaignoit de l'ajournement de la chambre dans des conjonctures où rien n'étoit encore réglé pour les affaires de la nation; on y rappeloit toutes les circonstances où le parlement avoit donné des preuves de son dévouement et de son zéle; on y exposoit les motifs qui l'empêchoient de partager sur quelques points l'opinion du ministère; enfin on y supplioit le roi de sanctionner les actes du parlement, et de prendre des mesures pour redresser les griefs de la nation. Cette adresse fut remise à Guillaume à Hamptoncourt. Il fut si touché du reproche qu'on sembloit lui faire de n'avoir pas rempli les conditions auxquelles il avoit accepté la couronne d'Écosse, qu'il fit connoître les instructions qu'il avoit données au lord-commissaire. On vit alors que celui-ci avoit eu

1689. toute la latitude nécessaire pour répondre aux vœux des états. Avant leur ajournement ils avoient fixé le revenu pour toute la vie de Guillaume, et voté les fonds nécessaires pour l'entretien des troupes et pour d'autres dépenses accidentelles du gouvernement pendant quelques mois : une partie des troupes étoit cependant à la solde de l'administration angloise. Ces divisions dans le parlement laissoient l'église sans aucune organisation déterminée. La hiérarchie étoit bien abolie ; mais la discipline n'avoit encore rien de réglé, et les affaires ecclésiastiques étoient décidées par le conseil-privé, qui ne tiroit ce droit que de ce même acte de suprématie dont le parlement demandoit la suppression.

Siége et prise du château d'Édimbourg.

Immédiatement après l'ajournement de la session, on changea le blocus du château d'Édimbourg en un siége régulier. Jean Lanier poussa l'attaque avec tant de vigueur qu'en peu de temps les fortifications furent détruites, et que les travaux furent avancés jusqu'au pied des murailles, où l'on avoit déja fait de larges brèches. Le duc de Gordon se voyant sans vivres, sans moyens de défense, sans intelligence au-dehors, et sans espoir d'être secouru, demanda et obtint une capitulation favorable à sa garnison. Quant à lui, il déclara que son respect pour tous les princes descendants de Jacques VI ne lui permettoit de rien stipuler pour son compte, et il se rendit à discrétion le 13 juin. Toutes les espérances de Jacques et de son parti furent alors réduites au vicomte de Dundée, qui, à la tête d'un corps de montagnards, avoit résolu d'attaquer Mackay d'après l'assurance qui lui fut donnée par message qu'au moment de l'action le régiment des dragons écossois passeroit de son côté. Mackay, instruit de son

dessein, s'éloigna de lui par de longues marches jusqu'à ce qu'il fut renforcé par les dragons de Ramsey et par un autre régiment d'infanterie angloise. Alors il revint sur ses pas, et Dundée à son tour se retira dans le Lochabar. Lord Murray, fils du marquis d'Athol, parvint à réunir ses vassaux, au nombre de douze cents hommes, pour le service de la régence; mais il fut trahi par un des siens, qui, après s'être emparé du château de Blair pour Dundée, détermina les troupes de Murray à se disperser plutôt que de porter les armes contre Jacques leur souverain légitime. 1689.

La situation de Dundée étoit très fâcheuse. Depuis plusieurs semaines ses troupes manquoient de pain et de sel, et se trouvoient réduites à l'eau pour toute boisson; au lieu de cinq cents hommes d'infanterie et de trois cents chevaux que Jacques avoit promis d'envoyer d'Irlande avec un secours d'armes, de munitions et de vivres, il ne reçut que trois cents hommes de renfort, qui arrivèrent presque nus, après que leurs vaisseaux de transport et leurs provisions furent tombés entre les mains des Anglois. Quelque déplorable que fût ce contre-temps, il le supporta avec courage, et, loin de perdre l'espérance, il marcha au secours du château de Blair, menacé par le général Mackay. Arrivé près de cette forteresse, il eut avis que l'ennemi étoit entré dans le pas de Killicrankie, et résolut de l'attaquer sans délai. L'engagement fut court, mais terrible. Les montagnards, après avoir reçu le premier feu des Anglois et y avoir répondu, tombèrent sur eux avec une telle impétuosité que l'infanterie fut rompue en sept minutes. Les dragons prirent la fuite à la première charge; la cavalerie de Dundée, qui n'excédoit pas cent hommes,

Les troupes de Guillaume sont battues à Killicrankie.

1689. rompit le régiment même de Mackay; le comte de Dumbarton, à la tête de quelques volontaires, s'empara de l'artillerie. Douze cents hommes des troupes de Mackay restèrent sur le champ de bataille; cinq cents furent faits prisonniers; tous les autres prirent la fuite, et ce ne fut qu'au bout de quelques heures que leur général, officier aussi brave qu'expérimenté, parvint à les rallier. La victoire des montagnards étoit complète et décisive; mais elle fut achetée bien cher par la perte de leur chef, qui périt dans l'action. Sa mort jeta parmi les siens une telle confusion, qu'ils négligèrent de poursuivre l'ennemi. Dundée joignoit à un esprit entreprenant un courage et une fidélité à toute épreuve; il sembloit particulièrement propre à conduire les hommes réunis sous sa bannière. Il étoit l'ame et la vie de ce parti, qui, après sa mort, n'éprouva plus que revers. Il fut remplacé par le colonel Cannon, qui avoit amené le renfort d'Irlande; mais les entreprises de celui-ci furent si malheureuses, que les montagnards découragés jetèrent peu-à-peu les armes et profitèrent d'une amnistie que Guillaume offrit à ceux qui se soumettroient à son gouvernement dans un délai déterminé.

Le roi Jacques accueilli à la cour de France.

Après avoir exposé la situation de l'Écosse, il est temps de revenir au roi Jacques et à son expédition d'Irlande. Louis XIV accorda la plus noble hospitalité à ce malheureux prince et à la reine. Il assigna pour leur résidence le château de Saint-Germain; il monta magnifiquement leur maison, les combla de riches présents, et entreprit de les rétablir sur le trône d'Angleterre. Mais Jacques se conduisit de manière à donner une idée peu favorable de la vigueur et des ressources de son esprit. Énervé par une dévotion exagérée, il

parut oublier entièrement ce courage et cette magnanimité qui avoient signalé sa jeunesse; il se montra peu affecté de la perte de son royaume; une piété mal entendue absorboit toutes ses facultés. Au lieu de chercher tous les moyens de ressaisir sa couronne, il passoit son temps en conférences avec des jésuites sur des matières de religion. Un sentiment qui tenoit du mépris se mêla bientôt dans le cœur de Louis à la compassion qu'excitoient ses malheurs. Les Italiens l'accabloient de pasquinades, et le pape d'indulgences. L'archevêque de Reims disoit ironiquement, en parlant de lui : *C'est un homme pieux qui sacrifie trois couronnes pour une messe.* Enfin il devint pour les François même un objet de raillerie et de ridicule. 1689.

Jacques, pour remonter sur le trône, n'avoit d'espoir que dans ses amis d'Écosse et d'Irlande. Tyrconnel, qui commandoit dans ce dernier royaume, fut affermi dans son affection pour ce prince par Hamilton lui-même, qui s'étoit cependant chargé de l'amener à reconnoître le nouveau gouvernement. Tyrconnel eut l'art de cacher ses sentiments et temporisa avec Guillaume jusqu'à ce que Jacques fût en état de lui envoyer de France les secours qu'il réclamoit par des messages particuliers. Dans la vue de caresser les protestants d'Irlande et d'abuser Guillaume par des apparences de soumission, il détermina lord Mountjoy, en qui les protestants avoient une entière confiance, et le baron Rice à se rendre auprès de Jacques pour lui représenter la nécessité de céder aux temps et d'attendre une meilleure occasion de faire agir ses sujets d'Irlande. Loin de pouvoir obtenir une audience du roi Jacques, Mountjoy, à son arrivée à Paris, fut envoyé à la Bastille, en puni-

Tyrconnel temporise avec le roi Guillaume.

tion du zèle qu'il avoit montré en faveur des protestants.
1689. Quoique Louis XIV desirât sincèrement le rétablissement de Jacques, ses intentions furent paralysées par le défaut d'accord entre ses ministres. Louvois dominoit dans le conseil; mais Seignelay avoit plus de crédit auprès du roi et de madame de Maintenon. C'est à ce dernier, qui étoit secrétaire-d'état de la marine, que le prince anglois s'étoit particulièrement adressé. Seignelay avoit promis de donner le commandement des troupes destinées à son service à Lauzun, que Louvois haïssoit. Aussi Louvois contraria-t-il toutes ses mesures; ce qui différa les secours que Louis XIV avoit résolu de fournir.

Jacques arrive en Irlande.

Cependant ces secours furent accordés, et la flotte fut prête à mettre en mer à la fin de février. On assure que Louis avoit offert une expédition de quinze mille hommes, mais que Jacques s'y étoit opposé, en disant qu'il vouloit triompher avec ses propres sujets ou périr dans l'entreprise. Il partit donc avec douze cents Anglois et un assez grand nombre d'officiers françois qui s'embarquèrent à Brest sur une flotte composée de quatorze vaisseaux de ligne, sept frégates, trois brûlots et beaucoup de bâtiments de transport. Le roi lui fournit une grande quantité d'armes pour ses sujets d'Irlande, une somme considérable d'argent, de magnifiques équipages, une riche vaisselle, et tout ce qui pouvoit être nécessaire pour cette campagne et pour sa maison. Il l'embrassa affectueusement à son départ, et après lui avoir donné sa propre cuirasse, *le vœu le plus favorable que je puisse faire pour vous*, lui dit-il, *c'est de ne vous revoir jamais*. Jacques s'embarqua à Brest le 6 mars avec ses principaux officiers et le comte d'Avaux, qui

l'accompagnoit comme ambassadeur. Forcé par les vents contraires de rester dans le port jusqu'au 17 du même mois, il mit enfin à la voile et débarqua le 22 à Kinsale, en Irlande. Cependant le roi Guillaume, s'apercevant qu'il étoit joué par Tyrconnel, avoit publié une déclaration qui enjoignoit aux Irlandois de poser les armes et de se soumettre à son gouvernement. Le 22 février, il fit mettre en commission trente vaisseaux de guerre, sous le commandement de l'amiral Herbert. Mais les divisions qui régnoient dans le conseil, et l'attention que le roi donnoit aux affaires du continent retardèrent tellement ces préparatifs, que l'amiral ne put mettre en mer qu'au commencement d'avril, et seulement avec une partie de la flotte. Jacques fut reçu à bras ouverts à Kinsale. Tout le pays se montra dévoué à sa cause; car quoique les protestants du nord se fussent ralliés au nouveau gouvernement, leurs forces ne pouvoient se comparer à celles de Tyrconnel, qui, en un seul jour, avoit désarmé tous les autres sujets protestants, et formé pour son maître une armée de trente mille hommes d'infanterie et de huit mille de cavalerie. 1689.

Ce fut à la fin de mars que Jacques fit son entrée solennelle à Dublin, au milieu des acclamations de tout le peuple. Il fut reçu à la porte du château par les évêques et le clergé catholique en habits sacerdotaux, et portant l'hostie devant laquelle il se prosterna publiquement. Il commença par écarter de la chambre du conseil le lord Granard, le juge Keating, et quelques autres protestants, qui avoient excité le lord-lieutenant à un accommodement avec Guillaume; il mit à leur place l'ambassadeur de France, l'évêque de Chester, Proclamations de Dublin.

1689. le colonel Darrington et quelques uns des principaux gentilshommes qui l'accompagnoient. Le second jour, il fit publier cinq proclamations. Par la première, il rappeloit tous ses sujets d'Irlande qui avoient quitté le royaume, et fixoit pour leur retour un délai, passé lequel ils seroient déclarés proscrits et leurs biens confisqués; il prescrivit en même temps à tout individu de se joindre à lui contre le prince d'Orange. La seconde contenoit l'expression de sa reconnoissance envers ses sujets catholiques, pour leur zèle et leur fidélité, avec injonction à ceux qui n'étoient pas pour lors à son service de garder leurs armes jusqu'à ce qu'il devînt nécessaire d'en faire usage pour lui. Par la troisième, il invitoit ses sujets à fournir des vivres et des armes à ses soldats, et défendoit à ceux-ci de rien prendre sans payer. Par les deux autres enfin, il augmentoit le titre de l'argent monnoyé, convoquoit pour le 7 mai un parlement à Dublin, et portoit Tyrconnel au rang de duc, en considération des services qu'il en avoit reçus.

Siége de Londonderry.

Les partisans de Jacques en Angleterre le pressoient de mettre ordre promptement aux affaires d'Irlande, et de s'avancer ensuite avec son armée, soit au nord de l'Angleterre, soit à l'occident de l'Écosse, où ceux de son parti viendroient le joindre pour agir aussitôt contre l'usurpateur. Son conseil le détourna de céder à leurs instances avant que l'Irlande fût entièrement rentrée sous sa domination. Sur le bruit qui se répandit d'un massacre projeté, les habitants de Londonderry fermèrent leurs portes au régiment commandé par le comte d'Antrim, et résolurent de se défendre contre le lord-lieutenant. Ils firent part de cette résolution au gouvernement d'Angleterre, en lui représentant les dangers

auxquels les exposoit leur résistance, et demandèrent de prompts secours. On leur envoya quelques armes et des munitions. Mais ils ne reçurent de renfort véritable qu'au milieu d'avril, que deux régiments arrivèrent dans le Loughfoyl, sous le commandement de Cunningham et de Richards. Pendant ce temps, le roi Jacques, qui s'étoit emparé de Coleraine et avoit investi Killmore, étoit arrivé presqu'à la vue de Londonderry. Georges Walker, recteur de Donaghmore, qui avoit levé un régiment pour les protestants, en donna avis au gouverneur Lundy. Cet officier lui prescrivit de se réunir au colonel Crafton et de prendre poste à Long-causey, où il se maintint toute la nuit contre la garde avancée de l'ennemi. Mais, accablé par le nombre, il se retira à Londonderry, où il engagea le gouverneur à se mettre en campagne avant que l'armée de Jacques fût complétement formée. Il fut décidé dans un conseil de guerre convoqué par Lundy, et où furent admis Cunningham et Richards, que la place n'étant point tenable, il seroit imprudent de débarquer les deux régiments; on arrêta que les principaux officiers sortiroient de Londonderry, afin qu'après leur éloignement les habitants pussent obtenir une capitulation plus favorable. On dépêcha aussitôt un officier au roi Jacques, avec des propositions de négociation, et il fut convenu avec le lieutenant-général Hamilton que l'armée resteroit à quatre milles de la ville. Nonobstant ces préliminaires, Jacques s'avança à la tête de ses troupes. Mais les assiégés le reçurent si vigoureusement, qu'il fut forcé de se replier, non sans quelque désordre, sur la ville de Saint-Jean. Les habitants et les soldats de la garnison de Londonderry, vivement irrités contre les

1689.

1689. membres du conseil de guerre qui avoient résolu d'abandonner la place, jurèrent d'en tirer une prompte vengeance. Cunningham et Richards se retirèrent dans leurs vaisseaux, et Lundy s'enferma dans sa chambre. Walker et le major Baker ne purent le déterminer à garder son poste. Soit lâcheté, soit perfidie, il refusa obstinément de concourir à la défense de la ville, et on le laissa s'échapper à la faveur d'un travestissement. Mais, arrêté ensuite en Écosse, il fut mené à Londres pour y rendre compte de sa conduite.

Courageuse défense des habitants.

Les habitants choisirent à sa place pour leurs gouverneurs Walker et le major Baker, qui devoient se partager l'autorité. Mais ceux-ci ne voulurent point accepter ce poste avant qu'il eût été offert au colonel Cunningham, le premier après Lundy dans le commandement. Cunningham rejeta l'offre qu'on lui en fit, et revint avec Richards en Angleterre, où l'un et l'autre furent aussitôt cassés. Les deux nouveaux gouverneurs, ainsi livrés à leurs propres ressources, préparèrent tout pour une vigoureuse défense, et on peut même dire qu'ils furent emportés par leur courage au-delà des bornes de la prudence, car la place étoit peu fortifiée; leur artillerie, qui n'excédoit pas vingt pièces, étoit en mauvais état; point d'ingénieur pour diriger les opérations, et avec tout cela très peu de cavalerie et une garnison composée d'hommes mal disciplinés et dépourvue de provisions. Au-dehors, ils étoient assiégés par un monarque en personne, à la tête d'une armée formidable, conduite par de bons officiers, et abondamment pourvue de toutes les choses nécessaires pour un siége et une bataille. La ville fut cernée le 20 avril; on dressa aussitôt les batteries, et on fit plusieurs attaques très

vives, où les assiégeants furent repoussés avec une grande perte. Les habitants obtenoient toujours quelques avantages dans leurs sorties, et ils auroient pu braver l'ennemi sans le manque de vivres et la maladie contagieuse qui se déclara parmi eux. Les malheureux éprouvoient le sort de Tantale; car plusieurs vaisseaux envoyés d'Angleterre avec des secours, ne purent remonter la rivière, se trouvant arrêtés par les batteries que l'ennemi avoit élevées sur les deux rives, et par les travaux qui fermoient le canal. Enfin ils virent arriver dans le lac un renfort sous les ordres du général Kirke, qui avoit abandonné son maître pour passer au service du roi Guillaume. Il trouva le moyen de faire savoir à Walker qu'il avoit à bord des vivres et des soldats pour les assiégés, mais qu'il étoit impossible de remonter la rivière. Il promettoit cependant de mettre à terre un corps de troupes à l'île d'Inch, et de tenter une diversion en leur faveur, lorsqu'il auroit été joint par les troupes d'Inniskilling, qui s'élevoient à cinq mille hommes, dont deux mille de cavalerie. Il attendoit également d'Angleterre, ajoutoit-il, six mille hommes qui s'étoient embarqués avant lui; il finissoit par exhorter les habitants à persévérer dans leur courageuse résistance, leur assurant qu'il affronteroit tous les hasards pour venir à leur secours. Ces promesses soutinrent la constance des habitants, dont le nombre diminuoit cependant de jour en jour. Le major Baker étant mort, il fut remplacé par le colonel Michelburn, qui fut associé à Walker dans les opérations du commandement.

1689.

Le roi Jacques étant retourné à Dublin pour être présent au parlement, laissa le commandement de son

Conduite de Rosen.

1689. armée au général françois Rosen, qui, fatigué de la résistance obstinée d'une poignée d'hommes à demi consumés par la faim, les menaça de raser leur ville et de passer les habitants au fil de l'épée, s'ils ne se hâtoient de se soumettre. Les gouverneurs, loin d'être effrayés de ses menaces, défendirent, sous peine de mort, de parler de soumission.

Les malheureux habitants de Londonderry, livrés à toutes les horreurs de la famine, virent bientôt s'épuiser les affreux aliments dont ils se nourrissoient. Leur détresse n'abattit point leur courage. Rosen les menaça d'exercer sa vengeance sur tous les protestants du pays, et de les faire conduire sous les murs de la ville assiégée, en les y laissant exposés à toutes les privations. L'évêque de Meath se plaignit au roi de cette menace barbare et le supplia d'en empêcher l'exécution. L'ordre du roi fut sans pouvoir sur l'esprit de Rosen, et un grand nombre de ces malheureux furent poussés jusqu'au pied des murs de Londonderry. Ce spectacle, loin de produire l'effet qu'en attendoit le général, ne fit qu'exciter le désespoir des assiégés; ils élevèrent une potence à la vue de l'ennemi, et envoyèrent dire à Rosen qu'ils feroient pendre tous les prisonniers s'il ne remettoit en liberté tous les protestants enlevés à leurs foyers. Cette menace amena une négociation qui fut suivie du renvoi des protestants.

La ville est secourue par Kirke.

La garnison de Londonderry étoit alors réduite de sept mille hommes à cinq mille sept cents. La détresse des habitants étoit telle que l'on parla de massacrer les papistes pour se nourrir de leur chair. Dans cette horrible extrémité, Kirke, qui jusque-là étoit resté dans l'inaction, fit remonter la rivière à deux

vaisseaux chargés de provisions, sous l'escorte de la frégate *le Dartmouth*. L'un de ces vaisseaux, *le Mountjoy*, rompit les travaux de l'ennemi, et, après avoir soutenu un feu très vif des deux côtés de la rivière, les trois vaisseaux arrivèrent, sans dommage, à la ville, où ils furent reçus aux acclamations de joie des habitants. Cet incident porta un tel découragement dans l'armée du roi Jacques, qu'elle prit le parti de lever le siège dans la nuit, et de se retirer précipitamment, après avoir perdu neuf mille hommes devant la place. Kirke ne fut pas plus tôt entré dans la ville que Walker s'embarqua pour l'Angleterre avec une adresse où les habitants témoignoient au roi toute leur reconnoissance du secours qu'ils en avoient reçu. 1689.

Les habitants d'Inniskilling ne montrèrent pas moins de valeur et de constance à s'opposer aux papistes que ceux de Londonderry. Ils levèrent un régiment dont le commandement fut donné à Gustave Hamilton, qu'ils avoient choisi pour leur gouverneur, et proclamèrent, le 11 mars, Guillaume et Marie, dont ils résolurent de soutenir l'autorité contre toute opposition. Le lord Gilmoy ayant investi le château de Crom, qui étoit occupé par les protestants, et peu éloigné d'Inniskilling, les habitants de cette dernière ville y jetèrent du secours, et forcèrent Gilmoy de se retirer à Belturbet. Le lieutenant-colonel Lloyd, à la tête d'un détachement de la garnison, s'empara du château d'Aughor qu'il démolit, et obtint dans plusieurs escarmouches des avantages sur l'ennemi. Le jour même qui précéda la délivrance de Londonderry, ces mêmes troupes mirent en déroute, dans un endroit appelé Newton-Butler, six mille papistes irlandois, dont le chef

Les habitants d'Inniskilling défont et prennent le général Macarty.

Macarty, plus connu sous le nom de lord Moncashel, fut fait prisonnier.

1689.

Assemblée du parlement d'Irlande.

Le parlement d'Irlande s'étant assemblé à Dublin, d'après la proclamation du roi Jacques, ce prince, dans un discours prononcé du haut du trône, remercia les membres de leur zèle, de leur courage et de leur fidélité, et après avoir exalté la générosité du roi de France, qui l'avoit mis en état de venir les joindre, il insista sur la résolution où il étoit d'établir la liberté de conscience que réclamoient également la politique et l'humanité, et promit de concourir avec eux à toutes les lois qui pourroient assurer la tranquillité et le bonheur de ses sujets. Sir Richard Neagle, orateur des communes, proposa une adresse de remerciement à sa majesté, et demanda que le comte d'Avaux fût prié de témoigner au roi très chrétien toute leur reconnoissance pour l'appui qu'il avoit prêté si généreusement à leur souverain. Ces deux adresses ayant été rédigées avec le concours des deux chambres, il fut proposé un bill pour reconnoître les droits de Jacques, et pour exprimer toute l'horreur qu'inspiroient au parlement l'usurpation du prince d'Orange et la défection des Anglois. Le lendemain Jacques publia une déclaration, où, en se plaignant des calomnies répandues contre sa personne, il faisoit remarquer son impartialité dans la protection accordée à ses sujets protestants, dans son attention à les défendre contre leurs adversaires, à écouter leurs plaintes, et à faire jouir le royaume de la liberté de conscience; promettant de ne rien faire sans l'approbation du parlement, offrant le pardon à ceux qui se détacheroient du parti de ses ennemis pour revenir à lui vingt-quatre jours

1689.

après son arrivée en Irlande, et rendant responsables de tout le sang qui seroit versé ceux qui s'obstineroient dans leur révolte.

L'acte qui confirmoit les protestants dans leurs biens est annulé.

La conduite du roi Jacques ne répondit guère à cette déclaration ; on ne peut même l'expliquer qu'en supposant qu'il suivoit moins sa propre inclination que les conseils du comte d'Avaux et des catholiques irlandois qui avoient toute sa confiance. Ces derniers formant la majorité dans les deux chambres, on ne dut pas s'étonner d'y voir présenter un bill qui annuloit l'acte en vertu duquel les protestants avoient été confirmés dans la possession de leurs biens. Par ce nouvel acte ils furent dépouillés de leurs terres, lesquelles furent dévolues aux héritiers des catholiques qui en avoient été propriétaires avant la rebellion. Ce bill injuste ne contenoit aucune restriction en faveur des protestants qui avoient acheté ces biens à un prix convenable ; il n'étoit rien alloué pour l'amélioration que le sol avoit pu recevoir entre leurs mains, rien accordé aux veuves des protestants, et il ne fut pas même permis aux propriétaires et aux fermiers d'enlever leurs blés et d'arracher les arbres qu'ils avoient plantés. Dans la chambre des lords, le docteur Dopping, évêque de Meath, combattit le bill avec autant de courage que d'habileté, et une adresse en faveur de ceux qui n'avoient acheté qu'après l'acte de confirmation fut présentée au roi par le comte de Granard : mais toutes ces remontrances n'empêchèrent point que le bill ne reçût la sanction royale ; ce qui produisit la ruine entière des protestants.

Acte de proscription.

Afin de consommer leur misère, il fut passé un acte de proscription contre tous les protestants de l'un et de

1689. l'autre sexe qui s'étoient absentés du royaume d'Irlande, et contre ceux qui s'étoient retirés dans une partie des trois royaumes non soumise à l'autorité du roi Jacques, ou qui avoient eu des intelligences avec les rebelles depuis le premier août de l'année précédente. Le nombre des sujets nommément atteints par cet acte s'élevoit à près de trois mille, parmi lesquels on comptoit deux archevêques, un duc, dix-sept comtes, sept comtesses, autant d'évêques, dix-huit barons, trente-trois baronnets, cinquante-un chevaliers, et quatre-vingt-trois ecclésiastiques, tous condamnés à la peine de mort avec confiscation de leurs biens. Ces malheureux étoient privés de tout espoir de pardon, même du bénéfice d'appel; car l'acte même rendoit nulles les lettres de grace que le roi pourroit accorder, à moins qu'elles ne fussent enregistrées avant le premier décembre. Par des lois subséquentes, le parlement d'Irlande fut déclaré indépendant de celui d'Angleterre; une pension de vingt-mille livres sterling fut donnée à Tyrconnel, en récompense de ses éminents services, indépendamment des biens confisqués; et il fut mis à la disposition du roi une somme de vingt mille livres sterling par mois; un acte en faveur de la liberté de conscience reçut la sanction royale; les dîmes payables par les catholiques furent affectées aux prêtres de cette communion; on supprima les sommes allouées au clergé protestant par les villes et communautés, et les non-conformistes furent déclarés exempts de la juridiction ecclésiastique. Ainsi l'église établie fut dépouillée de ses pouvoirs et de sa juridiction, malgré la promesse de Jacques, qui, à son dé-

barquement, avoit déclaré qu'il maintiendroit le clergé dans ses droits et priviléges. 1689.

Jacques fait battre une monnoie à bas titre.

On seroit tenté d'accuser le roi Jacques d'une tendance marquée au despotisme et à l'arbitraire, si l'on ne devoit avec plus de raison imputer sa conduite tyrannique au caractère de ses ministres, hommes étrangers à tout sentiment de justice et d'humanité, qui n'obéissoient qu'aux mouvements de la cupidité et de la vengeance, et qui étoient possédés de toute l'animosité des haines religieuses. Les soldats vivoient à discrétion; les habitants étoient pillés et volés; le trésor du roi ayant été dévasté, on porta à la monnoie et l'on fit frapper en espèces, pour les besoins du prince, tout le cuivre qu'on put trouver dans les boutiques des marchands et dans les cuisines des bourgeois. On donna à ces espéces une valeur arbitraire au-dessus de la valeur intrinséque de toute la différence d'un à trois cents, et il y eut ordre à tout le monde de les recevoir en paiement sous les peines les plus sévères. On répandit une quantité prodigieuse de cette monnoie pendant le cours d'une année, et les protestants étoient obligés de la prendre en paiement de tout ce qui étoit fourni pour le service du roi. Jacques, non content de la subvention que le parlement lui avoit accordée, imposa de sa propre autorité une taxe de vingt mille livres sterling par mois sur d'autres domaines que ceux qui étoient imposés par la loi. Les chambres n'étant ajournées que pour une durée de trois mois, on auroit pu croire que cet expédient n'étoit que momentané: mais cette taxe fut levée en vertu d'une commission munie du grand-sceau; et comme on au-

1689. roit pu obtenir la même somme par les voies parlementaires, de toutes les extensions de la prérogative, ce fut la plus inexcusable. Informé que les protestants avoient employé toute leur monnoie de billon à l'acquisition d'une grande quantité de cuirs, de suif, de laines et de blé, Jacques fixa de sa propre autorité le prix de ces marchandises, afin de les acheter pour lui-même. Ses ministres enfin ne paroissoient travailler qu'à la ruine totale de ce malheureux peuple.

Les catholiques s'emparent des églises des protestants.

Toutes les chaires qui vinrent à vaquer dans les écoles publiques furent données à des professeurs papistes. On supprima la pension que faisoit l'échiquier à l'université de Dublin; on en chassa le vice-président, ses agents et les éléves. Sans aucun prétexte, et au mépris de la promesse royale, on s'empara de leurs meubles, de leur vaisselle et de leur bibliothéque : les officiers firent du collége un corps-de-garde, de la chapelle un magasin, et des appartements une prison; un prêtre catholique fut nommé prévôt; un autre catholique nommé Macarty fut fait bibliothécaire; l'université devint un séminaire. Quand les évêchés et les bénéfices à la nomination de la couronne devenoient vacants, le roi en faisoit porter les revenus dans son échiquier, et laissoit les paroisses sans pasteurs; ces sommes étoient principalement employées au profit des évêques et des prêtres catholiques. Une telle faveur les rendit si exigeants, que, dans plusieurs paroisses, ils s'emparèrent de l'église des protestants. Toutes les fois qu'on se plaignoit au roi de ces vexations, il promettoit de faire justice, et donnoit l'ordre de rendre les églises. Mais le clergé catholique refusoit d'obéir, prétendant qu'en matière spirituelle il ne

devoit obéissance qu'au saint-siége; et Jacques n'avoit point l'autorité nécessaire pour défendre ses sujets protestants contre un corps puissant qu'il avoit à cœur de ne point désobliger. Quelques vaisseaux s'étant montrés dans la baie de Dublin, il fut fait défense aux protestants de se réunir dans leurs églises ou ailleurs sous peine de mort. On les obligea de remettre leurs armes, s'ils ne vouloient être traités comme rebelles et traîtres. Lutterel, gouverneur de Dublin, fit publier à son de trompe un ordre aux fermiers d'apporter, dans un délai fixé, leurs blés pour nourrir les chevaux du roi, sous peine d'être pendus à la porte de leurs maisons. Le brigadier Sarsfield força tous les protestants d'un district de se retirer sous peine de mort à une distance de dix milles de leurs habitations; et la même peine fut prononcée contre ceux qui ne recevroient point la nouvelle monnoie au taux fixé. 1689.

Combat de la flotte françoise.

Tous les revenus de l'Irlande et tous les expédients imaginés pour donner cours à cette monnoie de bas aloi n'auroient pu suffire aux frais de la guerre, sans les secours que Jacques recevoit de temps en temps de France. Aussitôt après le retour de la flotte qui avoit transporté ce prince en Irlande, Louis XIV fit partir plusieurs vaisseaux de transport avec des armes, des munitions et une somme considérable d'argent, sous l'escorte d'une forte escadre, commandée par Château-Renaut. Avant que ce convoi mît en mer à Brest, Guillaume, informé de sa destination, envoya de Spithead, pour l'intercepter, douze vaisseaux de ligne, un brûlot et quatre barques, sous les ordres de l'amiral Herbert, qui fut jeté par la tempête dans le port de Milford, d'où il dirigea sa course vers Kinsale, dans la supposition

1689. que la flotte françoise avoit fait voile de Brest, et qu'il la rencontreroit vers les côtes d'Irlande. Le 1er mai il la découvrit à l'ancre dans la baie de Bantry, et quoique l'ennemi fût très supérieur en nombre, il fit force de voiles pour l'attaquer. Les François ne l'eurent pas plus tôt aperçu au point du jour, que, levant l'ancre, ils s'avancèrent à la faveur de la marée, se mirent en ordre et engagèrent le combat, qui se soutint pendant deux heures avec une valeur égale des deux côtés, mais avec un dommage considérable pour la flotte angloise, à cause de la supériorité du feu de l'ennemi. Herbert appareilla plusieurs fois pour gagner le vent; mais l'amiral françois le conserva avec autant d'habileté que de persévérance. Enfin les Anglois gagnèrent la haute mer et battirent en retraite jusqu'à cinq heures du soir. Alors Château-Renaut mit à la voile, et rentra dans la baie, content de l'avantage qu'il avoit remporté. La perte en hommes fut peu considérable des deux côtés, et les François étoient si supérieurs en nombre que cette victoire fut pour eux presque sans gloire. Herbert se retira aux îles Scilly, où il attendit du renfort. Trompé dans cette attente, il regagna Portsmouth, très mécontent, ainsi que son équipage. Les matelots conservoient un reste d'attachement pour Jacques, qui, dans le principe, avoit obtenu leur affection, et les officiers se plaignoient d'avoir été livrés aux forces supérieures de l'ennemi. Pour apaiser ce mécontentement, Guillaume se rendit à Portsmouth. Il y dîna avec l'amiral à bord du vaisseau Élisabeth. Il lui annonça qu'il se proposoit de le créer comte, en considération de sa bonne conduite et de ses services; il nomma chevaliers les capi-

taines Ashby et Shovel, et donna dix schellings à chaque matelot.

1689.

On revient sur plusieurs jugements en Angleterre.

Le parlement d'Angleterre pensa que, s'il étoit de son devoir de subvenir aux dépenses de la guerre entre les deux nations, il devoit aussi rendre justice aux sujets qui, sous les derniers règnes, avoient été victimes de jugements iniques. Les actes d'*attainder* portés contre le lord Russel, Algernon Sidney, l'alderman Cornish, et lady Lisle, furent annulés. Les lords établirent un *comité des priviléges*, chargé d'examiner l'affaire du comte de Devonshire, condamné sous le dernier règne à une amende de trente mille livres sterling pour avoir attaqué le colonel Culpepper en présence de la chambre. Ce comité fut d'avis qu'en ôtant au parlement la connoissance de cette affaire la cour du banc du roi avoit violé le privilége de cette assemblée; que l'amende étoit exorbitante, contraire à la grande charte, aux droits des sujets et aux lois du royaume. On rapporta la sentence qui condamnoit Samuel Johnson, chapelain de lord Russel, à la dégradation, à une amende, au fouet et au pilori, et les communes le recommandèrent au roi pour un des premiers bénéfices vacants. Il reçut un dédommagement de mille livres sterling, et une pension de trois cents livres sterling pour sa vie et celle de son fils, qui fut bientôt après promu à un emploi du revenu de cent livres sterling; mais le père n'obtint point de bénéfice. Titus Oates saisit cette occasion de demander à la chambre des pairs que le jugement qui le déclaroit parjure fût cassé. L'avis des juges et du conseil ayant été pris à la barre, le jugement fut en effet annulé; mais les pairs ayant

1689. inséré dans l'acte qui l'annuloit quelques amendements avec une clause qui rendoit cet acte conditionnel, il s'ensuivit de violents débats. Cependant Oates fut mis en liberté, et les deux chambres le recommandèrent au roi, qui lui accorda sa grace avec une forte pension. Le comité chargé d'examiner les affaires des prisonniers d'état fut d'avis que sir Robert Wright, dernier lord chef de la justice, avoit eu part aux violences commises dans les provinces occidentales, après l'insurrection de Monmouth, ainsi qu'un des commissaires ecclésiastiques. La mort avoit délivré Jefferies du ressentiment de la nation; mais Graham et Burton, qui avoient agi comme solliciteurs dans les poursuites illégales contre les antagonistes de la cour, sous le régne de Charles II, furent reconnus coupables d'avoir participé au jugement inique qui, huit ans auparavant, les avoit condamnés à mort avec confiscation de leurs biens; d'avoir fait tous leurs efforts pour détruire la religion protestante et le gouvernement du royaume, et enfin d'avoir employé à ces infames manœuvres plusieurs milliers de livres sterling des revenus de l'état. La mauvaise administration du ministère actuel ne put échapper à l'animadversion du parlement. Les pairs, après s'être adressés au roi pour le prier de mettre en état de défense les îles de Wight, Jersey, Guernesey, Scilly, le château de Douvres et les autres forts du royaume, et pour obtenir le désarmement des papistes, créèrent un comité chargé d'examiner la cause du mauvais succès des affaires d'Irlande, qu'on attribuoit généralement à la négligence des marquis de Caermarthen et d'Halifax. Ils demandèrent au roi, par une adresse, que le registre des délibérations

de la commission chargée des affaires d'Irlande fût mis entre leurs mains; mais Guillaume n'ayant pas voulu y consentir, les communes déclarèrent que ceux qui lui avoient conseillé ce refus étoient ennemis du royaume. Alarmé d'une telle résolution, Guillaume leur fit donner communication du registre, où elles ne trouvèrent que très peu de documents qui répondissent à leurs vues. La chambre, dans une adresse au roi, représenta que le secours en faveur de l'Irlande avoit été retardé sans nécessité; que les vaisseaux de transport préparés étoient insuffisants pour y conduire les forces nécessaires, et que c'étoit faute d'une escorte convenable que plusieurs vaisseaux avoient été pris par l'ennemi. La question de savoir si l'on devoit accuser auprès du roi le marquis d'Halifax, fut résolue négativement à une foible majorité. Quelque temps auparavant, Howe, vice-chambellan de la reine, avoit proposé de dénoncer à la couronne les membres du conseil accusés en parlement pour avoir attenté aux libertés de la nation. Cette motion concernoit Caermarthen et Halifax. Le premier avoit déja été accusé de haute-trahison sous le nom de comte de Danby; et on imputoit à l'autre la mauvaise conduite de l'administration précédente. De violents débats s'élevèrent; il est probable que la proposition auroit passé si l'ardeur de ceux qui l'avoient d'abord vivement soutenue ne se fût ralentie. Quelques lettres du roi Jacques à ses partisans, relatives au projet d'une invasion, ayant été interceptées, M. Hambden, président du comité de toute la chambre, insista sur le danger du royaume, et proposa d'accorder de plus forts subsides à sa majesté; proposition inattendue, qui ne fut pas appuyée d'un seul membre. Cependant la chambre 1689.

1689. ayant pris en considération les lettres interceptées, vota une adresse au roi pour le prier de s'assurer de tous les papistes de marque et de les faire désarmer. Il fut ensuite présenté un bill d'*attainder* contre plusieurs sujets en état de révolte; mais il ne put être adopté dans cette session.

Bills passés dans cette session.

La chambre des pairs prépara un autre bill qui obligeoit tous les sujets à porter, pendant certaines saisons de l'année, des habits de drap manufacturé en Angleterre; mais ce bill fut attaqué par une pétition des ouvriers en soie de Londres et de Cantorbery, tumultuairement réunis à Westminster. Les pairs ayant refusé d'accéder à une pétition présentée dans des formes si inusitées, on détermina les ouvriers à regagner chacun son domicile. On prit des précautions contre un nouveau rassemblement, et la chambre rejeta le bill. Le parlement en adopta un nouveau relatif aux présentations qui appartenoient aux papistes dans les deux universités. Celles des comtés méridionaux furent attribuées à l'université d'Oxford, et celles des comtés septentrionaux à l'université de Cambridge, avec quelques conditions. On établit des cours à Bristol, Glocester et Newcastle, pour juger les cas de conscience; celle des marches galloises fut abolie, comme insupportable au pays. Les ecclésiastiques protestants, qu'on avoit dépouillés de leurs bénéfices en Irlande, furent déclarés aptes à en posséder de semblables en Angleterre, sans perdre leurs droits aux premiers; mais à la condition expresse que, lorsqu'ils seroient réintégrés dans ceux-ci, ils renonceroient aux autres. On révoqua le statut d'Henri IV contre l'accroissement de l'or et de l'argent; les sujets eurent le droit de fondre et de raf-

finer les métaux et les vieilles espèces, d'en tirer ce qu'elles contenoient d'or et d'argent, à la charge par eux d'apporter cette matière à la monnoie, où elle seroit échangée contre la même valeur en monnoie courante. Après l'adoption de ces bills et de quelques autres de moindre importance, les deux chambres s'ajournèrent d'abord au 20 septembre, et ensuite au 19 octobre. 1689.

LIVRE II.

Schomberg passe en Irlande avec une armée. — Victoire des Inniskillinois. — Schomberg blâmé de son inaction. — Échec des François à Walcourt. — Succès des alliés en Allemagne. — Mort du pape Innocent XI. — Guillaume perd un peu de sa popularité. — Une partie du clergé refuse le serment. — Le roi Guillaume s'occupe de réformer la discipline de l'église. — Assemblée du clergé. — La session est plusieurs fois prorogée. — Affaires du parlement. — Les whigs mettent obstacle au bill d'amnistie. — On reprend les recherches sur les affaires d'Irlande. — Ressentiment de Guillaume contre les whigs. — Complot contre le gouvernement. — Débats au sujet du bill des communautés. — Le roi veut terminer en personne la guerre d'Irlande. — Arrivée de Ludlow en Angleterre. — Efforts des jacobites en Écosse. — Le crédit de la cour l'emporte. — Les torys ont le dessus en Angleterre. — Bill pour reconnoître Guillaume et Marie. — Débats sur le bill d'abjuration. — Guillaume passe en Irlande. — Jacques marche vers la Boyne. — Guillaume se décide à livrer bataille. — Bataille de la Boyne. — Mort de Schomberg. — Jacques s'embarque pour la France. — Entrée de Guillaume à Dublin. — Victoire des François. — Torrington est envoyé à la Tour. — Progrès de Guillaume en Irlande. — Il assiége Limerick qu'il est obligé d'abandonner. — Réduction de Cork et de Kinsale. — Les troupes françoises quittent l'Irlande. — Le duc de Savoie se joint aux confédérés. — Défaite du prince de Waldeck. — L'archiduc Joseph est élu roi des Romains. — Assemblée du parlement en Angleterre. — Les communes accèdent aux demandes du roi. — Pétition des torys. — Attaque contre le marquis de Caermarthen. — Voyage de Guillaume en Hollande. — Il assiste à un congrès.

1689. QUELQUE urgent qu'il fût de remédier à la situation de l'Irlande, et malgré les instances des protestants de ce

pays, les ministres étoient si peu d'accord, et l'on mit tant de négligence aux préparatifs de l'expédition, que l'armée ne put s'embarquer que six mois après la descente du roi Jacques. Enfin, lorsqu'on eut levé dix-huit régiments d'infanterie et cinq de dragons, lorsqu'on eut pourvu au service de l'artillerie et mis en état les vaisseaux de transport, le duc de Schomberg, chargé par le roi du commandement en chef de l'expédition, partit pour Chester, après avoir remercié en personne les communes de la manière distinguée dont elles avoient payé ses services, et reçu de la chambre l'assurance que l'armée qu'il commandoit seroit, ainsi que lui, l'objet d'une attention particulière. Le 13 août il descendit dans le voisinage de Carrickfergus, avec environ dix mille hommes, et prit possession de Belfast, que l'ennemi avoit quitté à son approche pour prendre position à Carrickfergus. Schomberg, après avoir fait rafraîchir ses troupes, marcha vers cette place, l'investit, et en continua le siége jusqu'au 26 du mois. La brèche alors étant devenue praticable, les assiégés capitulèrent, à condition qu'ils sortiroient avec armes et bagage, pour être conduits à Newry, où se trouvoit la garnison irlandoise la plus voisine. Pendant le siége Schomberg fut joint par le reste de son armée d'Angleterre; mais par ses ordres, la plus grande partie de l'artillerie et des bagages fut dirigée de Chester à Carlingford. Il se mit ensuite en marche pour Lisburne et Hillsborough, campa à Drummore, où les protestants du nord avoient été récemment battus par Hamilton, et de là poussa jusqu'à Loughbrillane, où la cavalerie et les dragons d'Inniskilling vinrent se joindre à lui. Ce mouvement décida l'ennemi à abandonner Newry et Dundalk, et

1689.

Schomberg passe en Irlande avec une armée.

1689. Schomberg fit camper ses troupes aux environs de ces deux places, dans un terrain bas et humide, ayant la ville et la rivière au midi, et entouré de tous côtés par des collines, des fondrières et des montagnes.

Victoire des Inniskillinois.

Son armée, qui se composoit principalement de nouvelles recrues peu faites à la fatigue, commença alors à souffrir de la marche, de la rigueur du temps et du manque de vivres. Cependant il fut renforcé par les régiments de Kirke, Hanmer et Stuart, et il auroit poussé jusqu'à Drogheda, où il savoit que Rosen se trouvoit avec à-peu-près vingt mille hommes, s'il n'eût été obligé d'attendre son artillerie, qui n'étoit pas encore arrivée à Carlingford. Jacques, ayant réuni toutes ses forces, marcha droit à Schomberg, et se rangea en bataille devant ses retranchements. Mais celui-ci voyant la supériorité de la cavalerie de l'ennemi, et l'état d'indiscipline de son armée, qu'affoiblissoient encore les maladies, retint les troupes dans le camp, et l'ennemi ne tarda pas à se retirer. Aussitôt après sa retraite, on découvrit dans le camp des Anglois une conspiration formée par quelques catholiques françois qui s'étoient introduits dans les régiments protestants. L'un d'eux, nommé Duplessis, avoit écrit au comte d'Avaux, ambassadeur de France, une lettre où il promettoit de déserter avec tous les catholiques des trois régiments françois qui se trouvoient dans l'armée de Schomberg; cette lettre fut interceptée, et Duplessis, jugé par une cour martiale, fut exécuté avec cinq de ses complices. Environ deux cent cinquante catholiques qu'on découvrit dans les régiments françois furent envoyés en Angleterre et de là en Hollande. Telle étoit la situation de Schomberg, lorsque les Inniskillinois, sous le comman-

dément du colonel Lloyd, firent une excursion dans le voisinage et remportèrent le 25 septembre une victoire compléte sur un nombre cinq fois plus considérable d'Irlandois. Ils tuèrent sept cents hommes, prirent le commandant Okelly et environ cinquante officiers, et firent un butin considérable en bétail. Le duc, charmé de leur conduite, leur donna les plus honorables témoignages de sa satisfaction. 1689.

Schomberg blâmé de son inaction.

Cependant l'ennemi s'empara de James-Town, et réduisit Sligo, dont l'un des forts fut vaillamment défendu par le capitaine françois Saint-Sauveur et sa compagnie de grenadiers, jusqu'à ce que le manque d'eau et de provisions les força à capituler. Les maladies contagieuses faisoient de tels ravages dans le camp de Schomberg, qu'au printemps suivant ce général avoit perdu la moitié de son monde. Son inaction lui attiroit des reproches; le roi, dans plusieurs lettres, le pressoit de saisir la première occasion de hasarder une bataille. Mais Schomberg refusoit de courir cette chance contre un ennemi trois fois supérieur en nombre, ayant des troupes saines, bien disciplinées et commandées par d'habiles officiers. Il étoit sans doute répréhensible d'avoir choisi une position si malsaine. Il en sortit aux approches de la mauvaise saison, pour mettre ses troupes en quartier d'hiver, avec l'espoir d'être renforcé par sept mille Danois qui venoient d'arriver en Angleterre, en vertu d'un traité récemment conclu entre Guillaume et le roi de Danemarck. Les Anglois n'étoient pas plus heureux sur mer qu'ils ne l'avoient été sur terre. L'amiral Herbert, nouvellement créé comte de Torrington, étant descendu en Irlande avec les escadres combinées d'Angleterre et de Hollande, fit une tentative infructueuse

1689. sur Cork, et perdit un grand nombre de ses matelots par des maladies qui furent attribuées à la mauvaise qualité de ses vivres. Le vaisseau de guerre le Dartmouth tomba entre les mains des ennemis, qui infestoient le canal avec un si grand nombre de navires armés que le commerce anglois en souffrit le plus grand dommage.

Échec des François à Walcourt.

Les affaires de France présentoient un aspect assez sombre sur le continent; toutes les puissances de l'Europe sembloient avoir conspiré la destruction de cette monarchie. Le roi Guillaume venoit de conclure avec les états-généraux une nouvelle ligue, où les précédents traités de paix et de commerce avoient été confirmés. Il y étoit stipulé que, dans le cas où le roi de la Grande-Bretagne seroit attaqué, les Hollandois enverroient à son secours six mille hommes d'infanterie et vingt vaisseaux de ligne, et que si les hostilités étoient dirigées contre les états-généraux, l'Angleterre les soutiendroit par dix mille hommes d'infanterie et vingt vaisseaux de guerre. Le traité fut à peine ratifié, que Guillaume envoya lord Churchill, qui venoit d'être créé comte de Marlborough, en Hollande, pour y commander les auxiliaires anglois, au nombre de onze mille hommes, dont la plupart avoient servi dans l'armée du roi Jacques, lors de l'arrivée du prince d'Orange en Angleterre. Il joignit aussitôt l'armée hollandoise sous les ordres du prince de Waldeck, qui avoit fixé son rendez-vous au pays de Liége, dans l'intention d'agir contre l'armée françoise, commandée par le maréchal d'Humières, pendant que le prince de Vaudemont, à la tête d'un petit corps d'observation composé d'Espagnols, de Hollandois et d'Allemands, surveilleroit les mouvements de Calvo dans une autre partie des Pays-Bas.

La ville de Liége, forcée de renoncer à la neutralité, se déclara pour les alliés. Au mois d'août les fourrageurs de l'armée des états furent attaqués à Walcourt par le maréchal d'Humières. Le combat fut opiniâtre, et les François se retirèrent en désordre, après avoir perdu deux mille hommes et quelques pièces d'artillerie. L'armée d'observation combla une partie des lignes des François du côté de Courtray, et leva des contributions sur le territoire ennemi. 1689.

Succès des alliés en Allemagne.

Les François étoient presque entièrement maîtres des trois électorats ecclésiastiques d'Allemagne. Ils tenoient Mayence, Tréves, Bonn, Keiserswaert, Philisbourg et Landau; ils avoient démantelé le château d'Heidelberg dans le Palatinat, ruiné Manheim, réduit en cendres Worms et Spire, et démoli Frankendahl, ainsi que plusieurs autres forteresses. Ces conquêtes, fruit d'une invasion soudaine, étoient couvertes par une nombreuse armée sous les ordres du maréchal de Duras, et tous ses officiers-généraux étoient aussi braves qu'habiles. Il eut cependant quelque peine à conserver son terrain contre les différents princes de l'Empire. Le duc de Lorraine, à la tête des troupes impériales, investit Mayence, qui se rendit à composition. L'électeur de Brandebourg, après avoir réduit Keiserswaert, assiégea Bonn, dont la garnison ne capitula qu'après une longue et vigoureuse résistance. Le ressentiment qu'éprouvoient les princes allemands des dévastations commises dans leur pays par les François, étoit le plus ferme principe de leur union. Les intrigues de Louis XIV en Pologne et à Constantinople ayant mis un obstacle à la paix entre l'empereur et la Porte ottomane, la campagne s'ouvrit en Croatie, où un corps de Croates battit cinq

1689. mille Turcs entre Vihitz et Novi. Le prince de Bade, qui commandoit les Impériaux, traversa la Morave à Passarowitz, et marcha à la rencontre de l'armée turque, composée de cinquante mille hommes, ayant pour chef un seraskier. Le 13 août, il attaqua l'ennemi dans ses retranchements près de Patochin, força ses lignes, fit un grand carnage, et resta maître du camp, des bagages et de l'artillerie. Les Turcs se retirèrent à Nissa, où leur général, se trouvant supérieur en nombre à l'armée des Impériaux, prit son campement dans une position inaccessible de tous côtés, à l'exception du côté de l'arrière-garde, qui resta ouvert pour faciliter la retraite. Ce fut aussi par là que le prince de Bade l'attaqua le 24 septembre. Il remporta sur les Turcs une nouvelle victoire, et, malgré la défense la plus opiniâtre, fit entrer à Nissa son armée enrichie des dépouilles de l'ennemi. Il trouva dans cette place plus de trois mille chevaux et d'immenses magasins. Après avoir donné quelques jours de repos à son armée, il marcha de nouveau contre les Turcs, qui avoient choisi un poste avantageux à Widen, et qui paroissoient jaloux de rétablir l'honneur de leurs armes. Les Allemands attaquèrent leurs lignes sans hésiter, et, quoique l'ennemi se défendît avec un acharnement incroyable, il fut défait pour la troisième fois, et sa déroute entraîna la perte de Widen, qui se rendit au vainqueur. Le prince mit ses troupes en quartier d'hiver, et se rendit à Vienne couvert de gloire.

Mort du pape Innocent XI.

Les François échouèrent également dans leur tentative sur la Catalogne, où le duc de Noailles avoit pris Campredon au mois de mai. Pendant qu'il regagnoit les frontières de France, après avoir laissé une garnison

dans cette place, le duc de Villa-Harmosa, à la tête d'une armée espagnole, en fit le blocus, et mit le Roussillon à contribution. Le blocus ayant été ensuite converti en siége régulier, le duc de Noailles revint pour secourir la place. Mais, vivement pressé par les Espagnols, il fit sortir la garnison et se retira à la hâte, quand il eut démantelé les fortifications. Le roi de France comptoit recueillir quelque avantage de la mort du pape Innocent XI, son ennemi déclaré depuis l'affaire des franchises et le siége d'Avignon. A peine ce pontife avoit cessé de vivre, qu'il se forma dans le parti françois à Rome des cabales contre les intérêts des Espagnols et des Allemands. Les cardinaux de Bouillon et de Bonzi, accompagnés de Furstemberg, se rendirent à Rome, munis d'une forte somme d'argent. Pierre Ottoboni, Vénitien, fut élu pape, et prit le nom d'Alexandre VIII. Aussitôt le duc de Chaulnes, ambassadeur de France, lui annonça, au nom de son maître, qu'Avignon seroit rendu à l'église, et Louis, par une lettre de sa main au nouveau pape, renonça aux franchises. Ce fut avec les plus grands témoignages de reconnoissance qu'Alexandre reçut ces marques de respect. Mais il ferma l'oreille aux sollicitations de l'ambassadeur et de Furstemberg, lorsqu'ils lui demandèrent un nouvel examen de l'élection de l'archevêque de Cologne, source de tant de calamités dans l'Empire. Il confirma même les dispenses accordées par son prédécesseur au prince de Bavière, qui put ainsi prendre possession de l'électorat, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis par les canons. Furstemberg se retira mécontent à Paris, où on lui donna pour récompense l'abbaye de Saint-Germain. 1689.

Il fut plus facile au roi Guillaume de réunir toutes

1689.

Guillaume perd un peu de sa popularité.

les cours de l'Europe contre l'ennemi commun que de conserver l'affection de ses sujets, parmi lesquels il perdoit chaque jour un peu de sa popularité. Ses mesures en mécontentoient plusieurs; et sa conduite personnelle, peu conforme aux usages et au caractère du peuple anglois, éloignoit un grand nombre de ceux même qui s'étoient déclarés pour son élévation. Au lieu d'entretenir une familiarité décente avec sa noblesse, il se tenoit sur une réserve qui avoit toute l'apparence d'un orgueil ombrageux. Il parloit à peine à ses courtisans, et passoit presque tout le jour dans son cabinet, évitant toute communication, ou parmi ses troupes, dans un camp qu'il avoit formé à Hounslow, ou enfin à la chasse qu'il aimoit immodérément. Les médecins lui avoient prescrit cet exercice pour fortifier sa constitution naturellement assez débile; mais il en avoit tellement contracté l'habitude, qu'il ne pouvoit plus s'en passer. Sa foible santé, jointe à son aversion naturelle pour la société, lui donnoit une humeur assez fâcheuse pour ceux qui l'approchoient. Cette disposition ne pouvoit que s'augmenter par les disputes qui s'engageoient souvent dans son propre cabinet, par la haine ouverte de ses ennemis, et par l'éloignement de ses anciens amis. Comme la température de Londres ne convenoit point à sa santé, il restoit habituellement à Hamptoncourt, résidence qu'il avoit étendue et embellie à grands frais. Il acheta aussi du comte de Nottingham le château de Kensington. Toutes ces dépenses, au commencement d'une guerre coûteuse, ne plaisoient guère aux Anglois. Cependant, soit par le conseil de ses ministres, soit que sa pénétration naturelle lui fît sentir l'avantage qu'il trouveroit à se plier aux habi-

tudes des Anglois, il parut alors changer de conduite et adopter en quelque sorte les usages de ses prédécesseurs. Comme Charles II, il fréquenta les courses de Newmarket. Il visita l'université de Cambridge, dont il traita les membres avec beaucoup d'affabilité. Il dîna avec le lord-maire de Londres, accepta le titre de citoyen de cette ville, et porta la condescendance jusqu'à souffrir qu'on lui donnât le titre de grand-maître de la compagnie des épiciers. 1689.

Une partie du clergé refuse le serment.

Pendant que Guillaume s'occupoit à détruire ainsi les préventions dont il étoit l'objet, on arriva à l'époque que le parlement avoit prescrite pour prêter le serment au nouveau gouvernement. Quelques ecclésiastiques firent aux scrupules de leur conscience le sacrifice de leur fortune, et se refusèrent à tout serment contraire à celui qu'ils avoient prêté au dernier roi. On les distingua par la qualification de *non-assermentés;* mais le nombre en fut très foible en comparaison de ceux qui prêtoient le serment avec des réserves et des restrictions qui faisoient peu d'honneur à leur bonne-foi. Plusieurs d'entre eux, qui s'étoient montrés les plus zélés partisans de la non-résistance et de l'obéissance passive, n'hésitèrent point à se délier du serment prêté au roi Jacques, en déclarant toutefois que, par le nouveau serment, ils ne s'engageoient qu'à une soumission passive au pouvoir établi. Ils prétendirent même que les lois avoient consenti à la distinction d'un roi *de facto* et d'un roi *de jure*, puisque le mot *légitime* avoit été retranché lors des débats sur la forme de l'acte. Ils ajoutèrent que la prudence leur faisant un devoir de se conformer à la lettre du serment, leur conscience les obligeoit à faire bien connoître comment ils l'interprétoient. Rien ne

1689. pouvoit être d'un plus mauvais exemple que de faire naître ainsi une sorte d'équivoque sur le plus sacré de tous les engagements. Ce fut là ce qui produisit cette indifférence presque générale sur la foi du serment, source de tant de parjures et de corruption. Quoique cette conduite fût vivement blâmée par les non-assermentés et les papistes, ils s'accordèrent tous à regarder Guillaume comme un ennemi de l'église, comme un protecteur déclaré de la doctrine de Calvin, qu'il soutenoit ouvertement en accordant les faveurs et les bénéfices à ceux qui professoient le plus d'indépendance en matière de religion, et en détruisant l'épiscopat en Écosse. Les presbytériens de ce dernier royaume devinrent à leur tour persécuteurs. Ils avoient à leur tête le comte de Crawford, homme violent et plein de préjugés. Il fut choisi, par le crédit de Melvil, pour présider le parlement, et il opprima tellement les *épiscopaux*, que la plupart d'entre eux se rattachèrent au roi Jacques par ressentiment. On étoit informé en Angleterre de tous les mauvais traitements qu'ils éprouvoient, et le comte de Clarendon, ainsi que tous les évêques dépouillés, n'en laissoient ignorer aucune circonstance. L'archevêque de Cantorbéry, les évêques d'Ély, de Chichester, de Bath et Wells, de Péterborough et de Glocester ayant refusé le serment, furent suspendus et menacés d'être déposés. Lake, évêque de Chichester, étant tombé dangereusement malade, fit un acte solennel, par lequel il protestoit de son attachement à la doctrine de la non-résistance et de l'obéissance passive, qu'il regardoit comme les caractères distinctifs du clergé anglican. Cet acte fut rendu public à sa mort, et tout

le parti le regarda comme un oracle inspiré à un martyr de la vérité en matière de religion. 1689.

En dépit de toutes les clameurs, le roi Guillaume ne se désista point de son projet de *compréhension*. Dix évêques et vingt dignitaires de l'église furent autorisés à s'assembler de temps en temps dans la chambre de Jérusalem pour y préparer des projets de changement dans la liturgie et les canons, et des plans de réforme dans les juridictions ecclésiastiques, afin de ramener l'union dans l'église et de faire disparoître toutes les nuances qui divisoient les sujets protestants en matière de religion. Cependant la compétence de cette commission fut attaquée. Dès sa première séance, son autorité fut mise en question par Sprat, évêque de Rochester, qui se retira très mécontent et fut suivi de Mew de Winchester, et des docteurs Jane et Aldrich. Ils se prononcèrent contre tout changement qu'on voudroit opérer dans la forme et la constitution de l'église en faveur d'un parti insolent et opiniâtre, qui devoit être assez content de la tolérance dont il jouissoit; ils observèrent qu'on ne pouvoit tenter de tels changements sans diviser le clergé, sans faire mépriser au peuple la liturgie, qu'une telle tentative feroit juger susceptible d'amélioration, et qu'ils blesseroient la dignité ecclésiastique s'ils consentoient à des offres que les non-conformistes auroient la liberté de refuser; ils supposèrent même à quelques uns de leurs collégues le dessein de renoncer à l'ordination épiscopale, ce que leur défendoient également l'honneur, le devoir, leurs serments et les engagements qu'ils avoient signés.

Le roi Guillaume s'occupe de réformer la discipline de l'église.

Malgré la retraite de leurs collégues, les commis-

1689. Assemblée du clergé.

saires procédèrent avec modération à l'examen des abus dont se plaignoient les non-conformistes, et à l'amendement de chaque article qui paroissoit susceptible de quelque objection raisonnable. Mais le parti opposé mit tout en œuvre pour enflammer les esprits. Les deux universités se déclarèrent contre tous changements et contre ceux qui en proposeroient. Le roi lui-même fut traité en ennemi de la hiérarchie, et le parti se donna tant de mouvement dans l'élection des membres pour l'assemblée du clergé, qu'il obtint une majorité considérable. A la première réunion, les partisans du système de *compréhension* proposèrent pour orateur le docteur Tillotson, clerc de la chapelle du roi : mais les autres firent élire le docteur Jane, regardé comme le plus violent des ministres de l'assemblée. Dans une harangue latine qu'il adressa à l'évêque de Londres, qui présidoit, il assura, au nom de la chambre-basse, que la liturgie d'Angleterre n'avoit aucun besoin d'amendement, et conclut par cette ancienne déclaration des barons : *nolumus leges Angliœ mutari; nous ne voulons point de changements dans les lois angloises*. Dans sa réponse, l'évêque exhorta les membres à user de modération, de charité et d'indulgence envers leurs frères non-conformistes, et à faire dans les choses peu importantes des modifications qui pourroient laisser une voie de salut à la foule des chrétiens égarés. Ces exhortations furent sans effet : la chambre-basse sembloit animée d'un esprit d'opposition, et le lendemain le président la prorogea sous le prétexte que la commission royale en vertu de laquelle elle agissoit n'avoit point reçu la formalité du sceau, et que la prorogation étoit nécessaire jusqu'à ce que cette formalité fût remplie.

On profita de cet intervalle pour tenter de ramener les esprits à des sentiments de modération, mais ce fut sans aucun succès. Quand les deux chambres se rouvrirent, le comte de Nottingham, qui leur portoit la commission du roi, après avoir pris la parole en son propre nom, leur remit un message de Guillaume, annonçant qu'un zéle religieux l'avoit porté à les réunir pour s'occuper du bien de l'église anglicane, à laquelle il accorderoit toujours faveur et protection. Il les engageoit à examiner avec calme et impartialité tout ce qui leur seroit proposé, ajoutant qu'il ne leur feroit rien présenter qui ne tendît à la paix et à l'honneur de la religion protestante en général et de l'église d'Angleterre en particulier. 1689.

Les évêques réunis à la chambre de Jérusalem votèrent une adresse de remerciement au roi. Cette adresse, pleine de témoignages de zéle et de déférence, éprouva dans la chambre-basse une violente opposition. On y proposa des amendements, et, après des débats très animés, l'adresse qui fut arrêtée se trouva réduite à de froides expressions de respect. La plupart des membres de cette chambre, loin de prendre des mesures en faveur des non-conformistes, portoient toute leur attention sur leurs frères non-assermentés. Des discours très animés furent prononcés en faveur des évêques suspendus. Le docteur Jane proposa même de chercher quelque moyen de les faire siéger dans l'assemblée; proposition qui parut trop délicate pour être discutée. Enfin, au lieu de donner ses soins aux affaires pour lesquelles on l'avoit convoquée, la chambre s'occupa de plusieurs pamphlets qui venoient d'être publiés, et qui lui sembloient dangereux pour la religion chré-

La session est plusieurs fois prorogée.

1689. tienne. Le président et ceux qui étoient de son parti, voyant cette disposition des esprits, jugèrent convenable de ne faire aucune communication sur les changements qu'on avoit en vue, et le roi permit que la session fût interrompue par des prorogations réitérées.

Affaires du parlement.

A l'ouverture du parlement, qui eut lieu le 19 octobre, le roi, dans un discours composé par lui-même, exposa la nécessité d'un secours suffisant pour les dépenses de la guerre. Il insista sur la promptitude de ce secours comme pouvant beaucoup contribuer à la détermination que prendroient les princes et les états engagés dans la guerre contre la France, qui, dans une réunion indiquée à La Haye pour le mois suivant, devoient régler les opérations de la campagne. Il finit en recommandant aux chambres la même promptitude pour le bill d'indemnité, qui devoit tranquilliser tous ses sujets et les porter à concourir, d'un commun accord, à la prospérité et à la gloire du royaume. Comme les divisions qui, à la session précédente, avoient produit tant d'animosité, subsistoient encore, le roi, après avoir consulté les deux chambres, prit le parti de les proroger, dans l'espoir de calmer les esprits. Il se rendit donc à la chambre des lords, et fit ajourner le parlement au 21 octobre par le nouvel orateur sir Robert Atkins, successeur du marquis d'Halifax, qui avoit résigné cet office. Quand le parlement se rassembla deux jours après, le roi rouvrit la session par le même discours. Les communes résolurent unanimement de l'aider de tous leurs moyens à réduire l'Irlande et à pousser avec vigueur la guerre contre la France, conjointement avec ses alliés. Elles votèrent à cet effet un subside de deux millions sterling.

Durant cette session les whigs employèrent tout leur pouvoir et toute leur adresse à mettre obstacle au bill d'amnistie, prévoyant qu'il ouvriroit la voie des faveurs et des emplois au parti opposé qui commençoit à obtenir les bonnes graces du roi. Dans cette vue ils reprirent les poursuites contre les prisonniers d'état; un comité fut établi pour examiner les charges contre Graham et Burton. Les communes accusèrent de haute-trahison les comtes de Péterborough, de Salisbury et de Castlemain, sir Edward Hales, et Obadiah Walker, pour s'être réconciliés avec l'église romaine, au mépris des lois du royaume. Il fut ordonné de préparer un bill qui déclarât les biens du dernier lord-chancelier Jefferies confisqués au profit de la couronne et qui flétrît sa mémoire; mais il s'éleva tant d'opposition que cette mesure fut abandonnée. La chambre décida cependant que les amendes encourues par tous ceux qui avoient exercé des offices, en contravention aux lois contre les papistes réfractaires, seroient exigées et appliquées au service public. On envoya prisonnier à la tour le lord Griffin, sous prétexte d'une correspondance avec le roi Jacques et ses partisans : on n'avoit d'autre preuve de sa trahison que quelques lettres cachées dans le double fond d'une bouteille d'étain. Cependant les communes ne voulurent pas consentir à ce qu'il fût relâché sous caution, quoiqu'elles eussent décidé qu'Algernon Sidney avoit été condamné injustement, en ce que, dans son procès, on n'avoit produit contre lui que des témoignages écrits. Les deux chambres concoururent à la nomination d'un comité chargé d'une enquête contre les auteurs et complices du jugement qui avoit condamné à mort le lord Russel, sir Thomas Armstrong,

1689.

Les whigs mettent obstacle au bill d'amnistie.

1689.

l'alderman Cornish, et plusieurs autres, et contre ceux qui avoient pris part aux actes arbitraires relatifs aux writs de *quo warranto* et à la *résignation* des chartes. Une telle enquête avoit pour objet d'atteindre le marquis d'Halifax, qui avoit concouru, avec les ministres de Charles, à toutes ces mesures. Quoiqu'il n'existât contre lui aucune preuve positive, il crut nécessaire de se retirer de l'administration. Il résigna donc le sceau-privé, et se réconcilia avec les torys, dont il devint l'appui et le patron.

On reprend les recherches sur les affaires d'Irlande.

Les communes, ayant alors repris l'examen des affaires d'Irlande, demandèrent que le roi nommât des commissaires pour aller constater sur les lieux l'état de l'armée dans ce royaume. Schomberg, informé qu'il avoit été blâmé dans la chambre des communes de son inaction, fit remettre au roi une ample justification de sa conduite, et il parut que les torts qui lui étoient imputés devoient être attribués à Jean Shales, pourvoyeur-général de l'armée.

Les communes demandèrent aussitôt au roi, par une adresse, que Shales fût mis en lieu de sûreté, qu'on s'emparât de tous ses papiers, de ses livres de compte et de ses magasins, et que Schomberg fût autorisé à le remplacer par un pourvoyeur plus exact. Le roi fit savoir qu'il avoit déja donné ses ordres à cet égard au général. Les communes prièrent ensuite sa majesté de vouloir bien leur faire connoître les noms de ceux qui avoient recommandé Shales pour cette fonction, qu'il avoit déja exercée sous le roi Jacques, dont il étoit soupçonné d'être le partisan. Sans accéder à cette demande, Guillaume engagea la chambre à désigner un certain nombre de commissaires pour surveiller l'ap-

provisionnement des troupes, et à nommer elle-même les personnes qu'elle jugeroit les plus capables de bien vérifier sur les lieux l'état de l'armée. Une telle condescendance produisit un si bon effet sur les communes, qu'elles laissèrent cette affaire à la prudence du roi, et passèrent à l'examen des autres griefs. Le nombre des coupables parut si grand qu'elles se bornèrent à exposer dans une adresse tous les motifs du peu de succès obtenu sur mer et sur terre, en demandant qu'on en recherchât tous les auteurs, et qu'à l'avenir l'administration des affaires ne fût confiée qu'à des hommes à l'abri de tout soupçon; elles exigèrent que les pourvoyeurs des vivres de la marine, soupçonnés d'avoir fourni des aliments corrompus, fussent mis en prison, et de nouveaux commissaires furent nommés. Le ministère essuya de vifs reproches. M. Hambden, après avoir témoigné son étonnement de trouver dans l'administration les mêmes personnes que le roi Jacques, voyant ses affaires désespérées, avoit employées pour traiter avec le prince d'Orange, proposa que le roi fût supplié par une adresse de les éloigner de sa personne et de les exclure de ses conseils. Cette proposition frappoit particulièrement le comte de Nottingham, que M. Hambden desiroit remplacer comme secrétaire d'état; mais elle ne fut point appuyée, les membres du parti de la cour ayant observé que le roi Jacques n'avoit point choisi les lords envoyés au prince d'Orange, à cause de leur attachement à ses propres intérêts, mais par des raisons tout opposées, et dans l'idée que ceux qui désapprouvoient le plus sa conduite n'en seroient que plus agréables à ce prince. 1689.

Un homme employé dans le gouvernement peut-il

1689.

Ressentiment du roi Guillaume contre les whigs.

siéger dans la chambre? Telle fut la question qu'on proposa ensuite. Après de violents débats, on se détermina pour l'affirmative, en considérant que l'exclusion pouvoit priver la chambre de quelques uns des hommes les plus habiles du royaume. Guillaume conservoit un vif ressentiment de la lenteur des whigs à pourvoir au service public, et de leur répugnance à fixer le revenu de la couronne pour toute sa vie; il disoit hautement que sa qualité de roi n'étoit ainsi qu'un vain titre, et que le pire de tous les gouvernements étoit celui d'un roi sans trésor. Néanmoins ils ne votèrent la liste civile que pour une année. Ils commençoient à croire ce prince naturellement enclin au despotisme; son air de réserve contribuoit sans doute à leur donner de lui cette opinion que fortifioient encore les insinuations de ses ennemis. Ce fut aussi l'idée qu'en prirent les Écossois venus à Londres pour y rendre compte des délibérations de leur parlement. Simpson, presbytérien de cette nation, que le comte de Portland employoit en qualité d'espion, avoit gagné la confiance de Nevil Payne, agent aussi actif qu'habile du roi Jacques. Il en profita pour faire au comte de Portland quelques révélations qui le mirent en crédit auprès de lui, et ce crédit lui servit à donner au ministre des préventions contre les meilleurs amis du roi, et des soupçons qui dégénérèrent bientôt en animosités réciproques.

Complot contre le gouvernement.

Sir Jacques Montgomery, qui avoit été l'un des plus chauds partisans de la révolution, et quelques autres individus, apprirent avec autant d'effroi que de ressentiment qu'ils étoient soupçonnés d'être peu favorables à la cour, et qu'elle s'occupoit de trouver des charges contre eux, afin de les poursuivre. Payne saisit

cette occasion pour les engager dans une correspondance avec le roi Jacques. Ils promirent de travailler de tout leur pouvoir à sa restauration s'il consentoit à établir en Écosse la religion presbytérienne. S'étant réconciliés avec le duc de Queensberry et les autres seigneurs du parti des évêques, ils écrivirent à Jacques pour demander qu'on leur envoyât un renfort de trois mille hommes de Dunkerque, avec un secours d'argent, d'armes et de munitions. Montgomery employa tout son crédit auprès des whigs d'Angleterre à les animer contre le roi et ses ministres, qu'il leur peignit comme des misérables qui se servoient de l'espionnage pour attirer dans leurs piéges et perdre ensuite les hommes les plus dévoués au gouvernement; il parvint ainsi à leur inspirer tant d'aversion contre Guillaume qu'ils songèrent sérieusement aux moyens de rappeler le monarque banni. Le duc de Bolton et le comte de Monmouth furent sur le point de se laisser entraîner dans une conspiration en sa faveur, présumant que ce prince sentoit assez maintenant les fautes qu'il avoit commises pour qu'on pût enfin prendre confiance en lui. Montgomery et Payne, les principaux chefs de ce complot, admirent Ferguson dans leurs conseils, comme un homme consommé dans l'art de la trahison. Afin d'affoiblir le crédit de Guillaume à Londres, ils répandirent le bruit que le roi Jacques accorderoit une amnistie générale, se détacheroit entièrement des intérêts de la France, et se borneroit à une simple tolérance en faveur des catholiques romains. Mais le frère de Montgomery informa l'évêque de Salisbury qu'il y avoit un traité conclu avec le roi Jacques, et qu'une pièce importante, signée de tout le parti, devoit être portée en 1689.

1689. Irlande, par la voie de France, attendu que les communications directes étoient très difficiles; il lui indiqua même un moyen d'intercepter cette pièce avant qu'elle fût hors du royaume. En conséquence on envoya à la poursuite de Williamson, qui en étoit supposé le porteur, et qui avoit obtenu un passe-port pour la Flandre. Ses hardes et son porte-manteau furent saisis; mais, malgré l'examen le plus scrupuleux, on ne trouva rien qui pût justifier un tel avis; car Williamson avoit eu soin de remettre les papiers dont il étoit chargé entre les mains de Simpson, qui loua un bateau à Déal, et arriva sans obstacle en France, d'où il revint avec de grandes promesses et une somme de douze mille livres pour les conspirateurs d'Écosse. Le frère de Montgomery, dont les révélations parurent ainsi dénuées de fondement, perdit tout crédit auprès de l'évêque, et, craignant le ressentiment du parti opposé, se retira sur le continent. Les conspirateurs se plaignirent hautement des fausses imputations dont ils étoient l'objet. On regarda ces prétendues découvertes comme des artifices du ministère, et le roi perdit beaucoup en cette occasion dans l'esprit de ses sujets.

1690. Débats au sujet du bill des communautés.

Les torys entretenoient toujours en secret des négociations avec la cour; ils tirèrent avantage de la mésintelligence entre Guillaume et les whigs, et promirent de grands secours d'argent, si l'on vouloit dissoudre le parlement et en convoquer aussitôt un autre. Leurs adversaires, informés de leur dessein, présentèrent un bill à la chambre des communes pour rétablir les communautés dans leurs anciens droits et priviléges. Ils savoient que toute leur force dans les élections provenoit de ces communautés; et ils insérèrent dans le bill

deux clauses additionnelles de la plus grande sévérité contre ceux qui avoient concouru, de quelque manière que ce fût, à la *résignation* des chartes. Les torys s'opposèrent à ces clauses de tout leur pouvoir, et les whigs, cherchant à leur tour quelque moyen de plaire au roi, promirent l'obéissance la plus entière si le bill étoit converti en loi. Mais les torys avoient acquis tant de force dans la chambre qu'ils l'emportèrent, et que les clauses ayant été rejetées le bill passa sous sa première forme. Il y eut quelques débats dans la chambre des pairs sur la question de savoir si une communauté pouvoit encourir la peine de confiscation ou celle de dissolution. Le lord grand-justicier Holt et deux juges furent pour l'affirmative; les autres furent d'un avis contraire. Ils se fondoient sur ce qu'on ne pouvoit alléguer aucun exemple qui remontât plus haut que le régne de Henri VIII, où l'on s'empara des abbayes; mesure trop violente pour servir de régle dans une administration régulière. Le bill passa cependant à la majorité d'une voix. Guillaume, entre deux partis qui le pressoient également, se trouva si fatigué de leurs intrigues qu'il prit la résolution de laisser le gouvernement entre les mains de la reine et de se retirer en Hollande. Il fit part de ce dessein au marquis de Caermarthen, au comte de Shrewsbury et à quelques autres seigneurs, qui, les larmes aux yeux, le supplièrent d'y renoncer. 1690.

Il se rendit enfin à leurs prières, et résolut de terminer en personne la guerre d'Irlande; résolution qui étoit loin de plaire au parlement. Ses amis appréhendoient pour son foible tempérament le climat de ce pays; d'un autre côté les partisans de Jacques crai- Le roi veut terminer en personne la guerre d'Irlande.

1690. gnoient que ce prince ne fût vivement pressé si Guillaume faisoit la guerre en personne, et les deux chambres préparèrent une adresse contre cette expédition. Le roi, pour prévenir leurs remontrances, alla leur déclarer sa résolution formelle, et les prorogea ensuite au 2 avril. Le 6 février le parlement fut dissous par une proclamation, et un nouveau fut convoqué pour le 20 mars. Avant la fin de cette session les communes avoient demandé au roi, par une adresse, qu'un revenu de cinquante mille livres sterling fût établi, sur d'autres fonds que ceux de la liste civile, en faveur du prince et de la princesse de Danemarck, demande à laquelle Guillaume accéda. Mais la chaleur que montrèrent dans cette circonstance les amis de la princesse occasiona quelque mésintelligence entre les deux sœurs, et la disgrace qu'éprouva bientôt le comte de Marlborough fut imputée aux intrigues de sa femme dans cette circonstance; elle faisoit partie de la maison de la princesse de Danemarck, elle possédoit sa confiance, et ce fut elle qui lui conseilla d'insister pour qu'à l'avenir son revenu ne dépendît point de la générosité du roi et de la reine.

Arrivée de Ludlow en Angleterre.

Ce fut à-peu-près vers ce temps que le général Ludlow, qui, à l'époque de la restauration, avoit été excepté de l'amnistie, comme ayant participé à la condamnation de Charles I, vint en Angleterre offrir ses services pour la réduction de l'Irlande, où il avoit autrefois commandé. Quoique rigide républicain, il avoit la réputation d'un homme droit et d'un bon officier. Il avoit été encouragé à passer en Angleterre, et il eût sûrement été employé sans l'opposition des communes. Sir Edouard Seymour, alors possesseur, dans le Wiltshire, d'un

domaine considérable qui lui avoit appartenu, conçut quelque crainte d'en être dépouillé. Il représenta à la chambre que la nation se déshonoreroit en tolérant dans son sein la présence d'un des régicides, et l'on demanda, par une adresse au roi, qu'il fût fait une proclamation dans laquelle on promettroit une récompense à quiconque se saisiroit du général Ludlow. La proclamation eut lieu. Mais il avoit déja gagné la Hollande. De là il passa à Vevay, en Suisse, où il écrivit les mémoires de sa vie, et termina sa carrière après trente ans d'exil. 1690.

Pendant qu'il flottoit en Angleterre entre les whigs et les torys, Guillaume fut sur le point de perdre tout son crédit en Écosse, par la réunion des jacobites et du parti de Montgomery, qui se composoit des presbytériens mécontents. Le colonel Cannon, successeur de Dundée, dans le commandement des montagnards, après plusieurs tentatives infructueuses en faveur du dernier roi, se retira en Irlande, et sir Hugues Cameron fut choisi pour le remplacer. Sous ce nouveau général, les montagnards renouvelèrent leurs incursions, avec d'autant plus d'apparence de succès que plusieurs régiments de troupes réglées avoient quitté l'Ecosse pour aller renforcer l'armée de Schomberg. Jacques leur envoya des vêtements, des armes et des munitions, avec quelques officiers et le colonel Bucan pour les commander. Ce dernier s'avança avec quinze cents hommes dans le comté de Murray, où il espéroit que d'autres mécontents viendroient se joindre à lui. Mais il fut surpris et mis en déroute par sir Thomas Livingstone, tandis que d'un autre côté le major Ferguson détruisoit les places que tenoient les insurgés dans l'île de Mull; Efforts des jacobites en Ecosse.

1690. ce qui les força de se retirer sur les hauteurs et de se cacher dans leurs forêts. Les amis de Jacques, désespérant d'agir efficacement dans cette campagne, tournèrent toutes leurs vues vers le parlement, où ils se croyoient plus puissants qu'ils ne l'étoient en effet. Ils n'hésitèrent pas à prêter serment, dans l'espoir qu'avec le secours de leurs nouveaux partisans, ils embarrasseroient assez le gouvernement pour que la plus grande partie du peuple se déclarât en faveur de Jacques. Mais les deux partis qui venoient de se réunir avoient des vues différentes, et leurs principes étoient opposés. Malgré leurs communs efforts dans le parlement, le comte de Melvil parvint à se procurer une majorité de quelques voix : l'opposition découragée perdit quelques uns de ses membres, qui aimèrent mieux s'en détacher que de soutenir une cause désespérée : les dissidences recommencèrent; les divers chefs traitèrent séparément avec le roi Jacques, firent des demandes opposées, et se cachèrent mutuellement leurs négociations. Enfin, de part et d'autre, la défiance et la jalousie firent naître le plus implacable ressentiment.

Le crédit de la cour l'emporte.

Les comtes d'Argyle, d'Anandale et Bréadalbane se retirèrent de l'opposition, et passèrent en Angleterre. Effrayé de leur défection, Montgomery, après avoir découvert à Melvil quelques circonstances du complot, se rendit secrètement à Londres, et sollicita auprès de la reine un passe-port qui lui fut refusé. Anandale, informé des révélations qu'il avoit faites, se mit à la discrétion de cette princesse, et lui fit part de tout ce qu'il savoit de la conspiration. Comme il n'avoit pas eu de relations avec les mécontents d'Angleterre, ceux-ci n'appréhendoient nullement son té-

moignage; mais il chargea Nevil Payne, qu'ils avoient envoyé comme leur agent en Écosse, où il se trouvoit encore. Le conseil de ce royaume le fit aussitôt arrêter, sur une lettre du comte de Nottingham. Il fut mis deux fois à la torture, sans qu'on pût lui faire désigner aucun de ses commettants. Cependant Montgomery demeuroit caché à Londres, sollicitant son pardon, qu'on ne lui promit que sous la condition de tout déclarer. Mais il aima mieux s'exiler pour jamais de sa patrie que de trahir ainsi ses compagnons. La désunion des conspirateurs et la découverte du complot donnèrent à Melvil une grande majorité dans le parlement. Il fut cependant obligé, pour la conserver, de dépasser ses instructions sur les articles du patronage et la suprématie de la couronne, qu'il sacrifia, contre les intentions de Guillaume, à la fureur des presbytériens fanatiques. En récompense, ils lui accordèrent l'impôt sur les feux, avec le serment du test, par lequel toute personne en charge ou siégeant au parlement devoit reconnoître pour souverains Guillaume et Marie, et tenir pour nul le prétendu titre du roi Jacques. Toutes les lois en faveur de l'épiscopat furent rapportées. Soixante des ministres presbytériens qu'on avoit chassés, lors de la restauration, vivoient encore, et le parlement déclara qu'ils formoient le corps entier de l'église. Le gouvernement leur en fut remis, avec pouvoir de choisir, pour les seconder, telles personnes qu'ils voudroient. Ce petit nombre de fanatiques ainsi réunis mirent une violence incroyable dans leurs poursuites contre les *épiscopaux*, et ils exercèrent à leur égard la même tyrannie contre laquelle ils s'étoient tant élevés. 1690.

Pendant que la cause des presbytériens triomphoit

1690.

Les torys ont le dessus en Angleterre.

en Écosse, les deux partis qui divisoient l'Angleterre employoient, chacun de son côté, tout leur pouvoir à se rendre les élections favorables : ce furent les torys qui l'emportèrent. Le roi sembloit tomber par degrés entre leurs mains. Ils se plaignoient d'avoir été entièrement exclus du commandement de la milice de Londres, à l'avénement de ce prince, et un grand nombre des plus violents torys de la ville y furent alors admis par le crédit et l'adresse de l'évêque de Londres, du marquis de Caermarthen, et du comte de Nottingham. Pour satisfaire ce parti, les comtes de Monmouth et de Warrington furent dépouillés de leurs charges, et lorsque le parlement s'assembla, le 20 mars, les communes choisirent pour orateur sir Jean Trevor, que le dernier roi avoit créé garde des archives. C'étoit un homme artificieux, qui entreprit d'attirer dans le parti de la cour le plus grand nombre des membres, pourvu qu'on lui fournît les sommes nécessaires pour tenter de les corrompre. Guillaume, ne voyant pas un autre moyen d'assurer la paix de son gouvernement, favorisa l'indigne système de la vénalité des voix, et nomma Trévor premier commissaire du grand-sceau. Dans son discours d'ouverture, il déclara au nouveau parlement qu'il persistoit dans la résolution de passer en Irlande, et demanda aux chambres d'établir les revenus d'une manière fixe, ou au moins de les déterminer immédiatement, comme un fonds de crédit sur lequel on pût prélever dès-lors les sommes nécessaires pour le service du gouvernement. Il leur annonça son intention de leur présenter un acte d'amnistie, avec très peu d'exceptions, afin de faire connoître son inclination à protéger indistinctement tous ses sujets, et de ne laisser aucun

prétexte à des troubles pendant son absence. Il leur recommanda l'union avec l'Écosse, dont le parlement venoit de nommer des commissaires à cet effet; en leur annonçant qu'il laisseroit le gouvernement entre les mains de la reine, il les engagea à préparer un acte pour confirmer l'autorité de cette princesse; et, après les avoir exhortées à ne pas traîner en longueur les affaires pour lesquelles le parlement étoit assemblé, et à éviter toute dissention, il leur exprima l'espoir qu'il avoit conçu de les voir bientôt, dans la session suivante, mettre la dernière main à ce qu'ils auroient laissé imparfait dans celle-ci. 1690.

Conformément à la demande du roi, les communes votèrent douze cent mille livres sterling; mais elles ne purent se résoudre à établir un revenu fixe pour la vie de Guillaume. Elles accordèrent toutefois l'accise pour tout ce temps; mais les droits de douane ne furent accordés que pour quatre ans. Les communes regardoient la courte durée de ces concessions comme un très grand avantage pour le royaume, en ce qu'elle obligeoit à de fréquentes convocations du parlement: mais cette précaution étoit loin de plaire au souverain. Une taxe par tête fut aussi votée avec quelques autres subsides, et les deux partis sembloient se disputer la faveur de Guillaume, en lui faisant à l'envi des avances sur les fonds de crédit. Cependant les whigs avoient en réserve une autre ressource. Ils présentèrent à la chambre-haute un bill pour reconnoître leurs majestés comme légitimes souverains des deux royaumes, et pour déclarer bons et valides tous les actes du parlement précédent. Les torys se trouvoient par-là dans une position difficile: ils ne pouvoient s'opposer à ce bill sans compro- Bill pour reconnoître Guillaume et Marie.

1690. mettre le crédit qu'ils venoient d'acquérir, ni l'adopter sans renoncer hautement aux doctrines qu'ils avoient professées précédemment. Ils ne s'opposèrent que foiblement à la première partie du bill, et proposèrent même de le regarder comme faisant loi pour l'avenir; mais ils refusèrent de le reconnoître valide pour le passé. Après un long débat, le bill fut retiré. Mais on le présenta de nouveau quelque temps après, et il passa avec quelques changements dans les expressions, en conséquence d'une protestation très vive de plusieurs membres. Il fallut tout le crédit de la cour pour le faire triompher de la résistance des torys, dont les chefs, ayant à leur tête le comte de Nottingham, crurent devoir protester. Le même parti, dans la chambre des communes, étoit déterminé à une opposition vigoureuse, et, en attendant, on présenta seulement quelques légères objections pour qu'il fût fait au bill quelques amendements. Mais le dessein des torys fut découvert par l'imprudence d'un des leurs, qui révoqua en doute la légalité de la convention, comme n'ayant point été convoquée par *writs* du roi. Somers, solliciteur-général, répondit que si cette assemblée n'avoit pas été légale, ceux qui y avoient siégé, et qui avoient prêté le serment exigé par ce parlement, étoient coupables de haute-trahison; que les lois qu'ils avoient annulées demeuroient dans toute leur force, que leur devoir étoit de rentrer sous l'autorité du roi Jacques, et que tous ceux qui avoient perçu ou acquitté les impôts votés par le même parlement étoient également coupables. Les torys, frappés de cet argument, laissèrent passer sans autre opposition le bill, qui reçut aussitôt la sanction royale. Ainsi les actes de la convention furent

confirmés par ceux-là même qui en avoient proclamé l'illégalité. Mais les whigs, malgré tous leurs manéges, n'auroient pu l'emporter sans l'intervention de la cour.

Débats sur le bill d'abjuration.

Les débats se renouvelèrent entre les deux partis, à l'occasion d'un bill qui exigeoit que tous les sujets employés par le gouvernement fissent abjuration de tout engagement pris envers le roi Jacques, sous peine d'emprisonnement. Quoique le clergé fût excepté de cette mesure, les torys la combattirent avec acharnement, tandis que les whigs, soutenus du ministère, l'appuyoient avec la même chaleur. Dans la discussion, les forces des deux partis sembloient se balancer. Les torys enfin représentèrent au roi qu'un temps précieux seroit perdu en contestations sans résultat; que ceux qui s'opposoient au bill deviendroient de plus en plus obstinés et intraitables, et finiroient par combattre toute proposition favorable à la couronne; que si le bill passoit, le souverain tomberoit de nouveau entre les mains des whigs, qui renouvelleroient leurs anciennes attaques contre sa prérogative, et qu'un grand nombre de sujets attachés à sa personne, ou au moins indifférents, se feroient jacobites par ressentiment. Ces raisons eurent assez de poids auprès de Guillaume pour le décider à faire engager les communes à cesser le débat, et à tourner leur attention vers des objets plus pressants. Le parti des whigs fut en général mécontent de cette intervention, et le comte de Shrewsbury, zélé partisan du bill, en fut si blessé, qu'il demanda à résigner ses fonctions de secrétaire-d'état. Le roi, qui faisoit cas de ses talents et de son intégrité, l'en fit dissuader par le docteur Tillotson et quelques autres qu'il supposoit avoir du crédit sur lui. Mais il persista, et ne consentit pas même à

1690. garder les sceaux, malgré les instances du roi, qui le prioit de les conserver jusqu'à son retour d'Irlande. De grands débats s'élevèrent aussi dans la chambre des pairs, au sujet de ce bill d'*abjuration*, ou plutôt du serment de fidélité à Guillaume, en opposition aux prétendus droits de Jacques. Les torys consentoient à un engagement négatif contre le dernier roi et ses adhérents, mais s'opposoient de toutes leurs forces au serment d'*abjuration;* et la chambre se trouva tellement partagée que, ni d'un côté ni de l'autre, on ne voulut courir le hasard d'une décision. Ainsi tous ces débats n'aboutirent qu'à prolonger la session.

Guillaume passe en Irlande.

Deux actes furent préparés, l'un pour investir la reine de l'administration du royaume, durant l'absence du roi, l'autre pour annuler le jugement de *quo warranto* contre la ville de Londres, et la réintégrer dans ses anciens droits et priviléges. Le bill d'amnistie, si vivement recommandé par le roi, passa enfin dans les deux chambres. Le 21 mai, le roi fit la clôture de la session, par un discours de peu d'étendue, où, en remerciant les membres des subsides qu'ils venoient d'accorder, il les exhortoit à se conduire, dans leurs comtés respectifs, de manière à ce que la tranquillité de la nation ne fût point troublée pendant son absence. Les chambres furent ajournées au 7 juillet, époque où elles furent encore prorogées. Pour mieux assurer la paix dans le royaume, les lieutenants-gouverneurs furent autorisés à rassembler la milice en cas de nécessité. Défense fut faite à tout papiste de s'éloigner de plus de cinq milles de son domicile. D'après une proclamation qui enjoignoit d'arrêter certains individus mal intentionnés, on se saisit de sir Jean Cochran et de Fergu-

son, soupçonnés de sourdes pratiques. Le roi partit pour l'Irlande le 4 juin, accompagné du prince Georges de Danemarck, du duc d'Ormond, des comtes d'Oxford, de Scarborough, de Manchester et de quelques autres personnes de marque. Le 14 du mois, il descendit à Carrickfergus, et se rendit aussitôt à Belfast, où il fut joint par le duc de Schomberg, le prince de Wirtemberg, le major-général Kirke, et autres officiers. Pendant ce temps, le colonel Wolsey, à la tête de mille hommes, avoit défait un fort détachement de l'ennemi près Belturbat; sir Jean Lanier avoit pris le château de Bedloé, et l'on avoit réduit celui de Charlemont, poste très important, ainsi que Balingary, près Cavan. Le roi Guillaume, après un repos de deux ou trois jours à Belfast, visita le quartier-général du duc de Schomberg à Lisburne. Il s'avança ensuite jusqu'à Hillsborough, et fit défendre, par un ordre exprès, d'enlever les chevaux de force, et de commettre quelque autre violence que ce fût dans les campagnes. Plusieurs de ses officiers-généraux lui ayant proposé quelques mesures de prudence, il leur déclara qu'il n'étoit pas venu en Irlande pour y laisser croître l'herbe sous ses pieds. Il fit à Loughbrilland la revue de son armée, qu'il trouva forte de trente-six mille hommes effectifs, bien équipés. Il se porta ensuite à Dundalk, et de là à Ardée, que l'ennemi ne faisoit que d'abandonner.

1690.

Jacques marche vers la Boyne.

Jacques présumoit que les dissentions du parlement d'Angleterre ne permettroient point à son gendre de quitter le royaume, et Guillaume étoit déja depuis six jours en Irlande sans qu'il en fût informé. Au premier avis de son arrivée il confia Dublin à la garde de la milice, que commandoit Lutterel, et, avec un ren-

1690. fort de six mille hommes d'infanterie, arrivé récemment de France, il joignit ses troupes, qui égaloient à-peu-près en nombre celles de Guillaume, sans y comprendre environ quinze mille hommes laissés dans les garnisons. Jacques occupoit une position avantageuse sur les bords de la Boyne, et il résolut d'en profiter pour livrer bataille, contre l'avis de ses officiers-généraux, qui lui proposoient de fortifier ses garnisons et de se retirer à Shannon pour y attendre le résultat des opérations sur mer. Louis XIV avoit promis un armement considérable contre la flotte angloise, et un grand nombre de petites frégates pour détruire les vaisseaux de transport de Guillaume, aussitôt que leur escorte auroit repassé en Angleterre. L'exécution d'un tel dessein ne présentoit pas de grandes difficultés, et auroit été fatale à l'armée angloise; car toutes les munitions de guerre et de bouche étoient à bord de ces vaisseaux, qui suivoient le long de la côte, à mesure que les troupes s'avançoient dans leur marche; et il n'y avoit pas de port où ils pussent au besoin trouver un abri sûr. Cependant Jacques étoit décidé à livrer bataille; et il s'en expliquoit avec autant de confiance que d'ardeur. Outre la rivière, qui étoit profonde, le front de son armée étoit défendu par un marais et une côte, de façon que l'armée angloise ne pouvoit l'attaquer sans un désavantage manifeste.

Guillaume se décide à livrer bataille.

Guillaume s'avança sur la rive opposée, et, pendant qu'il reconnoissoit la position de l'ennemi, il essuya le feu de quelques batteries dirigées contre sa personne; il eut un homme et deux chevaux tués à ses côtés, et le contre-coup d'un boulet déchira ses habits et em-

porta une partie de ses cheveux, sans qu'il en fût effrayé. Cet accident jeta ceux qui l'environnoient dans une confusion dont l'ennemi s'aperçut. On le crut tué; tout le camp de Jacques en poussa des cris de joie, et plusieurs escadrons de sa cavalerie s'avançèrent comme pour passer la rivière et attaquer l'armée angloise. Le bruit de la mort de Guillaume gagna jusqu'à Dublin, et même jusqu'à Paris, où, contre l'usage, on en fit des réjouissances publiques. Ce prince visita toutes ses lignes pour se montrer sain et sauf à son armée. Il convoqua le soir un conseil de guerre, et il déclara que son intention étoit d'attaquer l'ennemi dès le lendemain matin. Schomberg combattit d'abord ce dessein; mais, voyant le roi déterminé, il se borna à lui conseiller de profiter de la nuit pour faire passer la Boyne, au pont de Slane, à un fort détachement de cavalerie et d'infanterie, et de prendre position entre l'ennemi et le passage de Duleck, pour rendre l'action plus décisive. Ce conseil ne fut point écouté; mais le roi ordonna au général Douglas et au jeune Schomberg de passer de grand matin le pont de Slane, avec l'aile droite de l'infanterie et avec la cavalerie, pendant que l'infanterie du corps d'armée forceroit le passage à Old-Bridge, et le reste à certains gués indiqués entre le camp de l'ennemi et Drogheda. Schomberg, voyant son avis rejeté par les généraux hollandois, se retira dans sa tente, et, quand on lui apporta l'ordre de livrer bataille, il le reçut avec beaucoup d'humeur, ajoutant que c'étoit la première fois qu'il lui étoit ainsi envoyé. Toutes les dispositions étant faites, Guillaume parcourut son armée aux flambeaux, et gagna sa tente, après avoir or-

1690.

1690. donné que tous les soldats eussent un rameau vert à leurs chapeaux pendant l'action, afin de se reconnoître au milieu de l'ennemi.

Bataille de la Boyne.

A six heures du matin le général Douglas, le comte de Schomberg, le comte de Portland et Auverquerque passèrent la rivière au pont de Slane, presque sans opposition. Parvenus à l'autre bord, ils virent l'ennemi rangé sur deux lignes, déployant une force imposante, tant en cavalerie qu'en infanterie, et protégé par un marais: Douglas crut devoir attendre du renfort. A peine en fut-il arrivé que l'infanterie se mit à traverser le marais au pas de charge, tandis que le comte de Schomberg en faisoit le tour avec la cavalerie pour prendre l'ennemi en flanc. Les Irlandois, au lieu de l'attendre, firent volte-face, et se retirèrent vers Duleck avec quelque précipitation. Toutefois le comte de Schomberg eut le temps de tomber sur leur arrière-garde et de leur tuer beaucoup de monde; mais le roi Jacques ayant détaché des troupes du centre pour renforcer son aile gauche, le comte eut à son tour besoin d'être soutenu. Alors le corps de bataille de Guillaume, qui se composoit de gardes hollandoises, des régiments françois et de quelques bataillons anglois, traversa la rivière, quoique assez haute, à la faveur d'une décharge générale d'artillerie. Jacques, après avoir imprudemment retiré son canon du rivage, avoit placé un gros corps de mousquetaires derrière des haies, des maisons, et quelques ouvrages avancés. Ils firent feu d'assez près, mais sans beaucoup d'effet, sur les troupes angloises, avant qu'elles eussent atteint le rivage. Les Irlandois plièrent, et plusieurs bataillons gagnèrent la rive sans obstacle; mais, avant qu'ils eussent pu se former, ils

furent chargés vigoureusement par un escadron de la cavalerie ennemie. Le général Hamilton, à la tête d'un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie, s'avança de derrière quelques éminences, attaqua ceux qui avoient pris terre, et s'efforça d'empêcher les autres d'aborder. Son infanterie se débanda d'abord; mais la cavalerie chargea avec tant de fureur, tant sur le rivage que dans la rivière, qu'elle mit en désordre ceux qui ne s'étoient pas encore formés. Le duc de Schomberg passe à l'instant même, se met à la tête des protestants françois, et leur montrant l'ennemi, *Camarades*, dit-il, *voilà vos persécuteurs*. Il marche à l'attaque en disant ces mots, et soutient les violents efforts d'une partie des cavaliers irlandois, qui, s'étant fait jour au travers d'un des régiments, revenoient alors sur leurs pas. On les prit pour des troupes angloises, et on les laissa avancer à toute bride jusqu'au duc, qui fut blessé dangereusement à la tête. Les François, reconnoissant l'erreur, firent une décharge imprudente sur les Irlandois, qui pressoient le duc, et, au lieu de le dégager, ils l'étendirent mort sur la place. La perte de ce général manqua d'être funeste à l'armée angloise, qu'elle jeta dans la confusion, pendant que les troupes d'infanterie de Jacques se rallioient et reprenoient leurs postes avec une confiance marquée. Elles alloient tomber sur le centre, lorsque Guillaume, qui venoit de passer avec l'aile gauche, composée de la cavalerie danoise, hollandoise, et inniskillinoise, s'avança pour les attaquer à la droite. Les soldats ennemis, frappés à sa vue d'une terreur panique, firent aussitôt halte, tournèrent le dos, et se replièrent sur le village de Dunore, où ils se soutinrent avec tant de vigueur, que la cavalerie hollan- 1690.

1690. doise et danoise, quoique ayant Guillaume à sa tête, fut contrainte de reculer. Les Inniskillinois même plièrent, et toute l'armée auroit été mise en déroute, si un détachement de dragons des régiments de Cunningham et de Levison n'eût mis pied à terre, et ne se fût rangé derrière les haies des deux côtés du défilé par où l'ennemi poussoit les fuyards. Il chargea les assaillants avec une vigueur qui ralentit bientôt leur poursuite : la cavalerie rompue eut alors le temps de se rallier, et, retournant à la charge, fit à son tour plier l'ennemi. Le général Hamilton, qui, durant toute l'action, avoit été l'ame des Irlandois, fut blessé et fait prisonnier; ce qui les jeta dans un tel abattement qu'ils ne firent plus aucune tentative pour recouvrer l'avantage qu'ils avoient perdu. Hamilton fut aussitôt amené devant le roi, qui lui demanda s'il pensoit que les Irlandois fissent encore quelque résistance. *Sur mon honneur*, répondit-il, *je crois qu'ils résisteront, car il leur reste un gros corps de cavalerie qui n'est point encore entamé. — Votre honneur! votre honneur!* s'écria vivement Guillaume en le regardant avec mépris. Ce prince ne lui dit rien de plus touchant la fausseté de sa conduite lorsqu'il lui avoit été permis de passer en Irlande, sur sa promesse de gagner Tyrconnel au nouveau gouvernement. Les Irlandois abandonnèrent avec précipitation le champ de bataille; mais les troupes auxiliaires suisses et françoises, sous les ordres de Lauzun, après avoir quelque temps entretenu le combat avec autant d'intrépidité que de persévérance, effectuèrent leur retraite en bon ordre.

Mort de Schomberg.

Quoique Guillaume n'eût pas jugé à propos de poursuivre l'ennemi, les Irlandois perdirent quinze mille

hommes, et les Anglois près de cinq mille. Mais la victoire fut chèrement achetée par la mort du vaillant duc de Schomberg, qui fut tué dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, après avoir balancé la réputation militaire des plus grands généraux de son temps. Il descendoit d'une noble famille du Palatinat. Sa mère étoit angloise, fille de lord Dudley. Forcé de quitter son pays, à cause des troubles qui l'agitoient, il commença sa carrière comme simple soldat de fortune, et servit successivement dans les armées de Hollande, d'Angleterre, de France, de Portugal et de Brandebourg. Il obtint les dignités de maréchal en France, de grand en Portugal, de généralissime en Prusse et de duc en Angleterre. Il professoit le protestantisme. Plein de politesse et de modestie dans ses mœurs, il étoit calme, pénétrant, résolu, et d'une rare sagacité. Sa probité égaloit son courage. Le combat de la Boyne fut également fatal au brave Caillemote, qui avoit suivi la fortune du duc, et qui commandoit un des régiments protestants. Quatre soldats le transportèrent blessé à mort de l'autre côté de la rivière, et, tout agonisant qu'il étoit, il excitoit encore le courage de ceux qui le portoient, et leur crioit avec fermeté : *A la gloire, mes enfants, à la gloire!* La troisième personne digne de regrets qui perdit la vie dans cette affaire, fut Walker, ce même ecclésiastique qui avoit si vaillamment défendu Londonderry contre les troupes de Jacques. Guillaume l'avoit accueilli, et lui avoit fait un don de cinq mille livres sterling, avec promesse de plus amples faveurs ; mais, entraîné par une sorte d'ardeur guerrière, il voulut accompagner le roi dans la bataille, fut blessé aux entrailles et mourut en quelques minutes. 1690.

1690. Dans l'armée ennemie on eut à regreter les lords Dongan et Carlingford, sir Neile O'Neile et le marquis d'Hocquincourt. Jacques resta pendant toute l'action sur la hauteur de Dunmore, entouré de quelques escadrons. Lorsqu'il vit que la fortune se déclaroit contre lui, il regagna Dublin sans chercher à rallier ses troupes. Avec plus de courage et d'esprit de conduite il pouvoit empêcher la dispersion de son armée, la renforcer par ses garnisons, et même prendre l'offensive; car sa perte avoit été d'abord peu considérable; et le vainqueur n'avoit pas même tenté d'inquiéter ses troupes dans leur retraite. Cette faute fut reprochée à Guillaume, qui, dans toute cette journée, paroît avoir montré plus de valeur personnelle que de science militaire.

Jacques s'embarque pour la France. A son arrivée à Dublin le roi Jacques réunit les magistrats et le conseil de la ville, et, après une courte harangue, les abandonna à la fortune du vainqueur. Dans cette harangue il accusa les Irlandois d'avoir manqué de courage, leur déclara sa résolution de quitter sur-le-champ le royaume, leur fit défense, en vertu du serment qu'ils lui avoient prêté, de brûler ou de piller la ville après son départ; et leur promit que, quoiqu'il cédât maintenant à la force, il ne cesseroit pas de travailler de tout son pouvoir à leur délivrance. Le lendemain il partit pour Waterford avec le duc de Berwick, Tyrconnel, et le marquis de Powis. Il fit rompre tous les ponts derrière lui, et s'étant embarqué sur un vaisseau qui l'attendoit, il trouva en mer l'escadre françoise, commandée par M. de Foran, qui le détermina à passer sur une de ses frégates, excellente voilière. C'est ainsi que, sans autre accident, il gagna la France, où il reprit sa première résidence à Saint-

Germain. Dès qu'il eut quitté Dublin tous les papistes abandonnèrent la ville. Les protestants, sous la conduite des évêques de Meath et de Limerick, s'emparèrent des armes qui appartenoient à la milice. On nomma un comité chargé de l'administration, et la relation de tout ce qui s'étoit passé fut envoyée à Guillaume, avec prière d'honorer la ville de sa présence. 1690.

Entrée de Guillaume à Dublin.

Le lendemain de la bataille de la Boyne, le roi Guillaume fit partir dès le matin un détachement de cavalerie et d'infanterie, sous les ordres de M. Mellionere, pour Drogheda, que le gouverneur rendit sans résistance. Le roi se mit en marche pour Dublin avec son armée, et fit halte, la première nuit, à Bally-Breghan, où il apprit que l'ennemi venoit d'évacuer la capitale de l'Irlande. Il envoya aussitôt le duc d'Ormond, avec un corps de cavalerie, pour en prendre possession, et le fit suivre immédiatement des gardes hollandoises, qui occupèrent le château. Quelques jours après, Guillaume établit son camp à Finglas, dans le voisinage de Dublin, et y reçut les évêques de Meath et de Limerick, à la tête du clergé, qu'il assura de sa protection. Il fit publier ensuite une déclaration où il garantissoit le pardon à tous les individus de la classe du peuple qui avoient porté les armes contre lui, sous la condition de rentrer dans leurs foyers, et de rendre leurs armes avant le premier août. Il y eut ordre à tout fermier de terres appartenant aux papistes rebelles d'en retenir les produits jusqu'à ce que les commissaires des revenus eussent fait connoître entre quelles mains ils devoient les remettre. Les chefs les plus obstinés de la révolte, déclarés coupables d'avoir violé les lois du royaume, appelé les François, autorisé les dépréda-

1690. tions commises sur les protestants, et rejeté le pardon que leur avoit offert le roi dans ses premières proclamations, furent abandonnés aux événements de la guerre, jusqu'à ce que, par des témoignages non équivoques de repentir, ils eussent mérité leur grace, qui ne leur seroit alors jamais refusée. Par une nouvelle proclamation la monnoie de cuivre fut réduite à sa valeur intrinsèque. Les officiers de l'armée de Jacques, après l'avoir vu s'embarquer à Waterford, rejoignirent leurs troupes, avec la résolution de poursuivre la guerre aussi long-temps qu'ils en auroient les moyens.

Victoire des François.

Tandis que ces grands événements se passoient en Irlande, la reine, en sa qualité de régente, étoit absorbée par une multitude de soins et d'embarras. Son conseil, composé d'un nombre égal de whigs et de torys, ne pouvoit procéder avec unanimité. Craignant à-la-fois pour son époux et pour la vie de son père, elle étoit encore menacée au-dehors d'une invasion des François, et au-dedans du soulévement des jacobites. Elle cachoit néanmoins la difficulté de sa position, et montroit dans sa conduite autant de prudence que de courage. Sur l'avis qu'une flotte alloit partir de Brest, le lord Torrington mit en mer aux dunes, et fit le tour de Sainte-Hélène, afin de réunir assez de vaisseaux pour être en état d'engager un combat. Le vingt juin on découvrit l'ennemi de Plymouth, et l'amiral anglois, renforcé par une escadre hollandoise, tint la mer, dans l'intention d'attaquer les François à la hauteur de l'île de Wight, s'ils tentoient d'entrer dans le canal : non qu'il se crût assez fort pour livrer bataille, car il n'avoit que cinquante-six voiles contre une flotte de soixante-dixhuit vaisseaux et de vingt-deux brûlots; mais il avoit

ordre de hasarder une action, pour peu qu'il entrevît quelque apparence de succès. Les deux flottes ayant été pendant cinq jours à la vue l'une de l'autre, le 13 juin Torrington attaqua l'ennemi à la hauteur de la pointe de Beachy. L'escadre hollandoise, qui formoit l'avant-garde, commença l'engagement à neuf heures du matin, et, au bout d'une demi-heure, la division *bleue* des Anglois attaqua l'arrière-garde françoise; mais la division *rouge*, qui formoit le centre, et qui étoit commandée par Torrington, ne put se mettre en ligne avant dix heures, de sorte que les Hollandois se virent entourés par l'ennemi, et éprouvèrent une perte considérable, quoiqu'ils se défendissent courageusement. Enfin la division de l'amiral se jeta entre eux et les François, et, dans cet état de choses, les flottes mirent à l'ancre, vers cinq heures après midi, le combat étant interrompu par un calme plat. Les Hollandois avoient trop souffert pour qu'ils pussent, sans imprudence, revenir à la charge. Torrington fit lever l'ancre dans la nuit, et, à la faveur de la marée, ses vaisseaux se retirèrent vers l'est. Le lendemain, pour faciliter leur retraite, il fit détruire les vaisseaux qui avoient perdu leurs agrès. On les poursuivit jusqu'à Rye. Un vaisseau anglois de soixante-dix canons, ayant échoué près de Winchelsea, fut abandonné par le capitaine, après qu'il y eut mis le feu. Un vaisseau hollandois de soixante-quatre canons, ayant de même échoué, quelques frégates françoises tentèrent de le brûler; mais le capitaine se défendit si vaillamment qu'il leur fit lâcher prise, et put ensuite gagner les côtes de Hollande. Les Anglois perdirent dans ce combat deux vaisseaux, deux capitaines, et environ quatre cents

1690.

1690. hommes. Les Hollandois furent encore plus malheureux, ils perdirent six de leurs plus gros vaisseaux, et leurs vice-amiraux Dick et Brackel, ainsi qu'un grand nombre d'officiers et de matelots. Torrington se retira, sans être inquiété, jusqu'à l'embouchure de la Tamise, et, après avoir pris sur ce point toutes les précautions nécessaires contre les tentatives de l'ennemi, il revint à Londres, qu'il trouva dans la consternation.

Torrington est envoyé à la Tour.

La même terreur panique s'étoit emparée du gouvernement. Les ministres feignoient de croire que les François agissoient de concert avec les mécontents de la nation; que les jacobites méditoient des soulévements sur plusieurs points du royaume, et qu'il y auroit une insurrection générale en Écosse. Ces bruits, répandus par des émissaires de la cour, avoient pour objet de justifier aux yeux du public les mesures qu'il seroit nécessaire de prendre dans cette conjoncture. Ils eurent le succès qu'on s'en étoit promis. Les craintes qu'ils firent naître parmi le peuple ajoutèrent à sa haine contre les jacobites et les non-assermentés. Les propriétaires de mines d'étain de Cornouailles, les aldermans et lieutenants de Londres, le lord-maire, les lieutenants de Middlesex protestèrent, dans les adresses les plus respectueuses, de leur dévouement au roi et à la reine, leurs légitimes souverains, et s'engagèrent à les soutenir contre toute opposition. Dans ce moment critique la reine fit preuve d'un courage, d'une prudence et d'une activité remarquables. Elle donna des ordres pour mettre le royaume en état de défense, pour réparer et augmenter la flotte, et prit les mesures convenables pour calmer les chambres, qui se plaignoient hautement de la conduite de Torrington dans la der-

nière affaire. On le dépouilla du commandement, on l'envoya prisonnier à la Tour, et des commissaires furent chargés d'examiner sa conduite. Un camp fut établi dans le voisinage de Torbay, où les François paroissoient vouloir effectuer une descente. L'artillerie de leur flotte, qui étoit à l'ancre dans la baie, battit un petit village nommé Teingmouth. Mille d'entre eux débarquèrent sans opposition, mirent le feu à ce village, brûlèrent quelques bâtiments de cabotage, et se rembarquèrent pour Brest après cette expédition. Quelques partisans des whigs répandirent le bruit et avancèrent même dans des pamphlets que les évêques suspendus trempoient dans la conspiration contre le gouvernement; ce qui enflamma tellement la populace que ces prélats crurent devoir faire imprimer une déclaration où ils protestoient solennellement de leur innocence. La cour n'avoit sans doute aucun soupçon contre eux, puisqu'ils ne furent pas compris dans une proclamation de la reine ordonnant l'arrestation des comtes de Lichtfield, Aylesbury et Castlemain, du vicomte de Preston, des lords Montgomery et Bellasis, de sir Édouard Hales, sir Robert Hamilton, sir Théophile Oglethorpe, du colonel Édouard Sackville et de quelques autres officiers, tous accusés d'avoir ourdi, avec d'autres individus, une conspiration pour détruire le gouvernement, et favoriser l'invasion projetée. On laissa le comte de Torrington à la Tour jusqu'à la session suivante. Il fut alors conduit à la chambre des communes, où il parla pour sa justification. Cette affaire occasiona de longs débats dans la chambre-haute, qui déclara son emprisonnement illégal. Il fut enfin traduit devant une cour martiale, dont les membres avoient été désignés par les

1690.

1690. commissaires de l'amirauté, qu'un acte récent investissoit de l'autorité de grand-amiral. La cour, présidée par sir Ralph Delaval, qui avoit pris part au combat, en qualité de vice-amiral de l'escadre *bleue*, acquitta l'accusé. Mais le roi cessa de l'employer; et les Hollandois se récrièrent contre la partialité de ses juges.

Progrès de Guillaume en Irlande.

On prétend que tous les papiers de Jacques et de Tyrconnel tombèrent entre les mains de Guillaume, auquel ils dévoilèrent non seulement le dessein des François, de brûler les bâtiments de transport anglois, mais même l'engagement qu'un nommé Jones avoit pris de l'assassiner. Il ne fut fait cependant aucune tentative de cette nature; et tout porte à croire qu'un pareil bruit n'étoit qu'un artifice pour rendre Jacques plus odieux. Le 9 juillet Guillaume fit diriger sur Athlone un corps nombreux de cavalerie sous les ordres du général Douglas, pendant que lui-même, après avoir laissé Trelawny pour commander à Dublin, se porta avec le reste de son armée à Inchiquin, sur la route de Kilkenny. Le colonel Grace, gouverneur d'Athlone, répondit par un coup de pistolet au trompette qui le somma de se rendre : *Voilà*, dit-il, *quelles sont mes conditions*. Douglas entreprit donc le siége de la place, quoiqu'elle fût très forte, et défendue par une excellente garnison. On avoit déja fait une brèche lorsque Douglas, sur l'avis que Sarsfield marchoit au secours de Grace, leva le siége, après avoir perdu quatre cents hommes. Le roi poursuivit sa marche vers la partie occidentale, et, par de sévères exemples, établit dans l'armée tant d'ordre et de discipline, que les paysans n'avoient pas même à redouter la moindre violence. A Carlow il détacha le duc d'Ormond pour prendre pos-

session de Kilkenny, où ce seigneur le reçut dans son propre château, que les ennemis avoient abandonné sans l'endommager. Pendant que l'armée campoit à Carrick, le major-général Kirke fut envoyé contre Waterford, dont la garnison, composée de deux régiments, conclut une capitulation, portant qu'elle sortiroit avec armes et bagages, et seroit conduite à Mallow. Les mêmes conditions furent accordées au fort de Duncannon, où le lord Dover et le lord Georges Howard se mirent à la merci du roi, qui les reçut sous sa protection. 1690.

Il fait le siége de Limerick qu'il est obligé d'abandonner.

Le premier août Guillaume publia à Chapel-Izard un second acte d'amnistie qui, en confirmant le premier, l'étendoit aux individus d'un rang supérieur, naturels ou étrangers, qui, avant le 25 du mois, déposeroient les armes, et se soumettroient à certaines conditions. Cette démarche produisit très peu d'effet. La plupart des Irlandois étoient conduits par leur clergé, et le bruit de la victoire remportée par la flotte françoise leur étoit parvenu avec des détails si exagérés que leur audace s'en étoit accrue, et que toute idée de soumission étoit écartée. Le roi étoit retourné à Dublin, dans la vue de s'embarquer pour l'Angleterre; mais, ayant appris que les projets de ses ennemis domestiques étoient déconcertés, que sa flotte étoit réparée, et que celle des François avoit regagné Brest, il différa son voyage, et prit le parti d'attaquer Limerick, dont M. Boisseleau étoit gouverneur, ayant sous ses ordres le duc de Berwick et le colonel Sarsfield. Le 9 août le roi, avec quelques détachements, s'avança près de la place et fit sommer le commandant de se rendre. Boisseleau répondit qu'il pensoit que le meilleur moyen d'ob-

1690. tenir l'estime du prince d'Orange étoit de défendre vigoureusement la ville qui lui avoit été confiée. Avant que la place fût tout-à-fait investie, Sarsfield, à la tête d'un corps de cavalerie, passa le Shannon pendant la nuit, enleva le train d'artillerie du roi, qui étoit en marche pour le camp, mit en fuite les troupes qui l'escortoient, encloua les canons, détruisit les chariots, bagages et munitions, et rentra, sans aucune perte, à Limerick. Nonobstant cet échec on ouvrit la tranchée le 17 du mois, et l'on construisit une batterie de quelques canons amenés de Waterford. Le siége fut poussé avec vigueur, et la place défendue de même. Enfin Guillaume fit faire à ses troupes un logement sur la contrescarpe, et l'on donna l'assaut avec fureur; mais la résistance fut si vive que les assiégeants furent repoussés, après avoir perdu douze cents hommes tués ou mortellement blessés. Cette perte, jointe aux incommodités d'un temps pluvieux et malsain, détermina le roi à abandonner son entreprise, et à diriger son armée vers Clonmel. Il nomma lord Sydney et Thomas Coningsby lords-justiciers d'Irlande, et, laissant le commandement de l'armée au comte de Solmes, il s'embarqua le 5 septembre à Duncannon, et arriva le lendemain près de Bristol, d'où il se rendit à Windsor.

Réduction de Cork et de Kinsale.

A la fin de ce même mois, le comte de Marlborough, d'après un plan qu'il avoit soumis à Guillaume, arriva en Irlande à la tête de cinq mille Anglois, pour attaquer Cork et Kinsale, conjointement avec un détachement de la grande armée. Ses troupes ayant pris terre, sans opposition, dans les environs de Cork, il y fut joint par cinq mille hommes que commandoit le prince de Wirtemberg. Quelques difficultés s'élevèrent entre

ce prince et Marlborough, sur la question de savoir à qui appartiendroit le commandement des deux corps. Mais la médiation de La Mellionere concilia tout. La place ayant été investie et les batteries élevées, le siége fut poussé avec tant d'activité qu'on eut bientôt ouvert une brêche. 1690.

Le colonel Mackillicut, gouverneur, entra en pourparler, et l'on échangea des otages. Mais il rejeta les conditions qui lui furent proposées, et les hostilités recommencèrent avec une nouvelle vigueur. Le duc de Grafton, jeune seigneur de grande espérance, qui servoit en qualité de volontaire, fut mortellement blessé dans une attaque, et mourut bientôt après, laissant les regrets les plus vifs. Tout étoit prêt pour un assaut général, lorsque les assiégés se décidèrent à capituler et se rendirent prisonniers. Outre le gouverneur et le colonel Ricault, les vainqueurs trouvèrent parmi les officiers de la garnison les comtes de Clancarty et de Tyrone. Marlborough, après avoir pris possession de Cork, détacha le brigadier Villiers, avec un corps de dragons, pour sommer la ville et les forts de Kinsale de se rendre, et le lendemain il marcha lui-même vers cette place avec le reste de ses troupes. Le vieux fort fut aussitôt pris d'assaut; mais l'autre fort, où commandoit sir Édouard Scott, soutint un siége dans les formes, jusqu'à ce que la brêche étant devenue praticable il obtint une capitulation honorable. La réduction de ces places maritimes rendit impossible de ce côté toute communication entre la France et l'ennemi; et les Irlandois se trouvèrent confinés dans l'Ulster, où ils ne pouvoient subsister qu'avec beaucoup de difficulté. Le comte de Marlborough ayant terminé cette

1690. expédition en un mois, revint avec ses prisonniers en Angleterre, où ses nouveaux exploits ajoutèrent beaucoup à sa réputation.

Les troupes françoises quittent l'Irlande.

Pendant ces opérations, le comte de Lauzun, commandant les troupes auxiliaires de France, étoit resté dans l'inaction près de Galway. Il fit à sa cour un tableau si triste de sa situation que des vaisseaux de transport furent envoyés pour le ramener. Il s'embarqua avec ses troupes; le commandement des forces d'Irlande fut donné au duc de Berwick, et transféré depuis à M. de Saint-Ruth. Lauzun fut disgracié à Versailles pour avoir abandonné la cause de Jacques avant qu'elle fût désespérée. Tyrconnel, qui l'avoit accompagné en France, y sollicita de nouveaux secours d'officiers, d'armes, de vêtements et de munitions pour l'armée irlandoise, dont il garantissoit la fidélité, pourvu qu'on ne cessât point de la soutenir. Cependant les troupes se partagèrent en corps de flibustiers, et pillèrent le pays. Pendant qu'une partie de celles du roi Guillaume vivoit paisiblement dans ses quartiers, l'autre partie se mit à imiter les rapines des soldats irlandois; en sorte que le malheureux peuple étoit également vexé par les uns et par les autres.

Le duc de Savoie se joint aux confédérés.

Durant tout ce temps, il ne s'étoit opéré aucun changement notable dans les affaires du continent, si ce n'est que le duc de Savoie avoit renoncé à la neutralité pour contracter une alliance avec l'empereur et le roi d'Espagne, et entrer dans la grande confédération. Il ne s'étoit pas plus tôt déclaré, que Catinat s'avança sur son territoire avec dix-huit mille hommes, et le défit dans une bataille sanglante, près de Saluces, qui se rendit aussitôt. Le vainqueur réduisit

Savillana, Villafranca, et plusieurs autres places, poursuivit le duc jusqu'à Carignan, surprit Suze, et distribua ensuite ses troupes en quartiers d'hiver, partie dans la Provence, partie dans le duché de Savoie, que Saint-Ruth venoit de soumettre à la France. Le duc, après avoir inutilement attendu du secours de l'empereur et du roi d'Espagne, en demanda aux états-généraux et au roi Guillaume qu'il envoya féliciter par un ambassadeur de son avénement au trône d'Angleterre. On étoit convenu dans le congrès général des confédérés à La Haie que l'armée des états, sous les ordres du prince de Waldeck, tiendroit tête à l'armée françoise commandée en Flandre par le duc de Luxembourg, pendant que l'électeur de Brandebourg observeroit les mouvements du marquis de Boufflers sur la Moselle. Mais les troupes de Brandebourg n'étoient pas encore assemblées que déja Boufflers campoit entre la Sambre et la Meuse, et entretenoit une communication libre avec Luxembourg. 1690.

Le prince de Waldeck, voyant bien que l'intention du duc de Luxembourg étoit de traverser la Meuse entre Namur et Charleroi, afin de mettre à contribution le territoire de l'Espagne, s'éloigna de la rivière Piéton, et détacha le comte de Berlo, avec un corps de cavalerie, pour observer les mouvements de l'ennemi. Berlo fut rencontré par l'armée françoise près de Fleurus : il y perdit la vie; et ses troupes, quoique soutenues par deux nouveaux détachements, eurent beaucoup de peine à rejoindre le corps de l'armée, qui demeura toute la nuit rangée en bataille. Le lendemain, les Hollandois furent attaqués par les François très supérieurs en nombre; et, après un combat Défaite du prince de Waldeck.

1690. opiniâtre, ils battirent en retraite, laissant près de cinq mille morts. L'ennemi fit environ quatre mille prisonniers, et s'empara de la plus grande partie de l'artillerie. Mais sa victoire fut chèrement achetée. L'infanterie hollandoise fit des prodiges de valeur. Luxembourg avoua qu'elle avoit montré encore plus de bravoure que l'infanterie espagnole à Rocroi. *Le prince de Waldeck*, dit-il, *se souviendra toujours de la cavalerie françoise; et moi je n'oublierai jamais l'infanterie hollandoise.* Le prince se conduisit avec tant d'activité que les François ne tirèrent qu'un foible avantage de leur victoire. Ce général, renforcé de cinq mille Anglois, de neuf mille Hanovriens, et de dix mille hommes de l'évêché de Liége et de la Hollande, se joignit à l'électeur de Brandebourg. L'armée confédérée marcha, par la route de Genap, à Bois-Seigneur-Isaac, au nombre de cinquante-cinq mille hommes, et supérieure alors à celle du duc de Luxembourg, qui crut devoir fortifier son camp, afin de ne combattre qu'avec avantage, s'il y étoit forcé. Néanmoins le prince de Waldeck l'auroit attaqué dans ses retranchements, s'il n'eût été retenu par une défense expresse des états-généraux de hasarder un nouveau combat; et quand cette défense fut levée, l'électeur ne voulut plus courir le risque d'une bataille.

L'archiduc Joseph est élu roi des Romains.

Cependant le collége des électeurs nomma roi des Romains Joseph, fils de l'empereur. Mais son crédit fut fortement ébranlé par la mort du vaillant duc de Lorraine, qui fut soudainement attaqué d'une esquinancie dans un village près de Lintz, où il expira. Ce prince, doué de grands talents militaires, menaçoit de rentrer l'été suivant, à la tête de quarante mille hom-

mes, dans ses états de Lorraine, d'où il avoit été chassé. A sa mort le commandement de l'armée impériale passa à l'électeur de Bavière. Ce nouveau général, s'étant joint à l'électeur de Saxe, marcha contre le dauphin, qui avoit passé le Rhin au Fort-Louis avec une armée considérable, et qui paroissoit vouloir pénétrer en Bavière. On arrêta ses progrès, et il se tint sur la défensive le reste de la campagne. L'empereur fut moins heureux dans ses efforts contre les Turcs, qui rejetèrent les conditions de paix qu'il leur offroit, et se mirent en campagne sous un nouveau visir. Au mois d'août le comte Tékély défit un corps d'Impériaux près Cronstadt, en Transylvanie. Il convoqua ensuite les états de cette province à Albajulia, et les força de l'élire pour leur souverain; mais il ne le fut pas longtemps. Le prince de Bade, ayant pris le commandement de l'armée autrichienne, envoya quatre régiments à Belgrade, et s'avança contre Tékély, qui, à son approche, se retira en Valachie. Cependant le grand-visir investit Belgrade : il avoit déja montré dans ses attaques beaucoup de résolution, quand tout-à-coup la terrible explosion du magasin à poudre des assiégés, causée par la chute d'une bombe, fit périr dix-sept cents soldats de la garnison, fit sauter les murs et les remparts, combla les fossés, et ouvrit une si large brèche que les Turcs entrèrent par bataillons, massacrant tous ceux qu'ils rencontroient sur leur passage. Le feu gagna de magasin en magasin, et il y en eut onze de consumés. Dans cet horrible désastre, ce qui restoit de la garnison se sauva à Peterwaradin. Pendant ce temps les Impériaux s'étoient mis en possession de la Transylvanie, et avoient pris leurs can- 1690.

1690. tonnements à Cronstadt et à Clausinbourg. Tékély entreprit d'attaquer cette province d'un côté, tandis qu'un corps de Turcs y pénétreroit de l'autre; mais ces derniers furent dispersés par le prince Louis de Bade. Le prince Auguste de Hanovre, qu'il avoit détaché contre Tékély, fut tué dans un étroit défilé, et ses troupes firent une retraite précipitée. Tékély cependant ne profita pas de cet avantage. Informé du sort de ses alliés, et craignant de se voir couper la retraite par les neiges, qui ferment souvent le passage des montagnes, il se retira dans le sein de la Valachie, et le prince Louis retourna à Vienne.

Assemblée du parlement en Angleterre.

Le parlement d'Angleterre, convoqué par une proclamation de Guillaume, s'assembla le 2 octobre; le roi, dans le discours d'ouverture qu'il prononça suivant l'usage, entretint les chambres de ce qu'il avoit fait pour la réduction de l'Irlande, et de la bonne conduite de ses troupes. Il leur dit que les subsides qu'on avoit accordés n'étoient pas en proportion avec les dépenses nécessaires, et que la nation seroit en danger si l'on ne pousseoit la guerre vigoureusement. Il les conjura de libérer ses revenus, engagés pour le paiement des premières dettes, et de lui fournir les moyens d'acquitter ce qui étoit dû à l'armée, leur représenta que de la vigueur et de la diligence du parlement dépendoit le succès de la confédération dans le continent; et après avoir exprimé son ressentiment contre ceux à qui l'on imputoit le désastre de la flotte, et recommandé aux membres l'union et la célérité, il déclara son ennemi et celui de la patrie quiconque entreprendroit de détourner leur attention des objets importants qu'il leur présentoit. La dernière expédition des François sur les

côtes d'Angleterre, les bruits d'une conspiration des jacobites, la valeur personnelle que Guillaume venoit de déployer, comparée à la conduite pusillanime de Jacques, tout concouroit à indisposer la nation contre les adhérents de ce dernier, et à l'attacher au nouveau gouvernement. Les deux chambres présentèrent séparément des adresses de félicitation au roi sur sa bravoure et son habileté dans cette campagne, et à la reine sur le courage et la sagesse qu'elle avoit montrés à la tête des affaires, dans des jours de trouble et de danger. Quand on eut soumis aux communes l'état des dépenses de la dernière année, elles votèrent quatre millions sterling pour l'entretien de l'armée et de la marine. 1690.

Les chambres proposèrent de réaliser un million sterling par la vente des biens saisis en Irlande; elles décidèrent qu'il seroit rédigé un bill pour la confiscation de ces biens, avec une clause autorisant le roi à en accorder un tiers à ceux qui avoient servi dans cette guerre. La même clause devoit l'autoriser en même temps à traiter avec les Irlandois encore en armes, comme bon lui sembleroit. Cette clause fut rejetée, et il fut présenté contre le bill un grand nombre de pétitions par ceux d'entre les créanciers et héritiers des propriétaires de ces biens qui étoient demeurés fidèles au gouvernement. Comme les biens saisis avoient déja été promis aux favoris du roi, on accusa la cour d'avoir suggéré ces démarches pour faire écarter le bill, qui passa néanmoins dans la chambre-basse, et qui fut arrêté par l'influence des ministres à la chambre des pairs. Ce fut dans ces circonstances que lord Torrington fut jugé et acquitté, au grand déplaisir du roi, qui l'exclut

Les communes accèdent aux demandes du roi.

1690. de son service et lui défendit de paroître devant lui. Quand Guillaume vint à la chambre des pairs pour y donner sa sanction à un bill qui doubloit l'accise, il dit au parlement que la situation des affaires exigeoit sa présence à La Haye; qu'on devoit donc, sans perdre de temps, terminer tout ce qui concernoit les subsides nécessaires pour les armées de terre et de mer, et les dépenses du gouvernement. On passa deux bills accordant à leurs majestés pour cinq ans le droit d'importation sur certaines marchandises. Ces deux bills, et un autre relatif aux rebelles, reçurent la sanction royale. Le roi ayant observé qu'un subside voté annuellement pour l'augmentation de la marine contribueroit puissamment à l'honneur et à la sûreté de la nation, les chambres votèrent une somme considérable pour la construction de nouveaux vaisseaux; et leur zéle et leur activité dans cette circonstance sembloient aller au-devant des desirs du roi. Ces bonnes dispositions étoient dues en grande partie aux soins de lord Godolphin, trésorier, et de Somers, solliciteur-général. La place de secrétaire d'état dont s'étoit démis Shrewsbury avoit été donnée à lord Sidney, qui fut remplacé, comme justicier d'Irlande, par sir Charles Porter.

Pétition des torys. Malgré l'acte qui annuloit les procédures contre les chartes de Londres, les whigs avoient si bien fait qu'ils étoient restés en possession de la magistrature. Pilkington étoit encore lord-maire, et Robinson chambellan. Les torys de la cité, pleins de confiance dans leurs services précédents, se plaignirent par une pétition à la chambre des communes que les intentions du dernier bill pour annuler le jugement de *quo warranto* avoient été éludées, à cause du sens équivoque de quelques

termes; de sorte que les anciens aldermans nommés par commissions revêtues du grand-sceau du dernier roi, exerçoient encore en vertu de cette délégation; que sir Thomas Pilkington n'avoit pas été légalement continué dans ses fonctions; qu'il avoit, ainsi que les aldermans, choisi indûment M. Léonard Robinson pour chambellan, fonction à laquelle avoit été légalement nommé un autre sujet; et que divers membres du conseil de la commune en avoient été exclus contre toute régle, tandis qu'on avoit refusé d'en admettre d'autres légalement élus. Ils spécifioient encore quelques autres griefs dont ils demandoient le redressement. Pilkington et ses associés soutinrent que ces allégations étoient sans fondement, et que la pétition n'étoit qu'un artifice des jacobites, pour troubler la paix de la cité, retarder le paiement des impôts, et porter le désordre dans l'état. Comme les whigs, au moment de la terreur panique qu'avoit fait naître le désastre de la flotte, s'étoient montrés les plus riches et les plus empressés à secourir le gouvernement qu'ils avoient établi, pendant que les torys se tenoient à l'écart, la cour interposa si bien son influence, qu'on fit à peine attention à ces remontrances.

1690.

Attaque contre le marquis de Caermarthen.

Le marquis de Caermarthen, lord-président, qui étoit à la tête des torys dans le ministère, et s'étoit acquis beaucoup de crédit auprès du roi et de la reine, fut alors en butte à toute la haine du parti opposé, qui résolut de faire revivre contre lui son ancienne accusation. Le comte de Shrewsbury et treize autres chefs de ce parti s'unirent pour ce dessein. Un comité de lords fut chargé d'examiner si les accusations demeuroient *in statu quo*, d'un parlement à l'autre, et de rechercher

1690. des exemples pour résoudre cette question. On en produisit plusieurs, et il s'éleva de violents débats. Mais le marquis éluda la vengeance de ses ennemis, en demandant si les comtes de Salisbury et de Peterborough, qui avoient été accusés dans le dernier parlement, pour s'être réconciliés avec l'église romaine, étoient libérés de leurs cautions. La réponse de la chambre fut affirmative, et plusieurs lords protestèrent. Les communes, ayant rédigé un bill tendant à nommer des commissaires pour recevoir et vérifier les comptes des dépenses publiques, choisirent ces commissaires dans leur chambre, et envoyèrent le bill à la chambre-haute, qui, sur la proposition du comte de Rochester, élut parmi ses membres un pareil nombre de commissaires. Rochester fut un de ceux qu'on désigna : mais il refusa de remplir cette mission; les autres suivirent son exemple, et le bill fut alors adopté sans aucun changement. Le 5 janvier le roi ferma la session par un discours où, en remerciant les membres des preuves réitérées qu'ils avoient données de leur attachement à sa personne et au gouvernement, il leur annonça qu'il alloit se rendre en Hollande, leur recommanda l'union, et les assura de sa bienveillance et de sa protection toute particulière. Alors le premier juge Atkins leur signifia que le bon plaisir de sa majesté étoit que les chambres s'ajournassent au 31 mars.

1691. Voyage de Guillaume en Hollande.

Guillaume, après avoir mis ordre aux affaires de la nation, partit pour Margate le 6 janvier; mais le vaisseau sur lequel il devoit s'embarquer se trouvant retenu par un vent d'est et par une forte gelée, il se détermina à retourner à Kensington. Il s'embarqua cependant

le 16 à Gravesend avec une suite nombreuse, sous l'escorte de douze vaisseaux de guerre, commandés par l'amiral Rooke. Le lendemain, informé par un pêcheur qu'il n'étoit qu'à une lieue et demie de Gorée, il quitta le yacht et passa dans un bateau découvert, accompagné du duc d'Ormond, des comtes de Devonshire, Dorset, Portland et Monmouth, ainsi que d'Auverquerque et de Zuylestein. Au lieu de débarquer sans délai, ils perdirent de vue la flotte, et, la nuit étant survenue, ils furent exposés, par un temps très rigoureux, à la rencontre de l'ennemi et à tous les dangers de la mer, qui fut si grosse pendant dix-huit heures, qu'ils furent tous inondés. Comme les matelots sembloient appréhender de périr, Guillaume leur demanda s'ils étoient fâchés de mourir en sa compagnie. Au point du jour il descendit à l'île de Gorée, où il prit quelques rafraîchissements dans une hutte de pêcheur. Il rentra ensuite dans le bateau, qui le mit à terre près de Maeslandsluys. Il fut reçu à Hounslardike par une députation des états; et à six heures du soir, il arriva à La Haye. Les états-généraux, les états de Hollande, le conseil-d'état, les autres colléges et les ministres étrangers s'empressèrent aussitôt de le complimenter. Sur la demande des magistrats, il fit son entrée publique avec la plus grande magnificence, et les Hollandois célébrèrent son arrivée par des feux, des illuminations et autres réjouissances. Il assista à leurs différentes assemblées, les informa de ses succès en Angleterre et en Irlande, et les assura de son zéle et de son attachement inaltérable pour son pays natal. 1691.

Dans un congrès solennel des princes confédérés, il

1691. Il assiste à un congrès.

prononça un discours où il leur représenta à quels dangers ils étoient exposés par la puissance et l'ambition de la France, et de quelle nécessité il étoit pour eux d'agir avec autant de vigueur que de diligence. Il leur promit de concourir de tous ses moyens aux mesures qu'ils devoient prendre, et de se mettre au printemps à la tête de ses troupes pour remplir ses engagements. On décida alors qu'il seroit mis sur pied deux cent vingt mille hommes contre la France dans la campagne suivante; on régla les contingents que devoient fournir les différents princes et les divers états; le roi d'Angleterre promit vingt mille hommes, et convint de venir puissamment au secours du duc de Savoie. On arrêta ensuite le plan des opérations, et tout se passa avec tant d'harmonie qu'aucun différent n'interrompit la marche des délibérations. Ce congrès venoit à peine de se séparer, lorsqu'au commencement de mars Louis XIV en personne, accompagné du dauphin et des ducs d'Orléans et de Chartres, vint mettre le siége devant Mons. La garnison étoit d'environ six mille hommes, commandés par le prince de Bergue; mais le siége fut poussé avec tant d'activité que la résistance fut sans effet. Au premier bruit du danger de cette place, Guillaume ordonna au prince de Waldeck de rassembler l'armée, et lui-même prit le parti de marcher en personne à l'ennemi. On eut bientôt réuni cinquante mille hommes à Halle, près de Bruxelles; mais quand le roi les eut joints, il s'aperçut que les Espagnols avoient négligé de se pourvoir de chariots et d'autres objets nécessaires à cette expédition. Cependant les bourgeois de Mons, qui voyoient leur ville au moment d'être détruite par le

canon de l'ennemi, pressoient le gouverneur de capituler, et le menacoient même d'ouvrir la ville aux assiégeants. Il céda enfin, et obtint des conditions honorables. Guillaume, à la nouvelle de cet événement, retourna à La Haye, s'embarqua pour l'Angleterre, et arriva le 13 avril à White-hall. 1691.

LIVRE III.

Conspiration découverte. — Le roi nomme aux évêchés vacants. — Affaires d'Écosse. — Campagne de Flandre. — Affaires du Piémont. — Élection d'un nouveau pape. — Succès de l'empereur contre les Turcs. — Affaires d'Irlande. — Les François et les Irlandois obtiennent une capitulation honorable. — Douze mille Irlandois catholiques romains sont transportés en France. — Assemblée du parlement. — Actes du parlement. — Mauvais succès des flottes angloise et hollandoise. — Le roi mécontente les presbytériens d'Écosse. — Massacre de Glencoé. — Préparatifs en France pour une descente en Angleterre. — Manifeste de Jacques. — Précautions prises par la reine pour défendre la nation. — L'amiral Russel met de nouveau en mer. — Il remporte une victoire sur la flotte françoise. — Le roi de France prend Namur à la vue du roi Guillaume. — Défaite des alliés à Steinkerque. — Entreprise contre Dunkerque qui n'a pas de suites. — Peu de succès des alliés sur le Rhin. — Affaires de Hongrie. — Le duc de Hanovre créé électeur de l'empire.

1691. Conspiration découverte.

UNE conspiration contre le gouvernement avoit été découverte depuis peu. A la fin de décembre, un maître de vaisseau de Barking, en Essex, informa le marquis de Caermarthen que sa femme avoit détaché un de ses bateaux pour transporter en France quelques personnes qui devoient s'embarquer à un jour qu'il indiquoit. Dès que cet avis fut communiqué au roi et au conseil, on ordonna au capitaine Billop de surveiller cette barque, et de s'assurer des passagers. Il la joignit à Gravesend, et trouva à bord le lord Preston, M. Ashton, un homme attaché au service de la dernière reine, et un nommé

Elliot. Il se saisit sur-le-champ d'un paquet de papiers, dont une partie étoient inintelligibles, mais parmi lesquels se trouvèrent deux lettres qu'on supposa écrites par Truner, évêque d'Ely, au roi Jacques et à la reine, sous des noms empruntés. Le tout se réduisoit à des sollicitations auprès du roi de France, afin de l'engager à profiter de l'absence de Guillaume pour rétablir le roi Jacques sur le trône, moyennant certaines conditions; mais le complot étoit mal concerté, et soutenu seulement par un petit nombre de personnes de marque, à la tête desquelles étoient le comte de Clarendon, l'évêque d'Ély, le lord Preston, M. Graham, et le fameux quaker Penn. Nonobstant les cris qui s'étoient élevés contre les sévérités du dernier gouvernement, Preston et son complice Ashton furent jugés à la cour d'Old-Bailey, pour avoir comploté la mort de leurs majestés; et on précipita leur jugement, sans aucun égard aux pétitions qu'ils présentèrent afin d'obtenir un délai. Lord Preston allégua, dans sa défense, que le crime de trahison qu'on lui imputoit n'avoit pas été commis dans le comté de Middlesex, comme il étoit dit dans l'acte d'accusation; qu'aucun des témoins n'avoit déclaré qu'il fût pour quelque chose dans le louage de la barque; que les papiers n'avoient pas été trouvés sur lui; qu'il falloit deux témoins dignes de foi pour chacun des faits, sans quoi toutes les charges contre lui se réduisoient à une ressemblance d'écriture et à une pure supposition : il fut néanmoins jugé coupable. Ashton montra beaucoup de calme et d'intrépidité; il convint qu'il avoit eu le projet de passer en France, tant pour accomplir une promesse faite au général Warden, qui, au lit de mort, l'avoit conjuré de s'y rendre, et d'y terminer quelques affaires

1691.

1691. importantes, que pour recouvrer une somme considérable qui lui étoit due à lui-même. Il nia qu'il eût pris connoissance des papiers saisis sur lui ; il se plaignit qu'on ne lui eût pas laissé le temps de préparer ses moyens de défense, et en appela à diverses personnes pour témoigner qu'il professoit la religion protestante avec une piété exemplaire et des mœurs sans reproche. On n'eut aucun égard à ces observations. Les juges le traitèrent avec dureté, et il fut déclaré coupable par le jury, pour avoir eu les papiers en sa garde. Cependant il n'étoit pas prouvé qu'il en eût eu connoissance ; et le parti même des wihgs avoit plusieurs fois établi que des papiers trouvés en la possession d'un individu étoient la plus foible de toutes les preuves qu'on pût faire valoir, personne ne pouvant être à l'abri d'un pareil danger. Ashton subit sa peine avec une noble résignation. Dans un papier qu'il remit au shérif, il convint de son attachement au roi Jacques, se déclara témoin de la naissance du prince de Galles, persista à nier qu'il eût eu connoissance des papiers en question, et se plaignit de la dureté des juges à son égard, en ajoutant qu'il leur pardonnoit pour l'amour de Dieu. Les non-assermentés honorèrent Ashton comme un martyr de la fidélité, et publièrent que son plus grand crime aux yeux du gouvernement étoit d'avoir eu en main des preuves évidentes de la naissance du prince de Galles, que beaucoup de gens regardoient comme supposée. Le lord Preston obtint sa grace ; Elliot ne fut point mis en jugement, faute de preuves ; on envoya le comte de Clarendon à la Tour, d'où il sortit au bout de quelques mois, pour être confiné dans sa maison de campagne : faveur dont il fut redevable au titre de

cousin-germain de la reine. L'évêque d'Ély, Graham et Penn se cachèrent, et il fut publié une proclamation pour les arrêter comme traîtres. 1691.

La participation de l'évêque d'Ély au complot fournit au roi un prétexte plausible de nommer aux évêchés vacants. On avoit fait espérer aux évêques dépossédés qu'on obtiendroit un acte du parlement par lequel ils seroient dispensés des serments, pourvu qu'ils remplissent leurs fonctions épiscopales; mais ils déclinèrent cet expédient, et le roi résolut de nommer à leurs places dès son retour de Hollande. En conséquence l'évêché de Cantorbery fut conféré au docteur Tillotson, l'un des plus savants, des plus modérés et des plus vertueux ecclésiastiques de son temps. Tillotson, prévoyant qu'il seroit exposé aux calomnies et à la haine du parti qui avoit embrassé la cause de son prédécesseur, n'accepta qu'avec beaucoup de répugnance. Le roi donna les autres siéges vacants à des ministres irréprochables, et l'on parut généralement satisfait de l'usage qu'il faisoit de sa suprématie. Les évêques dépossédés affectèrent d'abord une entière résignation, se souvenant du cri qui s'étoit élevé en leur faveur parmi le peuple lors de la persécution qu'ils avoient éprouvée sous le dernier gouvernement, et espérant la même consolation dans leur infortune actuelle; mais, quand ils virent la nation indifférente à leur égard, ils eurent recours aux arguments et à la déclamation. Leur savoir et leur ressentiment se débordèrent dans une foule d'écrits imprimés, dont aucun ne fut laissé sans réponse par leurs adversaires. Les non-assermentés soutenoient que le christianisme étoit la doctrine de la croix; qu'aucun prétexte ne pouvoit justifier le soulè-

Le roi nomme aux évêchés vacants.

1691. vement contre le souverain; ils disoient que les premiers chrétiens avoient regardé comme un devoir de souffrir des attentats à leurs droits; que la non-résistance étoit la doctrine de l'église anglicane, confirmée par toutes les sanctions qui dérivoient des lois divines et humaines. Leurs adversaires non seulement soutenoient les droits naturels à tout homme, et s'efforçoient d'établir que l'usage qu'on faisoit de la doctrine de non-résistance ne tendoit qu'à exciter de nouveaux troubles; mais ils arguoient encore que si l'obéissance passive étoit de droit en certaines occasions, elle devoit particulièrement s'appliquer au gouvernement présent, attendu que l'obéissance prescrite par l'Écriture dans le texte suivant, *les pouvoirs sont établis de Dieu, que tout homme soit soumis aux pouvoirs*, étoit indéfinie, ils inféroient de ce texte que les nouveaux serments devoient être prêtés sans scrupule, prétendant que ceux qui les refusoient cachoient l'esprit de parti sous les vains dehors d'un devoir de conscience. Ces derniers répliquoient que cet argument détruisoit toutes distinctions de justice et de devoir; que les défenseurs d'une telle doctrine ne considéroient que la possession, quelque injustement qu'elle eût pu être acquise; que si vingt usurpateurs se succédoient sur le trône, ils reconnoîtroient toujours le dernier, sans égard aux serments solennels qu'ils auroient prêtés à son prédécesseur; ils nioient ensuite la justice des destitutions relativement aux laïques, et faisoient, pour le gouvernement de l'église, les mêmes distinctions de droit et de fait qu'ils avoient d'abord établies pour l'administration civile. Ils descendirent même jusqu'aux plus outrageantes invectives contre le docteur Tillotson et les autres nouveaux

évêques, qu'ils traitoient d'intrus et d'usurpateurs. 1691.
Mais le principal objet de leur aversion étoit le docteur Sherlock, qui, après s'être montré l'un des plus ardents antagonistes de la révolution, avoit fini par prêter le serment, dès que Jacques eut abandonné l'Irlande. Ils le qualifioient d'apostat, et ils publièrent un examen de toute sa conduite, examen qui n'étoit d'un bout à l'autre qu'une violente satire. Des sentiments de vengeance contre le gouvernement se mêloient à leurs attaques contre les particuliers; et le grand but de leurs théologiens, comme de leurs politiques, étoit de saper les fondements du nouvel ordre de choses. Dans la vue de détacher le peuple du prince régnant, ils tournoient en ridicule le caractère de ce dernier, ne cessoient d'invectiver contre ses mesures, et, en l'accusant de sacrifier les intérêts de l'Angleterre à ceux de son pays natal, établissoient d'odieuses comparaisons entre le dernier règne et le règne actuel, sous le rapport de la richesse, du commerce et des impôts. La cour, afin de déjouer les efforts des mécontents, employoit les moyens de récrimination. On accueillit, on encouragea toute espèce de dénonciateurs; dans une proclamation contre les papistes, et autres individus peu favorables au nouveau roi, on enjoignit à tous les magistrats de faire des recherches, et d'arrêter quiconque, par des discours ou des libelles séditieux, tenteroit de diffamer le gouvernement. Ce fut ainsi que les auteurs de la révolution commencèrent à se déclarer contre les mêmes artifices et les mêmes manœuvres qui les avoient mis en état de l'exécuter.

La conduite des presbytériens d'Écosse fut si dérai- Affaires d'Ecosse.
sonnable, si violente, si tyrannique, qu'elle les rendit

1691. également odieux et méprisables. Leur assemblée générale mit dans ses actes tant de dureté, de partialité et d'injustice, que le roi fut obligé de la dissoudre, et en convoqua une nouvelle pour le mois de novembre de l'année suivante. Le parti épiscopal promit d'entrer avec sincérité dans les intérêts du nouveau gouvernement, de contenir les montagnards, et d'amener le clergé à reconnoître et à servir le roi Guillaume, pourvu que le pouvoir de Melvil fût tellement contrebalancé qu'on pût être à l'abri de l'oppression, et qu'il fût permis aux ministres du parti épiscopal de remplir leur ministère auprès de ceux qui leur étoient attachés. Le roi, las des presbytériens, accéda à ces propositions, et le jeune Dalrymple, fils du lord Stair, fut adjoint à Melvil en qualité de secrétaire d'état. Il entreprit de gagner la plupart des jacobites, dont un grand nombre prêtèrent les serments; mais ils n'en continuèrent pas moins leur correspondance avec la cour de Saint-Germain, et ce fut d'intelligence avec elle qu'ils se soumirent à Guillaume, afin de pouvoir servir Jacques plus efficacement. Une proclamation ajourna le parlement d'Écosse au 16 septembre. Des précautions furent prises pour prévenir toute communication dangereuse avec le continent; et un comité fut nommé pour mettre le royaume en état de défense, exercer l'autorité d'une régence, et s'assurer des ennemis du gouvernement: le comte de Home, sir Pierre Fraser et sir Œneas Macpherson furent en conséquence arrêtés et emprisonnés.

Campagne de Flandre.

Guillaume n'eut pas plus tôt réglé les opérations de la campagne suivante en Irlande, où commandoit le général Ginckle, qu'il équipa sa flotte, en se procurant des matelots par la *presse*, au grand préjudice du commerce. Alors, laissant de nouveau le gouvernement

entre les mains de la reine, il repassa en Hollande, 1691.
accompagné du lord Sidney, secrétaire d'état, ainsi que des comtes de Marlborough et de Portland, et commença ses préparatifs pour faire la campagne en personne. Le 13 mai le duc de Luxembourg, après avoir passé l'Escaut, à la tête d'une nombreuse armée, s'empara de Halle, qu'il livra au pillage, à la vue des confédérés, obligés eux-mêmes de se tenir à couvert dans leurs retranchements. Le marquis de Boufflers, avec un corps nombreux, fit de son côté des retranchements devant Liége, dans le dessein de bombarder cette place. Guillaume prit au commencement de juin le commandement de l'armée des alliés, qui avoit été si bien renforcée qu'elle se trouvoit alors supérieure à celle des ennemis. Il détacha aussitôt le comte de Tilly, avec dix mille hommes, pour aller au secours de Liége, horriblement endommagé par les bombes, le canon et les attaques réitérées de Boufflers, qui, à son approche, se retira à Dinant. Dès que le siége eut été levé, Tilly jeta un corps de troupes dans Huy, et rejoignit ensuite l'armée, encore grossie, depuis son départ, de six mille hommes de Brandebourg, et de dix mille Hessois, commandés par le landgrave en personne. La vigilance de Luxembourg fut telle que Guillaume ne put profiter de sa supériorité. Inutilement il épuisa tout son art en marches, contre-marches, et stratagèmes de toute espèce, pour attirer Luxembourg à une action générale. Le maréchal l'évita constamment avec une adresse qui déconcerta tous ses efforts. Les deux armées furent deux fois en présence dans cette campagne, mais placées de manière que l'une ne pouvoit attaquer l'autre sans un désavantage manifeste. Pendant que Guillaume étoit

1691. campé à Court-sur-Heure, un soldat, gagné par l'ennemi, mit le feu aux mèches de plusieurs bombes, dont l'explosion eût fait sauter tout le magasin et produit le plus grand désordre dans l'armée, sans le courage et la présence d'esprit de ceux qui étoient commis à la garde de l'artillerie. Au moment même où les mèches brûloient, ils dégagèrent les chariots de la ligne, et les tournèrent vers une hauteur, en sorte que la communication du feu fut interceptée. L'auteur de cet attentat fut découvert; il avoua qu'il avoit été séduit par le duc de Luxembourg, fut jugé par une cour martiale, et subit la mort due aux traîtres. Guillaume quitta Court-sur-Heure et demeura campé dans la plaine de Saint-Girard, jusqu'au 4 septembre, consumant les fourrages et épuisant le pays. Il passa alors la Sambre, près de Jemmapes, tandis que les François la passoient à Labussière, et les deux armées marchèrent vers Enghien. L'ennemi, se voyant si près des confédérés, se porta à Gramont, passa la Dendre, et s'établit dans un camp fortifié entre Ath et Oudenarde. Guillaume suivit la même route, et marqua le sien entre Ath et Leuze. Il tenoit cette position quand les troupes de Hesse et celles de Liége, au nombre d'environ dix-huit mille hommes, se séparèrent de l'armée, et passèrent la Meuse à Namur. Le roi revint alors à La Haye, laissant le commandement au prince de Waldeck, qui, le 20 du mois, se mit en marche vers Cambron. Luxembourg, qui suivoit tous ses mouvements d'un œil attentif, réussit à l'attaquer si inopinément dans sa retraite, que son arrière-garde fut surprise et battue; mais les François furent ensuite obligés de se retirer. Le prince continua sa route, et peu de temps après les deux ar-

mées prirent leurs quartiers d'hiver. Sur ces entrefaites le duc de Noailles assiégea et prit Urgel en Catalogne, et une escadre françoise, sous les ordres du comte d'Estrées, bombarda Barcelone et Alicante. 1691.

Affaires du Piémont.

Quoique les confédérés eussent résolu d'agir vigoureusement contre les François en Italie, la saison étoit déja avancée, sans qu'ils fussent en mesure de tenir la campagne. L'empereur et l'Espagne étoient convenus de fournir des troupes qui pussent se réunir au duc de Savoie. Les puissances maritimes donnèrent leur contingent en argent; l'électeur de Bavière fut chargé du commandement en chef des troupes impériales dans ce pays. Le marquis de Leganez, gouverneur du Milanez, agit pour le roi d'Espagne; le duc de Schomberg, fils du grand capitaine qui avoit perdu la vie à la bataille de la Boyne, et nouvellement créé duc de Leinster, représenta Guillaume, tant comme roi d'Angleterre que comme stathouder, et commanda un corps de Vaudois à la solde de l'Angleterre. Avant que les auxiliaires allemands fussent arrivés, les François avoient beaucoup ajouté à leurs conquêtes. Catinat, après s'être emparé de Villefranche, et de plusieurs autres forts, prit Villana et Carmagnole, et détacha le marquis de Feuquières pour investir Coni, place très forte, et défendue par une garnison de Vaudois et de François réfugiés. Le duc de Savoie se trouvoit réduit à la situation la plus fâcheuse. Presque toutes ses places étoient au pouvoir de l'ennemi; Coni étoit assiégé; et Lahoguette, maréchal-de-camp françois, avoit forcé le passage de la vallée d'Aoste, ensorte que le Verceillois et les confins du Milanez lui étoient ouverts. Turin fut menacé d'un bombardement; le peuple découragé jetoit de grands

1691. cris; et le souverain, de la hauteur de Montcallier, où il campoit avec sa petite armée, voyoit prendre ses places et détruire son palais de Rivoli. Le duc de Schomberg l'exhortoit à livrer bataille à Catinat, dont l'armée étoit alors diminuée par les détachements; le prince Eugéne appuyoit cet avis; mais il fut vivement combattu par le marquis de Leganez, qui craignoit, si le duc étoit défait, que les ennemis n'entrassent sur le territoire de Milan. Cependant le prince Eugéne, ayant entrepris de délivrer Coni, se dirigea vers cette place avec un convoi escorté de deux mille cinq cents hommes de cavalerie, et fut renforcé à Magliano par cinq mille hommes de milice. A son approche, Bulonde, qui commandoit au siége, se retira avec tant de précipitation qu'il laissa derrière lui plusieurs piéces de canon, une partie du bagage militaire et des provisions, ainsi que les malades et les blessés. Il n'eut pas plus tôt joint Catinat qu'il fut mis aux arrêts, et ensuite honteusement cassé. La Hoguette abandonna la vallée d'Aoste; Feuquières fut envoyé avec un détachement pour relever la garnison de Casal, et Catinat se retira avec son armée du côté de Villa-Nova-d'Aste.

Élection d'un nouveau pape.

Le ministre Louvois fut si affecté du mauvais succès des François devant Coni, qu'il ne put retenir ses larmes en portant cette nouvelle à Louis XIV, qui l'apprit avec beaucoup de calme. La retraite des François du Piémont eut une grande influence sur les délibérations du conclave assemblé pour l'élection d'un nouveau pape, à la place d'Alexandre VIII, mort au commencement de février. Malgré le crédit et les mouvements du parti françois, qui avoit pour chef le cardinal d'Estrées, les Italiens, voyant les affaires du Piémont pren-

dre une meilleure tournure, firent cause commune avec le parti des Espagnols et des Impériaux; et le cardinal Pignatelli, Napolitain, fut élu souverain pontife. Il prit le nom d'Innocent, en mémoire du dernier pape de ce nom, dont il adopta toutes les maximes contre le monarque françois. Lorsque l'électeur de Bavière arriva, à la tête des auxiliaires allemands, les confédérés résolurent de livrer bataille à Catinat; mais le maréchal repassa le Pô, et dépêcha des courriers à Versailles pour demander un renfort. Alors le prince Eugène investit Carmagnole, et le siége fut poussé avec tant de vigueur que la garnison capitula au bout de onze jours. Pendant ce temps le marquis d'Hocquincourt entreprit de se rendre maître de Montmélian. La ville se soumit sans résistance; mais le château se défendit si bien que Catinat crut devoir y marcher en personne, et, malgré tous ses efforts, la place tint jusqu'au 2 décembre, qu'elle se rendit à des conditions honorables. 1691.

Succès de l'empereur contre les Turcs.

Il ne se passa cet été rien d'important sur le Rhin. Les François voulurent surprendre Mayence au moyen d'une correspondance avec un des commissaires de l'empereur; mais leur tentative fut découverte, et le dessein échoua. L'armée impériale, sous les ordres de l'électeur de Saxe, passa le Rhin, dans le voisinage de Manheim. De leur côté les François, l'ayant passé à Philisbourg, réduisirent la ville de Portzheim, dans le marquisat de Bade-Dourlach. La mort de l'électeur de Saxe, qui eut lieu le 2 septembre, prévint l'exécution du plan que l'empereur avoit formé pour cette campagne. Il fut plus heureux en Hongrie, où les Turcs furent complètement défaits, sur les bords du Danube, par le prince Louis de Bade. Les Impériaux assiégèrent

1691. ensuite Grand-Waradin en Transylvanie; mais le siége fut converti en blocus, et la place ne se rendit qu'au printemps suivant : les Turcs furent tellement découragés par leur défaite, qui avoit coûté la vie à leur grand-visir, que l'empereur auroit pu faire la paix à des conditions très avantageuses : mais son orgueil et son ambition lui firent pousser les choses trop loin. Foible, vain et superstitieux, il se flattoit que, la guerre d'Irlande étant près d'être terminée, le roi Guillaume, avec le reste des alliés, seroit en état sans lui d'abaisser la France, et que non seulement la Transylvanie seroit entièrement conquise, mais qu'il pourroit même porter ses armes victorieuses jusqu'à Constantinople, conformément à je ne sais quelle prophétie ridicule, dont il repaissoit sa vanité. Le gouvernement espagnol étoit tombé dans une telle foiblesse, que, pour s'épargner les frais de la défense des Pays-Bas, il offrit de les céder au roi Guillaume, soit comme roi d'Angleterre, soit comme stathouder des Provinces-Unies. Guillaume déclina cette offre, sachant bien que le peuple de cette contrée ne supporteroit jamais un gouvernement protestant; mais il proposa aux Espagnols de conférer l'administration de la Flandre à l'électeur de Bavière, impatient de signaler son courage, et en état, par ses troupes et son argent, de défendre le pays. Cette proposition, agréée de la cour d'Espagne, fut transmise par l'empereur à l'électeur de Bavière, qui n'hésita pas à l'accepter, et qui fut aussitôt déclaré gouverneur des Pays-Bas par le conseil de Madrid. Guillaume, après son retour de l'armée, demeura quelque temps à La Haye pour régler les opérations de la campagne sui-

vante, et s'embarqua ensuite pour l'Angleterre, où il arriva le 19 octobre. 1691.

Affaires d'Irlande.

Avant d'en venir aux affaires du parlement, il est nécessaire d'entrer dans le détail de ce qui s'étoit passé en Irlande. Au commencement de la saison le roi de France avoit envoyé pour les Irlandois à Limerick un convoi considérable de provisions, de munitions et d'équipements, sous la conduite de M. de Saint-Ruth, qu'accompagnoient un assez grand nombre d'officiers françois, munis de commissions du roi Jacques, quoique d'ailleurs tous les ordres fussent donnés par Saint-Ruth, au nom de Louis XIV. Tyrconnel étoit arrivé, au mois de janvier, avec trois frégates et neuf vaisseaux chargés de secours de même nature, sans quoi les Irlandois n'auroient pu rester si long-temps réunis. Ces secours ne les avoient pas empêchés de former des bandes séparées qui pilloient le pays. Les lords justiciers, de concert avec le général Ginckle, avoient pris toutes les mesures que pouvoit suggérer la prudence pour apaiser les troubles de cette malheureuse contrée, et faire cesser les violences et les rapines dont les soldats de Guillaume n'étoient pas entièrement innocents. Ils avoient publié des proclamations portant les peines les plus sévères contre quiconque soutiendroit ou récéleroit les coupables. Ils promirent en même temps leur protection aux papistes qui vivroient paisiblement dans une étendue de pays déterminée; et Ginckle notifia aux catholiques qu'il étoit autorisé à traiter avec eux, s'ils étoient disposés à rentrer dans le devoir. Avant que les armées se missent en campagne il y eut entre les différents partis plusieurs escarmouches, au grand désa-

1691. vantage des Irlandois, dont le courage fut presque abattu, tandis que celui des Anglois augmentoit à proportion.

Saint-Ruth et Tyrconnel furent joints par les diverses bandes; et le général Ginckle fut de son côté renforcé par Mackay, à la tête des troupes qui avoient réduit les montagnards d'Écosse. Au commencement de juin il se dirigea de Mullingar sur Ballymore, que tenoit une garnison commandée par le colonel Bourke. Ce dernier, sommé de se rendre, fit une réponse évasive; mais, quand les assiégés virent la brèche ouverte et les préparatifs commencés pour un assaut général, ils mirent bas les armes, et se rendirent à discrétion. Ginckle, ayant fait réparer et augmenter les fortifications de Ballymore, y laissa une garnison, et s'avança contre Athlone, place située sur le Shannon, et soutenue par l'armée irlandoise, campée presque sous ses murs. La partie de la ville en-deçà de la rivière, c'est-à-dire la ville angloise, fut emportée l'épée à la main, et l'ennemi rompit dans sa retraite une arche du pont. Des batteries furent élevées contre l'autre partie, dite la ville irlandoise, et l'on fit plusieurs tentatives infructueuses pour forcer le passage du pont, qui fut très bien défendu. Il fut alors arrêté, dans un conseil de guerre, qu'un détachement passeroit à gué, un peu au-dessus de la partie gauche du pont, quoique la rivière fût à-la-fois profonde et rapide, que le fond en fût fangeux et rocailleux, et que cet endroit fût gardé par un bastion. Ginckle mettoit sa principale espérance dans soixante grenadiers à cheval, munis d'une forte armure, et conduits par le capitaine Sandys et deux lieutenants. Ils étoient secondés par un autre détachement,

et soutenus par six bataillons d'infanterie. Jamais entreprise plus hasardeuse ne fut exécutée avec plus de valeur. Ces braves passèrent sur vingt de front, en face de l'ennemi, et à travers une grêle de balles, de boulets et de grenades. Ceux qui les suivoient s'emparèrent du pont, et jetèrent des madriers sur l'arche rompue; des pontons furent établis en même temps pour que l'armée passât en plusieurs endroits. Les Irlandois, interdits, confondus, abandonnèrent la place, qui, en une demi-heure, tomba au pouvoir des Anglois, sans que ces derniers eussent perdu plus de cinquante hommes dans l'attaque. Mackay, Tetteau et Ptolemache firent preuve du plus grand courage en traversant la rivière; et le titre de comte d'Athlone fut la récompense de la conduite, de l'intrépidité et du succès du général Ginckle dans cette circonstance. 1691.

Lorsque Saint-Ruth fut averti par un exprès que les Anglois étoient entrés dans la rivière, il refusa de le croire, et Sarsfield insistant sur l'exactitude de cet avis, et le pressant d'envoyer du secours à la ville, il se mocqua des craintes de cet officier. Quand il ne put douter que les Anglois ne fussent maîtres de la place, il envoya quelques détachements pour tâcher de la reprendre; mais le canon de leurs propres ouvrages fut tourné contre eux; et l'entreprise ayant été jugée impraticable, l'armée irlandoise décampa la même nuit. Saint-Ruth, après une marche de dix milles, prit poste à Aghrim; et dès qu'il eut augmenté son armée de vingt-cinq mille hommes tirés des garnisons, il résolut de hasarder une action décisive.

Ginckle, ayant mis Athlone en état de défense, passa le Shannon, et marcha contre l'ennemi avec la résolu-

1691. tion de livrer bataille, quoique ses forces ne s'élevassent pas au-dessus de dix-huit mille hommes, et que les Irlandois occupassent une position très avantageuse. Saint-Ruth fit d'admirables dispositions, et prit toutes les précautions que peut suggérer l'habileté militaire. Son centre s'étendoit le long d'un terrain élevé, inégal en plusieurs endroits, entrecoupé de hauteurs et de fossés, avec des lignes de communication, et protégé en avant par une large fondrière presque impraticable. Sa droite étoit fortifiée par des retranchements, et sa gauche défendue par le château d'Aghrim. Il adressa à ses troupes la harangue la plus propre à les animer, conjura les Irlandois de déployer tout leur courage pour la défense de leur sainte religion, l'extirpation de l'hérésie, le recouvrement de leurs domaines et de leurs biens, et le rétablissement d'un roi plein de piété, détrôné par un usurpateur étranger à tout sentiment naturel. Il fit appuyer ses exhortations par les prêtres, qui promirent les prières de l'église et les récompenses du ciel à ceux qui périroient dans le combat. On prétend même que les soldats jurèrent sur l'eucharistie de ne point abandonner leurs drapeaux, et qu'il leur fut prescrit de ne faire aucun quartier aux François hérétiques de l'armée du prince d'Orange. Ginckle s'étoit campé du côté de Roscommon, sur la rivière Suc, à environ trois milles des ennemis. Après avoir reconnu leur position il résolut, sur l'avis du conseil de guerre, de les attaquer le dimanche 12 juillet. L'armée ayant passé la rivière à deux gués différents, et sur un pont de pierre, s'avança au bord de la grande fondrière, et mit près de deux heures à forcer le passage, afin de s'emparer du terrain qui étoit au-delà. L'ennemi com-

battit avec fureur, et la cavalerie fut plusieurs fois 1691.
repoussée. Enfin, avec le secours de quelques pièces de campagne, on pénétra par la droite. Le jour étoit alors si avancé que le général étoit disposé à remettre le combat au lendemain, lorsqu'il remarqua parmi les ennemis quelques mouvements qui lui firent craindre qu'ils ne décampassent pendant la nuit : il ordonna donc de reprendre l'attaque. A six heures du soir l'aile gauche angloise se dirigea contre la droite des Irlandois, qui la reçurent avec tant de vigueur que ce ne fut que par des prodiges de courage et de persévérance qu'elle put les faire plier; encore ne reculèrent-ils que pas à pas. Saint-Ruth les voyant en danger d'être rompus, détacha, pour les soutenir, des troupes de l'aile gauche et du centre, que Mackay ne vit pas plus tôt dégarnis qu'il ordonna à trois bataillons d'aller les attaquer par la gauche, pendant que le centre avançoit à travers le marais, où les soldats ne pouvoient marcher qu'enfoncés dans la vase. Après avoir atteint l'autre bord ils furent obligés de gravir une hauteur hérissée de haies, coupée de fossés, et défendue par des mousquetaires, que soutenoient encore, en plusieurs endroits, des escadrons de cavalerie. La résistance des Irlandois fut si acharnée, que les assaillants furent repoussés jusqu'au milieu de la fondrière, avec une perte considérable; ce qui fit dire à Saint-Ruth : *Je pousserai les Anglois jusqu'aux portes de Dublin*. Dans ce moment critique, Ptolémache s'avança avec un corps de troupes fraîches pour les soutenir, rallia les bataillons rompus, et recommença la charge avec une telle impétuosité que les Irlandois reculèrent à leur tour, et que les Anglois regagnèrent le terrain qu'ils avoient

1691. perdu, mais sans qu'il leur fût possible de pousser plus loin leur avantage. Mackay, à la tête d'un corps de cavalerie et de dragons, marcha pour seconder l'aile gauche, et commença à faire pencher la victoire en faveur des Anglois. Le major-général Rouvigny, qui avoit déployé la plus grande valeur pendant toute l'action, s'avança avec cinq régiments de cavalerie pour soutenir le centre; et Saint-Ruth, qui comprit son dessein, se disposa à tomber sur lui dans un chemin creux et fort dangereux, qu'il étoit obligé de passer; mais il commençoit à peine à descendre de la hauteur de Kircommodon, avec toute sa réserve de cavalerie, lorsqu'il fut tué d'un boulet de canon : ses troupes firent aussitôt halte. Cette perte jeta les soldats dans un tel découragement, et produisit une telle confusion que Sarsfield ne put ramener l'ordre, quoiqu'il eût part au commandement: depuis qu'il avoit été en opposition avec Saint-Ruth pour l'affaire d'Athlone, ce général lui laissoit ignorer ses plans. Rouvigny, ayant passé le chemin creux sans obstacle, chargea l'ennemi en flanc, et le fit reculer à grands pas; le centre, redoublant d'efforts, poussa les Irlandois jusqu'au sommet de la hauteur; et toute leur ligne étant rompue à-la-fois à la droite et à la gauche, ils jetèrent enfin leurs armes. L'infanterie prit la fuite à travers un marais, et la cavalerie se dirigea vers les hauteurs de Loughneagh. Les uns et les autres furent poursuivis, l'espace de quatre milles, par la cavalerie angloise, qui en fit un horrible carnage. Il y eut, tant dans le combat que dans la poursuite, plus de quatre mille hommes de tués, et six cents de pris, avec tout le bagage, les munitions, l'artillerie, les provisions, un grand nombre d'étendards,

et presque toutes les armes de l'infanterie. En un mot la victoire fut décisive, et ne coûta pas aux Anglois plus de huit cents hommes. Les vaincus arrivèrent dans le plus grand désordre à Limerick, où ils prirent le parti de s'arrêter, dans l'espoir d'y recevoir de France des secours assez considérables pour rétablir leurs affaires, ou leur faire obtenir des conditions avantageuses du roi d'Angleterre. Ce fut là que Tyrconnel mourut de désespoir, après avoir survécu à son autorité et à sa réputation. Il s'étoit attiré le mépris des François et la haine des Irlandois, pour avoir conseillé à ceux-ci de se soumettre au dernier gouvernement, plutôt que d'achever de se perdre eux et leurs familles. 1691.

Aussitôt après cette bataille, des détachements furent envoyés pour réduire Portumny, Bonnachar, et Moorcastle, points importants sur le Shannon. Dès qu'on s'en fut emparé, Ginckle s'avança vers Galway, et somma la place de se rendre. Le lord Dillon et le général d'Ussone, qui commandoient la garnison, lui répondirent par un défi. Ginckle fit aussitôt ouvrir la tranchée ; on emporta d'assaut un fort qui dominoit les approches de la ville ; six régiments d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie passèrent la rivière sur des pontons : quand le gouverneur vit la place investie de tous côtés, il se décida à capituler. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, et un sauf-conduit pour Limerick.

Ginckle se dirigea vers cette dernière ville, le seul poste important qui restât au roi Jacques. Il fit halte à quatre milles de la place, jusqu'à ce que le gros canon arrivât d'Athlone. Instruit que Lutterel, pour avoir proposé de se rendre, avoit été arrêté par les ordres du

1691. général françois d'Ussone, et condamné à être fusillé, il fit déclarer au commandant, par un trompette, que, si quelqu'un étoit mis à mort pour une proposition de cette nature, il useroit de représailles sur les prisonniers irlandois. Le 25 août on délogea l'ennemi de tous les postes avancés. Le capitaine Cole, avec une escadre, remonta le Shannon et fit jeter l'ancre à ses frégates, à la vue de la ville. Les batteries commencèrent à jouer le 26, et il fut formé une ligne de contrevallation : l'armée irlandoise étoit alors campée de l'autre côté de la rivière, dont les gués étoient gardés par quatre régiments de dragons. La ville étoit presque ruinée par les bombes, et l'artillerie avoit fait de larges brèches, lorsque tout-à-coup on démonta les canons, on évacua les forts extérieurs, et l'on fit d'autres mouvements qui sembloient annoncer la résolution de lever le siége. La joie des ennemis éclata par de grandes acclamations; mais elle ne fut pas de longue durée : dans la nuit les assiégeants se mirent à jeter un pont de bateaux sur la rivière, à un mille au-dessus du camp, et l'ouvrage fut terminé avant le jour. Quand l'alarme fut donnée aux Irlandois, un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie étoit déja passé. Ils furent saisis d'une telle consternation qu'ils jetèrent leurs armes et prirent la fuite, abandonnant leurs tentes, leur bagage, deux pièces de canon et un étendard. Alors on rapprocha le pont de bateaux de la ville, et on le fortifia; on s'assura de tous les gués et de tous les passages; et les batteries continuèrent leur feu sans relâche jusqu'au 22 du mois, où Ginckle passa la rivière avec une division de l'armée et deux pièces de canon. Vers quatre heures après midi, les

forts qui commandoient le pont de Thomond furent attaqués par les grenadiers, et emportés l'épée à la main, après la résistance la plus obstinée. Une partie de la garnison de la ville avoit fait une sortie pour les soutenir; mais elle fut repoussée avec tant d'impétuosité que l'officier françois qui commandoit le côté par où elle devoit rentrer, craignant que les Anglois ne pénétrassent pêle-mêle avec les fuyards, fit lever le pont et laissa ainsi ses propres soldats à la merci de l'ennemi victorieux, qui en tua six cents, et en fit deux cents prisonniers : un grand nombre d'autres périrent dans le Shannon. 1691.

Les François et les Irlandois obtiennent une capitulation honorable.

Alors les Anglois firent un logement à dix pas du pont, et les Irlandois, se voyant investis de toutes parts, prirent le parti de capituler. Le général Sarsfield et le colonel Wahop firent notifier cette détermination à Scravenmore et à Rouvigny : des otages furent aussitôt échangés; la négociation s'ouvrit, et les hostilités cessèrent des deux côtés de la rivière. Les lords justiciers arrivèrent au camp le premier octobre; la capitulation fut signée et exécutée le 4, et on l'étendit à toutes les places du royaume que tenoient encore les Irlandois. On assura aux catholiques romains, pour l'exercice de leur religion, autant de liberté que les lois de l'Irlande en comportoient, et qu'ils en avoient eu sous le régne de Charles II. Tout citoyen, sans distinction, fut appelé à jouir de la protection des lois et réintégré dans ses biens et priviléges, sous la condition de se soumettre au gouvernement actuel, et de prêter serment de fidélité au roi Guillaume et à la reine Marie. On excepta néanmoins certains individus condamnés à la confiscation de leurs biens ou à l'exil. Le bénéfice de

1691. cette partie de la capitulation fut étendu à tous les marchands de Limerick et des autres places, se trouvant en pays étrangers et n'ayant pas porté les armes depuis la déclaration de la première année du règne actuel, pourvu qu'ils fussent de retour dans un délai de huit mois. Toutes les personnes comprises dans cet article et les précédents furent déchargées, par un pardon général, de toute poursuite, arrêt, ou accusation, pour quelque motif que ce pût être, à dater du commencement du régne de Jacques II. Afin de calmer la violence de l'esprit de parti, et d'éteindre les animosités particulières, il fut convenu que personne de part et d'autre ne seroit attaqué ou poursuivi en justice pour aucun délit antérieur, et ne seroit comptable pour aucune rente, terre, ou maison dont il auroit joui depuis le commencement de la guerre. Chaque seigneur et gentilhomme, compris dans ces mêmes articles, fut autorisé à garder une épée, une paire de pistolets, et un fusil, pour sa défense ou son amusement. Il fut permis aux habitants de Limerick et des autres places d'emporter leurs effets et d'emmener leurs bestiaux, sans être assujettis à aucune recherche ou visite, ni au paiement d'aucun droit. Les lords justiciers promirent de faire en sorte que tout individu admis au bénéfice de cette capitulation fût protégé pendant huit mois contre tout arrêt et exécution pour dettes ou dommages. Ils s'engagèrent enfin à faire ratifier les divers articles par leurs majestés, dans le même délai de huit mois, et à faire tous leurs efforts pour qu'ils fussent également ratifiés et confirmés par le parlement. Un autre article avoit pour objet d'indemniser le colonel Jean Brown, dont les biens avoient été saisis et affectés au service

de l'armée irlandoise par Tyrconnel et Sarsfield, qui, nouvellement créé lord Lucan par le roi Jacques, fut alors désigné sous ce titre. On accorda à tout individu la liberté de se retirer avec sa famille et ses effets où bon lui sembleroit, l'Angleterre et l'Écosse exceptées. Les officiers et les soldats au service de Jacques, qui voudroient passer la mer, furent autorisés à marcher en corps jusqu'au lieu de leur embarquement, pour être transportés sur le continent avec les officiers et soldats françois. On leur fournit des passeports et des voitures par eau et par terre; et le général Ginckle s'engagea de plus à mettre, au besoin, à leur disposition soixante-dix bâtiments de transport, avec deux frégates d'escorte. Il fut stipulé que les provisions et le fourrage qu'on leur avanceroit seroient payés à leur arrivée en France, et qu'il seroit donné des otages, comme garantie de ce paiement, ainsi que du retour des vaisseaux; que toutes les garnisons sortiroient, avec les honneurs de la guerre, de leurs places et forteresses respectives; que les Irlandois pourroient transporter neuf cents chevaux, et que ceux qui aimeroient mieux demeurer pourroient librement disposer de leurs personnes, après avoir remis leurs armes à des commissaires nommés à cet effet; que tous les prisonniers de guerre, de part et d'autre, seroient mis en liberté; que deux bâtiments seroient fournis par le général pour conduire en France deux personnes différentes chargées de la notification de ce traité; et qu'aucun de ceux qui voudroient sortir du royaume n'y seroit retenu pour dettes, ni pour aucun autre prétexte.

1691.

Telle est la substance de ce fameux traité de Limerick, considéré dès lors par les Irlandois catholiques

1691 romains comme la grande charte de leurs libertés civiles et religieuses. La ville de Limerick fut remise à Ginckle : mais il fut convenu que les deux armées resteroient dans leurs retranchements jusqu'à l'embarquement des Irlandois, afin de prévenir tout désordre qui auroit pu résulter de la communication.

Douze mille Irlandois catholiques romains sont transportés en France.

Ces concessions, faites à des rebelles vaincus et coupables de tant de rapines et de cruautés, déplurent extrêmement aux protestants d'Irlande, qui se plaignirent d'être négligés, et de n'être pas dédommagés de leurs pertes, eux qui avoient tout souffert pour leur fidélité au roi Guillaume, tandis que leurs ennemis, dont l'opposition au gouvernement avoit fait répandre tant de sang, se trouvoient déchargés et même favorisés, avec une complaisance toute particulière, par les articles de la capitulation : ils étoient renvoyés avec les honneurs de la guerre, et transportés aux frais du gouvernement pour aller combattre contre lui dans les pays étrangers ; ceux qui avoient fait partie des bandes, véritables brigands de profession, étoient traités honorablement ; le catholicisme, en Irlande, obtenoit la sanction royale ; enfin, par cette capitulation, on ne tenoit aucun compte des actes d'*attainder*, on annuloit les confiscations, on étendoit les graces, on laissoit les lois sans vigueur.

Guillaume avoit donné ordre à Ginckle de mettre un terme à la guerre, à quelque prix que ce fût, afin de pouvoir porter toute son attention et toutes ses forces sur les affaires du continent. A peine eut-on signé les articles, et échangé les otages, pour en garantir l'exécution, qu'environ deux mille hommes de l'infanterie irlandoise, et trois cents de la cavalerie se mirent en

marché vers Cork, résolus de s'y embarquer pour la France, sous la conduite de Sarsfield : mais trois régiments, ne voulant pas quitter le royaume, remirent leurs armes, et les soldats se dispersèrent et regagnèrent chacun leur premier domicile. Ceux qui restèrent à Limerick s'embarquèrent le 7 novembre pour la France, sur des bâtiments de transport de cette nation, et sous l'escorte d'une escadre françoise, qui étoit arrivée dans la baie de Dangle, aussitôt après que la capitulation eut été signée. Douze mille hommes aimèrent mieux s'exiler de leur patrie que de se soumettre au gouvernement de Guillaume. Ils reçurent à leur abord en France une lettre de félicitation du roi Jacques, qui, en les remerciant de leur fidélité, leur assuroit qu'ils serviroient toujours sous sa direction, et leur annonçoit que le roi de France avoit déja donné ses ordres pour qu'ils fussent équipés et casernés. 1691.

Assemblée du parlement.

La réduction de l'Irlande ainsi consommée, Ginckle revint en Angleterre, où il reçut les remerciements solennels des communes pour ses grands services. Quand le parlement s'ouvrit le 22 octobre, le roi, dans son discours, insista sur la nécessité de mettre en mer une puissante flotte, dès que la saison le permettroit, et d'entretenir une armée considérable, tant pour attaquer l'ennemi au-dehors, que pour mettre le royaume à l'abri de toute insulte et de toute invasion. Il ajouta que soixante-cinq mille hommes suffiroient à peine à remplir ce double objet. Les deux chambres présentèrent chacune au monarque une adresse de félicitation sur son heureux retour en Angleterre, et sur la réduction de l'Irlande. Elles promirent de l'aider de tous leurs moyens à poursuivre la guerre contre la France.

1691. Elles témoignèrent en même temps à la reine par d'autres adresses leur reconnoissance de sa sage administration en l'absence du roi. Malgré cette apparence de cordialité et de complaisance à l'égard de Guillaume, un esprit de mécontentement s'étoit insinué dans les deux chambres, et se trouvoit partagé par une grande partie de la nation.

Beaucoup de citoyens amis de la patrie ne pouvoient voir sans inquiétude et sans ressentiment l'intérêt de la nation sacrifié à des affections étrangères, et les Hollandois favorisés avec tant de partialité par le roi Guillaume, au préjudice de ses sujets d'Angleterre. Ils observoient que ce prince demandoit un bien plus grand nombre de troupes que l'État n'en avoit jamais entretenu même dans ses dangers les plus imminents; qu'au lieu de coopérer comme alliés à la guerre du continent, les Anglois y jouoient le principal rôle, et en portoient le plus lourd fardeau, quoique ne devant en retirer que le moindre profit. Ils allèrent jusqu'à insinuer qu'une telle armée paroissoit plutôt destinée à rendre Guillaume absolu au-dedans qu'à le rendre formidable au-dehors, et les partisans secrets du dernier roi ne manquèrent pas d'appuyer ces insinuations. Ils appelèrent de nouveau l'attention sur ce qu'il y avoit de déplaisant dans le caractère de Guillaume, faisant ressortir son orgueilleuse réserve, son humeur taciturne et impérieuse, et sa basse ingratitude, particulièrement envers le comte de Marlborough, qu'il avoit dépouillé de tous ses emplois, au moment même où il venoit de lui rendre en Irlande les services les plus signalés. On attribuoit la disgrace de ce dernier, tant à la liberté avec laquelle il s'étoit plaint du peu de cas que le roi faisoit

de ses services, qu'aux intrigues de sa femme, qui avoit, disoit-on, profité de son ascendant sur la princesse Anne de Danemarck pour fomenter la mésintelligence entre les deux sœurs. Les mécontents du parti des whigs, furieux de voir décliner leur crédit à la cour, unissoient leurs cris à ceux des jacobites contre le gouvernement. Ils disoient hautement qu'on se livroit à une indigne pratique de l'art de la corruption, pour s'assurer la majorité dans le parlement; que le roi étoit plus jaloux de sa prérogative qu'aucun de ses prédécesseurs, et qu'il n'avoit même pas craint d'admettre des jacobites dans le conseil, parcequ'ils étoient les meilleurs instruments du pouvoir arbitraire. Ce dernier reproche faisoit allusion aux comtes de Rochester et de Ranelagh, qui, avec sir Édouard Seymour, venoient d'être appelés au conseil privé du roi. Rochester avoit de grandes idées de l'autorité royale, et la sévérité étoit à ses yeux un des plus puissants ressorts du gouvernement. Avec beaucoup de capacité, il avoit un caractère violent et une grande inflexibilité de principes. Ranelagh, homme spirituel et ami du plaisir, étoit doué de l'adresse la plus insinuante, et capable de traiter les affaires les plus graves au sein des voluptés et de la débauche. Il avoit administré les revenus d'Irlande sous le règne de Charles II, et rempli la place de trésorier-général de l'armée sous Jacques II, place qu'il avoit conservée sous le gouvernement de Guillaume. Sir Édouard Seymour étoit l'homme le plus fier des communes d'Angleterre, et l'orateur le plus hardi qui jamais eût occupé la tribune. Il avoit une profonde connoissance de la chambre, et savoit si bien pénétrer chaque membre en particulier qu'il prévoyoit d'abord

1692.

1692. l'issue d'une motion. Il s'étoit opposé à la cour avec acharnement, et avoit même mis en question la validité du titre du roi, dont il avoit en même temps censuré la conduite et critiqué le caractère; ce qui n'empêcha pas ce prince d'en faire son prosélyte, et de l'appeler au trésor.

Actes du parlement. Les communes votèrent trois millions quatre cent onze mille six cent soixante-quinze livres sterling, pour le service de l'année suivante. Mais on différa de déterminer sur quels fonds seroit imputée cette dépense, et ce retard fut causé en partie par la mauvaise humeur de l'opposition, en partie par les affaires qui vinrent détourner l'attention des communes. Les principaux négociants présentèrent à la chambre une pétition contre la compagnie des Indes orientales, qu'ils accusoient d'abus manifestes, et qui elle-même se défendit par une autre pétition. L'examen de l'affaire fut renvoyé à un comité. Après une recherche scrupuleuse sur la nature et le sujet des plaintes, on vota certains réglements relatifs aux actions et au trafic, avec une adresse à sa majesté pour que, conformément à ces réglements, la compagnie des Indes fût constituée par une charte. Le comité fut chargé de rédiger un bill à cet effet: mais diverses pétitions combattirent cette mesure; et les réponses de la compagnie n'ayant pas été trouvées satisfaisantes, la chambre demanda au roi son abolition, avec une charte pour une nouvelle compagnie. Guillaume répondit qu'une telle affaire intéressoit le royaume, qu'il vouloit en faire l'objet d'un examen particulier, et qu'il ne tarderoit pas à donner une réponse positive. L'attention du parlement fut aussi détournée par une prétendue conspiration des papistes,

dans le comté de Lancaster, tendante à exciter un soulévement et à rétablir Jacques sur le trône. On arrêta quelques personnes, et l'on confronta quelques témoins; mais rien de positif ne vint justifier cette information. Enfin un nommé Fuller, prisonnier du banc-du-roi, ayant offert son témoignage, fut conduit à la barre des communes, où il produisit quelques papiers. Il obtint des passeports en blanc pour deux personnes, qui, disoit-il, viendroient du continent faire leur déposition. Interrogé ensuite en particulier, il affirma que ces deux témoins étoient le colonel Thomas Delaval, et Jacques Hayes. On fit en conséquence des recherches, dont le résultat fut que les deux personnes désignées n'existoient point. Fuller, déclaré par les communes imposteur avéré et faux accusateur, fut, à la requête de la chambre, poursuivi par le procureur-général, et condamné à être attaché au pilori, sentence qui fut mise à exécution. 1692.

Un bill relatif aux procès pour cause de haute-trahison étoit resté sur le bureau à la chambre des lords, dans la session précédente. Présenté de nouveau dans celle-ci, il passa à la chambre-basse. Ce bill, dont l'objet étoit de mettre les citoyens à l'abri des rigueurs auxquelles ils avoient été assujettis sous les derniers règnes, portoit qu'il seroit donné au prisonnier copie de son accusation et de la liste de ses juges, dix jours avant l'instruction de l'affaire, et que les témoins à décharge seroient interrogés sur serment, aussi bien que les témoins en faveur de la couronne. Les lords ajoutèrent une clause portant que, dans tout procès intenté contre un pair ou la femme d'un pair, pour cause de trahison ou de complicité de trahison, tous les pairs ayant

1692. séance et voix en parlement seroient duement sommés d'assister au procès, assignation qui auroit lieu vingt jours avant l'instruction, et que tout pair ainsi assigné et présent au procès y donneroit sa voix. L'amendement fut rejeté par les communes, et il y eut à ce sujet des conférences. Ce point fut discuté de part et d'autre avec une vivacité qui ne fit que rendre chaque parti plus opiniâtre dans son opinion. Après trois conférences sans résultat, le bill fut rejeté, les communes aimant encore mieux supporter les abus dont elles se plaignoient, que de les réformer en accordant aux lords un nouveau privilége, et les lords de leur côté ne voulant pas accéder à cette réforme sous d'autres conditions.

Mauvais succès des flottes angloise et hollandoise.

Le premier objet dont s'occupa ensuite la chambre fut le mauvais succès de la flotte dans la dernière expédition. L'amiral Russel, qui commandoit en mer, ayant été joint par une escadre hollandoise, s'étoit mis à la recherche de l'ennemi. Mais le roi de France, instruit que les escadres combinées, plus nombreuses que sa flotte, étoient encore supérieures par l'artillerie, avoit prescrit à Tourville d'éviter une action. La vigilance et l'habileté de cet officier déconcertèrent tous les efforts de Russel, embarrassé d'ailleurs par les instructions obscures et contradictoires qu'il avoit reçues. Il ne laissa pas de croiser tout l'été pour favoriser le commerce, et particulièrement pour protéger le retour de la flotte de Smyrne, sur laquelle les Anglois et les Hollandois avoient un intérêt commun de quatre millions sterling. Après avoir nettoyé la Manche, et parcouru une grande partie des côtes de France, il retourna à Torbay au commencement d'août, et reçut ordre de

remettre en mer, nonobstant ses instantes représentations sur le danger d'exposer de grands vaisseaux aux gros temps, si fréquents à l'approche des équinoxes. Il se mit donc à croiser de nouveau, jusqu'au 2 septembre, qu'une violente tempête le repoussa dans la Manche, et le contraignit de relâcher à Plymouth. Le temps étant devenu peu favorable, il eut beaucoup de difficulté à gagner le Sund. Le vaisseau *le Couronnement* coula à fond près le cap de Ram, où il étoit à l'ancre; le *Harwich* fut jeté sur des rochers, et périt misérablement; deux autres navires échouèrent sur la côte, quoique sans beaucoup de dommage : enfin toute la flotte fut dispersée et réduite à un misérable état. La nation fit entendre ses plaintes, et attribua ces malheurs à l'amiral, que les communes assujettirent à une enquête. Mais l'examen de ses papiers et de ses instructions ayant prouvé qu'il n'avoit fait qu'obéir ponctuellement aux ordres qu'il avoit reçus, elles ne poussèrent pas plus loin cette poursuite, par ménagement pour le ministère. La chambre donna ensuite son attention à plusieurs lettres saisies sur un vaisseau françois qu'avoit pris sir Ralph Delaval. On prétend que trois de ces lettres étoient de la main de Jacques, et que les autres étoient scellées de son sceau. Elles étoient relatives au plan d'un soulévement en Écosse et dans les parties septentrionales de l'Angleterre. Legge, lord Dartmouth s'y trouvant désigné, avec un nommé Crew, comme agent de la conspiration, on décréta aussitôt l'arrestation de ces deux individus. Crew se cacha : mais le lord Dartmouth fut mis à la Tour. Le lord Preston, interrogé sur quelques chiffres dont il ne put expliquer le sens, soutint qu'il étoit étranger à cette affaire, et fut néan-

1692.

1692. moins emprisonné à Newgate, où il ne resta pas longtemps, ayant obtenu son élargissement. Les fonds pour les revenus de l'année suivante furent ensuite fixés, après quoi on passa plusieurs actes relatifs à des réglements domestiques. Le 24 février, le roi ferma la session par un discours de peu d'étendue, où il remercia le parlement des marques d'affection qu'il lui avoit données, en lui accordant des subsides considérables, et lui annonça son dessein de repasser bientôt sur le continent. Les deux chambres s'ajournèrent alors au 12 avril, et furent ensuite prorogées au 29 mai par une proclamation (1).

Le roi mécontente les presbytériens d'Écosse.

On avoit su si mauvais gré au roi de sa condescendance à l'égard des presbytériens d'Écosse, et il étoit si mécontent de cette secte opiniâtre, qu'il prit le parti d'introduire quelques épiscopaux dans l'administration. Johnston, qui avoit été envoyé auprès de l'électeur de Brandebourg, fut rappelé, et nommé l'un des secrétaires d'état en Écosse. Melvil, qui avoit perdu beaucoup de son crédit, fut fait garde du petit-sceau dans ce même royaume; Tweedale fut créé lord-chancelier; Crawfurd conserva la présidence du conseil, et Lothian fut nommé grand-commissaire. Le parlement, dans lequel on n'avoit pas encore beaucoup de confiance, fut ajourné au 15 avril; et le clergé épiscopal fut appelé à prendre part au gouvernement de l'église. Ces mesures, au lieu de mettre un terme aux divisions, n'eurent

(1) Pendant cette session le sceau privé fut donné au comte de Pembroke; le lord-vicomte Sidney fut nommé lord-lieutenant d'Irlande, et le docteur Thomas Tennison, qu'on avoit recommandé au roi comme un théologien dont la modération égaloit la piété, fut appelé au siége de Lincoln, vacant par la mort de Barlow.

d'autre effet que d'enflammer encore l'animosité des deux partis. Les épiscopaux, enorgueillis de la faveur du roi, commencèrent à traiter leurs adversaires avec insolence et mépris. Les presbytériens, de leur côté, s'irritèrent de la disgrace de leurs amis et de la protection spéciale accordée par Guillaume à leurs ennemis. Ils firent valoir l'autorité des lois qui leur étoient favorables, se montrèrent plus que jamais intraitables et obstinés, refusèrent d'être les coopérateurs des épiscopaux, et de faire à leur discipline le moindre changement : en un mot ils firent si bien que leur assemblée fut dissoute, sans qu'on assignât ni l'époque ni le lieu d'une nouvelle réunion. Les presbytériens se prétendoient en droit de s'assembler tous les ans, même sans convocation du roi, et ils s'ajournèrent eux-mêmes, après avoir protesté contre la dissolution; ce qui fut regardé par Guillaume comme un attentat à sa prérogative, et lui inspira de l'aversion pour toute la secte, qui, de son côté, commença dès-lors à s'affranchir de tout respect pour sa personne et son gouvernement. 1692.

Comme les montagnards n'étoient pas encore entièrement réduits, le comte de Bréadalbane entreprit de les gagner, en distribuant à leurs chefs des sommes d'argent. On lui envoya à cet effet d'Angleterre seize mille livres sterl. Les tribus écossoises, qui en furent informées, soupçonnèrent que son dessein étoit de s'approprier la meilleure partie de cet argent; et lorsqu'il leur fit des ouvertures, leurs demandes furent si extravagantes que, jugeant son entreprise impraticable, il y renonça, et renvoya l'argent qu'il avoit reçu, bien déterminé à saisir la première occasion de se venger de ceux qui avoient fait échouer sa négociation. Elle avoit

1692. été principalement contrariée par Macdonald de Glencoé, dont l'opposition tenoit à une circonstance particulière qui ne paroissoit pas faite pour prévenir un traité lié si étroitement au bien public. Macdonald, dans le cours des hostilités, avoit pillé les terres de Bréadalbane; et celui-ci vouloit être indemnisé de ses pertes sur la part que Macdonald devoit avoir à la distribution des seize mille livres sterling. Le montagnard ne se borna pas à rejeter cette demande : mais, au moyen du crédit qu'il avoit parmi les tribus, il déjoua les projets du comte, qui, à son tour, jura de le perdre. Une proclamation de Guillaume avoit offert le pardon à tous ceux qui, ayant porté les armes contre lui, se soumettroient et prêteroient serment dans un délai déterminé, qu'il étendit ensuite jusqu'à la fin de l'année, en déclarant que tous ceux qui persisteroient dans leur rebellion, le mois de décembre expiré, seroient punis par l'exécution militaire. Macdonald, effrayé d'une telle déclaration, se rendit le dernier jour du mois au fort Guillaume, et demanda que le colonel Hill, gouverneur de cette place, reçût son serment. Mais cet officier n'étant pas revêtu du pouvoir d'un magistrat civil, ne voulut pas se charger de cette formalité, et Macdonald se mit aussitôt en marche pour Inverary, maison de campagne d'Argyle. Il ne put y arriver qu'un jour après le terme de rigueur. Il s'adressa à sir Jean Campbell, shérif du comté, qui, eu égard au refus qu'il avoit éprouvé au fort Guillaume, reçut son serment et celui de ses adhérents. Dès-lors, plein de confiance dans la protection du gouvernement qu'il venoit de reconnoître d'une manière solennelle, il regagna sa demeure dans la vallée de Glencoé.

Macdonald avoit été représenté à la cour par son ennemi comme un rebelle incorrigible, comme un misérable accoutumé au sang et à la rapine, qui n'avoit jamais cessé d'être en contravention aux lois, et n'avoit pu vivre en paix sous aucun souverain. Bréadalbane assura qu'il n'avoit tenu aucun compte de la déclaration de Guillaume, et proposa au gouvernement de le sacrifier à la tranquillité du royaume, et d'envelopper avec lui sa famille et ses adhérents dans une exécution militaire. Les autres ministres écossois appuyèrent cet avis; et le roi, dont la vertu dominante n'étoit pas l'humanité, signa contre ces malheureux un arrêt, d'après lequel on peut croire qu'il ignoroit encore la soumission de Macdonald. Un ordre pour cette barbare exécution, portant la signature de sa majesté, fut envoyé à l'un des secrétaires-d'état en Écosse. En conséquence, ce ministre adressa à Livingstone, qui commandoit les troupes du royaume, des instructions particulières, où il lui étoit enjoint de passer au fil de l'épée les habitants de Glencoé, sans faire aucun prisonnier, afin de rendre l'exécution plus terrible. Au mois de février, le capitaine Campbell, de Glenlyon, en vertu d'un ordre du major Duncanson, se rendit dans la vallée de Glencoé, avec une compagnie de soldats du régiment de d'Argyle, sous prétexte d'y lever ce qui étoit dû de certains impôts. Macdonald ayant demandé s'ils venoient comme amis ou comme ennemis, Campbell répondit que c'étoit à titre d'amis, et promit de ne rien entreprendre contre lui et les siens. Sur cette déclaration, le capitaine et ses troupes reçurent l'hospitalité la plus cordiale, et vécurent amicalement, pendant quinze jours, avec les habitants de la vallée. Cependant le

1692.

Massacre de Glencoé.

1692. terme fatal approchoit. Macdonald et Campbell, ayant passé la journée ensemble, se séparèrent à sept heures du soir, après les plus vives protestations d'une amitié réciproque. Le plus jeune fils de Macdonald, s'apercevant que la garde étoit doublée, soupçonna quelque trahison, et fit part de ce soupçon à son frère et à son père, qui repoussèrent jusqu'au moindre doute sur la sincérité de Campbell. Cependant les deux frères ne laissèrent pas de sortir en secret pour observer de nouveau. Ils entendirent plusieurs soldats se plaindre d'être employés à une œuvre de barbarie contre les Macdonalds de Glencoé, qu'ils auroient, disoient-ils, combattus volontiers en bataille rangée, mais qu'il étoit affreux de massacrer ainsi de sang-froid : du reste, ajoutoient-ils, leurs officiers étoient responsables de cette trahison. Aussitôt les deux frères s'en retournent à la hâte pour instruire Macdonald du danger qui le menace. Mais ils trouvent la maison déja investie; ils entendent la décharge des mousquets, les cris des femmes et des enfants, et, se voyant sans armes, ils ont recours à la fuite pour sauver leur vie. Les barbares ministres d'une horrible vengeance avoient pénétré dans la chambre du vieux Macdonald, et ce fut là qu'ils l'égorgèrent entre les bras de sa femme, qui elle-même mourut le lendemain de douleur et de désespoir. Un hôte de Macdonald partagea le sort de ce malheureux, quoiqu'il se fût soumis au gouvernement plus d'un mois avant le terme prescrit, et qu'il eût sur lui un acte qui devoit lui servir de sauve-garde. Un enfant de huit ans s'étant jeté aux pieds de Campbell, et offrant de se mettre pour toujours à son service, s'il vouloit lui sauver la vie, fut frappé au cœur dans cette posture

par un officier subalterne. Ce monstre se nommoit Drummoud. Trente-huit personnes, surprises pour la plupart dans leurs lits, furent ainsi égorgées, sans qu'on leur laissât un seul instant pour implorer la miséricorde divine. Les assassins devoient mettre à mort tous les habitants mâles de cette vallée, au-dessous de soixante-dix ans. Le nombre de ces derniers s'élevoit à deux cents. Mais quelques uns des détachements commandés n'étant pas arrivés assez tôt pour s'emparer des passages, il en échappa cent soixante. Après cette horrible exécution, Campbell fit mettre le feu à toutes les maisons, enlever tous les effets et emmener tous les bestiaux de la vallée, laissant les femmes et les enfants de ses victimes sans vêtements, sans nourriture et sans abri, au milieu des neiges, et à une distance de plus de six milles de tout endroit habité. Pénétrés d'horreur et de désespoir, plongés dans les ténèbres de la nuit, engourdis par le froid, et croyant sentir à chaque instant le fer assassin qui venoit de leur ravir pour toujours leurs amis et leurs parents, ces infortunés ne purent soutenir cet excès de misère, et succombèrent tous avant d'avoir pu trouver le moindre secours. 1692.

Ce massacre abominable, exécuté sous la sanction de l'autorité du roi, produisit l'effet immédiat qu'en attendoit la cour, en imprimant la terreur aux montagnards jacobites : mais en même temps il excita l'horreur de ceux qui n'avoient point encore abjuré tout sentiment d'humanité, et rendit le gouvernement l'objet d'une profonde aversion, qu'il ne parvint jamais à détruire entièrement. La relation en fut publiée à Paris, non sans quelque exagération, et les jacobites ne manquèrent pas de s'étendre sur chaque circonstance, soit

1692. dans leurs écrits, soit dans leurs conversations. Alarmé du cri d'indignation qui s'éleva de toutes parts, le roi donna ordre de faire des informations, et priva de sa place le secrétaire d'état d'Écosse, qui avoit donné les instructions pour le massacre. Il prétendit même qu'il avoit signé l'ordre avec une multitude d'autres papiers, sans en prendre connoissance; mais, comme il ne punit pas sévèrement ceux qui avoient fait servir son autorité à leur cruelle vengeance, sa réputation en reçut une flétrissure ineffaçable; et les montagnards, quoique retenus dans l'obéissance par la terreur, conservèrent contre sa personne et son gouvernement le ressentiment le plus implacable.

Préparatifs pour une descente en Angleterre.

Beaucoup de citoyens, dans les deux royaumes, soupiroient après l'occasion de se déclarer en faveur du monarque banni, qui, très bien informé de tout ce qui se passoit, ne négligeoit rien pour tirer parti du mécontentement qui commençoit à se développer. Guillaume, après avoir mis ordre aux affaires intérieures, et apporté le plus grand soin à l'équipement d'une flotte formidable, s'embarqua le 5 mars pour la Hollande, où les états le reçurent avec les démonstrations du plus vif attachement. Tandis qu'il s'occupoit à diriger la grande confédération, Louis XIV voulut profiter de son absence pour une invasion en Angleterre, et parut adopter entièrement les intérêts de Jacques. Les émissaires de ce dernier dans la Grande-Bretagne travailloient dès-lors à disposer la nation à son retour. Un nommé Lant, qui, soupçonné d'être son agent, avoit été mis en prison, fut assez heureux pour se faire relâcher; et les papistes du comté de Lancaster le députèrent à la cour de Saint-Germain, pour y annoncer qu'ils

étoient en mesure de recevoir leur ancien maître. Il revint chargé de leur donner avis que ce prince feroit une descente au printemps, et que le colonel Parker et d'autres officiers leur seroient envoyés avec d'amples instructions sur ce qu'ils auroient à faire avant et après l'arrivée de Jacques. Parker passa en effet en Angleterre, où il développa aux jacobites le plan de descente concerté entre Jacques et le roi de France. Il leur assura que leur souverain légitime pénétreroit une seconde fois dans ses états à la tête de trente mille hommes effectifs, qui s'embarqueroient à La Hogue, et que les vaisseaux de transport étoient déja préparés avec une forte escadre pour les escorter; il leur recommanda la promptitude et le secret dans les dispositions qu'ils feroient de leur côté pour être prêts à prendre les armes et coopérer au rétablissement de Jacques. On prétend que cet officier et un prêtre appelé Johnson entreprirent d'assassiner le roi Guillaume, mais que le départ de ce prince pour la Hollande prévint leur attentat. 1692.

Cependant Jacques adressa à plusieurs lords qui avoient été membres de ses conseils, aussi-bien qu'à plusieurs dames de distinction, une lettre, où, en leur annonçant la grossesse de la reine, il les invitoit à se trouver comme témoins à son accouchement. Il y rappeloit l'injure faite à sa famille et à son honneur par les perfides insinuations de ses ennemis, relativement à la naissance de son fils, et se félicitoit d'obtenir de la Providence une nouvelle occasion de convaincre d'imposture ceux qui avoient accusé la reine de stérilité. Il terminoit sa lettre en leur assurant, au nom de son frère le roi de France, et en son propre nom, qu'ils Manifeste de Jacques.

1692. auroient une entière liberté de venir à sa cour, et de repartir après la délivrance de la reine; mais personne ne voulut courir le risque de se rendre à cette invitation. Jacques fit ensuite répandre par ses émissaires un manifeste imprimé, portant que le roi de France l'avoit mis en état de faire un nouvel effort pour ressaisir sa couronne; qu'il avoit à sa disposition des forces assez considérables pour y parvenir sans le secours de ses sujets; mais qu'il ne vouloit pas leur ôter la gloire de coopérer au rétablissement de leur souverain légitime: il exhortoit le peuple à se ranger sous ses drapeaux, lui garantissoit la plus stricte discipline de la part des auxiliaires étrangers, et promettoit de les renvoyer aussitôt après sa restauration. Il déclaroit qu'un grand nombre de ses sujets n'ayant secondé la sacrilége entreprise du prince d'Orange que parcequ'ils avoient été un instant séduits, il aimoit mieux se confier à la fidélité de l'armée angloise que d'accepter en entier les secours de sa majesté très chrétienne. Près d'opposer la force à la force, il offroit pourtant, disoit-il, de donner à ses sujets trompés toute satisfaction raisonnable, et d'employer tous les moyens de leur ouvrir les yeux sur les vaines allégations de son adversaire, dont le but n'avoit pas été la réforme, mais la subversion du gouvernement. Il ajoutoit que, trahi par ses ministres, abandonné de ses troupes et même de ses propres enfants, indignement chassé de son palais par d'insolents étrangers, il avoit dû pourvoir à sa sûreté en se réfugiant en France; qu'on n'avoit pu considérer cette retraite comme une abdication, et que la constitution de la monarchie n'avoit été détruite que par une réunion d'individus rassemblés illégalement, et n'ayant pas même le

droit d'aliéner la propriété du moindre de ses sujets; qu'il ne doutoit pas que depuis lors la nation n'eût porté un jugement impartial de tout ce qui s'étoit passé, et ne se fût convaincue, par l'examen des comptes et des dépenses énormes de ces trois dernières années, que le reméde étoit pire que le prétendu mal. Il avertissoit son peuple que les commencements de l'usurpateur seroient sans doute, comme les commencements de Néron, l'époque la moins odieuse de son régne: mais que les artisans de l'élévation de cet homme vivroient assez pour maudire leur ouvrage, et sentir eux-mêmes le poids d'une tyrannie qui ne tarderoit pas à se développer; qu'enfin, en supposant que l'usurpation se prolongeât tout le temps de sa vie, il laisseroit à ses descendants un droit incontestable, qu'ils ne cesseroient pas de soutenir; ce qui exposeroit le royaume à tous les maux des guerres civiles: d'après toutes ces considérations, non seulement il recommandoit à ses sujets, mais il leur enjoignoit même de se réunir à lui, comme l'exigeoient leurs devoirs et leurs serments; il leur défendoit de payer aucune taxe pour l'usurpateur; il promettoit le pardon, et même des récompenses à tous ceux qui rentreroient dans le devoir, s'engageant à faire passer, dans le premier parlement qu'il convoqueroit, un acte d'amnistie dont il ne seroit excepté que très peu de personnes qu'il désignoit; il déclaroit que tous les soldats qui abandonneroient la cause de l'usurpateur, pour se ranger sous ses drapeaux, pouvoient compter sur le paiement de tout ce qui leur étoit dû; et que les troupes étrangères qui mettroient bas les armes seroient également payées, et transportées dans leurs pays respectifs; il prenoit l'engagement so- 1692.

1692. lennel de protéger l'église d'Angleterre et de la maintenir, conformément aux lois établies, dans tous ses droits et priviléges, ainsi que dans toutes ses possessions; il proclamoit ensuite la résolution où il étoit d'employer tout son crédit, dans un parlement légal, à faire obtenir à tous ses sujets la liberté de conscience; ce qui étoit entièrement dans l'esprit de la religion chrétienne, et pouvoit seul assurer la prospérité de la nation. Il consacreroit principalement ses soins, disoit-il encore, à guérir les maux produits par les derniers troubles, et à relever le commerce en surveillant l'exécution de l'acte de navigation, violé récemment en faveur des étrangers; il s'appliqueroit à rendre la marine florissante; en un mot il n'auroit pour but, dans toute sa conduite, que la grandeur de la monarchie et le bonheur de son peuple. Il finissoit en protestant de son entière résignation à la volonté divine, et en déclarant que tous ceux qui, insensibles au pardon qu'il leur offroit, paroîtroient les armes à la main contre leur souverain légitime, seroient responsables devant Dieu de tout le sang qui seroit versé, et de tous les maux où leur criminelle et déraisonnable obstination plongeroit l'état.

Tandis que ce manifeste faisoit sur les esprits des impressions diverses, le colonel Parker et quelques autres officiers enrôlèrent secrétement des soldats pour le service de Jacques, dans les comtés d'York et de Lancaster, et dans l'évêché de Durham. Dans le même temps Fountaine et Holeman travailloient à lever deux régiments de cavalerie à Londres, afin de joindre leur maître aussitôt après son arrivée. Ses partisans dépêchèrent le capitaine Lloyd au lord Melfoot, pour l'in-

1692.

former de ces particularités, et de l'espoir qu'ils avoient d'attirer le contre-amiral Carter dans le parti de Jacques. Ils lui transmirent aussi une liste des vaisseaux qui composoient la flotte angloise, et pressèrent Jacques de faire usage de tout son crédit auprès du roi de France pour que ce prince donnât ordre au comte de Tourville de les attaquer avant qu'ils fussent joints par l'escadre hollandoise. D'après cet avis Louis XIV enjoignit à Tourville de tomber sur la flotte angloise, même sans attendre qu'il fût renforcé par l'escadre de Toulon, que commandoit le marquis d'Estrées. Cependant Jacques étoit déja rendu à La Hogue, prêt à s'embarquer avec son armée, composée d'un corps de troupes françoises, d'un petit nombre d'Anglois et d'Écossois réfugiés, et des régiments qui avoient été transportés d'Irlande en France, en vertu de la capitulation de Limerick.

Précautions prises par la reine pour la défense de la nation.

Le ministère anglois fut informé de toutes ces circonstances, tant par quelques agents de Jacques, qui trahirent la cause de ce prince, que par l'amiral Carter, qui ne laissa pas ignorer à la reine qu'on cherchoit à le corrompre, et qui reçut des instructions du gouvernement pour amuser les jacobites en feignant de se prêter à une négociation. Guillaume, après son arrivée en Hollande, pressa tellement les préparatifs maritimes des états-généraux, que leur flotte fut prête à mettre en mer plus tôt qu'on ne l'avoit espéré. Au premier avis de la descente projetée, il détacha le général Ptolemache avec trois des régiments anglois qui étoient en Hollande. Ils se joignirent aux régiments restés en Angleterre; et tous ensemble eurent ordre de camper dans le voisinage de Portsmouth. Une proclamation de

1692. la reine enjoignit à tous les papistes de sortir de Londres et de Westminster. Les chambres furent convoquées pour le 24 mai, afin qu'on pût prendre leur avis dans une aussi grave conjoncture. On ordonna l'arrestation de plusieurs individus, qui prirent le parti de se cacher : on publia alors une nouvelle proclamation pour qu'ils fussent découverts et livrés à la justice. Les comtes de Scarsdale, Litchfield, et Newbourg, les lords Griffin, Forbès, sir Jean Fenwick, sir Théophile Oglethorpe, et plusieurs autres trouvèrent moyen de se soustraire aux recherches. Les comtes d'Huntingdon et de Marlborough furent envoyés à la Tour. Édouard Ridley, Knevitt, Hastings et Robert Ferguson furent emprisonnés à Newgate. L'évêque de Rochester fut confiné dans son propre domicile. On s'assura des lords Brudenel et Fanshaw. Les comtes de Dunmore, Middleton et sir André Forrester, découverts dans la maison d'un quaker, furent jetés en prison, avec plusieurs autres personnes de marque. La reine fit armer la bourgeoisie de Londres et de Westminster, qu'elle passa elle-même en revue. L'amiral Russel eut ordre de mettre en mer, sans perdre un instant, et Carter, avec une escadre de dix-huit voiles, continua de croiser le long des côtes de France pour observer les mouvements de l'ennemi.

L'amiral Russel met de nouveau en mer.

Le 11 mai Russel mit à la voile de Rye pour Sainte-Hélène, où il fut joint par les escadres sous le commandement de Laval et de Carter. Il y reçut une lettre du comte de Nottingham, portant que, sur le bruit répandu que ses officiers étoient suspects à la reine, sa majesté l'avoit autorisé à déclarer en son nom qu'elle avoit une entière confiance dans leur fidélité, et qu'elle

regardoit un bruit si injurieux comme un pur artifice des ennemis du gouvernement. Les officiers de la flotte s'empressèrent alors de rédiger une adresse pleine de protestations de fidélité et de dévouement. La reine la reçut avec beaucoup de satisfaction, et la fit publier pour dissiper toutes les craintes. Dès que Russel eut été renforcé par les escadres hollandoises que commandoient Allemonde, Callemberg et Vandergoes, il se dirigea, le 18 mai, vers les côtes de France, avec une flotte de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux de ligne, non compris les frégates et les brûlots. Le lendemain, à-peu-près à trois heures du matin, il découvrit la flotte ennemie, sous les ordres du comte de Tourville, et donna le signal pour qu'on se formât en ligne de bataille. A huit heures sa flotte étoit en ordre, les Hollandois à l'avant-garde, la division *bleue* à l'arrière-garde, et la division *rouge* au centre. La flotte françoise n'avoit pas plus de soixante-trois vaisseaux de ligne, et comme elle avoit en outre le désavantage du vent, Tourville auroit évité le combat, s'il n'avoit eu des ordres positifs, qu'on ne lui avoit donnés que dans la supposition que les escadres angloise et hollandoise n'avoient point encore opéré leur jonction. Au premier avis qu'elles s'étoient réunies, Louis XIV dépêcha séparément deux vaisseaux pour porter contre-ordre à son amiral; mais l'un tomba entre les mains des Anglois, et l'autre n'arriva que le lendemain de l'action.

1692.

Il remporte une victoire sur la flotte françoise.

En exécution des premiers ordres qu'il avoit reçus, Tourville fit une décharge contre le vaisseau de Russel, et l'engagement eut lieu de très près. Il combattit avec fureur jusqu'à une heure après midi. Alors ses manœuvres et ses voiles se trouvant considérablement endom-

magées, son vaisseau, le *Soleil-Royal*, qui étoit de cent
1692. quatre canons, fut forcé de se mettre hors de ligne, dans un grand désordre. Le combat continua cependant jusqu'à ce qu'un épais brouillard vint séparer les deux flottes, à près de trois heures. Quand ce brouillard se fut dissipé, on découvrit l'ennemi fuyant au nord, et Russel donna le signal pour le joindre. Une partie de l'escadre *bleue* atteignit les François à huit heures du soir, et les combattit pendant une demi-heure. L'amiral Carter fut alors mortellement blessé : se sentant mourir, il exhorta le capitaine de son vaisseau à combattre tant qu'il pourroit voguer, et il expira dans une héroïque tranquillité. Enfin les François se retirèrent du côté de Conquet, après avoir perdu quatre vaisseaux dans cette journée. Le lendemain, à huit heures du matin, on aperçut l'ennemi précipitant sa retraite à l'ouest : les flottes combinées le poursuivirent, toutes leurs voiles déployées, et jetèrent l'ancre près le cap de La Hogue. Le 22 du mois, à sept heures du matin, une partie de la flotte françoise fut de nouveau découverte : quelques vaisseaux étoient à l'ancre ; d'autres faisoient route à l'est, à la faveur de la marée. Aussitôt Russel et les vaisseaux les plus proches coupèrent leurs câbles, et donnèrent la chasse à l'ennemi. Le *Soleil-Royal*, ayant perdu ses mâts, fut poussé à terre, près de Cherbourg, où sir Ralph Delaval le brûla, ainsi que l'*Admirable*, vaisseau de premier rang, et *le Conquérant*, de quatre-vingts canons. Dix-huit autres vaisseaux de la même flotte se réfugièrent à La Hogue. Ce fut là que sir Georges Rooke les attaqua : malgré le feu terrible de l'ennemi, et à la vue même du camp de Jacques, il parvint à les détruire, ainsi qu'un grand

nombre de vaisseaux de transport chargés de munitions. Sir Jean Ashby, avec son escadre et quelques vaisseaux hollandois, poursuivit le reste de la flotte françoise, qui trouva moyen d'échapper. Cette défaite fut un coup bien sensible pour le roi de France, accoutumé depuis si long-temps à voir triompher ses armes; elle découragea entièrement le roi Jacques, dont le projet de descente se trouvoit ainsi renversé, et jeta dans le désespoir tous ses amis d'Angleterre. Quelques historiens prétendent que Russel ne poussa pas les avantages de sa victoire aussi loin qu'il auroit pu le faire, avant que l'ennemi fût revenu de sa consternation. S'il faut les en croire, la disgrace de son ami Marlborough avoit refroidi considérablement son zèle pour le service de Guillaume. Ils ajoutent qu'il avoit une profonde aversion pour le comte de Nottingham, par qui les ordres du gouvernement lui étoient transmis, et qu'il se conforma plutôt à la lettre qu'à l'esprit de ses instructions; mais on ne doit voir dans ces imputations qu'une coupable ingratitude envers un homme qui avoit rendu à son pays les plus grands services. Il parut animé, dans toute cette expédition, du véritable esprit d'un amiral anglois. Il passa de Nore aux dunes, par un vent foible, et à travers des écueils très périlleux, contre l'avis de tous ses pilotes; et, par ce hardi mouvement, il opéra la jonction de différentes escadres que les François auroient pu attaquer séparément et peut-être défaire. Il montra la plus grande valeur dans toute l'action, et détruisit environ quinze des principaux vaisseaux de l'ennemi : en un mot sa victoire fut si complète et si décisive que, pendant tout le reste de la guerre, les François ne voulu-

1692.

1692. rent plus courir le risque d'une bataille navale contre les Anglois.

Russel ayant donné ordre à l'amiral hollandois Callemberg et à sir Jean Ashby de se diriger vers le Havre-de-Grace, et de faire tous leurs efforts pour détruire ce qui restoit de la flotte françoise, fit voile pour Sainte-Hélène, afin de faire radouber les vaisseaux endommagés, et de se pourvoir de provisions et de munitions : mais son but principal étoit de prendre à bord un nombre de troupes suffisant pour opérer une descente en France, conformément aux vues de l'Angleterre et de la Hollande, qui vouloient donner l'alarme à l'ennemi dans ses propres états, et faire ainsi une utile diversion. La reine, dans la joie qu'elle éprouva de cette victoire, fit distribuer trente mille livres sterling aux gens de mer. Des médailles furent frappées en mémoire d'une action si éclatante, et l'on fit les plus pompeuses funérailles à l'amiral Carter et au capitaine Hastings, qui venoient d'y perdre la vie. Vers la fin de juillet, sept mille hommes, commandés par le duc de Leinster, s'embarquèrent sur des bâtiments de transport, pour tenter une descente à Saint-Malo, Brest, ou Rochefort, et le peuple anglois conçut de cette expédition les plus grandes espérances. Dans un conseil de guerre, composé d'officiers de terre et de mer, qui se tint à bord du *Breda*, il fut reconnu que la saison étoit trop avancée pour une telle entreprise. Cependant l'amiral, après avoir détaché de nouveau sir Jean Ashby, avec une escadre, pour couper les restes de la flotte françoise dans le passage de Saint-Malo à Brest, mit lui-même à la voile pour la Hogue, mais le vent qui changea au

bout de quelques jours, le força de regagner Sainte-Hélène. 1692.

La reine envoya aussitôt le marquis de Caermarthen, les comtes de Devonshire, Dorset, Nottingham et Rochester, ainsi que les lords Sidney et Cornwallis, se concerter avec l'amiral, qui fit sentir qu'il étoit impossible d'effectuer avec fruit, dans cette saison de l'année, une descente sur les côtes de France. L'entreprise fut donc abandonnée, et les troupes furent transportées en Flandre. La nation parut d'autant plus mécontente, qu'elle avoit beaucoup attendu de cette expédition. De toutes parts il s'éleva des clameurs contre le ministère, auquel on attribuoit ce contre-temps. Le peuple se plaignit qu'on le ruinoit et qu'on l'abusoit à-la-fois, qu'on lui extorquoit des sommes énormes par d'exorbitantes impositions, que l'odieux expédient d'emprunter sur les fonds établis rendoit les taxes perpétuelles; que les charges croissoient de jour en jour; que son argent étoit ou dissipé en chimériques entreprises, ou sacrifié à des intérêts étrangers à la nation. Ces plaintes étoient d'autant plus excusables, que le commerce de l'Angleterre avoit reçu de graves atteintes des armateurs françois qui couvroient la Manche. Inutilement les commerçants avoient-ils eu recours à l'amirauté : elle ne pouvoit mettre en sûreté les convois particuliers, lorsque de grandes flottes étoient nécessaires pour la défense de la nation. Le roi de France n'ayant plus rien à craindre de l'armement des Anglois, retira ses troupes de la côte de Normandie, et Jacques retourna tristement à Saint-Germain, où, durant son absence, la reine avoit mis au monde une princesse,

1692. dont la naissance avoit eu pour témoins l'archevêque de Paris, le garde des sceaux, et quelques autres personnages de marque.

Le roi de France prend Namur à la vue du roi Guillaume.

Louis XIV s'étoit mis en campagne à la fin de mai. Arrivé dans son camp de Flandre, il fit la revue de son armée, qui s'élevoit à cent vingt mille hommes, et entreprit ensuite le siége de Namur, qu'il investit des deux côtés de la Sambre, avec la moitié de ses troupes, pendant que l'autre moitié couvroit le siége, sous le commandement du maréchal de Luxembourg. Namur est situé au confluent de la Meuse et de la Sambre. Sa citadelle étoit regardée comme une des plus fortes places de Flandre, et le fameux ingénieur Cohorn, qui la défendoit en personne, en avoit encore augmenté les fortifications. La garnison, composée de neuf mille hommes, étoit commandée par le prince de Barbason. La place étoit abondamment pourvue, et le gouverneur savoit que le roi Guillaume feroit tous ses efforts pour le secourir, ce qui excitoit puissamment le courage des assiégés. Mais, malgré tous ces avantages, les François mirent tant de vigueur dans leurs attaques, que la ville capitula au bout de huit jours de tranchée ouverte, et la garnison se retira dans la citadelle. Quand les troupes de Liége et de Brandebourg eurent joint Guillaume, ce prince, qui se trouvoit alors à la tête de cent mille hommes effectifs, s'avança jusqu'à la Mehaigne, et campa à une portée de canon de l'armée de Luxembourg, située sur l'autre bord de cette rivière. Le maréchal avoit si bien pris ses précautions, que Guillaume ne pouvoit interrompre le siége, ni attaquer ses lignes, sans un grand désavantage. Animés par la présence de leur roi, et secondés de la science et de l'habileté supérieures de leur

ingénieur Vauban, les assiégeants multiplièrent leurs attaques avec tant d'impétuosité, que le fort de Cohorn fut contraint de se rendre, après une défense opiniâtre, où Cohorn lui-même reçut une blessure dangereuse. La citadelle, alors accessible à l'ennemi, ne pouvoit tenir long-temps. Les deux chemins couverts furent emportés d'assaut, et, le 20 mai, le gouverneur capitula; ce qui fut une cruelle mortification pour le roi Guillaume, forcé de rester dans l'inaction pendant que la plus importante forteresse des Pays-Bas tomboit, sous ses yeux, entre les mains de ses ennemis. Louis XIV, ayant pris possession de cette place, retourna triomphant à Versailles, où l'on célébra ses succès de mille manières. 1692.

Luxembourg, après avoir laissé à Namur une puissante garnison, détacha Boufflers avec un corps de troupes vers la Bassière, et campa avec le reste de son armée à Soignies. Le roi d'Angleterre envoya des détachements du côté de Liége et de Gand, et, le 6 juillet, il campa à Genap, bien déterminé à saisir la première occasion de rétablir l'honneur de ses armes, en attaquant l'ennemi. Instruit que le général françois étoit en mouvement pour prendre poste entre Steinkerque et Enghien, il passa la rivière appelée la Senne, dans la vue de le prévenir. Mais en dépit de toute sa diligence, Luxembourg occupoit déja ce point, et Guillaume choisit son camp à Lambecq, à une distance d'environ six milles de l'armée françoise. Il fut décidé dans un conseil de guerre qu'on attaqueroit l'ennemi, et l'on fit les dispositions nécessaires. Guillaume donna ordre de conduire les bagages sur l'autre rive de la Senne; et un nommé Millevoix, qu'on venoit de saisir comme es- Défaite des alliés à Steinkerque.

1692. pion, fut contraint par menaces à donner un faux avis à Luxembourg, en l'assurant qu'il ne devoit point s'alarmer des mouvements de l'ennemi, qui se disposoit seulement à un fourrage général pour le lendemain. Le 24 juillet on commença à se mettre en mouvement à la gauche, sur deux colonnes, le terrain ne comportant pas un front plus étendu. Le prince de Wirtemberg, avec dix bataillons d'infanterie angloise, danoise et hollandoise, ouvrit l'attaque à la droite de l'ennemi. Il fut soutenu par un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie angloise, commandé par le lieutenant-général Mackay. Quoique le terrain fût coupé de fossés, de haies et de défilés extrêmement étroits, il avoit marché avec tant de diligence, qu'il étoit à peine deux heures après midi, lorsqu'il engagea la bataille. Il chargea les François avec tant d'impétuosité qu'il les chassa de leurs postes, et que tout leur camp devint un théâtre de tumulte et de confusion. Luxembourg, qui avoit une entière confiance dans l'avis qu'il avoit reçu, se laissa surprendre; et il ne fallut pas moins que toutes les ressources de ses grands talents militaires pour remédier aux effets de cette négligence. Oubliant alors une grave indisposition dont il étoit affecté, il rallia ses bataillons rompus, forma ses troupes en ordre de bataille, et les mena lui-même à la charge. Le duc de Chartres, à peine âgé de quinze ans, les ducs de Bourbon et de Vendôme, le prince de Conti, et un grand nombre de volontaires de la plus haute distinction, se mirent à la tête de la maison du roi, et tombèrent avec fureur sur les Anglois, foiblement soutenus par le comte de Solmes, qui commandoit le centre des alliés. Le prince de Wirtemberg, après s'être emparé d'une des batteries

des ennemis, avoit pénétré dans leurs lignes ; mais, en danger d'être accablé par le nombre, il dépêcha deux fois un aide-de-camp à Solmes, qui, au lieu de lui envoyer du secours, plaisanta sur sa détresse. Enfin, ce dernier ayant reçu du roi un ordre exprès de soutenir l'aile gauche, fit un mouvement avec sa cavalerie, qui ne pouvoit agir pendant que son infanterie occupoit le terrain, et que les troupes angloises, avec un petit nombre de Hollandois et de Danois, supportoient tout l'effort du combat ; elles se battirent avec une valeur et une constance admirables contre des ennemis supérieurs en nombre, et tinrent la victoire en suspens jusqu'à ce que Boufflers joignit l'armée françoise avec un corps nombreux de dragons. Les alliés ne pouvant soutenir à-la-fois le choc de ces nouvelles troupes et celui de leurs premiers adversaires, lâchèrent pied, quoique sans désordre, et l'ennemi ne jugea pas à propos de poursuivre son avantage. Les confédérés perdirent dans cette action le comte d'Angus, le général Mackay, sir Jean Lanier, sir Robert Douglas, et plusieurs autres braves officiers, avec environ trois mille hommes restés sur le champ de bataille, un pareil nombre de soldats blessés ou prisonniers, beaucoup d'étendards, et plusieurs pièces de canon. 1692.

Les François ne retirèrent aucun avantage important de cette victoire, qui leur coûta près de trois mille hommes, en y comprenant le prince de Turenne, le marquis de Bellefond, Tilladet et Fermacon, avec quelques officiers de distinction. Quant à l'espion Millevoix, il avoit été pendu à un arbre. Le roi Guillaume se retira dans son camp, sans être inquiété. Ce prince, malgré tous ses échecs, ne cessa pas d'être pour les

1692. François un ennemi respectable, et par son courage que rien ne pouvoit surmonter, et par son génie fécond en ressources.

Entreprise contre Dunkerque qui n'a pas de suites.

A-peu-près vers ce temps, le duc de Leinster arriva à Ostende, avec les troupes embarquées à Sainte-Hélène. On lui envoya de Maestricht, par la Meuse, un convoi d'artillerie; il fut renforcé par un nombreux détachement de l'armée de Guillaume; le comte de Portland et M. d'Auverquerque le joignirent ensuite; et des dispositions furent faites pour investir Dunkerque : mais une mûre délibération ayant fait sentir tout le danger de cette entreprise, on crut devoir y renoncer. On ajouta de nouveaux ouvrages aux fortifications de Furnes et de Dixmude, que venoit de réduire le brigadier Ramsey, et l'on mit dans ces deux places de fortes garnisons. Le canon fut ensuite renvoyé; les troupes retournèrent à Ostende, et de là en Angleterre. Cette expédition infructueuse accrut encore la mauvaise humeur que donnoient au peuple anglois les opérations peu glorieuses de la campagne. On reprocha à Guillaume d'être demeuré tranquillement dans son camp de Gramont, avec une armée de cent mille hommes, pendant que Luxembourg étoit posté à Courtray, avec la moitié moins de troupes. On prétendit que s'il n'avoit pas cru possible de forcer les lignes des François, du moins il auroit pu faire passer plus haut l'Escaut à son armée, et non seulement mettre à contribution les conquêtes de l'ennemi, mais même pénétrer dans le cœur de la France : on ajoutoit que Furnes et Dixmude ne valoient pas les sommes dépensées pour y entretenir des garnisons. Le 26 septembre, Guillaume laissa l'armée sous le commandement de l'électeur de Bavière,

et se rendit à sa maison de Loo. Deux jours après son départ, on détruisit le camp de Gramont : l'infanterie se porta à Marienkerke, et la cavalerie à Gaure. Le 16 octobre, le roi, sur l'avis que Boufflers avoit investi Charleroy, et que Luxembourg avoit pris poste près de Condé, donna ordre à ses troupes de se réunir entre le village d'Ikells et Halle : son dessein étoit de faire lever le siége de Charleroy : s'étant transporté à Bruxelles, il y tint un conseil de guerre, où on délibéra sur les mesures à prendre. Il retourna ensuite en Hollande, laissant toujours à la tête de l'armée l'électeur de Bavière, qui se mit aussitôt en marche pour Charleroy. A son approche, Boufflers leva le siége, et se dirigea vers Philippeville. L'électeur, après avoir renforcé la garnison, et jeté du secours dans Ath, distribua ses troupes en quartiers d'hiver. Luxembourg, qui avoit mis les siennes en cantonnement entre Condé, Leuze et Tournay, revint à Paris ; et Boufflers eut le commandement en son absence. 1692.

Peu de succès des alliés sur le Rhin. Affaires de Hongrie.

Les alliés, malheureux en Flandre, ne l'étoient guère moins en Allemagne. Le landgrave de Hesse-Cassel, ayant entrepris le siége d'Éberemburgh, fut obligé de l'abandonner. Le duc de Lorges, qui commandoit les François sur le Rhin, surprit, défit et enleva le duc de Wirtemberg, qui s'étoit posté, avec quatre mille hommes de cavalerie, près d'Eidelsheim, pour arrêter les progrès de l'ennemi. Le comte de Tallard ayant investi Rhinefield, le landgrave vola au secours de la place, et obligea les François de se retirer. L'électeur de Saxe s'étoit engagé à tenir une armée en campagne : mais il se plaignit que l'empereur laissoit aux princes tout le fardeau de la guerre contre la France, pour ne s'occu-

1692. per que de la campagne de Hongrie. La jalousie et la mésintelligence survinrent bientôt. Schœning, général saxon, se rendant aux eaux de Dablitz, en Bohême, fut arrêté par ordre de l'empereur, qui le soupçonnoit d'avoir entretenu de secrétes intelligences avec l'ennemi, et il s'éleva à ce sujet de très vives altercations entre les cours de Vienne et de Dresde : Schœning ne fut relâché qu'au bout de deux ans, et à condition qu'il ne seroit plus employé dans l'Empire. La guerre de Hongrie ne fut signalée par aucun événement remarquable. La division régnoit dans le cabinet de la Porte-Ottomane, et le sérail étoit menacé de troubles : le peuple étoit las d'une guerre infructueuse. Le visir fut déposé, et ce fut durant tous ces désordres que la garnison de Grand-Waradin, dont le blocus s'étoit prolongé tout l'hiver, se rendit par capitulation aux Impériaux. Lord Paget, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, fut envoyé à Constantinople, avec des pouvoirs pour négocier la paix comme médiateur : mais la Porte rejeta les conditions de l'empereur; l'armée turque garda la défensive, et la saison fut consumée en négociations sans résultat.

Le duc de Savoie pénètre dans le Dauphiné.

Les affaires du Piémont avoient pris une tournure plus favorable pour les alliés : mais la cour de France avoit amené le pape à un accommodement. Elle entama une négociation avec le duc de Savoie. M. Chanlais fut envoyé à Turin, chargé de propositions avantageuses, que le duc ne voulut pourtant pas accepter, parcequ'il se croyoit en état d'en obtenir encore de meilleures, l'armée des alliés s'élevant à cinquante mille hommes, tandis que les forces de Catinat n'étoient pas suffisantes pour défendre ses conquêtes. Au mois de juillet, le duc

entra dans le Dauphiné, où il pilla un grand nombre de villages, et réduisit le fort de Guillestre : passant alors la Durance, il investit Embrun, qui capitula au bout de neuf jours de siége ; il mit ensuite toutes les villes voisines à contribution. Le duc de Schomberg, qui commandoit les auxiliaires à la solde de l'Angleterre, publia, au nom de Guillaume, une déclaration, où il invitoit les habitants à se ranger sous ses drapeaux, et leur assuroit que son maître, en ordonnant à ses troupes d'entrer en France, n'avoit d'autre dessein que de rendre à la noblesse toute son ancienne splendeur, aux parlements leur première autorité, et au peuple ses justes priviléges. 1692.

Cette déclaration fit très peu d'effet; et les Allemands dévastèrent tout le pays, en représailles des excès commis par les troupes françoises dans le Palatinat. L'armée des alliés s'avança jusqu'à Gap, sur la frontière de Provence : cette place se soumit sans opposition. La consternation régnoit à Grenoble et même à Lyon. Toute cette partie du royaume étoit presque sans défense, et il ne pouvoit s'offrir une occasion plus favorable d'humilier la nation françoise. Cette occasion fut cependant négligée ; ce qu'on peut attribuer soit à l'esprit de division qui commençoit à s'introduire dans l'armée des alliés, soit à l'indisposition du duc de Savoie, qui fut attaqué de la petite-vérole au milieu de l'expédition, soit enfin au manque de bonne foi dont ce prince fut fortement soupçonné. On prétend en effet qu'il ne cessa point d'entretenir une correspondance avec la cour de France, et que, par ménagement pour elle, il retarda les opérations des confédérés. Au moins est-il vrai qu'il abandonna toutes ses conquêtes, et, vers le milieu de

1692. septembre, il sortit du territoire françois, après avoir pillé et ravagé tout le pays sur son passage.

En Catalogne, rien d'important ne fut entrepris par les François dans cette campagne, et les Espagnols s'y tinrent dans l'inaction la plus complète.

Le duc d'Hanovre créé électeur de l'Empire.

Le crédit des protestants en Allemagne se fortifia par la création d'un neuvième électorat, en faveur d'Ernest Auguste, duc d'Hanovre. Il renonça dès-lors à toute liaison avec la France, et prit l'engagement d'entrer, sans détour, dans les intérêts des alliés, en reconnoissance de sa promotion à la dignité électorale. Guillaume l'avoit appuyé si vivement à la cour de Vienne, que l'empereur avoit donné son agrément à cette promotion, dans le cas où elle obtiendroit celui des autres électeurs. Toutefois ce ne fut qu'à force d'importunités que le roi d'Angleterre extorqua le consentement de ce prince, qui ne vouloit pas le désobliger : Léopold professoit un dévouement aveugle à la religion catholique-romaine, et une nouvelle création qui devoit affoiblir l'influence des catholiques dans le collége électoral, ne pouvoit être de son goût. Aussi employa-t-il ses émissaires à traverser les démarches du duc. Quelques princes protestants se montrèrent opposés à ce dernier, par des motifs de jalousie, et le roi de France usa de tout son art et de toute son influence pour prévenir l'élévation de la maison d'Hanovre. Lorsque le duc eut triomphé de tous ces obstacles, et que la majorité des électeurs se fût déclarée pour lui, il s'éleva encore de nouvelles difficultés. L'empereur demandoit qu'il fût créé un autre électorat catholique, afin de compenser l'avantage que retiroient les luthériens de celui d'Hanovre, et il proposa l'Autriche. Mais comme

l'empereur auroit eu alors deux voix dans le collége électoral, sa demande éprouva une opposition violente. Enfin, après une longue négociation, le duc d'Hanovre reçut l'investiture, comme électeur de Brunswick, le 19 décembre, fut créé grand-maréchal de l'Empire, et fit hommage à l'empereur. Cependant il ne fut pas encore admis dans le collége, parcequ'il n'avoit pu obtenir le consentement de tous les électeurs. 1692.

LIVRE IV.

Le comte de Marlborough et l'évêque de Rochester faussement accusés. — Causes du mécontentement général. — Division entre la reine et la princesse Anne de Danemarck. — Les lords revendiquent leurs privilèges. — Les communes présentent des adresses au roi et à la reine. — Les lords présentent des remontrances au roi. — Adresse des communes au roi. — Instruction pastorale de Burnet brûlée par la main du bourreau. — Adresses des chambres au roi. — Bills favorables à la liberté. — Procès de lord Mohun. — Changements dans le ministère. — Le roi rassemble l'armée des confédérés en Flandre. — Les François réduisent Huy. — Luxembourg se détermine à attaquer les alliés. — Charleroy pris par les François. — Campagnes sur le Rhin et en Piémont. — Affaires navales. — Expédition dans les Indes occidentales. — Benbow bombarde Saint-Malo. — Le roi de France a recours à la médiation du Danemarck. — Guillaume retourne en Angleterre. — Enquête relative aux désastres éprouvés sur mer. — Des sommes énormes sont accordées pour le service de l'année suivante. — Établissement de la banque en Angleterre. — Charte de la compagnie des Indes orientales. — Bill général de naturalisation. — Tentative de descente à la baie de Camaret. — L'amiral Russel secourt Barcelone. — Campagne de Flandre. — Les alliés reprennent Huy. — Opérations sur le Rhin. — Succès des François en Catalogne. — Mort de l'archevêque Tillotson et de la reine Marie.

1692. Le comte de Marlborough,

PENDANT que le roi Guillaume sembloit uniquement occupé des affaires du continent, l'Angleterre étoit agitée par des dissentions domestiques, infectée de vices et de corruption. Il y avoit, outre les jacobites,

1692. L'évêque de Rochester, etc., faussement accusés.

une foule de mécontents qui se grossissoit tous les jours. Ils ne se bornoient pas à des murmures, à l'égard des griefs de la nation : ils publioient de nombreux écrits où cette matière étoit amplement traitée, et qui firent tant d'impression sur un peuple déja vivement irrité des taxes, inquiété dans son commerce, et trompé dans ses grandes espérances, que la reine crut nécessaire de mettre un frein à l'audace des écrivains, en promettant, par une proclamation, des récompenses à ceux qui les feroient découvrir. Le comte de Marlborough avoit été mis à la Tour, sur le faux témoignage d'un prisonnier de Newgate nommé Robert Young, qui avoit contrefait son écriture, et rédigé un projet d'association en faveur de Jacques, au bas duquel il avoit apposé les noms des comtes de Marlborough et de Salisbury, de Sprat, évêque de Rochester, de lord Cornbury et de sir Basile Firebrace. Un de ses émissaires avoit trouvé moyen de cacher cette piéce dans la maison de l'évêque de Rochester, à Bromley, province de Kent. Ce fut là qu'elle fut saisie, et l'on arrêta le prélat sur la déposition d'Young : mais il se justifia pleinement, et l'accusateur fut convaincu de faux témoignage par l'aveu même de son complice. On relâcha aussitôt l'évêque, et le comte de Marlborough fut admis à donner caution à la cour du banc-du-roi.

Causes du mécontentement général.

Le nombre des personnes distinguées par leur rang et leur caractère qu'on avoit emprisonnées durant le régne actuel, sur les plus légers soupçons, étoit si considérable, que les mécontents avoient quelque raison de dire qu'on n'avoit fait que changer de tyran. Ils soutenoient que l'acte d'*habeas corpus* étoit insuffisant

1692. pour mettre les sujets à l'abri des emprisonnements injustes, ou que du moins on le violoit sans pudeur. Ils s'étendoient sur la perte des vaisseaux pris depuis peu par l'ennemi, sur la disette de matelots, la négligence relativement aux pêches, l'interruption du commerce, l'avantage qu'on laissoit prendre sur ce dernier point aux alliés, l'épuisement du trésor, absorbé pour soutenir des intérêts étrangers à la nation, la perte des meilleurs et des plus braves citoyens, dont on avoit prodigué le sang pour la défense de ces mêmes intérêts. Ils développoient ensuite les graves inconvénients de la position vacillante où se trouvoit l'état; ils démontroient que le gouvernement ne seroit jamais bien établi, jusqu'à ce qu'une déclaration solennelle confirmât la validité du titre en vertu duquel Guillaume et Marie possédoient le trône; que l'organisation des parlements manquoit de solidité, en ce qu'ils existoient absolument au gré de la couronne, qui ne les laisseroit en exercice que le temps nécessaire pour obtenir des subsides. Ils se récrioient contre l'usage de loger les soldats dans les maisons des particuliers, au mépris des anciennes lois du royaume, et de l'acte passé à ce sujet sous le régne de Charles II; ils comptoient parmi leurs griefs le peu de scrupule qu'on se faisoit de violer la propriété, en prenant de force des bâtiments de transport pour le service, sans affecter aucun fonds pour dédommager les propriétaires, l'assujettissement à la milice, non moins onéreux qu'inutile, la partialité révoltante en faveur des alliés, qui étoient en commerce ouvert avec la France, et fournissoient des provisions à l'ennemi, tandis que les Anglois, sous le poids des plus sévères prohibitions,

étoient dupes de ces mêmes puissances qu'ils ne cessoient de protéger. Ils se plaignoient du défaut de conduite, de prévoyance et de discernement des ministres, invectivant contre leur ignorance, leur insolence extrême et leur négligence, qui les rendoient aussi funestes à la nation que s'ils avoient formé le dessein de la perdre. On ne peut dissimuler que la vertu publique étoit devenue, dans ces temps de désordre, un objet de ridicule, et que l'immoralité et la corruption régnoient dans tout le royaume; fléaux que plusieurs circonstances concouroient à entretenir. Le peuple anglois étoit divisé en trois partis, les partisans de Guillaume, les jacobites et les révolutionnaires mécontents. Chacun de ces partis saisissoit toutes les occasions d'entraver et de tourner en ridicule les mesures et les principes des autres : en sorte que le patriotisme n'étoit plus regardé que comme une chimère, ou comme un calcul. De cette division étoit née l'odieuse maxime que tout individu devoit consulter son intérêt personnel au préjudice de l'intérêt public; maxime qui fut bientôt généralement adoptée. L'usage d'acheter la majorité dans le parlement eut l'influence la plus pernicieuse sur toutes les classes de la société, depuis le candidat jusqu'au dernier électeur du plus petit bourg. Un autre usage, celui d'établir des fonds de crédit à l'effet de lever des subsides pour les dépenses du gouvernement, fit passer des sommes immenses dans les mains de vils usuriers, courtiers et agioteurs, qui, enivrés de leurs richesses, affectèrent de disputer de luxe et de magnificence avec les grands, mais qui, dépourvus de toute espèce de goût et de jugement dans l'emploi de leur nouvelle fortune, se

1692.

1692. jetèrent dans les extravagances les plus absurdes, violèrent toute bienséance, et se plongèrent dans l'intempérance et la débauche. Leur exemple fut bientôt suivi par la foule. Insensiblement l'on s'affranchit de tout principe, et même de toute décence; les talents restèrent sans culture, et l'ignorance se montra partout à côté du vice.

Division entre la reine et la princesse Anne de Danemarck.

Quand le roi Guillaume eut concerté avec les états-généraux et les ministres des puissances alliées les opérations de la campagne suivante, laissant son armée en quartiers d'hiver, il fit voile pour l'Angleterre le 15 octobre, débarqua le 18 à Yarmouth, fut joint par la reine à Newhall, et se rendit à Kensington par Londres, au milieu des acclamations de la populace. Il reçut dans cette dernière ville une adresse de félicitation des principaux magistrats, avec lesquels il dîna en public. On fixa un jour d'actions de graces pour la victoire obtenue sur mer, et le parlement s'assembla le 4 novembre. Le mécontentement régnoit dans la chambre des lords, et provenoit en partie de la division entre la reine et sa sœur la princesse Anne de Danemarck, qui essuya toutes sortes de mortifications de la part de la cour. On lui ôta ses gardes; tous les honneurs qui lui étoient rendus par les magistrats de Bath, où elle faisoit de fréquents séjours, et par le clergé, lorsqu'elle assistoit au service divin, furent discontinués par un ordre exprès. Sa cause fut naturellement embrassée par tous les seigneurs qui l'avoient déja vivement appuyée lors de son premier démêlé avec le roi, pour que son revenu fût indépendant de la couronne: ils eurent pour auxiliaires tous les amis du comte de Marlborough, qui, vivement sen-

sibles à sa disgrace et à son emprisonnement, regardoient comme un devoir de soutenir la princesse dans une persécution qu'elle devoit à son attachement pour l'épouse de leur ami. Le comte de Shrewsbury étoit lié intimement avec Marlborough, et trouvoit que le roi l'avoit traité avec ingratitude. Le marquis d'Halifax lui étoit attaché par opposition au ministère, et on distinguoit parmi ses autres partisans le comte de Mulgrave, qui ne cherchoit qu'une occasion de signaler ses talents, et d'acquérir la considération qu'il croyoit due à son mérite. Devonshire, Montague et Bradford adoptèrent par principes la même cause, et ces principes furent aussi professés par les comtes de Stamford, de Monmouth et de Warrington, et autres whigs, quoiqu'au fond ils fussent entraînés dans cette voie par leur jalousie et leur ressentiment contre ceux qui les avoient supplantés. Quant aux jacobites, ils se firent un plaisir de prêter leur secours à un parti qui pouvoit entraver l'administration. 1692.

Le roi, en ouvrant la session, remercia les chambres des derniers subsides qu'elles avoient accordés, félicita la nation de la victoire remportée sur mer, exprima le chagrin qu'il ressentoit du peu de succès de la campagne de Flandre, exalta à dessein la puissance des François, représenta la nécessité de leur opposer de grandes forces, et demanda des subsides proportionnés à ce besoin de l'état; il dit que ce n'étoit qu'avec beaucoup de répugnance qu'il provoquoit ainsi l'accroissement des charges, mais que le salut du royaume exigeoit cette mesure. Il demanda l'avis des chambres sur les moyens de remédier à l'inconvénient qu'il y avoit à transporter des espèces pour le paiement des Les lords revendiquent leurs privilèges.

1692. troupes; il leur déclara son dessein d'effectuer une descente en France, protestant qu'il n'avoit d'autre but que de rendre son peuple heureux, et que, pour y parvenir, il exposeroit encore volontiers sa vie. Les lords, après un ajournement de trois jours, commencèrent à revendiquer avec force leurs priviléges, qui leur paroissoient violés dans l'affaire du comte de Marlborough et autres seigneurs, qu'on avoit arrêtés, emprisonnés, et admis ensuite à donner caution à la cour du banc-du-roi. Toutes ces circonstances ayant été l'objet d'une vive discussion, la chambre enjoignit au lord Lucas, gouverneur de la Tour de Londres, de produire les actes d'emprisonnement, et au greffier de la cour du banc-du-roi de représenter *l'affidavit* d'Aaron Smith, solliciteur de la cour, sur lequel les lords avoient été reconduits en prison. Toute cette affaire fut renvoyée à un comité, avec pouvoir de mander les personnes, et de requérir les papiers et les registres. Les juges eurent ordre de suivre; Aaron Smith fut interrogé sur les dépositions faites contre les lords emprisonnés. Le rapport du comité fit naître un violent débat, et l'avis des juges ne satisfit aucun parti. On en référa alors à un comité de toute la chambre, où il fut déclaré, comme le sentiment unanime de l'assemblée, que, d'après l'acte d'*habeas corpus*, il étoit du devoir des juges d'élargir les prisonniers sous caution, lorsqu'ils se trouvoient arrêtés pour haute-trahison, à moins qu'il ne fût affirmé avec serment qu'il y avoit contre chacun des prisonniers deux témoins qui ne pouvoient encore être produits. Cette décision fut enregistrée pour servir de régle à tous les juges futurs, malgré la vive opposition des membres attachés à la

cour. Il s'éleva ensuite un nouveau débat sur la manière dont les lords emprisonnés seroient mis en liberté, et la discussion devint si animée que les partisans de la cour intimidés proposèrent un expédient qu'on adopta. La chambre s'ajourna au 17 du mois, et lorsqu'elle reprit ses travaux, il lui fut notifié que le roi avoit fait élargir les lords arrêtés. Après un débat assez vif, on consigna sur le procès-verbal que la chambre ayant été instruite des ordres donnés par sa majesté pour élargir les lords sous caution à la cour du banc-du-roi, il n'y avoit plus lieu à aucune discussion sur cette matière. Les pairs, ainsi apaisés, prirent en considération le discours du roi. 1692.

Les communes présentent des adresses au roi et à la reine.

Les communes, après avoir voté des remerciements au roi, et une adresse tendant à le supplier de leur faire connoître ses alliances à l'étranger, rédigèrent un bill réglant la marche à suivre dans les procès pour cause de haute-trahison. Elles votèrent aussi des remerciements à lord Russel, à ses officiers et aux gens de mer, pour la victoire qu'ils avoient remportée, et recherchèrent ensuite par quel motif les avantages de cette victoire n'avoient pas été poursuivis, pourquoi l'on n'avoit pas effectué une descente, et comment le commerce n'avoit pas été mieux protégé contre les armateurs ennemis. L'amiral ayant donné raison de sa conduite, les communes arrêtèrent que les lords de l'amirauté produiroient des copies de toutes les lettres, instructions et ordres qu'il avoit reçus, enjoignirent à Russel de produire de son côté ses réponses, et aux commissaires des bâtiments de transport, aux fournisseurs, et aux bureaux de l'artillerie, de rendre compte de leur conduite. Elles présentèrent au roi et

1692. à la reine des adresses où elles témoignoient leur joie de voir Guillaume rendu à son peuple, félicitoient ce prince d'avoir évité les piéges de ses ennemis, tant secrets que déclarés, et l'assuroient que, suivant le desir exprimé dans son gracieux discours, elles seroient toujours disposées à aider son gouvernement de leurs conseils et de leurs secours. La reine reçut des témoignages de reconnoissance pour la sagesse de son administration durant l'absence du roi : les communes la félicitèrent de la victoire navale qui avoit fait échouer le projet formé pour sa ruine et celle de son glorieux époux, et l'assurèrent qu'elle trouveroit toujours dans leur zéle et leur fidélité la récompense du soin qu'elle avoit pris de rendre les sujets heureux.

Quand ces formalités eurent été remplies, la chambre, au lieu de voter d'abord les subsides, insista pour qu'on lui communiquât sans délai les traités, les comptes des dépenses publiques, et les estimations, afin qu'elle fût mieux en état de donner des conseils et des secours au roi. Ces diverses piéces lui ayant été remises, elle décida, par une disposition préliminaire, qu'il seroit accordé des subsides, et délibéra ensuite sur les représentations qu'elle devoit faire. Quelques membres s'élevèrent avec force contre la partialité qu'on marquoit pour les généraux étrangers; ils s'étendirent particulièrement sur la mauvaise conduite du comte de Solmes à Steinkerque. Après d'assez vives altercations il fut arrêté que sa majesté seroit suppliée de n'appeler aux places vacantes, parmi les officiers-généraux, que des sujets nés dans ses états, et de ne confier qu'à un Anglois le commandement en chef des troupes angloises. Les communes considérant, disoient-elles, que les affaires

les plus importantes du gouvernement avoient été depuis quelque temps mal conduites, décidèrent que le roi seroit aussi engagé à prévenir désormais de semblables inconvénients, en ayant soin d'employer des hommes dont la capacité, les connoissances et l'intégrité ne seroient point équivoques. Plusieurs membres attaquèrent hautement l'existence du cabinet particulier, qui leur sembloit, dans le système du gouvernement britannique, une innovation incompatible avec le conseil-privé, qu'elle dépouilloit de ses fonctions. Ils prétendirent que tous les abus dont se plaignoit la nation provenoient des principes vicieux du ministère, et observèrent qu'on ne devoit pas s'attendre à voir le nouvel ordre de choses soutenu avec zèle par ceux qui en avoient combattu l'établissement. Le comte de Nottingham fut à ce sujet nommément désigné, et la chambre convint d'engager sa majesté à n'employer dans ses conseils que des hommes portés par principes à soutenir ses droits contre le dernier souverain et tout autre prétendant. Le crédit de Marlborough dominoit toujours dans les communes. Son ami Russel se justifia à la satisfaction de la chambre, et rejeta les torts qu'on lui avoit imputés sur son ennemi le comte de Nottingham, en déclarant qu'il s'étoit écoulé vingt-un jours entre sa première lettre à ce ministre et la réponse qu'il en avoit reçue. Les amis du comte, en grand nombre dans la chambre, prirent sa défense avec chaleur, et usèrent même de récrimination contre Russel; ce qui fit naître de violents débats. Les deux partis furent d'accord sur ce point que le projet de descente avoit été mal concerté. Un membre proposa de déclarer qu'une des principales causes qui en avoient empêché

1692.

1692. l'exécution étoit le défaut d'ordres en temps opportun; fondement d'un juste reproche envers ceux qui avoient eu la direction de cette affaire. La chambre fut divisée par cette motion, qui passa cependant, mais à la majorité d'une seule voix. Dans la première séance du comité, sir Richard Temple proposa de délibérer sur les moyens de payer les troupes en pays étranger, par la voie des manufactures angloises, sans aucun transport d'argent. Il fut convenu qu'on demanderoit à la chambre l'établissement d'une commission pour examiner ce point; mais le comité fut dissous comme n'ayant point fait de rapport, et ses délibérations furent déclarées nulles. La chambre le rétablit cependant, et fixa un jour pour sa réunion; mais, avant qu'il eût repris ses travaux, l'amiral Russel proposa de l'ajourner, et les projets de ce comité n'eurent ainsi aucune suite.

Cependant les agents de la cour étoient parvenus à lui assurer la majorité par des moyens de corruption; les communes n'insistèrent pas plus long-temps sur les représentations qu'elles avoient votées, et tournèrent alors toute leur attention vers les subsides. Elles accordèrent environ deux millions sterling pour l'entretien de trente-trois mille hommes sur mer, la construction de quelques vaisseaux de guerre, et l'achèvement du bassin de Plymouth, avec sept cent cinquante mille livres sterling pour combler le déficit de la taxe par tête. L'estimation du nombre de troupes nécessaires pour le service de terre donna lieu à de longs et violents débats. Le ministère demandoit cinquante-quatre mille hommes, dont vingt mille resteroient dans le royaume pour la défense de la nation, tandis que le reste serviroit dans l'armée des alliés. Plusieurs mem-

bres manifestèrent leur aversion pour une guerre à laquelle la nation n'avoit pas un intérêt immédiat, et dont rien ne faisoit espérer le succès. D'autres, en admettant qu'on pouvoit soutenir les alliés sur le continent par un contingent de troupes angloises, pensèrent que la nation devoit seulement agir comme auxiliaire, au lieu de remplir le rôle principal, et que toutes les dépenses devoient se borner à contribuer simplement aux frais de la guerre. Mais ces observations n'eurent d'autre effet que de prolonger les débats : l'influence ministérielle avoit surmonté toute opposition, et la chambre vota le nombre d'hommes demandé. Sa complaisance fut telle, que, lorsqu'il fut question d'examiner les traités conclus entre les Anglois, les Hollandois et les princes allemands, et qu'on eut remarqué que, malgré la lettre de ces traités, l'Angleterre supportoit les deux tiers des charges, elle ferma les yeux sur une preuve aussi évidente de partialité, et fournit au roi le moyen de continuer cette dépense. Les principes de cette chambre étoient si altérés, que, loin de persévérer dans son ressentiment contre les généraux étrangers, elle vota qu'il seroit accordé au prince de Wirtemberg, ainsi qu'aux majors-généraux Tetteau et Laforest, qui commandoient les troupes danoises à la solde des états-généraux, une augmentation de paye qui portât leurs appointements au taux fixé pour les troupes angloises. Enfin elle accorda plus de trois millions sterling pour les subsistances des troupes de terre, et pour les dépenses extraordinaires de la guerre du continent. 1692.

La chambre des lords n'étoit point exempte d'animosité; la faction Marlborough s'y agitoit vivement.

1692. Les lords présentent des remontrances au roi.

Ceux qui la composoient prétendirent qu'une des attributions de la chambre étoit de faire des remontrances au souverain. Comme la chambre des communes, ils se prévalurent à ce sujet d'un passage du discours de Guillaume, où ce prince avoit demandé des conseils au parlement, ne prévoyant pas sans doute qu'on s'empareroit avidement de cette expression. Ils proposèrent de confier la rédaction des diverses remontrances à un comité formé de membres des deux chambres : mais tous ceux qui étoient dans la dépendance de la cour, en y comprenant tout le banc des évêques, à l'exception de Watson de Saint-David, furent invités à s'opposer à cette motion, qui fut alors rejetée à une majorité de douze voix. Cette victoire de la cour fut suivie d'une protestation des vaincus. Ils poursuivirent, malgré leur défaite, le dessein qu'ils avoient formé d'adresser des remontrances, et, après de grands débats, la chambre arrêta une adresse à sa majesté pour demander que le commandement des troupes angloises fût toujours confié à un Anglois ; que les officiers anglois jouissent dans l'armée des confédérés des mêmes prérogatives que tous les autres officiers du même grade, les princes exceptés ; que l'usage de se procurer des matelots par le moyen de la *presse* fût aboli ; que les officiers qui s'étoient servis de cet odieux expédient fussent cassés et punis ; enfin qu'aucun étranger ne fût admis au conseil de l'artillerie. Le roi reçut cette adresse assez froidement, et dit qu'il la prendroit en considération.

Les lords résolurent ensuite de rechercher ce qui avoit pu faire avorter le projet de descente, et demandèrent toutes les pièces de cette affaire ; mais la plupart se proposoient moins en cela de rectifier les erreurs ou

de faire connoître les torts du gouvernement, que de mettre Nottingham à couvert, et de censurer l'amiral Russel. Nottingham produisit son livre d'enregistrement, ainsi que toute sa correspondance avec l'amiral, et prétendit que si l'expédition avoit avorté, c'étoit à ce dernier qu'il falloit s'en prendre. On renvoya l'affaire à un comité. Sir Jean Ashby fut interrogé; la chambre invita le comte de Nottingham à dresser un résumé des charges, et les pièces composant ce résumé furent remises à un comité des communes, dans une conférence où se trouvoient le lord-président et les autres membres du comité de la chambre-haute : elles furent soumises aux communes, parceque plusieurs articles concernoient divers membres de cette chambre qui pouvoient donner des renseignements plus particuliers. Dans une autre conférence qui eut lieu à la demande des communes, leur comité déclara, au nom de la chambre, qu'il avoit mûrement examiné les papiers envoyés par les lords, et qu'il avoit été unanimement reconnu que la conduite de l'amiral pendant la dernière expédition ne méritoit que des éloges. Les lords, blessés d'une déclaration qui paralysoit leur ressentiment contre Russel, demandèrent une conférence libre entre les comités des deux chambres. Dans cette conférence le comte de Rochester déclara aux membres des communes que les lords regardoient comme irrégulier le procédé de la chambre-basse en renvoyant les pièces, attendu qu'elle ne leur avoit point communiqué les renseignements qu'elle avoit reçus, ni les motifs de sa déclaration en faveur de Russel. Une pièce relative au même objet fut remise au colonel Granville, qui s'engagea à la présenter aux communes, et à leur faire un rapport exact 1692.

1692. de ce qui avoit été dit par le comte de Rochester au nom de la chambre-haute. Tel fut le résultat de cette conférence, et l'enquête fut discontinuée.

Adresse des communes au roi.

La chambre-basse ne paroissoit pas moins animée contre Nottingham que la chambre-haute contre Russel. Il fut proposé de présenter un avis au roi, pour qu'il n'appelât au conseil de l'amirauté que des commissaires dont l'expérience dans les affaires maritimes seroit reconnue. Cette motion ne fut pas accueillie : toutefois la chambre ne laissa pas de présenter une adresse au roi pour demander qu'à l'avenir tous les ordres relatifs à la conduite de la flotte passassent par des mains habiles et expérimentées : c'étoit au fond une véritable protestation contre la conduite de Nottingham. Les communes décidèrent ensuite qu'il seroit mis pour une année, sur toutes les terres, un impôt de quatre schellings par livre sterling du revenu annuel, ainsi que sur toutes les autres propriétés et tous les offices et emplois auxquels étoient attachés des émoluments, à l'exception des emplois militaires dans les armées de terre et de mer. L'acte dressé conformément à cette délibération autorisa le roi à emprunter à sept pour cent sur le produit éventuel de cette taxe. Il fut encore autorisé à lever un million sur le crédit général de l'échiquier. De nouveaux droits d'importation furent établis. On renouvela la dernière capitation par quartiers, en arrêtant que, dans le cas où elle produiroit moins de trois cent mille livres sterling, le déficit seroit comblé par un emprunt sur le crédit général de l'échiquier. Les impôts sur le vin, le vinaigre, le tabac, le sucre, furent continués pour cinq ans, et les droits sur les marchandises des Indes orientales pour quatre ;

on mit un nouvel impôt de huit pour cent sur le capital de la compagnie des Indes orientales, estimé sept cent quarante-quatre mille livres sterling, un autre d'un pour cent sur le capital de la compagnie d'Afrique, et un de cinq livres sterling sur chaque action du capital de la compagnie de la baie d'Hudson: le roi eut pouvoir d'emprunter cinq cent mille livres sterling sur tous ces fonds, qui furent expressément affectés aux dépenses que nécessiteroit la guerre. 1692.

Les bills pour les subsides furent retardés dans la chambre-haute par les manœuvres d'Halifax, de Mulgrave et d'autres mécontents. Ils insérèrent dans le bill relatif à la taxe des terres, une clause portant que les lords se taxeroient eux-mêmes. Cette clause passa à la majorité, et le bill fut renvoyé avec cet amendement aux communes, qui le rejetèrent à l'unanimité, comme une infraction manifeste à leurs priviléges. Elles demandèrent une conférence, où elles déclarèrent que la clause en question étoit évidemment contraire au droit qu'elles possédoient de régler tout ce qui concernoit les subsides accordés par le parlement. Lorsque le rapport des communes sur ce point fut discuté dans la chambre-haute, le comte de Mulgrave déploya toutes les ressources de l'éloquence et du raisonnement pour persuader aux lords qu'en cédant à cette prétention des communes, ils se dépouilleroient eux-mêmes de leur véritable dignité, et qu'il ne leur resteroit plus que le nom de pairs et une ombre de pouvoir. Tous ses arguments n'empêchèrent point les lords de retirer la clause, en déclarant toutefois que, bien convaincus du droit qu'ils avoient de la soutenir, ils adoptoient le bill sans aucun changement, en considération de l'état urgent

Instruction pastorale de Burnet brûlée par la main du bourreau.

1692. des affaires. Une plainte en forme fut rendue dans la chambre-basse contre un pamphlet intitulé, *le roi Guillaume et la reine Marie conquérants*, comme renfermant des assertions d'une dangereuse conséquence pour leurs majestés et la tranquillité du royaume. L'imprimeur et celui qui avoit autorisé l'impression furent emprisonnés, et, l'ouvrage ayant été examiné, les communes le condamnèrent à être brûlé par la main du bourreau, et demandèrent au roi la destitution de celui qui avoit autorisé l'impression. Elles prononcèrent la même sentence contre une instruction pastorale de l'évêque Burnet, où la même dénomination étoit donnée au roi et à la reine. Les lords, jaloux de manifester leur sentiment à cet égard, déclarèrent une telle doctrine injurieuse pour leurs majestés, contraire aux droits du peuple, et aux principes sur lesquels étoit fondé le gouvernement; Bohun, qui avoit permis d'imprimer, fut mandé à la barre de la chambre, et déchargé, sur sa requête, après avoir reçu à genoux une réprimande de l'orateur.

Plusieurs membres s'étant plaints que des hommes attachés à leur service eussent été enlevés et envoyés en Flandre pour y servir comme soldats, la chambre nomma un comité qu'elle chargea de faire une enquête sur les abus commis par les enrôleurs. Elle adressa à ce sujet des remontrances au roi, qui témoigna son indignation d'une telle pratique, et assura la chambre que les coupables seroient punis d'une manière exemplaire. Cependant les communes, ayant appris dans la suite que les moyens employés par sa majesté contre cet abus n'avoient produit aucun effet, reprirent l'enquête, et agirent avec beaucoup de vigueur, d'après les informa-

tions qu'elles reçurent. Un grand nombre d'individus qui avoient ainsi été pris de force furent relâchés par ordre de la chambre; et le capitaine Winter, le principal fauteur de cette odieuse manière de recruter l'armée, fut conduit par un sergent devant le lord-chef de la justice, pour être poursuivi suivant toute la rigueur des lois. 1692.

L'agitation causée par cet abus tyrannique n'étoit pas encore apaisée, lorsque le mécontentement de la nation fut aggravé par des plaintes contre lord Sidney, que des Irlandois accusoient de gouverner despotiquement leur pays. Ces plaintes furent portées par sir Francis Brewster, sir William Gore, sir Jean Macgill, le lieutenant Stafford, M. Stone, et M. Kerne; interrogés à la barre de la chambre, ils remirent un exposé de leurs griefs. Les deux chambres procédèrent de concert à une information, qui ne fut pas plus tôt terminée qu'elles présentèrent séparément des adresses au roi. Les lords observèrent qu'on avoit commis de grands abus en disposant des biens confisqués; qu'on avoit accordé aux Irlandois des avantages non compris dans le traité de Limerick, et dont l'effet étoit de priver les protestants du bénéfice des lois contre les papistes; que les quartiers de l'armée n'avoient pas été payés conformément aux dispositions arrêtées dans le parlement; qu'un maire avoit été imposé à la ville de Dublin pendant deux années successives, contre les anciens priviléges et contre les chartes; que plusieurs individus accusés de meurtre avoient été exécutés sans preuves, tandis qu'un nommé Sweetman, le plus coupable de tous, avoit été déchargé, sans qu'aucune poursuite eût été dirigée contre lui. Les communes s'exprimèrent

1693. Adresses des chambres au roi.

1693. avec plus de liberté dans leur adresse : elles exposèrent nettement les vices de l'administration, qui consistoient à laisser les sujets protestants en butte aux violences d'une armée licencieuse ; à recruter les troupes parmi les papistes irlandois, naguère en révolte ouverte contre le souverain ; à accorder à d'autres papistes du même pays une protection qui arrêtoit la marche des lois ; à annuler des condamnations pour haute-trahison, non comprises dans les articles du traité de Limerick ; à laisser tomber en non-valeur les terres confisquées, au grand préjudice des revenus de sa majesté ; à dissiper les munitions qui restoient dans les villes et les forts qu'avoit occupés le roi Jacques, aussi bien que les meubles et effets des domaines confisqués, tous objets qui auroient pu être employés à l'avantage de l'état ; enfin, à ajouter de nouvelles clauses au traité de Limerick, depuis qu'il avoit été signé, et que la place avoit été rendue. Sa majesté étoit instamment suppliée de réformer tous ces abus, qui avoient puissamment encouragé les papistes d'Irlande, et affoibli la cause des protestants. Les deux adresses furent très bien reçues du roi, qui promit de donner une attention particulière à toutes les remontrances qui lui viendroient de l'une ou de l'autre chambre. Cependant il ne fut pris aucune mesure contre les lords Sidney, Athlone, et Coningsby, qui paroissoient s'être appropriés, par concessions de la cour, une grande partie des biens confisqués ; et le commissaire Culliford, coupable des actes d'oppression les plus criants, demeura lui-même impuni.

Bills favorables à la liberté.

L'ancien esprit des whigs n'étoit pas encore entièrement banni de la chambre-basse, et l'influence de la cour s'exerçoit avec si peu de mystère, et d'une manière

si scandaleuse, que la plupart des membres en furent offensés. Dans le temps même que leur condescendance envers la cour se manifestoit, sir Édouard Hussey, membre des communes pour Lincoln, présenta un bill propre à établir dans le parlement une liberté et une impartialité entières. L'objet de ce bill étoit de faire interdire aux membres du parlement l'exercice de tout emploi de confiance, ou auquel seroient attachés des émoluments : il étoit particulièrement dirigé contre les officiers de terre et de mer, qui étoient en si grand nombre dans la chambre, qu'on la nommoit communément le parlement des officiers. Le bill passa dans la chambre des communes, et fut envoyé aux lords, qui, après une seconde lecture, en remirent l'examen à un comité : mais le ministère employa tout son crédit pour en empêcher l'adoption; et lorsqu'on fit le rapport, il fut rejeté à la majorité de deux voix. Le comte de Mulgrave fit alors briller de nouveau son éloquence, dans un discours qui excita au plus haut degré l'admiration du peuple. Parmi ceux qui protestèrent dans le procès-verbal contre le rejet du bill, on distingua le prince Georges de Danemarck. La cour n'étoit pas encore revenue de la consternation où l'avoit jetée une opposition si vigoureuse, quand le comte de Shrewsbury présenta un autre bill portant que les parlements seroient renouvelés tous les trois ans; qu'il y auroit annuellement une session; et que si, à l'expiration des trois années, la couronne n'expédioit pas les lettres de convocation, le lord-chancelier ou le commissaire du grand sceau seroient tenus de les expédier d'office, en vertu du présent acte, sous des peines sévères. Cette motion avoit pour but immédiat la dissolution du parlement

1693.

1693. actuel, qui avoit déja eu trois sessions, et qui commençoit à devenir formidable au peuple par ses concessions au ministère. Le bien qui devoit résulter pour la constitution de l'établissement des parlements triennaux n'étoit point équivoque, cette matière ayant été, sous les régnes précédents, l'objet de nombreuses discussions. Les courtisans objectèrent que les élections fréquentes rendroient les francs-tenanciers orgueilleux et insolents, favoriseroient l'esprit de faction parmi les électeurs, et occasioneroient des dépenses continuelles pour chaque membre, qui, voyant à si peu de distance le retour des élections, croiroit nécessaire de se livrer, pendant toute la session, aux manéges d'un candidat avoué. Mais toute l'influence du ministère ne put empêcher que le bill ne passât dans la chambre-haute, avec une clause pour que le présent parlement ne pût se prolonger au-delà du mois de janvier suivant. Dans la chambre des communes le ministère redoubla d'efforts contre ce bill, qui passa néanmoins, avec quelques légers amendements qu'approuvèrent les lords. Mais tous ces succès devinrent inutiles, le roi ayant refusé sa sanction. Les communes, à l'instigation du ministère, rédigèrent un bill pour continuer et expliquer certaines lois temporaires, déja expirées ou près d'expirer, entre autres un acte pour restreindre la liberté de la presse, acte qui appartenoit au régne de Charles II, et qui avoit été remis en vigueur la première année du régne suivant. Le bill passa dans la chambre-basse sans difficulté : mais il éprouva la plus vive opposition dans la chambre des lords. Un grand nombre de ces derniers protestèrent contre le renouvellement d'une loi qui, à leur avis, asservissoit les tra-

vaux de la science, et le langage même de la vérité au jugement et au caprice d'un censeur mercenaire et quelquefois ignorant, violoit la propriété des auteurs, et étendoit le fléau des monopoles. Le bill relatif aux procès fut abandonné, et il en fut produit un autre à la place, pour mettre hors de toute atteinte les personnes sacrées de leurs majestés et leur gouvernement. Mais le ministère, par ses pratiques secrètes, parvint à le faire rejeter. La compagnie des Indes orientales se vit en danger d'être dissoute. On présenta des pétitions contre elle à la chambre des communes : d'autres pétitions furent présentées pour sa défense. Les unes et les autres furent discutées avec attention. Un comité de toute la chambre arrêta qu'il seroit fait une souscription additionnelle d'actions, dont le fonds ne pourroit excéder deux millions cinq cent mille livres sterling, et qui auroit lieu pour une durée de vingt-un ans. Le rapport fut fait et accueilli, et le public s'attendoit à voir terminer promptement cette affaire : mais la compagnie eut recours aux mêmes expédients qui avoient eu tant de succès dans les mains du ministère. Ceux qui s'étoient montrés les plus ardents à dénoncer les abus se refroidirent tout-à-coup, et l'affaire commença à languir. Cependant la chambre demanda au roi, par une adresse, de dissoudre la compagnie, en la prévenant trois ans d'avance, comme l'exigeoit la charte relative à cette compagnie. Le roi répondit qu'il examineroit cette demande; et les communes bornèrent là leurs remontrances. Le bill pour confirmer les juges dans leurs emplois et honoraires, bill que le roi avoit refusé de sanctionner dans la session précédente, fut reproduit, lu à deux reprises, et rejeté. Un autre bill

1693.

1693. pour empêcher l'exportation et la fonte de la monnoie, resta sur le bureau. Le 14 mars, le roi ferma la session par un discours, où il remercia le parlement de toutes les preuves d'affection qu'il lui avoit données, promit que les subsides recevroient une sage application, et annonça aux chambres que l'état des affaires exigeoit son départ, en ajoutant qu'il laisseroit un nombre de troupes suffisant pour la sécurité du royaume. Il les assura enfin qu'en toute occasion il exposeroit sa personne pour l'avantage de l'état, et ne négligeroit rien de ce qui pouvoit faire des Anglois une nation florissante.

Procès de lord Mohun. Changements dans le ministère.

Dans le cours de cette session, le lord Mohun, accusé d'être complice du meurtre d'un célèbre acteur, fut jugé par ses pairs dans la salle de Westminster, et acquitté à une grande majorité Le roi, qui, dès son avénement au trône, avoit voulu tenir la balance égale entre les whigs et les torys, en les appelant les uns et les autres dans son ministère, suivit la même politique dans les changements qu'il crut devoir opérer. Le grand sceau, avec le titre de lord-chancelier, fut conféré à sir Jean Somers, homme versé dans la connoissance des lois, et qui étoit loin d'être étranger aux diverses branches de littérature. Il avoit un talent particulier pour les affaires, auxquelles il se livroit avec beaucoup de patience et d'assiduité; son caractère étoit plein de douceur et d'équité : ses principes le faisoient pencher vers les whigs, sans rien ôter à sa modération et à ses habitudes conciliantes. On remarquoit les mêmes qualités dans sir Jean Trenchard, que le roi nomma secrétaire-d'état. Il avoit pris parti pour le duc de Monmouth, qu'il avoit suivi sur le continent, et avec qui il avoit

passé quelques années. Il étoit calme et posé, propre aux affaires diplomatiques, et considéré comme un des chefs de son parti. On prétendit que l'un et l'autre devoient leur élévation aux bons offices du comte de Sunderland, qui avoit su gagner la confiance et la faveur du roi. Les chefs de l'opposition étoient sir Édouard Seymour, jeté de nouveau dans le parti des mécontents, et sir Christophe Musgrave, gentilhomme du Cumberland, qui, malgré l'exagération de ses principes comme tory, avoit cependant refusé de concourir à tous les projets du dernier roi. C'étoit un homme de mœurs graves et régulières. Il avoit repoussé plusieurs fois les offres du ministère, et l'avoit toujours combattu violemment. On citoit cependant quelques circonstances critiques où son avarice, plus forte que son patriotisme, l'avoit déterminé à des concessions, à la vue de sommes considérables que la cour lui avoit fait offrir secrétement. Quelques autres se déclarèrent contre l'administration, par l'idée que leurs talents n'étoient point assez récompensés. Les principaux étoient Paul Foley, et Robert Harley : le premier étoit un habile jurisconsulte, homme d'une instruction très étendue, vertueux par principes, mais dur, entêté et capricieux. Il professoit un grand mépris pour la cour, et trouvoit moyen de faire partager ce sentiment à beaucoup d'autres. Harley, dominé par une haute ambition, possédoit un grand fonds de connoissances : capable de l'application la plus forte et la plus opiniâtre, il avoit particulièrement tourné ses études vers la politique; il n'ignoroit aucune des formes, aucune des ressources qu'on pouvoit employer dans les parlements; et personne ne le surpassoit en dextérité pour diriger, ralentir ou em- 1693.

1693. brouiller les débats. L'amiral Russel fut fait trésorier de la maison du roi; et le commandement de la flotte passa entre les mains de Killigrew, Delaval et Shovel. Sir Georges Rooke fut nommé vice-amiral de la division *rouge;* et le lord Jean Berkeley, de la division *bleue:* leurs contre-amiraux furent Mathieu Aylmer et David Mitchel.

Le roi rassemble l'armée des confédérés en Flandre.

Après avoir visité la flotte et les fortifications de Portsmouth, donné des instructions pour faire à l'ennemi tout le mal possible par terre et par mer, et laissé le gouvernement à la reine, le roi s'embarqua le 31 mars près Gravesend, et arriva en Hollande le 3 avril. Aussitôt les troupes des confédérés eurent ordre de se rassembler. Mais pendant que Guillaume faisoit ses préparatifs, le roi de France se mit en campagne : on lui supposa le dessein d'attaquer quelque ville du Brabant. Son armée, abondamment pourvue des choses nécessaires pour les opérations militaires de toute espèce, s'élevoit à cent vingt mille hommes très bien équipés. Guillaume prit d'abord possession du camp fortifié à Parke, proche Louvain, poste où il pouvoit couvrir les places les plus exposées. Instruit que les émissaires de la France avoient jeté des semences de division entre l'évêque et le chapitre de Liége, il envoya le duc de Wirtemberg dans cette ville pour réconcilier les partis, et concerter les mesures propres à mettre la place en sûreté. Il renforça la garnison de neuf bataillons; et l'électeur palatin se hâta de marcher au secours avec ses troupes. Guillaume jeta aussi des renforts dans Maestricht, Huy et Charleroy, et résolut, quant à lui, de se tenir sur la défensive à la tête de soixante mille hommes, avec un train d'artillerie fort considérable.

Quand Louis XIV eut passé son armée en revue à Gemblours, voyant ses projets sur le Brabant déconcertés par la diligence de son ennemi, il détacha Boufflers avec vingt mille hommes vers le Haut-Rhin, pour joindre le dauphin, qui commandoit sur ce point, laissa à Luxembourg le commandement de ses forces dans les Pays-Bas, et reprit le chemin de Versailles avec sa cour. Immédiatement après son départ, Luxembourg établit son quartier-général à Mildert, et Guillaume fortifia son camp de ce côté par dix bataillons et vingt-huit pièces de canon. Les convois ennemis furent surpris fréquemment par des détachements de la garnison de Charleroy, et un corps nombreux de troupes de cavalerie et d'infanterie tirées de Liége et de Maestricht, prit poste à Huy, sous les ordres du comte de Tilly, afin de resserrer les François dans leurs quartiers. Mais le comte fut délogé par Luxembourg en personne, et forcé de passer le Jaar, laissant derrière lui trois escadrons et tout son bagage, qui tombèrent entre les mains de l'ennemi. Heureusement cet échec fut compensé par les succès du duc de Wirtemberg, qui, avec treize bataillons d'infanterie et vingt escadrons de cavalerie, força les lignes des François entre l'Escaut et la Lys, et mit tout le pays jusqu'à Lille à contribution. Le même jour (c'étoit le 18 juillet), Luxembourg marcha sur Huy, qu'investit le lendemain M. de Villeroy. Le général en chef couvrit le siége, et se précautionna contre les alliés par des lignes de contrevallation. Avant même que les batteries commençassent à jouer, la ville capitula. La garnison s'étant mutinée, le 23 du même mois, les châteaux furent rendus; le gouverneur demeura prisonnier, et ses troupes furent conduites à Liége.

1693.
Les François réduisent Huy.

1693.

L'armée des alliés s'avança, dans l'intention de secourir la ville; mais Guillaume apprit qu'il n'étoit plus temps; il détacha aussitôt dix bataillons pour renforcer encore la garnison de Liége, et, le jour suivant, il retourna à Neer-Hespen.

Luxembourg se détermine à attaquer les alliés.

Luxembourg fit un mouvement vers Liége, comme s'il vouloit assiéger cette place; et campa à Hellecheim, à une distance d'environ sept lieues des confédérés. N'ignorant pas combien ils étoient affoiblis, depuis que divers détachements avoient été tirés de leur armée, il prit le parti de les attaquer dans leur camp, ou, s'ils se retiroient à son approche, de tomber sur leur arrière-garde. Il se mit en marche sur quatre colonnes le 28 juillet, et passa le Jaar près de sa source, avec une armée supérieure en nombre à celle des alliés. Le roi d'Angleterre ne vit d'abord dans ce mouvement qu'une feinte pour couvrir un dessein contre Liége. Mais ayant eu avis que toute l'armée ennemie étoit en pleine marche pour l'attaquer dans son camp, il résolut de garder son terrain, et rangea aussitôt ses troupes en ordre de bataille. Ses officiers-généraux lui conseilloient de repasser la Geet: mais il aima mieux courir le risque d'une bataille que d'exposer son arrière-garde, en repassant cette rivière. Son aile droite, s'étendant jusqu'à Nerwinde, le long de la Geet, étoit couverte par des haies, des chemins creux, et par un petit ruisseau; sa gauche atteignoit Neer-Landen, et ces deux villages furent joints par un petit retranchement que le roi fit faire le soir même. Le brigadier Ramsey, avec les régiments d'O'Farrel, de Mackay, de Lauder, de Leven, et de Monroé, fut placé à la droite de toute l'armée, le long de quelques haies et chemins creux, au-delà du village

de Lare. Six bataillons de Brandebourg furent postés à la gauche de ce village, et le général Dumont, avec l'infanterie hanovrienne, occupa le village de Nerwinde, qui couvroit une partie du camp, entre le corps de bataille et l'aile droite de la cavalerie. Neer-Landen, sur la gauche, fut défendu par six bataillons de troupes angloises, danoises et hollandoises. 1693.

Après avoir visité à cheval tous les postes, et donné les ordres nécessaires, le roi prit environ deux heures de repos dans son carrosse. Le lendemain de grand matin, il fit venir son chapelain, et se mit pendant quelque temps en prière avec lui. Au soleil levant, on vit l'ennemi se déployer en ordre de bataille; et le feu des alliés commença avec assez de succès. Les François, vers huit heures, attaquèrent impétueusement les villages de Lare et de Nerwinde. Deux fois ils s'emparèrent de ces deux postes, et deux fois ils en furent repoussés. Les alliés conservèrent leur terrain, et le duc de Berwick fut fait prisonnier par son oncle le brigadier Churchill. Les François attaquèrent alors l'aile gauche des confédérés à Neer-Landen, et, après un combat très acharné, furent obligés de se retirer, quoique déja maîtres des avenues. Le prince de Conti revint à la charge, avec la fleur de l'infanterie françoise; et les alliés, accablés par le nombre, abandonnèrent le village, laissant ce côté du camp à découvert. Villeroy, s'y portant avec un corps de cavalerie, fut attaqué et repoussé par le comte d'Arco, général des cuirassiers de Bavière. Le duc de Chartres fut alors au moment d'être pris. Sur ces entrefaites, Luxembourg, le prince de Conti, le comte de Marsin et le maréchal de Joyeuse, chargèrent à la droite sur différents points de la ligne,

1693. avec tant d'impétuosité, que tout plia devant eux. Les François inondèrent le camp des confédérés, et les villages de Lare et de Nerwinde furent emportés, malgré la résistance la plus désespérée. La cavalerie hanovrienne et hollandoise étant rompue, le roi vint en personne à son secours, à la tête de la cavalerie angloise. Ces troupes fraîches se battirent vaillamment, et retardèrent de quelques heures la funeste issue de cette journée. L'infanterie parvint à se rallier, et se défendit jusqu'à ce que ses munitions fussent épuisées: enfin l'on en étoit au point de soutenir le choc d'un ennemi supérieur en nombre, lorsque le marquis d'Harcourt, sortant de Huy, à la tête de vingt-deux escadrons de troupes fraîches, vint enfin fixer le sort de la bataille. Après des efforts extraordinaires, l'électeur de Bavière se retira avec beaucoup de difficulté par le pont de l'autre côté de la rivière, où il rallia ses troupes, pour faciliter la retraite à ceux qui n'étoient pas encore passés. Le roi, témoin de la perte de la bataille et du désordre de l'armée, gagna avec son infanterie Dormul, sur le ruisseau du Beck, où se trouvoient les dragons de l'aile gauche. Il eut beaucoup de peine à effectuer sa retraite par le pont de Neer-Hespen, quoiqu'elle fût couverte par les régiments de Wyndham, Lumley et Galway. Ce n'étoit plus que tumulte, désordre, consternation; la déroute fut générale: un grand nombre de fuyards se jetèrent dans la rivière, et y périrent. On a lieu de croire que ce fut aussi le sort du brave comte d'Athlone. Le duc d'Ormond, couvert de blessures, tomba entre les mains de l'ennemi; et le comte de Solmes fut blessé à mort. La plus grande partie de l'infanterie angloise fut sauvée par le courage et l'habi-

leté de Ptolemache. Quant au bagage, il avoit été envoyé à Liége avant l'action : mais les confédérés perdirent soixante pièces de canon, et environ sept mille hommes. Cependant il est incontestable que les alliés combattirent dans cette journée avec autant de valeur que de constance ; Guillaume fit des prodiges de courage et d'activité, pour retenir la fortune qui lui échappoit ; il vola tour-à-tour sur tous les points de la bataille, chargea en personne à pied et à cheval, et courut les plus grands dangers : sa perruque, la manche de sa cotte d'armes et le nœud de son écharpe, furent percés de trois balles, et beaucoup de soldats tombèrent à ses côtés. Sa valeur extraordinaire étonna l'ennemi : le prince de Conti, entre autres, en témoigna toute son admiration. Cependant sa conduite et ses dispositions dans cette bataille, comme dans toutes les autres qu'il avoit livrées, furent sévèrement censurées. On dit que Luxembourg observant sa situation quelques moments avant le combat, prononça ces mots : *Je crois à présent que le prince de Waldeck est bien réellement mort*, allusion à l'habileté connue de ce général dans le choix du terrain. Quoi qu'il en soit, il paya son triomphe assez cher. Sa perte en officiers et en soldats fut presque égale à celle des alliés, et il ne retira pas de cette victoire de bien grands avantages. Il demeura quinze jours dans l'inaction à Waren, pendant que le roi Guillaume rappelant le duc de Wirtemberg, et tirant des troupes de Liége et des autres garnisons, se mit en état de hasarder une nouvelle action. 1693.

Il n'y eut rien de bien remarquable dans le reste de cette campagne, jusqu'à ce que Luxembourg ayant été rejoint par Boufflers à la tête d'un renfort considérable Charleroi pris par les François.

1693. des troupes du Rhin, investit Charleroi. Il avoit pris des mesures si sages et si habiles, que les alliés ne pouvoient déranger ses opérations sans attaquer ses lignes avec un grand désavantage. Le roi détacha l'électeur de Bavière et le duc de Wirtemberg avec trente bataillons et quarante escadrons pour opérer une diversion en Flandre; mais ils revinrent au bout de quelques jours, sans avoir entrepris rien d'important. Charleroi fut admirablement défendu par la garnison, depuis le 10 septembre jusqu'au 11 octobre : elle repoussa plusieurs fois les attaques des assiégeants; mais enfin, désespérant d'être secouru, le gouverneur se détermina à capituler, et obtint les conditions les plus honorables. La prise de cette place fut célébrée à Paris par un *Te Deum* et par des réjouissances. Cependant Louis XIV, au milieu de toute sa gloire, ne voyoit pas sans beaucoup de chagrin le peu d'avantages que ses dernières victoires avoient produit. Les alliés avoient été défaits successivement à Fleurus, Steinkerque et Nerwinde; mais, quinze jours après chaque combat, Guillaume se trouvoit en état d'en livrer un nouveau. Précédemment le monarque françois avoit conquis, sans bataille, la moitié de la Hollande, la Flandre et la Franche-Comté : maintenant, avec les plus grands efforts, et après les victoires les plus signalées, il ne pouvoit passer les frontières des Provinces-Unies. La conquête de Charleroi ferma la campagne dans les Pays-Bas, et les deux armées prirent ensuite leurs quartiers d'hiver.

Campagnes sur le Rhin et en Piémont.

L'armée françoise, commandée sur le Rhin par de Lorges, passa ce fleuve, au mois de mai, à Philisbourg, et investit la ville d'Heidelberg, qu'elle prit, livra au

pillage et réduisit en cendres. Ce général exerça des cruautés sans nombre dans le Palatinat, et ravagea cet infortuné pays, sans y respecter même la cendre des morts. Les soldats françois semblèrent inspirés dans cette circonstance par la plus atroce inhumanité. Massacres, viols, pillages des maisons et des églises, meurtre des prêtres à l'autel même, rien ne manqua à leurs excès. Les tombeaux des électeurs furent brisés, et leurs cendres dispersées dans les rues; le feu fut mis aux différents quartiers de la ville; quinze mille habitants de tout âge et de tout sexe furent dépouillés et poussés dans cet état vers le château, afin que l'aspect de ces malheureux portât la garnison à capituler. Ils demeurèrent, comme des troupeaux, en plein air, sans vêtements, sans nourriture, et joignant à l'horreur de leur état la crainte d'un bombardement. Quand la soumission du fort leur eut rendu la liberté, un grand nombre moururent sur les bords du Necker, de froid, de faim et de désespoir. Des hordes de Tartares auroient-elles été capables de plus de cruautés? De Lorges s'avança vers le Necker contre le prince de Bade, campé sur l'autre rive, tenta le passage, et fut repoussé deux fois avec une perte considérable. Le dauphin, ayant joint l'armée, qui s'éleva alors à soixante-dix mille hommes, passa le Necker sans opposition; mais voyant la position avantageuse des Allemands, il ne voulut point hasarder une attaque, et repassa la rivière. Il mit une garnison dans Stutgard, envoya des détachements en Flandre et en Piémont, et retourna à Versailles au mois d'août.

1693.

En Piémont les alliés furent encore plus malheureux. Le duc de Savoie et les confédérés ses auxiliaires entre-

1693. prirent de chasser les François de Casal et de Pignerol. La première de ces places étoit bloquée, et on investit la seconde, que couvroit le fort de Sainte-Brigite. Ce fort fut pris, et la ville bombardée; mais Catinat ayant reçu du renfort, descendit alors dans la plaine. Le duc fut si alarmé pour Turin, qu'il abandonna le siége de Pignerol, après avoir fait sauter le fort, et marcha au-devant de l'ennemi dans la plaine de Marsaille, voisine de sa capitale. Le 4 octobre les François s'avancèrent sur lui des hauteurs, entre Orbassan et Piorasque, et il s'engagea un combat furieux. L'ennemi chargea, l'épée à la main, l'aile gauche des confédérés avec une valeur étonnante. Repoussé deux fois, il revint à la charge avec une telle impétuosité, qu'il culbuta la cavalerie napolitaine et milanoise, et mit en désordre la cavalerie allemande, qui se renversa sur l'infanterie, en sorte que toute l'aile fut dans la plus grande confusion. Cependant le centre et l'aile droite de l'armée soutinrent la charge sans s'ébranler, jusqu'à ce que la défaite de la cavalerie permit de les prendre en flanc. Alors tout le front plia; en vain la seconde ligne reçut ordre de le soutenir : la cavalerie tourna le dos et l'infanterie fut mise complétement en déroute. En un mot les confédérés furent contraints de se retirer précipitamment, abandonnant leur canon à l'ennemi, et laissant huit mille hommes tués ou blessés sur le champ de bataille. Le duc de Schomberg, à qui l'on avoit refusé le rang qui lui étoit dû, avoit du moins voulu combattre à la tête des troupes à la solde du roi d'Angleterre, placées au centre, et ces troupes se comportèrent, sous les yeux de leur chef, avec la plus grande valeur. Quand l'aile gauche fut défaite, le comte de

Los-Torres voulut remettre le commandement à Schomberg, pour que ce général dirigeât la retraite de l'infanterie et de l'aile droite; mais Schomberg refusa d'agir sans les ordres du duc de Savoie, et dit que les choses en étoient venues au point qu'il falloit vaincre ou mourir. Il ne cessa point d'animer ses troupes de la voix et de l'exemple, jusqu'à ce qu'il fut frappé grièvement à la cuisse. Son domestique, le voyant tomber, vole à son secours en criant, *quartier!* mais il est tué lui-même avant qu'on ait pu l'entendre. Schomberg est pris aussitôt, et relâché ensuite sur sa parole; mais quelques jours sont à peine écoulés que ce héros meurt à Turin, emportant des regrets universels, bien dus à ses grandes et aimables qualités. Le comte de Warvick, qui l'accompagnoit en qualité de volontaire, fut comme lui blessé et fait prisonnier; mais, plus heureux, il ne tarda pas à guérir et à recouvrer sa liberté. Cette victoire ne fut pas plus décisive que celle de Nerwinde, et ne coûta pas moins aux François, par la défense opiniâtre des alliés. Le duc de Savoie se retira à Montcallier, et jeta un renfort dans Coni, que Catinat n'osa pas assiéger, tant ses troupes avoient souffert dans la bataille. Il se borna à mettre le pays à contribution, et, après avoir renforcé les garnisons de Casal, Pignerol et Suse, se disposa à repasser les monts. A la première nouvelle de cette victoire, Louis XIV envoya à Turin M. de Chanlais, chargé de faire des propositions au duc de Savoie, pour le détacher de la cause des alliés, et cette négociation fut vivement appuyée par le pape, devenu partisan de la France; mais ce que proposoit Louis XIV n'étoit pas encore ce que vouloit le duc, qui crut devoir refuser.

1693.

1693. Les démarches de la France n'avoient pas obtenu moins de succès à Constantinople qu'à Rome. Le grand-visir étoit devenu pensionnaire et partisan de Louis; mais une guerre où les Turcs étoient engagés depuis si long-temps, et avec si peu de fruit, rendit ce ministre tellement odieux, que le grand-seigneur ne put apaiser les clameurs qu'en le déposant. Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à Constantinople s'empressèrent alors de renouveler leur médiation pour la paix avec l'empereur; mais leurs propositions furent toujours dédaigneusement rejetées. Pendant ce temps le général Heusler, qui commandoit les Impériaux en Transylvanie, réduisit les forteresses de Jeno et Villaguswar. Au commencement de juillet le duc de Croy prit le commandement en chef de l'armée allemande, et passant le Danube et la Saave, investit Belgrade. Le siége fut poussé pendant quelque temps avec beaucoup de vigueur; mais on l'abandonna à l'approche du visir, qui obligea les Impériaux à repasser la Saave, et envoya des partis faire des incursions dans la Haute-Hongrie. La puissance de la France n'avoit jamais été si imposante qu'à cette époque, où elle entretenoit une flotte formidable sur la mer, et quatre grandes armées en différentes parties de l'Europe. On vient de voir les opérations des François en Allemagne et en Piémont. Le comte de Noailles avoit investi Roses en Catalogne, vers la fin de mai, pendant que la place étoit bloquée par la flotte du comte d'Estrées. Elle se rendit au bout de quelques jours par capitulation, et il en fut de même du château d'Ampurias. La puissance espagnole se trouvoit tellement abaissée que Noailles auroit poursuivi ses conquêtes sans interruption, s'il n'eût été

obligé de détacher une partie de son armée pour renforcer Catinat en Piémont. 1693.

Affaires navales.

Rien ne pouvoit être moins glorieux pour les Anglois que leurs opérations maritimes de cet été. Le roi avoit commandé aux amiraux la plus grande diligence dans l'équipement des flottes, afin de pouvoir bloquer les ports de l'ennemi, et protéger le commerce, qui avoit beaucoup souffert de la part des armateurs françois; mais ils mirent tant de lenteur dans leurs dispositions, que les escadres ennemies étoient sorties de leurs ports avant que la flotte angloise fût en mer. Enfin, vers le milieu de mai, elle fut rassemblée à Sainte-Hélène, et prit à bord cinq régiments qu'on destinoit à une descente à Brest; entreprise qui ne fut point exécutée. Les escadres angloise et hollandoise, ayant opéré leur jonction, formèrent ainsi une flotte nombreuse et imposante; et le peuple anglois comptoit sur quelque grande expédition. Malheureusement les amiraux furent d'avis différents; leur dissidence les empêcha de rien effectuer d'important. Killigrew et Delaval n'échappèrent pas au soupçon de répugnance pour le service de Guillaume, et l'on prétendit que la France entretenoit des intelligences secrètes avec les mécontents d'Angleterre. Louis XIV avoit fait de prodigieux efforts pour réparer le désastre de sa flotte. Il avoit acheté plusieurs grands vaisseaux qu'il avoit transformés en bâtiments de guerre. Il avoit mis un embargo sur tous les navires de son royaume, jusqu'à ce que ses escadres fussent équipées, et avoit fait beaucoup de promotions parmi les troupes et les officiers de mer, expédient qui porta au plus haut degré l'émulation et l'activité. Dans le mois de mai sa flotte parut sur la Méditerranée, di-

1693. visée en trois escadres, qui formoient soixante-onze vaisseaux de ligne, sans compter les galliotes à bombes, les brûlots et les alléges.

Ce fut au commencement de juin que les flottes angloise et hollandoise mirent à la voile et entrèrent dans la Manche. Le 6 sir Georges Rooke fut détaché avec une escadre de vingt-trois vaisseaux pour parcourir les détroits, à l'effet de protéger le commerce. La grande flotte retourna à Torbay, pendant qu'il poursuivoit son voyage, ayant sous son escorte environ quatre cents vaisseaux marchands anglois, danois, hollandois, suédois, hambourgeois et flamands. Le 16 ses corvettes découvrirent une partie de la flotte françoise sous le cap Saint-Vincent, et le lendemain on la vit tout entière au nombre de quatre-vingts voiles. Seize vaisseaux ennemis prirent le devant sur l'escadre angloise. Sir Georges Rooke, par le conseil de l'amiral hollandois Vandergoés, résolut d'éviter, s'il étoit possible, un combat dont les suites pouvoient être si désastreuses. Il envoya ordre aux petits navires, qui étoient proches de terre, de se réfugier dans les ports de Faro, St.-Lucar et Cadix, dont ils n'étoient pas éloignés, pendant qu'il protégeroit lui-même le reste. Vers six heures du soir, dix vaisseaux de l'ennemi coupèrent deux vaisseaux de guerre hollandois, commandés par les capitaines Schrijver et Vander-Poel, qui, ne voyant aucun moyen d'échapper, essayèrent du moins de sauver le reste de la flotte en se dirigeant vers le côté de terre, où les François furent obligés de les suivre. Attaqués alors, ils se défendirent en désespérés; mais, accablés par le nombre, ils finirent par être pris. Un vaisseau de guerre anglois et une riche pinasse furent brûlés.

Les comtes de Tourville et d'Estrées s'emparèrent de vingt-neuf vaisseaux marchands, et en détruisirent cinquante. Sept des plus gros vaisseaux de Smyrne tombèrent au pouvoir de M. de Coetlogon, et quatre furent coulés à fond dans la baie de Gibraltar. On évalua la perte faite dans cette occasion à un million sterling. Cependant Rooke gagna le large par un vent frais, et, le 19, envoya le vaisseau de guerre *l'Allouette* porter la nouvelle de son désastre. Il gagna Madère, où il fit du bois et de l'eau, mit ensuite à la voile pour l'Irlande, et, le 3 août, arriva à Cork, avec cinquante voiles, y compris beaucoup de vaisseaux marchands. Il détacha pour Kinsale le capitaine Fairborne et toute son escadre, à l'exception de six vaisseaux de ligne, avec lesquels il eut ordre de joindre la grande flotte, qui croisoit dans la Manche. Le 25 août elle retourna à Sainte-Hélène, et les régiments furent débarqués. Quinze vaisseaux de ligne hollandois et deux frégates firent voile pour la Hollande, et l'on assigna pour la garde des côtes, durant l'hiver, vingt-six vaisseaux et sept brûlots. 1693.

Au lieu de poursuivre Rooke à Madère, les amiraux françois firent une tentative infructueuse sur Cadix, et bombardèrent Gibraltar, où les marchands aimèrent mieux couler à fond leurs vaisseaux que de les laisser exposés à tomber entre les mains des ennemis. Ces derniers parcoururent ensuite les côtes d'Espagne, détruisirent quelques vaisseaux anglois et hollandois à Malaga, Alicante, et en d'autres endroits, et retournèrent en triomphe à Toulon. Expédition dans les Indes occidentales.

A-peu-près à la même époque, sir François Wheeler revint en Angleterre avec son escadre, après une ex-

1693. pédition malheureuse dans les Indes occidentales. De concert avec le colonel Codrington, gouverneur des Iles-sous-le-vent, il avoit fait sur les îles de la Martinique et de la Dominique une entreprise sans résultat. Il étoit ensuite allé à Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, pour y concerter contre Quebec une expédition qui fut jugée impraticable, et il avoit fini par se diriger vers Placentia, qu'il n'auroit pas hésité à attaquer, sans la décision du conseil de guerre, qui rejeta ce projet. Ainsi déconcerté de toute manière, il avoit repris le chemin de l'Angleterre, et il arriva à Portsmouth, dans le plus mauvais état, et seulement avec la moindre partie de ses gens, les autres étant morts dans le cours de ce triste voyage.

Benbow bombarde Saint-Malo.

On fit au mois de novembre un nouvel effort contre l'ennemi. Le chef d'escadre Benbow, avec douze vaisseaux de ligne, quatre galliotes à bombes et dix brigantins, mit à la voile pour Saint-Malo, et jeta l'ancre à un demi-mille de la ville, qu'il canonna et bombarda pendant trois jours successivement. Ses gens débarquèrent ensuite dans une île, où ils brûlèrent un couvent. Le 29, à la faveur d'une nuit ténébreuse, d'un vent frais et d'une forte marée, ils firent avancer un brûlot d'une construction particulière, appelé *l'Infernal*, pour incendier la ville. Mais il donna contre un rocher, avant d'être arrivé à l'endroit de sa destination, en sorte que l'ingénieur fut obligé d'y mettre le feu et de se retirer. Le navire sauta, après avoir brûlé quelque temps, et l'explosion fut si violente, que toute la ville en fut ébranlée, comme d'un tremblement de terre; trois cents maisons souffrirent considérable-

ment; toutes les vitres furent brisées, et la commotion se fit sentir à trois lieues à la ronde. Un cabestan du poids de deux cents livres fut jeté sur la place, où il écrasa par sa chute une maison. La plus grande partie des murs du côté de la mer s'écroula. Tout cet horrible fracas plongea les habitants dans la plus profonde consternation, et en cette conjoncture un petit nombre de troupes auroient pu s'emparer de la ville, sans trouver aucune résistance : mais il n'y avoit pas un seul soldat à bord. Cependant les matelots prirent et démolirent le fort de Quince, et firent éprouver le plus grand dommage à la ville de Saint-Malo, d'où tant d'armateurs étoient sortis pour infester le commerce anglois. Quoique cette entreprise eût été habilement dirigée, et n'eût pas été sans quelque succès, les clameurs du peuple ne firent qu'augmenter de plus en plus. On ne se faisoit pas scrupule de dire que les intérêts de la nation étoient trahis, et les secrétaires d'état n'étoient pas même à l'abri des soupçons. On soutenoit que les François étoient toujours informés d'avance des moindres mouvements des Anglois, et prenoient leurs mesures en conséquence; on rapprochoit beaucoup de particularités qui sembloient justifier les soupçons de trahison : mais c'étoit plutôt au mélange et à la division du ministère qu'il falloit attribuer le peu de succès de la nation. Au lieu d'agir de concert pour le bien public, les ministres employoient toute leur influence à se rendre odieux, et à s'entraver les uns les autres. Le peuple s'élevoit en général contre le marquis de Caermarthen, les comtes de Nottingham et de Rochester, qui avoient ac-

1693.

1693. quis beaucoup de crédit auprès de la reine, et croyoit que la haine dont ils étoient animés contre les whigs les rendoit infidèles à la nation.

Le roi de France a recours à la médiation du Danemarck.

Mais si les Anglois étoient mécontents, les François, en dépit de toutes leurs victoires, étoient dans un état assez malheureux. Leur pays étoit désolé par une cruelle famine, causée tant par l'intempérie des saisons que par la guerre, qui ne laissoit pas assez de bras à l'agriculture. Malgré toute la prévoyance et tous les efforts du ministère françois, qui fit venir des blés de Suède et de Danemarck, qui en taxa rigoureusement le prix, ne négligea rien pour faire fournir les marchés, et distribua des sommes considérables parmi les indigents, une foule de malheureux périrent de misère, et la détresse s'étendit dans tout le royaume. Louis XIV, au milieu de tous ses succès, n'étoit pas exempt de chagrin; il voyoit ses sujets épuisés par une guerre ruineuse, où les avoit engagés son ambition; il négocioit séparément avec chacune des puissances alliées, pour la détacher de la grande confédération, et sollicitoit les états du nord de se rendre médiateurs d'une paix générale. Il fut présenté par le ministre danois au roi Guillaume un mémoire d'après lequel il pouvoit juger que le roi de France étoit disposé à acheter la paix par quelques concessions considérables. Mais Guillaume, dont l'ambition et la vengeance n'étoient pas satisfaites, et qui pouvoit tirer de ses sujets de nouveaux secours, quoiqu'ils fussent déja assez chargés d'impôts, rejeta les conditions proposées.

Les jacobites avoient observé avec attention les progrès du mécontentement en Angleterre, et l'avoient fomenté avec leur activité ordinaire. La dernière décla-

ration du roi Jacques étoit conçue en termes si impérieux, que ceux même qui favorisoient ses intérêts s'en étoient offensés. Le comte de Middleton se rendit à Saint-Germain au commencement de l'année, et obtint une nouvelle déclaration, qui contenoit, avec une promesse d'amnistie sans exceptions, toutes les autres concessions que des sujets pouvoient exiger. Vers la fin de mai, deux individus nommés l'un Canning et l'autre Dormer, furent arrêtés pour en avoir distribué des copies, jugés à Old-Bailey, déclarés coupables d'avoir, non seulement répandu, mais aussi composé des écrits faux et séditieux, et condamnés à une amende de cinq cents marcs chacun, ainsi qu'à être attachés trois fois au pilori, et à fournir caution pour leur conduite à venir. Mais aucune circonstance ne jeta sur ce régne plus de défaveur que l'affaire d'Anderton, supposé imprimeur de quelques écrits contre le gouvernement. Mis en jugement pour cause de haute-trahison, il se défendit avec force, malgré les insultes et la partialité d'un tribunal impitoyable. Comme on ne trouvoit contre lui que des présomptions, les jurés se firent scrupule d'émettre un sentiment qui dût lui coûter la vie, jusqu'à ce qu'ils fussent fortement réprimandés par le juge Treby, et alors ils déclarèrent l'accusé coupable. En vain eut-il recours à la clémence de la reine : il fut exécuté à Tyburn, laissant une pièce où il protestoit solennellement contre la décision du tribunal, formé, disoit-il, non pour le juger, mais pour le déclarer convaincu ; du reste, il prioit le ciel de pardonner sa mort aux jurés. La sévérité du gouvernement fut aussi remarquée dans l'affaire de quelques aventuriers, qui, ayant armé en course pour croiser contre les Anglois,

1693.

1693. sous les auspices du roi Jacques et de Louis XIV, avoient été pris par les vaisseaux de Guillaume. Le docteur Oldys, avocat du roi, reçut ordre de les poursuivre, comme coupables de haute-trahison et de piraterie; mais il refusa de procéder contre eux, déclarant, dans un avis écrit, qu'ils n'étoient ni traîtres, ni pirates. Il soutint son opinion devant le conseil par des arguments auxquels répondit le docteur Littleton, qui fut nommé à sa place, et les prisonniers furent exécutés. Les jacobites ne manquèrent pas alors d'employer contre le gouvernement les mêmes armes dont leurs adversaires s'étoient si bien servis sous le dernier règne. Ils s'élevèrent contre l'esprit vindicatif de l'administration, qu'ils accusèrent d'encourager les délateurs et les faux témoins, accusation qui n'étoit que trop fondée.

Les amis de Jacques en Écosse, formoient toujours des projets en faveur de ce prince : mais leur correspondance fut découverte, et leurs projets déjoués par la vigilance du ministère écossois. Le secrétaire-d'état Jonston, non seulement avoit l'œil sur toutes leurs manœuvres, mais même, par une adroite distribution des libéralités et des faveurs de la cour, il sut si bien apaiser le mécontentement des presbytériens, que le roi ne vit plus aucun risque à assembler le parlement. Les chefs du parti de l'église furent appelés à divers emplois, et le duc d'Hamilton, qui s'étoit réconcilié avec le gouvernement, fut nommé commissaire. La session s'ouvrit le 18 avril, et dès qu'on eut pris lecture de la lettre du roi, conçue dans les termes les plus flatteurs, le parlement donna des marques non équivoques de ses bonnes dispositions envers la cour. Il fit à la lettre du prince une réponse pleine de témoignages

d'attachement, vota la création de six nouveaux régiments écossois, et une subvention de plus de cent cinquante mille livres sterling pour sa majesté, passa une loi à l'effet de lever des hommes pour le service de la marine, porta une amende contre tous les absents, à quelque classe qu'ils appartinssent, et déclara vacants les emplois de tous ceux qui refusoient un serment dont l'esprit étoit de reconnoître pour nuls les prétendus droits de Jacques. Le parlement ordonna ensuite une enquête relativement à un projet d'invasion, publia quelques lettres interceptées, qu'on supposoit écrites au roi Jacques par Nevil Payne, qui fut emprisonné et menacé d'être mis en jugement pour haute-trahison. Mais il sut éviter le danger, en menaçant à son tour d'accuser ceux qui avoient fait leur paix avec le gouvernement. Un acte fut passé en faveur de tous les membres du clergé épiscopal qui voudroient prêter les serments avant le 10 juillet. Tout ce que l'assemblée générale exigea d'eux fut un consentement de souscrire à la profession de foi, et de reconnoître les presbytériens seuls comme investis du gouvernement de l'église d'Écosse. Mais ils ne voulurent point se soumettre à ces conditions, et ne prêterent point serment dans le délai prescrit; en sorte qu'on les déclara déchus de tout droit légal à leurs bénéfices. Ils les gardèrent cependant, et reçurent même des assurances particulières de la protection du roi. C'étoit une des maximes politiques de Guillaume de faire la cour à ses ennemis domestiques; mais il n'en retira jamais aucun fruit. Cette indulgence irrita les presbytériens, et leur premier mécontentement commença à se réveiller. 1693.

Le roi ayant obtenu des états-généraux l'augmenta-

1693. Le roi retourne en Angleterre.

tion de leurs forces de terre et de mer pour la campagne suivante, s'embarqua pour l'Angleterre, et arriva à Kensington le 13 octobre. Voyant le peuple mécontent, le commerce de plus en plus affoibli, les affaires d'état mal conduites, et les ministres occupés à s'accuser les uns les autres, il sentit la nécessité d'opérer des changements. Sunderland, le premier de ses conseillers, lui représenta que les torys étoient prononcés contre la continuation d'une guerre dont on n'avoit recueilli que des pertes et des revers, mais que les whigs étoient plus traitables, et le seconderoient plus volontiers, soit par la crainte d'une invasion et des succès du papisme, soit par le desir d'être recherchés de la couronne, soit enfin par la perspective des avantages qu'ils pouvoient trouver à avancer de l'argent au gouvernement sur les fonds alloués par le parlement. Guillaume examina attentivement toutes ces représentations; et cependant le parlement s'assembla le 7 novembre. Le roi, dans son discours, exprima son ressentiment contre les auteurs des désastres éprouvés sur mer, insista sur la nécessité d'augmenter les forces navales, ainsi que les forces de terre, et demanda à cet effet une subvention convenable. Afin de disposer les communes à la condescendance, il avoit déja renvoyé de son conseil le comte de Nottingham, celui de tous les ministres qui étoit le plus odieux au peuple. Il auroit été à l'instant remplacé par le comte de Shrewsbury; mais celui-ci, craignant que ce ne fût plutôt un changement de ministre qu'un changement de système, se défendit pendant quelque temps, jusqu'à ce que le roi lui eût assuré positivement que ses scrupules n'étoient point fondés. Alors seulement il accepta la place de secrétaire-d'état. D'au-

tres changements furent opérés dans l'intérêt des whigs, à Londres et dans le reste du royaume; divers emplois de confiance furent donnés à des membres de ce parti. Mais les torys étoient trop puissants dans la chambre des communes pour s'en décourager, et un grand nombre d'entre eux conservèrent leurs places. 1693.

Enquête relative aux désastres éprouvés sur mer.

Le sixième jour après l'ouverture de la session, les communes résolurent à l'unanimité de seconder de tous leurs moyens le gouvernement de Guillaume, de rechercher les causes des désastres éprouvés sur mer, et d'aviser aux moyens de protéger le commerce. La compagnie de Turquie fut sommée de produire les pétitions qu'elle avoit présentées aux commissaires de l'amirauté pour obtenir un convoi. Le lord Falkland, qui étoit à la tête de ces commissaires, délivra des copies de tous les ordres expédiés à sir Georges Rooke, relativement à la flotte affectée aux détroits, avec une liste de tous les vaisseaux qui étoient alors en commission. Il parut dans le cours de cette enquête que les malheurs de la flotte de Rooke devoient être attribués en grande partie à la mauvaise conduite des amiraux, et à la négligence des pourvoyeurs. Les uns et les autres eurent pour eux la majorité dans les communes. M. Harley, l'un des commissaires pour régler les comptes des dépenses publiques, remit un rapport contenant une accusation de péculat contre le lord Falkland. Rainsford, receveur des droits et émoluments de la marine, avoua qu'il avoit reçu et payé de plus fortes sommes qu'il n'étoit porté sur les comptes, et qu'en particulier il avoit délivré quatre mille livres sterling au lord Falkland, par ordre de sa majesté. Ce lord avoit déclaré devant les commissaires qu'il avoit compté la moitié de

1693. cette somme par ordre du roi, à une personne qui n'étoit membre ni de l'une ni de l'autre chambre, et que le reste étoit encore entre ses mains. Rainsford annonça qu'il avoit la lettre originale que le lord lui avoit adressée pour lui demander l'argent. Celui-ci s'étant fait représenter cette pièce, s'en empara, circonstance qui excita la colère de la chambre à un tel degré, qu'il fut proposé de l'envoyer à la Tour, et cette proposition ne fut rejetée qu'après de très vifs débats. Toutefois la chambre voulut lui faire sentir son mécontentement, et le réprimanda en pleine séance. Les lords ayant fait aussi des recherches sur les causes du peu de succès qu'on avoit eu sur mer, de vifs débats s'engagèrent sur ce point. Enfin, il fut déclaré, à la simple majorité, que les amiraux s'étoient conduits comme ils le devoient d'après les ordres qu'ils avoient reçus. Cette décision fut un triomphe sur les whigs de la chambre, qui avoient porté dans cette affaire beaucoup de chaleur. Ils protestèrent contre la déclaration de la majorité, non sans une grande apparence de raison. Le premier soin des lords fut ensuite de disculper le comte de Nottingham, sur lequel sembloit retomber tout le blâme, si les amiraux étoient innocents. Dans la vue de se décharger de ce blâme sur Trenchard, secrétaire-d'état, du parti des whigs, le comte fit savoir à la chambre qu'il avoit reçu de Paris au commencement de juin un avis contenant la liste des vaisseaux françois, et le temps où ils devoient mettre à la voile; que cet avis avoit été communiqué à un comité du conseil, et particulièrement au secrétaire-d'état Trenchard, dont une des attributions étoit de transmettre les instructions aux amiraux. Il y eut à ce sujet deux conférences entre

les lords et les communes. Trenchard donna sa défense par écrit, et il fut à son tour mis à couvert par les efforts du ministère, où dominoit alors le crédit des whigs. Ce fut ainsi qu'une enquête d'un intérêt si national, et dont le principe étoit dans un passage même du discours du roi, où il exprimoit son ressentiment contre les coupables, fut étouffée par l'influence de la cour, parceque cette enquête sembloit devoir atteindre une de ses créatures. Cependant on ne pouvoit douter que l'intérêt public n'eût été sacrifié, dans les circonstances dont il s'agissoit, à l'animosité réciproque des ministres, quoique d'ailleurs on ne pût y voir aucune trahison préméditée. L'accusation contre le lord Falkland ayant été reprise dans la chambre des communes, il parut que ce lord avoit demandé au roi et reçu de sa majesté les deux mille livres sterling qui étoient restées de l'argent payé par Rainsford. C'est ce motif qui le fit déclarer coupable de haute-malversation et d'abus de confiance, et il fut mis à la Tour; néanmoins, au bout de deux jours, il fut élargi à sa requête.

1693.

Des sommes énormes sont accordées pour le service de l'année suivante.

Harley, Foley et Harcourt présentèrent à la chambre un état de recette et de dépense des revenus, avec deux rapports des commissaires des comptes relatifs à certaines sommes qui avoient été affectées à des dépenses secrètes, ou dont on avoit disposé en faveur des membres du parlement. C'étoit une découverte des pratiques les plus scandaleuses dans l'art de la corruption, art déplorable qui avoit été également exercé sur les membres des deux partis, par des largesses, des concessions, des places, des pensions et augmentations d'appointements. Les mécontents observoient avec raison que la chambre des communes étoit si bien maniée

1693. par la cour que le roi pouvoit se jouer des bills, fouler aux pieds toutes les réclamations, rendre les comptes illusoires et modifier à son gré les articles du traité de Limerick. Lorsque les communes s'occupèrent des dépenses pour l'année suivante, le roi demanda quarante mille hommes pour la marine, et plus de cent mille pour le service de terre. Avant de prendre en considération des demandes aussi exorbitantes, la chambre accorda quatre cent mille livres sterling à titre d'avances, afin d'apaiser les clameurs et l'exaspération des gens de mer, à qui il étoit dû un million sterling de paie. Les communes votèrent ensuite le nombre d'hommes demandé pour la marine. Mais elles furent si surprises de la demande concernant l'armée de terre, qu'elles crurent devoir agir de manière à témoigner qu'elles avoient encore quelques égards pour leur patrie. Elles invoquèrent les traités existants entre le roi et ses alliés, examinèrent les divers contingents de troupes fournis par les puissances respectives, consentirent à une augmentation de la part de l'Angleterre, et fixèrent à quatre-vingt-trois mille cent vingt et un hommes, y compris les officiers, l'état militaire de cette année. Elles allouèrent pour l'entretien de ces troupes la somme de deux millions cinq cent trente mille cinq cent neuf livres sterling, votèrent deux millions pour la marine, et environ cinq cent mille livres sterling pour combler les déficits dans les annuités et la taxe par tête; en sorte que les subsides s'élevèrent à près de cinq millions sterling et demi, qui devoient être levés au moyen d'un impôt de quatre schellings par livre sterling sur le produit des terres, d'une augmentation sur les annuités, d'une augmenta-

tion de l'accise sur la bière, d'un nouveau droit sur le sel et d'une loterie. 1693.

Quoique les mécontents dans le parlement ne pussent mettre des bornes à ces profusions, ils tentèrent d'affoiblir le crédit de la cour en faisant revivre les bills de la session précédente à l'avantage du peuple, entre autres le bill qui régloit les procès en matière de haute-trahison, celui qui avoit pour objet la convocation plus fréquente des parlements, et celui qui tendoit à assurer la liberté et l'impartialité des délibérations des chambres. Le premier fut négligé dans la chambre des lords, le second fut rejeté, et les communes adoptèrent le dernier, dans la supposition qu'il seroit écarté dans l'autre chambre. Cependant les lords le renvoyèrent avec certains amendements, qui ne furent point agréés des communes. Il s'ensuivit une conférence, par suite de laquelle les pairs retirèrent leurs amendements, et adoptèrent le bill. Mais le roi ne voulut point le sanctionner. Rien ne pouvoit être moins populaire et plus dangereux que ce refus, dans une telle conjoncture. Les communes, afin de recouvrer quelque crédit parmi le peuple, se déterminèrent à désapprouver la conduite de sa majesté. La chambre se forma en comité secret pour prendre en considération l'état du royaume. Elle déclara que quiconque avoit conseillé au roi de refuser sa sanction au bill étoit l'ennemi de leurs majestés et de la nation. Elle présenta aussi une adresse où, en exprimant le déplaisir qu'un tel refus lui causoit, elle supplioit sa majesté d'écouter plutôt à l'avenir les avis de son parlement que les conseils de quelques particuliers mus par des intérêts personnels qui différoient beaucoup

1693. de ceux du monarque et du peuple. Le roi remercia les communes de leur zèle, leur assura qu'il avoit les plus grands égards pour leurs prérogatives, et qu'il regarderoit comme ennemis tous les partis qui tenteroient d'affoiblir la confiance entre le souverain et le peuple. Cette réponse générale fut loin de satisfaire les membres de l'opposition. Un jour ayant été fixé pour la prendre en considération, un violent débat s'engagea et fut soutenu de part et d'autre avec autant d'éloquence que d'aigreur. Il fut enfin proposé de présenter une nouvelle adresse pour demander une réponse plus positive; mais une grande majorité rejeta
1694. cette proposition.

Établissement de la banque en Angleterre.

La ville de Londres demanda par une pétition au parlement qu'il fût créé un établissement pour les orphelins dont les biens avoient été scandaleusement dissipés. Une semblable demande avoit été faite à la session précédente, et rejetée comme ne pouvant se réaliser qu'au moyen d'un impôt sur la nation. Mais cette fois on écarta tout scrupule, et la chambre passa pour cet objet un bill en plusieurs articles, qui établissoit une augmentation d'impôts sur les terrains, aqueducs, et autres immeubles appartenant à la cité, qui soumettoit à une taxe les apprentis et les maîtres, et fixoit un droit à prélever sur les vins et les charbons importés à Londres. Le 23 mars, ce bill reçut la sanction royale, et Guillaume saisit cette occasion d'exciter le zèle et la diligence des chambres, attendu que la saison étoit fort avancée, et que l'ennemi pressoit ses préparatifs, afin d'entrer de bonne heure en campagne. L'établissement d'une banque nationale, à l'imitation de celles d'Amsterdam et de Gênes, avoit été proposé

au ministère, comme une institution aussi favorable au crédit et à la sécurité du gouvernement qu'à l'accroissement du commerce et à la circulation de l'argent. Le docteur Hughes Chamberlain présenta un projet d'après lequel on mettroit en circulation un certain nombre de billets portant créance hypothécaire. Mais ce fut le plan de Guillaume Paterson qui prévalut par le crédit de Michel Godfrey et de plusieurs autres spéculateurs très actifs. Ce plan étoit fondé sur l'idée d'un fonds effectif et de valeurs destinées à être mises en circulation sur le crédit d'un capital considérable. Quarante marchands souscrivirent pour la somme de cinq cent mille livres sterling, comme fonds effectif; et pour un million sterling de billets en circulation destiné à être prêté au gouvernement à huit pour cent. Le fonds d'argent comptant devoit rapporter le même intérêt. Quand le plan eut été mûri dans le cabinet, et qu'on se fut assuré, pour l'adoption, de la majorité du parlement, les partisans de la cour le présentèrent à la chambre des communes, et s'étendirent sur les avantages qui en résulteroient pour la nation. Ils dirent que ce projet avoit pour but de la délivrer des manœuvres des éxacteurs et des usuriers, d'abaisser les intérêts, d'élever la valeur des terres, de relever et d'affermir le crédit public, d'étendre la circulation, d'améliorer ainsi le commerce, de faciliter les subsides annuels, et d'unir plus étroitement le peuple au gouvernement. Cette mesure fut vigoureusement combattue par un nombreux parti, qui soutenoit que ce seroit un vrai monopole, que la banque envahiroit tout l'argent du royaume, que les fonds n'étant destinés qu'à seconder les vues du gouvernement, l'emploi qu'on en feroit 1694.

1694. pouvoit favoriser les actes les plus arbitraires du pouvoir, qu'au lieu d'être utile au commerce, ce moyen ne serviroit qu'à en diminuer les ressources, en inspirant au peuple le desir d'employer ses fonds à l'agiotage, qu'il ne produiroit qu'une multitude de courtiers et de spéculateurs pressurant leurs compatriotes, encourageant la fraude et le jeu, et corrompant les mœurs de la nation. En dépit de toutes ces objections, le bill passa dans les deux chambres. Il portoit une création de fonds pour la garantie et l'avantage des actionnaires; il donnoit pouvoir au roi de les réunir en société sous le titre de gouverneur et compagnie de la banque d'Angleterre, avec faculté de dissoudre la communauté au premier août 1705, mais seulement après le remboursement des capitaux, et après l'avoir prévenue une année d'avance. Le bill renfermoit quelques autres clauses qui approprioient cette banque au service public. La souscription fut remplie en dix jours, et les directeurs de la banque complétèrent le paiement avant l'expiration du délai prescrit par l'acte, quoiqu'ils n'eussent encore reçu que sept cent mille livres sterling des fonds souscrits. Tous ces fonds n'ayant point produit le résultat qu'on en avoit attendu, les communes passèrent un bill pour soumettre à un droit de timbre le papier, parchemin ou vélin employé aux actes sous seing-privé, et, pour comble d'oppression, elles établirent une forte taxe sur les voitures, sous le nom de *bill pour régler le service des voitures de louage et relais*.

Charte de la compagnie des Indes

Les communes, dans une clause d'un bill pour établir une taxe sur les actions des compagnies, déclaroient nulle et comme non-avenue la charte de toute

compagnie qui ne se seroit point acquittée de cette taxe au terme fixé. La compagnie des Indes orientales ayant négligé de satisfaire à ce paiement, on crut généralement que le ministère saisiroit cette occasion d'abolir un monopole contre lequel s'étoient élevées tant de plaintes. Mais les directeurs entreprirent de se défendre, et, loin que la dissolution fût prononcée, ils obtinrent la promesse d'une nouvelle charte. On n'en fut pas plus tôt informé que les anciens démêlés entre cette compagnie et ses adversaires se ranimèrent avec une telle force, que le conseil crut devoir entendre les deux partis. Cette audience n'ayant eu aucun résultat, les négociants antagonistes de la compagnie demandèrent, par une pétition, que la nouvelle charte fût différée. Des adresses pour le même objet furent présentées par un grand nombre d'autres commerçants. Une réponse écrite fut publiée par la compagnie. Les marchands firent imprimer une réplique, où ils essayoient de convaincre la compagnie d'actes injurieux pour les lois, tendant au scandale de la religion, au déshonneur de la nation, à l'oppression du peuple, à la ruine du commerce. Ils observoient que deux vaisseaux particuliers avoient exporté en une année trois fois autant de draps que la compagnie en avoit exporté en trois ans; ils offrirent d'envoyer aux Indes en une année plus de draps et de marchandises angloises que la compagnie n'en avoit exporté en cinq, de fournir au gouvernement cinq cents tonneaux de salpêtre à un prix au-dessous du prix ordinaire de plus de moitié, et représentèrent que la compagnie ne chargeoit jamais ses vaisseaux en Angleterre, et ne les rechargeoit point dans les Indes orientales. Toutes ces remon-

1694. orientales.

1694. trances ne purent empêcher que la charte ne fût revêtue du grand-sceau. Les concessions qu'elle renfermoit étoient toutefois limitées de manière à ne pas dégénérer en privilége exclusif, et le texte même de la charte assujettissoit la compagnie à tous les changements, restrictions et modifications que le roi jugeroit convenable d'établir avant le 29 septembre. Cette indulgence et d'autres faveurs accordées à la compagnie furent secrétement achetées au ministère, et donnèrent lieu à beaucoup de cris contre le gouvernement. Les négociants publièrent un exposé de toute cette affaire, et demandèrent, par pétition, à la chambre des communes, que la liberté qu'ils avoient de commercer aux Indes orientales fût confirmée par le parlement. Une autre pétition fut présentée par la compagnie, pour demander que sa nouvelle charte reçût la sanction parlementaire. De part et d'autre on fit des démarches auprès de chaque membre en particulier. La chambre ayant examiné les différentes chartes, déclara que tous les sujets de l'Angleterre avoient également droit de commercer aux Indes orientales, à moins que ce commerce ne leur fût prohibé par acte du parlement.

Bill général de *naturalisation.*

Mais rien n'attira plus l'attention du public qu'un bill qui fut présenté à la chambre pour une naturalisation générale de tous les protestants étrangers. Les partisans de cette mesure alléguoient qu'une grande partie des terres d'Angleterre restoient sans culture; que la force d'une nation étoit dans le nombre de ses habitants; que la population étoit diminuée par la guerre et les voyages à l'étranger; que beaucoup de protestants, persécutés en France et dans d'autres pays, passeroient avec joie dans une terre de liberté,

et y transporteroient leurs richesses et leurs manufactures; que la nation s'étoit très bien trouvée de la protection accordée aux réfugiés qui s'étoient déja établis dans le royaume; qu'ils y avoient introduit de nouveaux procédés de fabrication, étendu l'industrie, et abaissé le prix du travail, circonstance fort importante pour le commerce, opprimé comme il l'étoit par les taxes, et exposé aux plus grands dangers de la part de l'ennemi. Les adversaires du bill objectoient avec beaucoup de véhémence qu'il rendoit vénal le droit naturel des Anglois; que si toutes les terres n'étoient pas cultivées, il ne falloit l'attribuer qu'au malheur des temps; que les étrangers, une fois admis aux priviléges du commerce anglois, s'enrichiroient aux dépens de leurs bienfaiteurs, pour transporter ensuite dans leur pays natal les fortunes qu'ils auroient acquises; que la diminution dans le prix du travail étoit un mal pour la nation, plusieurs milliers d'ouvriers anglois se trouvant dans la détresse, faute d'être occupés, et que le prix des aliments étoit assez élevé pour que ceux mêmes qui travailloient eussent peine à fournir du pain à leurs familles. Ils ajoutoient que les auteurs du bill se proposoient au fonds d'augmenter tellement le nombre des non-conformistes, qu'ils fussent en équilibre dans le corps politique avec les membres de l'église anglicane, et de mettre ainsi les sujets dans une plus grande dépendance de la couronne. Sir Jean Knight, membre de la chambre, dans un discours plein d'amertume, exagéra les funestes conséquences du bill. Ce discours, imprimé et répandu dans le royaume, excita parmi le peuple une fermentation telle qu'on n'en avoit point vu de semblable depuis la révolution. On s'écria que toutes

1694.

1694. les places seroient conférées à des Hollandois, qui bientôt voudroient modifier à leur gré la religion et les institutions, et sir Jean Knight fut exalté comme le sauveur de la nation. Les partisans de la cour, irrités de ces clameurs, se plaignirent à la chambre que le discours de Knight eût été imprimé; et cet orateur fut menacé d'expulsion et d'emprisonnement. Il crut alors devoir désavouer cette pièce, qui fut brûlée par la main du bourreau; mais ce sacrifice ne fit qu'accroître l'effervescence populaire, qui en vint à un tel degré de violence, que le parti de la cour trembla, et le bill fut mis de côté pour le moment.

Lord Coningsby et M. Porter avoient commis en Irlande les actes d'oppression les plus criants. Ces vexations avoient été exposées, dans la dernière session, par les mêmes gentilshommes qui s'étoient plaints de l'administration de lord Sidney; mais les coupables avoient été mis à couvert par le ministère. Cette fois ils furent accusés par le comte de Bellamont, qui étoit, aussi-bien qu'eux, membre de la chambre des communes. Après avoir examiné les charges produites contre eux, les communes, qui étoient alors à la dévotion de la cour, déclarèrent que, vu la situation des affaires en Irlande, elles ne pensoient pas qu'il y eût lieu à accusation. Durant le cours de cette session l'Angleterre eut à déplorer une nouvelle infortune, la mort de sir François Wheeler, qui avoit été nommé commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. Les instructions qu'il avoit reçues portoient qu'il devoit escorter les vaisseaux marchands chargés pour la Turquie, l'Espagne et l'Italie; il avoit ordre de croiser, pendant un mois, dans une latitude déterminée, pour protéger

le retour de la flotte des galions espagnols, de laisser à Cadix une partie de son escadre, destinée à couvrir le commerce d'Angleterre, de tenir la Méditerranée avec le reste, de se joindre à la flotte d'Espagne lorsqu'elle reviendroit, et d'agir de concert avec elle, jusqu'à ce qu'il eût été joint par la flotte de Turquie et celle des détroits, qu'il devoit ramener en Angleterre. Il mit à la voile de Sainte-Hélène à la fin d'octobre, et arriva à Cadix, au mois de janvier, avec les vaisseaux qu'il escortoit. Après y avoir laissé le contre-amiral Hopson, il s'avança sur la Méditerranée; dans la baie de Gibraltar, il eut à essuyer une effroyable tempête dans un endroit où le terrain étoit si vaseux que l'ancre ne put y prendre : on tenta néanmoins cet expédient. Un grand nombre de vaisseaux furent jetés à la côte, et plusieurs y périrent : celui que montoit l'amiral coula à fond; et cet officier fut englouti dans les flots avec tout son équipage, à l'exception de deux Maures qui furent miraculeusement sauvés. On perdit deux autres vaisseaux de ligne, trois petits bâtiments, et six vaisseaux marchands. Les vaisseaux qui restoient avoient tant souffert, qu'au lieu de poursuivre leur route ils rentrèrent à Cadix pour s'y faire radouber et éviter l'attaque des François, qui tenoient encore la mer, sous le commandement de Château-Renaud et de Gabaret. Le 25 avril le roi termina la session par un discours qui n'eut rien de remarquable.

1694.

Tentative de descente à la baie de Camaret.

Louis XIV, fatigué d'une guerre qui appauvrissoit son royaume, continuoit ses démarches auprès du duc de Savoie, et, par l'intermédiaire de la cour de Rome, tentoit auprès du roi d'Espagne quelques négociations qui n'eurent aucun succès. Il prit le parti de se tenir

1694. par-tout sur la défensive pendant la campagne suivante, excepté en Catalogne, où ses forces navales devoient s'entendre avec le comte de Noailles, qui commandoit l'armée de terre. Le roi Guillaume ayant eu avis de leur projet contre Barcelone, mit tout en œuvre pour empêcher la jonction des escadres de Brest et de Toulon. Dans ce dessein il ordonna à Russel de se mettre en mer aussitôt que la flotte seroit en état; mais l'escadre de Brest avoit déja mis à la voile avant que celui-ci fût arrivé à Portsmouth. Le 3 mai l'amiral quitta Sainte-Hélène avec les escadres combinées d'Angleterre et de Hollande, au nombre de quatre-vingt-dix vaisseaux, sans compter les frégates, les brûlots et les alléges. Il détacha le capitaine Pritchard de Monmouth avec deux brûlots, pour détruire un convoi de vaisseaux marchands françois, près la baie du Conquet, et, dès que cet ordre fut exécuté, il regagna Sainte-Hélène, où il avoit laissé sir Cloudesley Shovel avec une escadre, pour prendre à bord quelques troupes de terre destinées à une descente sur les côtes de France. Dès que ces troupes furent embarquées, sous les ordres du général Ptolemache, toute la flotte remit à la voile le 29 mai. Il fut convenu, dans un conseil de guerre composé des officiers de terre et de mer, qu'une partie de la flotte désignée pour cette expédition se sépareroit du reste, et s'avanceroit vers la baie de Camaret, où l'on débarqueroit les troupes. Le 5 juin le lord Berkeley, qui commandoit cette escadre, partit avec la grande flotte, et le 7 il jeta l'ancre entre les baies de Camaret et de Bertaume. Le lendemain le marquis de Caermarthen, depuis duc de Leeds, qui servoit sous Berkeley, en qualité de contre-amiral de la division

bleue, entra dans la baie de Camaret avec deux gros vaisseaux et six frégates, pour protéger le débarquement des troupes. Les François avoient reçu avis du projet, et pris de telles précautions, sous la conduite de Vauban, que les Anglois eurent à essuyer un feu terrible de batteries nouvellement élevées, aussi-bien que le feu d'un corps considérable de troupes; et, quoique celui de leurs vaisseaux fût aussi très actif, les soldats ne purent observer dans leur descente aucun ordre régulier. Un grand nombre furent tués dans des chaloupes découvertes avant de pouvoir atteindre le rivage, et ceux qui débarquèrent furent promptement repoussés, malgré tous les efforts du général Ptolemache, qui reçut à la cuisse une blessure qu'on jugea mortelle. Sept cents soldats périrent dans cette occasion, outre ceux qui furent tués à bord des bâtiments. Le vaisseau de guerre *le Monk* fut remorqué avec beaucoup de difficulté; mais une frégate hollandoise, de trente canons tomba entre les mains de l'ennemi.

1694.

Après cette malheureuse entreprise, lord Berkeley, de l'avis du conseil de guerre, mit à la voile pour l'Angleterre, et à Sainte-Hélène il reçut ordre de la reine d'assembler un conseil de guerre pour délibérer sur la manière la plus avantageuse d'employer les vaisseaux et les troupes. On résolut de faire quelque tentative sur les côtes de Normandie. Dans cette vue les vaisseaux remirent à la voile le 5 juillet. Ils bombardèrent Dieppe, et réduisirent en cendres la plus grande partie de cette ville. Le Havre-de-Grace fut aussi bombardé, mais souffrit beaucoup moins. Les Anglois harassèrent les troupes françoises, qui suivoient le rivage à mesure qu'ils parcouroient la côte, et qui étoient obligées

1694. d'employer la force pour retenir dans les villes les habitants consternés. Berkeley retourna le 26 à Sainte-Hélène, où il quitta la flotte, dont le commandement fut dévolu à sir Cloudesley Schovel. Cet officier ayant reçu des instructions pour tenter une entreprise sur Dunkerque, prit sa route par les dunes, où il fut joint par Meesters avec vingt-six pilotes hollandois. Le 12 septembre il parut devant Dunkerque, et le lendemain il fit avancer la galère *le Charles* avec deux galiotes à bombes, et autant de machines appelées *infernales*. On y mit le feu, mais sans effet, et le projet fut manqué. Alors Shovel se dirigea sur Calais, qu'il bombarda presque sans fruit. Il regagna ensuite les côtes d'Angleterre, et les galiotes à bombes, ainsi que les machines, furent envoyées dans la Tamise.

L'amiral Russel secourt Barcelone.

Pendant que tout cela se passoit, l'amiral Russel, avec la grande flotte, mit à la voile pour la Méditerranée. Ayant été joint par le contre-amiral Neville, qui venoit de Cadix, ainsi que par Callembergh et Evertzen, il se dirigea vers Barcelone, qu'assiégeoient la flotte et l'armée françoises. A son approche Tourville se hâta de se retirer dans le port de Toulon, et Noailles abandonna son entreprise. Les affaires de l'Espagne étoient dans un état si déplorable que, si le secours n'étoit pas arrivé si à propos, la ruine du royaume étoit presque inévitable. Tant que Russel tint la Méditerranée, l'amiral françois n'osa pas se montrer, et tous ses projets furent déconcertés. Après avoir maintenu sur ces mers, durant tout l'été, l'honneur du pavillon britannique, Russel mit à la voile au mois de novembre pour Cadix, où il resta tout l'hiver, suivant les ordres du roi, et prit constamment de si bonnes précautions pour em-

pêcher Tourville de passer les détroits, que celui-ci ne crut pas devoir risquer ce passage.

1694.

Campagne de Flandre.

Il est maintenant nécessaire d'entrer dans le détail des affaires du continent. Dans le milieu de mai Guillaume arriva en Hollande, où il se concerta avec les états-généraux. Il se rendit le 3 juin à l'abbaye de Bethlem, près Louvain, lieu indiqué pour le rendez-vous de l'armée. Ce fut là que les électeurs de Bavière et de Cologne se réunirent à lui. En peu de jours on eut rassemblé une armée nombreuse, et tout sembloit annoncer une campagne active. Le 3 juin le dauphin prit le commandement des forces françoises, avec lesquelles Luxembourg s'étoit posté entre Mons et Maubeuge, et passant la Sambre il campa à Fleurus; mais le 18 il abandonna cette position, et porta ses quartiers entre Saint-Tron et Vanheim, pendant que les confédérés étoient à Roosbeck. Le 11 juillet le dauphin se mit en marche, sur quatre colonnes, pour OErle, sur le Jaar, où il marqua son camp. Le 22 les confédérés se portèrent à Bomale; le prince françois prit la route de Vignamont, où il mit son armée à couvert par des retranchements, attendu qu'elle étoit moins nombreuse que celle des alliés, et que son père lui avoit recommandé d'éviter le combat. Les deux armées restèrent dans cette situation jusqu'au 15 août. Alors le roi Guillaume envoya le gros bagage à Louvain, et fit un mouvement vers Sombref. L'ennemi n'en fut pas plus tôt informé qu'il décampa, et, marchant toute la nuit, se posta entre Temploux et Masy, à une distance d'environ une lieue et demie des confédérés. Le roi d'Angleterre résolut de passer l'Escaut, et, dans cette vue, se porta par le chemin de Nivelle et Soignies à Chièvres, d'où

1694. il détacha le duc de Wirtemberg avec un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie, pour passer ce fleuve à Oudenarde, tandis que l'électeur de Bavière s'avançoit avec un autre détachement pour le passer au pont d'Espières. Malgré toute leur diligence, leur dessein fut prévenu par Luxembourg, qui, informé de leur marche, avoit détaché quatre mille hommes de cavalerie, ayant chacun un fantassin en croupe, pour renforcer M. de La Valette, chargé du commandement dans cette partie des lignes françoises. Ces troupes furent soutenues par un corps d'élite, qui s'avança avec la plus grande célérité, sans observer aucun ordre de marche. Le maréchal de Villeroy suivit la même route avec toute la cavalerie de l'aile droite, la maison du roi, et vingt pièces de campagne; le reste de l'armée fut conduit par le dauphin en personne. Ils marchèrent avec une si incroyable diligence que l'électeur de Bavière ne put en croire ses propres yeux, lorsque, arrivé au bord de l'Escaut, il les vit retranchés sur la rive opposée. Le roi Guillaume ayant reconnu leurs dispositions jugea le passage impossible à cet endroit, et suivit le fleuve jusqu'à Oudenarde, où le duc de Wirtemberg l'avoit déja traversé. Ce fut là que les confédérés passèrent l'Escaut, le 27 du mois; le roi établit son quartier-général à Wanneghem. Son intention étoit de s'emparer de Courtray, et de mettre une grande partie de son armée en quartiers d'hiver dans les environs; mais Luxembourg s'étant posté entre cette place et Menin, étendit ses lignes de manière que les confédérés ne pussent entreprendre de les forcer, ni même l'empêcher de faire subsister son armée aux dépens de la chatellenie de Courtray, durant le reste de la cam-

pagne. Cette marche étonnante avoit des résultats si importants pour le roi de France, qu'il écrivit de sa propre main, une lettre de remerciement à son armée, et voulut qu'on en donnât lecture à chaque bataillon et à chaque escadron en particulier. 1694.

Les alliés reprennent Huy.

Quoique déconcerté dans son dessein sur Courtray, le roi d'Angleterre trouva moyen de mettre à profit, au moins en quelque chose, sa supériorité numérique. Il tira des troupes des garnisons de Liége et de Maestricht; le 3 septembre il ajouta à ces troupes un détachement considérable de sa propre armée, et forma ainsi un corps, dont il confia le commandement au duc de Holstein-Ploen, avec ordre d'entreprendre le siége de Huy. Le lendemain toutes les forces confédérées passèrent la Lys et campèrent à Wouterghem. De là Guillaume, avec une partie de l'armée, se porta à Roselaer, et cette division mit le dauphin dans la nécessité d'affoiblir son armée en détachant un grand nombre de troupes pour la sûreté d'Ypres et de Menin d'un côté, et pour couvrir Furnes et Dunkerque de l'autre. Le 16 du mois, le duc de Holstein-Ploen investit Huy, et poussa le siége de cette place avec tant de vigueur, que la garnison capitula au bout de dix jours. Le roi ordonna de mettre en état Dixmude, Deynse, Ninove et Tirlemont, pour servir de quartiers d'hiver à une partie de son armée. Le dauphin retourna à Versailles; Guillaume quitta le camp le 30 septembre, et les deux armées se séparèrent vers le milieu d'octobre.

Opérations sur le Rhin.

Les opérations sur le Rhin avoient été concertées entre Guillaume et le prince de Bade, qui s'étoit rendu à Londres pendant l'hiver. On convint d'arbitres pour le différent entre l'empereur et l'électeur de Saxe; et

1694. ce dernier étant mort durant la négociation, elle fut consommée par son frère, qui lui succéda, et qui s'engagea à fournir annuellement douze mille hommes, moyennant un subside accordé par la cour de Vienne. Au commencement de juin le maréchal de Lorges passa le Rhin à Philisbourg, dans le dessein de livrer bataille aux Impériaux, campés à Hailbron. Le prince de Bade, qui n'avoit encore été joint ni par les Saxons, ni par les Hessois, ni par les troupes de Munster et de Paderborn, dépêcha des courriers pour presser la marche de ces auxiliaires, et s'avança à Eppingen, où il se proposoit de les attendre. Mais le 15, sur l'avis que l'ennemi venoit à lui, il marcha à sa rencontre en ordre de bataille. De Lorges ne vit dans ce mouvement qu'un effort de désespoir, et fit aussitôt halte, afin de tout préparer pour le combat. Cette pause permit au prince Louis de prendre possession d'un fort passage, près Seintzheem, d'où il n'étoit point aisé de le déloger. Alors le maréchal se porta à Viseloch, et ravagea tout le pays adjacent, dans l'espoir de faire sortir les Impériaux de leurs retranchements. Le prince, que venoient de joindre les troupes de Hesse, résolut d'attaquer les quartiers de l'ennemi, et le général françois, informé de son dessein, se retira à minuit avec précipitation. Ayant pris poste à Ruth, il envoya son gros bagage à Philisbourg; il se dirigea ensuite vers Gronsberg, dans le voisinage de Manheim, repassa le Rhin, et campa entre Spire et Worms. Le prince de Bade n'eut pas plus tôt été joint par les alliés, qu'il passa le fleuve sur un pont de bateaux, près Hagenbach, dans le milieu de septembre, et mit l'Alsace à contribution. C'étoit une entreprise téméraire, eu égard à la saison avancée; et le général

françois voulut profiter de cette imprudence. Il s'avança contre les Impériaux, prévoyant bien que s'ils étoient défaits dans une seule bataille, leur armée étoit perdue. Le prince Louis, instruit de son projet, repassa le Rhin en toute hâte; il n'eut pas plus tôt effectué sa retraite, que le fleuve grossit au point d'inonder l'île qui étoit au milieu, et une grande partie du camp. Bientôt après les deux armées entrèrent en quartiers d'hiver.

1694.

En Hongrie, la campagne n'offrit aucun événement important; elle fut ouverte par le nouveau visir, qui arriva à Belgrade au milieu du mois d'août. Ce fut à-peu-près vers ce temps que Caprara assembla l'armée impériale dans le voisinage de Peterwaradin. Les Turcs passèrent la Saave, avec le projet d'attaquer le camp ennemi; ils s'avancèrent avec cinq cents pièces de canon, mais firent très peu de progrès; les Impériaux reçurent des renforts; la saison étoit peu favorable; il s'éleva un différent entre le visir et le kan des Tartares; et les pluies fréquentes grossirent tellement le Danube, que les Turcs furent obligés de suspendre toute opération, et décampèrent dans la nuit du premier octobre. Ils firent ensuite une tentative infructueuse sur Titul, pendant que le général des Impériaux s'emparoit de Giula. Durant ce même été les Vénitiens, qui étoient aussi en guerre avec les Turcs, réduisirent Cyclut, place importante sur la rivière Naranta, et s'emparèrent de Scio dans l'Archipel.

Succès des François en Catalogne.

Il a déja été observé que le roi de France avoit résolu d'agir avec vigueur en Catalogne. Au commencement de mai, le duc de Noailles s'avança à la tête de vingt-huit mille hommes sur le Ter, dont le rivage opposé étoit occupé par le vice-roi de Catalogne avec seize mille

1694. Espagnols. Noailles passa la rivière en face de cette armée, dont il attaqua les retranchements avec une telle impétuosité, qu'en moins d'une heure elle fut complétement défaite. Alors il marcha sur Palamos, et entreprit le siége de cette place, qui fut en même temps bloquée par les escadres combinées de Brest et de Toulon. Quelque vive que fût la résistance des assiégés, la ville fut prise d'assaut et livrée au pillage, et les habitants furent passés au fil de l'épée. Les François investirent ensuite Gironne, qui ne tarda pas à capituler; il en fut de même d'Ostalric, et Noailles fut nommé vice-roi de Catalogne. Au commencement d'août il mit ses troupes en quartiers de rafraîchissement sur les bords du Terdore, déterminé à entreprendre le siége de Barcelone, que sauva l'arrivée de l'amiral Russel. La guerre languissoit en Piémont, par l'effet d'une négociation secrète entre le roi de France et le duc de Savoie, malgré les remontrances de Rouvigny, comte de Galway, qui avoit remplacé le duc de Schomberg dans le commandement des forces britanniques de Piémont. Casal fut étroitement bloqué, par suite de la réduction du fort Saint-Georges, et les Vaudois obtinrent quelques succès d'escarmouches dans la vallée de Ragelas; mais il ne se passa rien d'important.

La tranquillité n'avoit été troublée en Angleterre, sous l'administration de la reine, que par quelques foibles mouvements, occasionés par les pratiques ou prétendues pratiques des jacobites. Des poursuites furent renouvelées contre plusieurs gentilshommes des comtés de Lancaster et de Chester, pour cause de participation au complot tendant à favoriser l'invasion projetée du dernier roi. Le principe de ces poursuites

étoit dans les suggestions de quelques infames délateurs soutenus par le ministère. Le colonel Parker et un nommé Crosby furent emprisonnés comme traîtres. Mais Parker s'évada de la Tour, et ne fut jamais ressaisi, quoique sa tête eût été mise à prix. Le roi, après avoir réglé les affaires des confédérés à La Haye, s'embarqua pour l'Angleterre le 8 novembre, et le lendemain descendit à Margate. Le 12 il fit l'ouverture du parlement par un discours où, en observant que les affaires avoient pris une tournure plus favorable sur terre et sur mer, et qu'on avoit heureusement arrêté les progrès des armes françoises, il demanda aux chambres de continuer les droits de *tonnage* et *poundage* qui expiroient à Noël, leur rappela la dette contractée pour les bâtiments de transport employés à la réduction de l'Irlande, et les exhorta à préparer les bills les plus propres à encourager la marine. La majorité dans les deux chambres lui étoit déja assurée; ce fut sans doute pour acheter leur condescendance qu'il donna son consentement au bill des parlements triennaux : aussi tout ce qui concernoit les subsides passa-t-il sans obstacle. Après avoir vérifié les comptes et examiné l'état des dépenses proposées, les communes votèrent quatre millions sept cent soixante-quatre mille sept cent douze livres sterling, pour les services de terre et de mer. Afin de faire face à cette dépense, elles continuèrent l'impôt sur les terres, renouvelèrent le subside de *tonnage* et *poundage* pour cinq ans, et établirent de nouveaux droits sur diverses marchandises. Le bill triennal portoit qu'un parlement seroit tenu au moins une fois en trois ans; que, dans l'espace de trois ans au plus après la dissolution du parlement actuel, et ainsi

1694.

1694. pour l'avenir, la couronne expédieroit les *writs* scellés du grand sceau, pour convoquer, réunir et tenir un autre parlement; qu'aucun parlement ne pourroit durer plus de trois ans, à dater de l'ouverture de sa première session, et que le parlement actuel seroit dissous le premier novembre suivant, à moins que la couronne ne jugeât convenable de le dissoudre plus tôt. Le duc de Devonshire, le marquis d'Halifax et les comtes de Weymouth et d'Aylesbury protestèrent contre le bill, parcequ'il tendoit à continuer le parlement actuel plus long-temps qu'il ne convenoit, selon eux, à la constitution d'Anglèterre.

Mort de l'archevêque Tillotson et de la reine Marie.

Pendant qu'on discutoit ce bill, le docteur Jean Tillotson, archevêque de Cantorbéry, fut frappé de paralysie dans la chapelle de Whitehall, et mourut le 22 novembre, emportant les regrets du roi et de la reine, qui ne purent retenir leurs larmes à cette nouvelle. Le public fut aussi très sensible à la perte d'un homme regardé comme un esprit d'un ordre très élevé, comme un modéle de douceur, de modération et d'élégance dans l'art de la parole. Ces qualités ne peuvent lui être contestées, malgré les invectives de ses ennemis, qui l'accusoient de puritanisme, de flatterie et d'ambition, et lui reprochoient d'avoir introduit dans l'église un schisme dangereux, en acceptant l'archevêché du vivant de Sancroft, qui en avoit été dépossédé. Il eut pour successeur dans le siége métropolitain le docteur Tennison, évêque de Lincoln, recommandé par les whigs, qui dominoient alors dans le cabinet. La reine ne survécut pas long-temps à son prélat favori. Un mois environ après la mort de ce dernier, elle fut attaquée de la petite-vérole, et les symptômes étant devenus fort

alarmants, elle se prépara à la mort avec beaucoup de calme. Elle passa quelque temps en exercices de piété, et en entretiens particuliers avec le nouvel archevêque, reçut les sacrements en présence de tous les évêques qui se trouvoient à la cour, et expira le 28 décembre dans la trente-troisième année de son âge et la sixième de son règne, laissant dans la plus amère douleur le roi son époux, qui, pendant quelques semaines, ne voulut recevoir personne, ni s'occuper d'aucune affaire d'état. Marie étoit grande et bien proportionnée; elle avoit le visage ovale, les yeux vifs, les traits agréables, la physionomie douce, un air de dignité; à une conception claire elle joignoit une mémoire fidèle et un jugement solide. Zélée protestante, d'une exactitude scrupuleuse dans tous ses devoirs de religion, d'un caractère toujours égal, et d'une conversation douce et calme, elle n'étoit agitée par aucune passion; il semble qu'elle fut étrangère aux sentiments de la nature, puisqu'elle monta sans regret sur le trône dont son père avoit été dépouillé, et traita sa sœur comme si elle eût été d'un autre sang. En un mot, toute la froideur et toute l'insensibilité de son époux parurent avoir passé dans son ame; et l'on eût dit qu'elle bornoit toute son ambition à mériter le nom d'épouse humble et obéissante. 1695.

Réconciliation du roi et de la princesse Anne de Danemarck.

La princesse Anne n'eut pas plus tôt appris le danger de sa sœur qu'elle fit demander à être admise auprès d'elle, ce qui ne lui fut point accordé. En la remerciant de l'intérêt qu'elle prenoit à l'état de Marie, on lui fit dire que l'avis des médecins étoit qu'on laissât la reine dans la plus profonde tranquillité. Néanmoins, avant d'expirer, Marie envoya demander pardon à sa sœur,

1695. et, après sa mort, le comte de Sunderland parvint à opérer une réconciliation entre le roi et la princesse, qui lui fit une visite à Kensington, où elle fut très bien accueillie; Guillaume assigna pour sa résidence le palais de Saint-James, et lui fit présent de la meilleure partie des joyaux de la reine. Mais sous ces dehors d'estime et d'amitié subsistèrent toujours un dégoût et une jalousie réciproques. Une députation des deux chambres se rendit auprès du roi à Kensington, pour lui offrir, dans une adresse, les consolations dont il avoit besoin. Cet exemple fut suivi par la régence d'Écosse, la cité et le clergé de Londres, les ministres non-conformistes, et presque toutes les grandes communautés d'Angleterre.

LIVRE V.

Complot de Lancaster. — Enquête sur les abus introduits dans l'armée. — Interrogatoire de Cooke, d'Acton et de quelques autres. — Le duc de Leeds accusé par les communes. — Parlement d'Écosse. — Enquête sur le massacre de Glencoé. — Acte du parlement d'Écosse pour une compagnie de commerce. — Délibérations du parlement d'Irlande. — Disposition des armées en Flandre. — Guillaume entreprend le siége de Namur. — Retraite du prince de Vaudemont. — Campagne sur le Rhin. — Prise de Casal par le duc de Savoie. — Affaires de Catalogne. — Une flotte angloise bombarde Saint-Malo. — — Expédition dans les Indes occidentales. — Nouveau parlement. — Bill qui régle les procès en cas de haute-trahison. — Résolutions relatives à un nouveau monnoyage. — Intrigues des jacobites. — Conspiration contre le roi Guillaume. — Projet d'invasion déjoué. — Association pour la défense du roi. — Établissement d'une banque territoriale. — Les alliés brûlent le magasin de Givet. — Louis XIV fait auprès de la Hollande des avances pour la paix. — Affaires navales. — Délibérations des parlements d'Écosse et d'Irlande. — Zéle des communes d'Angleterre pour Guillaume. — Résolutions relatives à la monnoie. — Procès et condamnation de sir Jean Fenwick. — Le comte de Monmouth envoyé à la Tour. — Enquête sur le peu de succès des affaires navales. — Négociations à Ryswick. — Les François s'emparent de Barcelone. — Expédition de l'amiral Neville aux Indes occidentales. — L'électeur de Saxe est élu roi de Pologne. — Le czar de Moscovie voyage déguisé. — Congrès de Ryswick. — On signe le traité. — Pacification générale.

Le royaume retentissoit des plaintes des papistes et 1695.
des mécontents, qui accusoient le ministère d'avoir

1695. Complot de Lancaster.

suborné de faux témoins dans l'affaire des gentilshommes de Lancaster qu'on avoit poursuivis comme ayant participé à la conspiration. Un Irlandois nommé Lunt avoit avoué à sir Jean Trenchard, secrétaire d'état, qu'il avoit été envoyé d'Irlande avec des commissions du roi Jacques pour divers gentilshommes des comtés de Lancaster et de Chester; qu'il avoit concouru à acheter des armes et à enrôler des soldats pour soutenir le roi Jacques dans son invasion projetée; qu'il avoit été dépêché deux fois par ces mêmes gentilshommes à la cour de Saint-Germain; qu'il avoit aidé plusieurs jacobites à passer en France, procuré à quelques autres qui arrivoient de ce pays les moyens de se cacher; et que tous ces individus s'étoient accordés à lui dire que l'argent nécessaire pour leurs missions leur avoit été fourni par sir Jean Friend. Son témoignage fut confirmé par d'autres infames émissaires, qui ne recevoient que trop d'impulsion et d'appui du gouvernement. Des *warrants* en blanc furent expédiés, et remplis, suivant l'occasion, de tous les noms que désignoient les délateurs. Ils furent délivrés à Aaron Smith, solliciteur au trésor, qui, avec des messagers d'état, accompagna Lunt et ses associés dans le comté de Lancaster, sous l'escorte d'un détachement de gardes-à-cheval hollandois, commandés par le capitaine Baker. Ils avoient pouvoir de pénétrer de force dans les maisons, de saisir les papiers et d'arrêter les personnes à leur volonté; aussi commirent-ils un grand nombre d'actes de violence et d'oppression. Les individus qui étoient l'objet de ces mesures, ayant reçu avis du danger qui les menaçoit, abandonnèrent pour la plupart leurs domiciles. On en saisit cependant plusieurs qui

furent jetés en prison; l'on s'empara de quelques armes, et, dans la maison de M. Standish, à Standish-Hall, on trouva le modèle d'une déclaration qui devoit être publiée par le roi Jacques à son arrivée. Comme cette persécution sembloit calculée pour faire revivre le simulacre d'une conspiration déja surannée, et que les témoins étoient des hommes perdus de réputation, les amis de ceux qu'on poursuivoit n'eurent pas beaucoup de peine à rendre de telles manœuvres odieuses à la nation. Ils se servirent même de la plume de Ferguson, qui s'étoit engagé dans tous les complots tramés depuis la conspiration de Rye-House. Quoiqu'on lui eût donné un emploi avantageux dans l'accise, ne se trouvant pas assez récompensé pour la part qu'il avoit prise à la révolution, il s'étoit rangé parmi les mécontents, et, en cette occasion, il publia une lettre à sir Jean Trenchard sur l'abus du pouvoir. Elle étoit pleine des plus amères invectives contre le ministère, et beaucoup de circonstances odieuses, où la cour avoit favorisé la corruption la plus vile et l'arbitraire le plus oppressif, s'y trouvoient rapportées. Cet écrit fut bientôt dans toutes les mains, et fit tant d'impression, que lorsque les prisonniers furent mis en jugement à Manchester, la populace auroit massacré les témoins, si elle n'eût été retenue par les amis mêmes des accusés, qui avoient déja pris les mesures les plus efficaces pour les sauver. Le principal coopérateur de Lunt, dans cette œuvre de délation, étoit un nommé Taaffe, vrai misérable, imbu des principes les plus pervers, qui, se voyant trompé dans l'espoir d'être récompensé par le ministère, se laissa gagner secrètement par les agents des prisonniers. Lunt, quand on

1695.

1695. lui demanda, au tribunal, de montrer les personnes qu'il avoit accusées, se méprit si grossièrement que son témoignage en perdit toute autorité, et Taaffe déclara devant les juges que le prétendu complot n'étoit autre chose qu'une invention concertée entre lui et Lunt, afin de tirer de l'argent du gouvernement. Les prisonniers furent aussitôt acquittés, et le ministère se vit en butte à la haine publique, comme l'auteur ou du moins comme l'instigateur de machinations destinées à perdre l'innocence. Dans la vue de manifester son horreur pour de telles pratiques, le gouvernement ordonna que les faux témoins fussent poursuivis pour conspiration contre la vie et les biens des gentilshommes accusés; et l'affaire finit par être portée à la chambre des communes. Les jacobites triomphoient; ils eurent eux-mêmes recours à des voies de corruption à l'égard des témoins pour la couronne, et ce ne fut pas sans succès. Mais la cause étoit maintenant entre les mains de juges peu favorables à leurs vues. Les communes ayant procédé à une enquête, et examiné toutes les pièces et toutes les circonstances relatives au prétendu complot, déclarèrent qu'il y avoit lieu à poursuite et à procès contre les gentilshommes, et qu'il existoit une dangereuse conspiration contre le gouvernement. Elles donnèrent ordre d'emprisonner M. Standish, et le messager d'état rapportant qu'on ne l'avoit point trouvé, elles prièrent le roi, par une adresse, de publier une proclamation qui promît une récompense à ceux qui se saisiroient de cet individu. Les lords partagèrent les sentiments des communes dans cette affaire. Des plaintes ayant été portées devant leur chambre par les personnes qui

1695.

se croyoient lésées, on éleva la question de savoir si le gouvernement étoit fondé à les poursuivre, et cette question fut résolue affirmativement, malgré l'avis des comtes de Rochester et de Nottingham, qui protestèrent contre cette décision. Les gentilshommes accusés ne laissèrent pas de poursuivre en calomnie et en faux témoignage devant les assises de Lancaster Lunt et deux de ses complices, qui, tous trois, furent déclarés coupables. La couronne les déféra aussitôt pour cause de conspiration contre les vies et libertés de ceux qu'ils avoient accusés. L'intention du ministère dans cette démarche étoit de saisir l'occasion de punir quelques uns des témoins à décharge, qui avoient prévariqué dans leurs dépositions. Mais les gentilshommes, pénétrant ce dessein, refusèrent de produire leurs témoins contre les accusateurs, ce qui fit tomber cette poursuite, et les prisonniers furent élargis.

Enquête sur les abus introduits dans l'armée.

Pendant que les communes examinoient l'état des revenus, et s'occupoient des mesures à prendre pour lever les subsides, les habitants de Royston présentèrent une pétition où ils se plaignoient de ce que les officiers et les soldats du régiment du colonel Hastings, cantonné chez eux, exigeoient une rétribution alimentaire, sous peine d'exécution militaire. La chambre prit feu sur cette pétition. On fit une information relative aux officiers et à Pauncefort, payeur du régiment, et il fut déclaré à l'unanimité qu'une telle pratique étoit arbitraire, illégale, et attentatoire aux droits et aux libertés des sujets. Par suite d'une enquête ultérieure, Pauncefort et quelques autres furent gardés à vue, comme ayant négligé de payer les sommes qu'ils avoient reçues pour la subsistance des officiers et des soldats.

1695.

vénalité et de corruption. Il fut reconnu que la compagnie, dans le cours de l'année précédente, avoit payé près de quatre-vingt-dix mille livres sterl., pour des services secrets, et que le principal agent de cet infame commerce avoit été sir Thomas Cooke, l'un des directeurs, et en même temps membre de la chambre. Cooke, refusant de répondre aux questions qui lui furent faites, fut mis à la Tour, et il fut passé un bill portant des peines contre lui, afin de l'obliger à déclarer de quelle manière il avoit distribué les sommes mentionnées dans le rapport du comité. Ce bill fut violemment combattu dans la chambre-haute par le duc de Leeds, comme contraire aux lois et à l'équité, et comme étant d'un dangereux exemple. Cooke, amené, sur sa propre demande, à la barre de cette chambre, déclara qu'il étoit prêt à tout découvrir, si l'on consentoit à voter sa grace, pour le garantir de toutes actions et poursuites, excepté de la part de la compagniedes Indes orientales, dont il étoit bien sûr de n'avoir pas encouru l'animadversion. Les lords accédèrent à sa demande, et rédigèrent un bill à cet effet; mais les communes y insérèrent une clause pénale, et le bill ne passa qu'avec cet amendement.

Interrogatoire de Cooke, d'Acton, et de quelques autres.

Quand Guillaume se rendit à la chambre pour donner sa sanction au bill des subsides, il s'efforça d'arrêter cette enquête en représentant au parlement que la saison étoit fort avancée, et les circonstances extrêmement pressantes. Il demanda en conséquence que les chambres s'occupassent exclusivement d'expédier les affaires les plus importantes pour l'état, vu qu'il se proposoit de fermer la session sous peu de jours. Nonobstant cette honteuse intervention, les deux chambres

nommèrent conjointement un comité, pour mettre à découvert la tactique de fraude et d'iniquité qu'on n'avoit pas rougi de pratiquer. Cooke, dans son premier interrogatoire, avoua qu'il avoit délivré pour dix mille livres sterl. d'ordonnances à François Tyssen, lieutenant-gouverneur, pour le service spécial de la compagnie, pareille somme à Richard Acton, pour employer son crédit à empêcher l'établissement d'une nouvelle compagnie, et favoriser le maintien de la compagnie existante; qu'il avoit remis en outre au même Richard Acton une gratification particulière de deux mille livres sterl.; que le colonel Fitzpatrick avoit reçu de lui, pour le même objet, mille guinées, Charles Bates cinq cents, un négociant nommé Molineux trois cent dix, et que quarante mille livres sterl. avoient été comptées à sir Basile Firebrace, sous divers prétextes. Il ajouta qu'il croyoit que les dix mille livres sterl. comptées à Tyssen avoient été remises au roi par sir Josiah Child, comme un don qu'on avoit été dans l'usage de faire aux rois précédents, et que les sommes délivrées à Acton avoient été partagées entre quelques membres du parlement. Firebrace interrogé répondit qu'il avoit reçu les quarante mille livres pour son propre compte; mais qu'il avoit remis à Bates des sommes qu'il savoit avoir été offertes à quelques personnes de première qualité. Acton déclara que les dix mille livres sterl. qui lui avoient été comptées avoient été distribuées à des personnes qui avoient de l'influence sur plusieurs membres du parlement, et qu'une grande partie de cet argent avoit passé par les mains de Craggs, étroitement lié avec quelques colonels qui faisoient partie de la chambre et avec plusieurs autres membres des com-

1695.

1695. Parlement d'Écosse.

On crut nécessaire d'assembler le parlement d'Écosse, afin d'obtenir de nouveaux subsides pour l'entretien des troupes de ce royaume, qui avoient été si utiles dans le cours de la guerre. Mais comme l'Écosse avoit élevé un cri terrible contre le gouvernement au sujet du massacre de Glencoé, et que les Écossois étoient las de contribuer aux frais d'une guerre dont il ne résultoit pour eux aucun avantage, le ministre crut devoir les caresser par la promesse de quelque concession nationale. Il fut expédié une commission revêtue du grand sceau à l'effet de constater les circonstances du massacre en question, comme pour préluder au procès des individus compris dans cette horrible affaire. Le 9 mai, la session fut ouverte par le marquis de Tweedale, nommé commissaire, qui, après avoir donné lecture de la lettre du roi, s'étendit sur les soins et le zéle de sa majesté pour la gloire et le bonheur de ses sujets, et sur la ferme intention où elle étoit de maintenir dans l'église d'Écosse la discipline presbytérienne. Il promit ensuite, au nom du roi, que si le parlement passoit un acte pour l'établissement d'une colonie, soit en Afrique, soit en Amérique, soit en toute autre partie du monde où on pouvoit légitimement en fonder une, sa majesté accorderoit pour cet objet tous les droits et priviléges qu'elle avoit accordés en pareil cas aux sujets de ses autres états. Il finit en exhortant le parlement à s'oc-

éminent jurisconsulte, homme savant, actif et vertueux, qui avoit eu une mission à Paris et à Constantinople.

Le mois d'avril de cette année fut marqué par la mort du fameux Georges Saville, marquis d'Halifax, qui avoit survécu en grande partie à ses talents et à sa réputation.

cuper des moyens de lever les subsides nécessaires pour l'entretien des troupes de terre écossoises, et pour l'équipement d'un nombre de vaisseaux de guerre qui pût suffire à protéger le commerce du royaume. 1695.

Le parlement, après avoir voté une adresse de condoléance au roi sur la mort de la reine, accorda, pour le service de l'année suivante, cent vingt mille livres sterl. à lever par une capitation générale, une taxe sur les terres et une augmentation de l'accise.

Enquête sur le massacre de Glencoé.

Le premier soin des chambres fut ensuite d'engager le commissaire à transmettre au roi leurs humbles remerciements du zèle qu'il témoignoit pour l'honneur du gouvernement, non moins que pour la justice, en ordonnant qu'on prît tous les renseignements nécessaires sur le massacre de Glencoé. Un membre proposa que les commissaires nommés à cet effet rendissent compte des démarches qu'ils auroient faites; et un rapport contenant les instructions du roi, les lettres de Dalrymple, les dépositions des témoins, et l'opinion des commissaires, fut présenté au parlement. On assure que cette proposition avoit été suggérée à son auteur par le secrétaire d'état Johnston, qui vouloit par là préparer la disgrace de Dalrymple, son rival en pouvoir et en crédit. Les commissaires, créatures de la cour, remirent un avis écrit, portant que Macdonald de Glencoé avoit été victime d'une infame perfidie, que les instructions du roi ne contenoient rien qui pût autoriser cette exécution, et que le secrétaire d'état Dalrymple avoit excédé ses ordres. Le parlement fit des recherches de son côté, et déclara qu'il n'y avoit pas lieu à blâmer Livingston pour avoir donné les ordres consignés dans sa lettre au lieutenant-colonel

1695. Hamilton, mais qu'il y avoit lieu de poursuivre ce dernier; il fut décidé qu'on demanderoit au roi de faire interroger le major Duncanson en Flandre, sur la part qu'il avoit eue dans cette affaire, ou de le faire conduire en Écosse pour y être jugé, aussi bien que Campbell de Glenlyon, le capitaine Drummond, le lieutenant Lindsey, l'enseigne Lundy, et le sergent Barber, qui seroient poursuivis, conformément aux lois, pour le rôle qu'ils avoient joué dans cette scène de barbarie. En conséquence de ces résolutions, le parlement rédigea une adresse où tout le blâme étoit rejeté sur Dalrymple comme ayant outrepassé ses pouvoirs dans les lettres qu'il avoit expédiées pour cette affaire déplorable. Sa majesté étoit suppliée de prendre au sujet de ce ministre les mesures les plus propres à justifier son gouvernement, de donner des ordres pour que les exécuteurs d'un tel attentat fussent poursuivis par l'avocat du roi, suivant les lois établies, et pour que ceux des habitants de Glencoé qui avoient échappé au massacre fussent dédommagés, autant qu'il étoit possible, de la perte de leurs biens et de leurs effets. Malgré cette adresse où le roi étoit si solennellement disculpé, la mémoire de ce prince resta entachée du soupçon d'avoir concerté et inspiré les horreurs de Glencoé; et ce qui paroît propre à confirmer ce soupçon, c'est que Dalrymple demeura impuni, et que les autres acteurs de cette tragédie, loin de subir aucune peine, obtinrent de l'avancement. Dans le cours de l'enquête, on fit des découvertes sur la conduite du comte de Bréadalbane, qui fut accusé de haute-trahison et emprisonné dans le château d'Edimbourg. Mais il paroît qu'il n'avoit usé de dissimulation à l'égard des monta-

gnards que par autorisation du roi, et il fut mis à couvert par l'effet d'un pardon royal.

1695.

Acte du parlement d'Écosse pour une compagnie de commerce.

Le comité de commerce, conformément aux pouvoirs accordés par le roi à son commissaire, prépara un acte pour l'établissement d'une compagnie de commerce en Afrique et aux Indes, avec pouvoir de fonder des colonies, de bâtir des villes, des forteresses en lieu inhabité, ou ailleurs, sauf à obtenir le consentement des naturels du pays; le même acte accordoit à la compagnie un privilége exclusif et une exemption de tous droits et impositions pendant vingt et un ans. Il fut confirmé par lettres patentes scellées du grand sceau. Paterson, auteur du projet, avoit formé le plan d'un établissement sur l'isthme de Darien, de manière à étendre le commerce sur la mer du Sud, aussi bien que sur l'Atlantique, et même jusqu'aux Indes orientales. Beaucoup de négociants de Londres, excités par l'espoir du gain, s'empressèrent de s'engager dans une compagnie favorisée de tant de priviléges. Dans le même temps le parlement d'Écosse passa un autre acte en faveur du clergé épiscopal, portant que ceux qui contracteroient envers le souverain les engagements requis par les lois, seroient confirmés dans leurs bénéfices, et en jouiroient sous la protection du roi, sans être assujettis au pouvoir presbytérien. Soixante et dix des ministres les plus marquants de ce clergé acceptèrent le bienfait de cette concession. On dressa ensuite une autre loi qui ordonnoit la levée annuelle de neuf mille hommes, pour recruter les régiments écossois servant à l'étranger, et il fut passé un acte pour l'établissement d'une banque publique. Le parlement fut ajourné au 7 novembre.

1695. Délibérations du parlement d'Irlande.

Les mêmes factions qui avoient tourmenté l'Angleterre depuis la révolution commençoient à s'introduire en Irlande. Le vice-roi, lord Capel, gouvernoit avec beaucoup de partialité, et opprimoit ouvertement les papistes irlandois. Il entreprit de former un parlement qui se prêtât à toutes les demandes du ministère, et il y réussit en faisant arbitrairement dans les emplois les changements les plus conformes à ses vues. Ces précautions prises, il convoqua un parlement pour le 27 août: ce terme arrivé, il ouvrit la session par un discours où il s'étendoit sur les obligations que les Irlandois avoient au roi Guillaume, et sur la reconnoissance qu'ils lui devoient. Il observoit que les revenus publics avoient tellement diminué en Irlande, que le paiement des dépenses civiles et militaires étoit considérablement arriéré, et que sa majesté proposoit un bill pour une augmentation de l'accise, dans l'espoir que le parlement pourvoiroit convenablement aux besoins du service. Après avoir voté une adresse de remerciement, le parlement résolut de soutenir Guillaume de tout son pouvoir contre ses ennemis étrangers et domestiques. Il adopta le bill pour l'augmentation de l'accise, et prit différentes décisions qui abolissoient le writ *de heretico comburendo*, qui annuloient tous les bills passés quelques années auparavant par le prétendu parlement du roi Jacques, qui interdisoient toute éducation des nationaux en pays étranger, désarmoient les papistes, et prescrivoient certaines dispositions relatives aux biens des individus morts intestat. On décida ensuite qu'il seroit accordé à sa majesté une somme qui n'excéderoit pas cent soixante-trois mille trois cent vingt-cinq livres sterl., et qui seroit levée par une ca-

pitation, une augmentation sur les douanes, et le maintien de l'augmentation sur l'accise. Le chancelier, sir Charles Porter, voyant son importance et son autorité diminuées, pour ne pas dire presque entièrement anéanties par les empiètements et la puissance du vice-roi, voulut se rendre populaire en embrassant la cause des Irlandois contre une administration si sévère, et forma dès-lors une espèce de parti de torys qui traversoit lord Capel dans toutes ses mesures. Il fut proposé dans le parlement d'accuser le chancelier comme semant la discorde entre les sujets de sa majesté. Mais ayant demandé à être entendu dans la chambre des communes, il se justifia à leur entière satisfaction, et une grande majorité déclara qu'il n'y avoit lieu à aucune imputation contre lui; toutefois, à la fin de la session, les communes rédigèrent une adresse au roi, où elles rendoient témoignage à l'administration douce et équitable du vice-roi. 1695.

Disposition des armées en Flandre.

Le roi Guillaume ayant pris les mesures qu'il jugea les plus propres à maintenir la paix en Angleterre durant son absence, se rendit en Hollande vers le milieu de mai, bien déterminé à tout tenter pour étendre sa renommée militaire, et humilier la puissance françoise, qui commençoit à décliner. Tel étoit alors l'épuisement de la France que Louis XIV se trouva forcé de rester sur la défensive contre des ennemis dont il avoit triomphé si souvent et sans interruption: il entendoit les cris de son peuple, sans pouvoir les apaiser; il voyoit ses avances rejetées par les alliés, et, pour comble d'infortune, il fit une perte irréparable dans la personne de François de Montmorency, duc de Luxembourg, aux talents militaires duquel il devoit la

1695. cette entreprise de Guillaume parut téméraire. La tranchée fut ouverte le 11, et le lendemain les batteries commencèrent à jouer avec une incroyable activité. Le roi, ayant eu avis qu'un corps de troupes françoises faisoit un mouvement dans le dessein d'intercepter ses convois, détacha vingt escadrons de cavalerie pour observer l'ennemi.

Retraite du prince de Vaudemont.

Le prince de Vaudemont, qui avoit été laissé à Roselaer avec cinquante bataillons, et autant d'escadrons, ayant appris que Villeroy avoit passé la Lys, afin de l'attaquer, prit poste avec son aile gauche près de Grammen, sa droite occupant Aerseele et Caneghem, et commença à fortifier son camp, dans le dessein d'attendre l'ennemi. L'avant-garde des François fut aperçue, le 13 au soir, à Dentreghem; alors il changea la disposition de son camp, et se retrancha des deux côtés. Toutefois, le lendemain, voyant que le dessein de Villeroy étoit de l'envelopper, au moyen d'un autre corps de troupes commandé par M. Montal, qui avoit déja passé l'Escaut à cet effet, il résolut d'éviter une action, et ce fut alors qu'il effectua cette fameuse retraite sur Gand qu'on cite comme une des plus savantes combinaisons de l'art militaire. Il détacha aussitôt douze bataillons et douze pièces de canon pour la défense de Newport, que Villeroy se proposoit d'attaquer: mais ce général changea aussitôt de résolution, et entreprit le siége de Dixmude, qu'occupoit une garnison de huit bataillons d'infanterie et d'un régiment de dragons, commandée par le major-général Ellemberg, qui, trente-six heures après la tranchée, se rendit prisonnier de guerre avec ses soldats. Ce honteux exemple fut suivi par le colonel O'Farrel, qui rendit Deynse aux

mêmes conditions, sans attendre même que les assiégeants eussent disposé leurs batteries. Ces deux officiers furent depuis mis en jugement pour une conduite aussi lâche : Ellemberg fut puni de mort, et O'Farrel cassé avec ignominie. Le prince de Vaudemont envoya un message au général françois, pour réclamer les garnisons des deux places, en vertu d'un cartel conclu entre les puissances belligérantes : mais on n'eut aucun égard à cette demande. Villeroy, après diverses marches et contre-marches, parut devant Bruxelles, le 13 août; il notifia au gouverneur de cette ville qu'il avoit ordre de la bombarder, en représailles des dommages que la flotte angloise avoit fait éprouver aux villes maritimes de France, et le pria de lui faire savoir quel quartier habitoit l'épouse de l'électeur de Bavière, afin que le feu de l'artillerie l'épargnât. Après cette insignifiante déclaration, Villeroy fit bombarder et canonner la place; les boulets rouges mirent le feu en différents quartiers, et l'effroi qu'en ressentit l'épouse de l'électeur la fit accoucher avant le terme. Le bombardement cessa le 15, et les François se retirèrent à Enghien. 1695.

Cependant le siége de Namur étoit continué avec beaucoup d'ardeur, sous les ordres du roi d'Angleterre, et la défense n'étoit pas moins vive que l'attaque. Le 18 juillet, le major-général Ramsay et lord Cutts, à la tête de cinq bataillons anglois, écossois et hollandois, attaquèrent les ouvrages avancés de l'ennemi sur la droite de la contrescarpe. Ils furent soutenus par six bataillons anglois, commandés par le brigadier-général Fitzpatrick, pendant que huit régiments étrangers, avec neuf mille pionniers, sous les ordres

1695. du major-général Salish, s'avançoient sur la gauche. L'assaut fut terrible et meurtrier; l'ennemi conserva son terrain pendant deux heures avec une admirable intrépidité; enfin, contraint de plier, il fut poursuivi jusqu'aux portes de la ville, mais après avoir tué ou blessé plus de douze cents hommes. Le roi fut si enchanté des efforts des troupes britanniques, que, durant l'action, mettant la main sur l'épaule du duc de Bavière, il s'écria avec transport : *Voyez-vous mes braves Anglois?* Le 27, les Anglois et les Écossois, commandés par Ramsay et Hamilton, attaquèrent la contrescarpe; le feu de l'ennemi fut épouvantable : cependant, secondés par les Hollandois, ils parvinrent à faire un logement, dans la partie la plus avancée du chemin couvert, devant la porte Saint-Nicolas, aussi bien que sur un côté de la contrescarpe. Assiégés et assiégeants, tous déployèrent dans cette occasion une valeur inouie et presque incroyable. Plusieurs personnes furent tuées dans la tranchée, aux côtés mêmes de Guillaume, entre autres M. Godfrey, gouverneur en second de la banque d'Angleterre, qui étoit arrivé au camp dans l'intention de conférer avec le roi sur la remise des fonds pour le paiement des troupes. Le 30 juillet, l'électeur de Bavière attaqua la ligne établie par Vauban autour des ouvrages de la citadelle. Le général Cohorn étoit présent à cette attaque, qui fut dirigée avec autant de valeur que de succès. Non seulement on rompit la ligne, on s'empara même du fort dit de Cohorn, où il ne parut pourtant pas possible de se loger. Le 2 août, lord Cutts, avec quatre mille grenadiers anglois et hollandois, attaqua l'angle saillant d'un demi-bastion, et se logea sur la seconde contrescarpe. Comme la brèche

étoit enfin praticable, et les préparatifs faits pour un assaut général, le comte Guiscard, gouverneur, capitula pour la ville le 4 août, et les François se retirèrent dans la citadelle, contre laquelle les batteries ne tardèrent point à jouer. Les tranchées furent poussées avec beaucoup d'activité, malgré les efforts et le feu continuel des assiégés, qui se défendoient avec le plus grand courage et mettoient la plus grande diligence à réparer le dommage qu'ils éprouvoient; enfin, ce dommage devint si considérable, par l'effet non interrompu des bombes et des boulets rouges, que Boufflers, après avoir fait avec fureur plusieurs sorties, forma le projet de s'ouvrir un passage avec sa cavalerie à travers le camp des confédérés: mais ce projet fut prévenu par la vigilance du roi Guillaume. 1695.

Après le bombardement de Bruxelles, Villeroy, renforcé de toutes les troupes qu'il put tirer des garnisons, s'avança vers Namur avec une armée de quatre-vingt-dix mille hommes; et le prince de Vaudemont, que le prince de Hesse avoit joint avec un corps nombreux des troupes du Rhin, prit possession d'un camp fortifié à Masy, distant d'environ cinq milles anglois de l'armée des assiégeants. Le roi, sur l'avis que l'ennemi s'étoit avancé jusqu'à Fleurus, où il avoit fait une décharge de quatre-vingt-dix pièces de canon, comme un signal pour avertir les assiégés de son approche, laissa la conduite du siége à l'électeur de Bavière, et prit lui-même le commandement de l'armée qui le couvroit, afin de s'opposer à Villeroy, qui, nouvellement renforcé par un détachement de l'armée françoise du Rhin, vouloit hasarder une bataille pour secourir Namur, mais qui, lorsqu'il vit la position des alliés près Masy, re-

1695. nonça à ce dessein, et se retira la nuit. Le 30 août les assiégés furent sommés de se rendre par le comte de Horn, qui, dans une conférence, apprit au comte de Lamont, général de l'infanterie françoise, que le maréchal de Villeroy s'étoit retiré vers la Mehaigne; en sorte que la garnison ne pouvoit plus espérer d'être secourue. Aucune réponse immédiate n'ayant été faite à cette sommation, la conférence fut rompue, et le roi résolut de donner sans délai un assaut général, qu'il avoit déja combiné avec l'électeur et ses autres généraux. Entre une et deux heures après midi, lord Cutts s'élança de la tranchée de la seconde ligne, à la tête de trois cents grenadiers, pour faire un logement sur la bréche de Terra-Nova, soutenu par les régiments de Coulthorp, Buchan, Hamilton et Mackay, pendant que le colonel Marselly, avec un corps de Hollandois, de Bavarois et de Brandebourgeois, attaquoit en deux autres endroits. Les assaillants furent si vigoureusement reçus, que les grenadiers anglois, même après être montés sur la bréche, furent culbutés, lord Cutts ayant été mis pour quelque temps hors de combat par une blessure à la tête. Marselly, défait et pris, fut tué malheureusement par un boulet même des assiégeants. Les Bavarois, s'étant trompés de chemin, furent exposés à un feu terrible, et leur général, le comte Rivera, périt avec un grand nombre de ses officiers; ils parvinrent toutefois à s'établir sur le retranchement extérieur de la pointe de Cohorn, près la Sambre, et surent, à force de valeur, conserver leur terrain. Lord Cutts n'eut pas plus tôt fait panser sa blessure qu'il reparut sur le théâtre de l'action, et donna ordre à deux cents hommes d'élite du régiment de Mackay,

commandés par le lieutenant Cockle, d'attaquer, l'épée à la main, la face de l'angle saillant voisin de la bréche, tandis que les enseignes du même régiment avanceroient pour planter leurs drapeaux sur les palissades. Cockle et ses gens exécutèrent cet ordre avec une admirable intrépidité. Ils enfoncèrent les palissades, chassèrent les François du chemin couvert, firent un logement sur une des batteries, et tournèrent le canon contre les assiégés. Les Bavarois, ainsi soutenus, demeurèrent en possession du poste qu'ils avoient gagné. Les majors-généraux Lacave et Schwerin se logèrent en même temps sur le chemin couvert; et quoique l'assaut général ne réussît pas sur tous les points, les confédérés restèrent maîtres d'un logement considérable; mais ils payèrent cet avantage de la perte de deux mille hommes, parmi lesquels plusieurs officiers distingués par leur rang et leur réputation. L'électeur de Bavière fit preuve, dans cette action, du plus grand courage; on le vit volant à cheval d'un lieu à un autre, à travers le feu le plus vif, donnant ses ordres avec une admirable présence d'esprit, animant ses officiers par des éloges et par des promesses, et jetant des poignées d'or aux simples soldats. 1695.

Le premier septembre les assiégés ayant obtenu une suspension d'armes, pour enterrer leurs morts, le comte de Guiscard parut sur la bréche, et demanda un entretien avec l'électeur de Bavière. Ce prince monta sur la bréche à l'instant même, et là le gouverneur françois offrit de rendre le fort de Cohorn; mais il lui fut répondu que, s'il vouloit capituler, ce devoit être pour tout ce qu'il occupoit. Cette réponse fut communiquée à Boufflers, qui ne la rejeta point. La suspension d'ar-

1695. mes fut prolongée, et la capitulation signée le soir même. Villeroy, qui étoit campé à Gembloux, n'eut pas plus tôt appris cet événement par une triple décharge de toute l'artillerie, et un feu roulant le long des lignes de l'armée confédérée, qu'il se hâta de passer la Sambre près Charleroy, et, après avoir renforcé la garnison de Dinant, il se retira vers les lignes dans le voisinage de Mons. Le 5 septembre la garnison françoise, qui, de quinze mille hommes, se trouvoit réduite à cinq mille, évacua la citadelle de Namur. Boufflers en sortant fut arrêté au nom du roi d'Angleterre, par représailles de l'inexécution du cartel subsistant entre les deux nations pour les garnisons de Dixmude et de Deynse. On a vu que les François avoient retenu ces deux garnisons. Le maréchal ne fut pas peu surpris de cet incident imprévu, et, comme il s'en plaignoit vivement, on lui assura que le roi d'Angleterre professoit le plus grand respect pour sa personne et son caractère. Guillaume offrit même de lui rendre la liberté s'il vouloit donner sa parole que les garnisons de Dixmude et de Deynse seroient rendues, à défaut de quoi il seroit lui-même de retour dans quinze jours. Boufflers répondit qu'il ne pouvoit prendre un tel engagement, attendu qu'il ne connoissoit point les raisons qu'avoit son maître pour retenir les garnisons réclamées; il fut donc reconduit à Namur, d'où on le transféra à Maëstricht, et où le traita avec les plus grands égards, jusqu'au retour d'un officier qu'il avoit dépêché à Versailles pour y rendre compte de sa captivité. Il donna alors sa parole que les garnisons de Dixmude et de Deynse seroient renvoyées à l'armée des alliés. Il fut aussitôt relâché avec un sauf-conduit pour Dinant, et

se rendit à Versailles, où Louis XIV le reçut avec les témoignages les plus éclatants d'estime et d'amitié; ce prince l'embrassa publiquement de la manière la plus affectueuse, déclara qu'il étoit fort satisfait de sa conduite, le créa duc et pair de France, et lui fit don d'une somme très considérable, en reconnoissance de ses signalés services. 1695.

Guillaume, après la réduction de Namur, qui rehaussa beaucoup sa renommée militaire, se retira dans sa maison de Loo, sa résidence favorite, laissant le commandement à l'électeur de Bavière, et les deux armées se séparèrent vers la fin de septembre. Les troupes françoises rentrèrent dans leurs lignes. Un grand nombre de troupes confédérées furent distribuées en diverses garnisons, et un fort détachement se porta à Newport, sous le commandement du prince de Wirtemberg, pour mettre en sûreté cette place. Ainsi se termina la campagne dans les Pays-Bas. Sur le Rhin rien d'important ne fut entrepris par l'une ou l'autre armée. Le maréchal de Lorges passa le Rhin à Philisbourg, au commencement de juin, et se portant à Brucksal, envoya des partis ravager le pays. Le prince de Bade joignit l'armée allemande à Steppach, le 11 du même mois, et fut renforcé, quelque temps après, par les troupes des autres états confédérés d'Allemagne. Dans la nuit du 19 les François se retirèrent vers Manheim, où ils repassèrent le fleuve, sans être inquiétés par le général des Impériaux. Ce fut alors qu'ils envoyèrent en Flandre un détachement considérable. Le prince de Bade en fit autant, et les deux armées demeurèrent dans leurs quartiers le reste de la campagne. Le commandement des troupes allemandes en

Campagne sur le Rhin.

1695. Hongrie fut transféré à l'électeur de Saxe; mais la cour de Vienne fut si lente dans ses préparatifs qu'il ne fût pas en état d'agir avant le milieu d'août. Lord Paget fut envoyé d'Angleterre, comme ambassadeur, auprès de la Porte-Ottomane, avec des instructions relatives à la paix; mais, avant qu'il pût obtenir audience, le sultan mourut, et eut pour successeur son neveu Mustapha, qui se détermina à poursuivre la guerre en personne. Le génie belliqueux de ce nouvel empereur étoit d'un assez triste augure pour son peuple, qui ne pouvoit voir sans inquiétude que le czar de Moscovie avoit profité de la guerre de Hongrie pour envahir la Crimée, et mettre le siége devant Asoph; en sorte que les Tartares étoient trop occupés chez eux pour fournir les secours que demandoit le sultan. Néanmoins, Mustapha et son visir se mirent en campagne avant que les Impériaux eussent commencé leurs opérations, et, passant le Danube, prirent d'assaut Lippa et Titul; ils attaquèrent ensuite le camp du général Veterani, qui étoit posté à Lugos avec sept mille hommes, et qui perdit la vie dans cette action : son infanterie fut taillée en pièces, après avoir fait une défense désespérée; mais la cavalerie, sous la conduite du général Trusches, effectua sa retraite sur Carousébes. Les Turcs, satisfaits de cet avantage, se retirèrent à Orsowa. Dans le même temps leur flotte surprit celle des Vénitiens à Scio; plusieurs vaisseaux de la république furent détruits, et les Turcs recouvrèrent cette île, que les Vénitiens crurent devoir abandonner; mais ceux-ci furent dédommagés de cette perte par une victoire complète sur le pacha de Négrepont dans la Morée.

1695. Prise de Casal par le duc de Savoie.

Le roi de France entretenoit toujours de secrètes négociations avec le duc de Savoie, dont la conduite étoit depuis quelque temps mystérieuse et équivoque. Contre l'avis de ses alliés, il entreprit le siége de Casal, qu'on regardoit comme une des plus fortes places de l'Europe, et que défendoit une garnison nombreuse, abondamment pourvue de munitions. Le siége fut commencé vers le milieu de mai, et la place se rendit par capitulation au bout de quatorze jours, au grand étonnement des confédérés, qui ne savoient point que c'étoit un sacrifice par lequel le roi de France achetoit l'inaction du duc pendant le reste de la campagne. La capitulation portoit que la place seroit rendue au duc de Mantoue, qui en étoit le légitime souverain; que les fortifications seroient démolies aux dépens des alliés, et que la garnison resteroit dans le fort jusqu'à ce que cette démolition eût été effectuée. On échangea des otages pour garantir l'exécution de ces divers articles. Le duc de Savoie sut si bien traîner en longueur, que la place n'étoit pas encore entièrement démantelée au milieu de septembre; il fut alors attaqué d'une fièvre qui l'obligea de quitter l'armée.

Affaires de Catalogue.

En Catalogne, les François eurent peine à conserver le terrain qu'ils avoient gagné. L'amiral Russel, qui avoit hiverné à Cadix, fut nommé amiral en chef, et commandant-général de tous les vaisseaux de sa majesté britannique, employés ou qui pourroient l'être dans les détroits ou dans la Méditerranée. Il fut renforcé par quatre mille cinq cents hommes, sous le commandement du brigadier-général Stewart, et l'on tira d'Italie, pour la défense de la Catalogne, sept mille hommes, Impériaux ou Espagnols. Ces troupes furent

1695. transportées à Barcelone, sous l'escorte de l'amiral Nevil, détaché à cet effet par Russel. Les affaires de Catalogne avoient déja changé de face; divers partis françois avoient été défaits; les Espagnols avoient bloqué Ostalric et Castel-Follit. Noailles ayant été rappelé, le duc de Vendôme, qui lui succéda, fit démanteler ces deux places, au premier avis de l'arrivée des troupes tirées d'Italie, et se retira à Palamos. Le vice-roi de Catalogne et l'amiral anglois résolurent de livrer bataille à l'ennemi, et de reprendre Palamos. On fit donc débarquer les troupes angloises le 9 août, et l'armée des alliés s'avança sur cette place. Les François se présentèrent en ordre de bataille : mais le vice-roi évita le combat; il retira même ses troupes, et l'amiral bombarda la ville. Le peu de succès de cette expédition fut dû, en grande partie, à une mésintelligence entre Russel et la cour d'Espagne. L'amiral se plaignoit que sa majesté catholique n'eût point fait de préparatifs pour la campagne, qu'elle eût négligé de remplir ses engagements relatifs à l'escadre espagnole qui auroit dû joindre les flottes d'Angleterre et de Hollande, et qu'elle n'eût pris aucun soin de faire approvisionner les troupes britanniques. Le 27 août, Russel mit à la voile pour les côtes de Provence, où la flotte, assaillie d'une terrible tempête, courut le plus grand danger; il se dirigea alors vers Cadix, et entra dans la rade à la fin de septembre. Il y laissa une partie de ses vaisseaux, sous le commandement de David Mitchel, que devoit joindre sir Georges Rooke, qu'on attendoit d'Angleterre, et il y retourna lui-même avec le reste des escadres combinées.

Tandis que l'amiral Russel maintenoit la domination

britannique sur la Méditerranée, les côtes de France furent insultées de nouveau par une autre flotte sous le commandement de lord Berkeley de Stratton, secondé de l'amiral hollandois Allemonde. Le 4 juillet, ils jetèrent l'ancre devant Saint-Malo, qu'ils firent bombarder par neuf galiotes couvertes par quelques frégates, qui éprouvèrent plus de dommage qu'on n'en fit éprouver à l'ennemi. Le 6 on bombarda de même Granville, et la flotte revint à Portsmouth. Les galiotes à bombes ayant été réparées, la flotte fit route vers les Dunes, où quatre cents soldats furent embarqués pour une entreprise contre Dunkerque, formée sous la direction du célèbre ingénieur hollandois Meesters, qui avoit préparé à cet effet ses brûlots et ses machines infernales. Le premier août, l'expérience en fut faite sans succès. Les bombes firent quelque effet; mais les François avoient pris de telles précautions que les machines ne purent approcher assez près pour leur faire beaucoup de mal. D'ailleurs, de violentes animosités divisoient le conseil des assaillants. Les officiers anglois haïssoient Meesters, parcequ'il étoit Hollandois, et qu'il avoit acquis quelque crédit auprès du roi, et Meesters de son côté les traitoit avec fort peu de considération. Il se retira dans la nuit avec ses machines, et refusa de seconder Berkeley dans la tentative qu'il fit le 16 sur Calais. L'amiral dirigea ses batteries contre cette place, et mit le feu à différents quartiers. Mais l'ennemi avoit si bien pris ses mesures que l'entreprise échoua.

1695. Une flotte angloise bombarde Saint-Malo.

Une escadre, ayant à bord douze cents hommes de troupes de terre, avoit été envoyée aux Indes occidentales, sous le commandement du capitaine Robert Wilmot et du colonel Lilingston. Ils avoient des instruc-

Expédition dans les Indes occidentales.

1695. tions pour agir de concert avec les Espagnols, à Hispaniola, contre les établissements françois de cette île, et pour détruire à leur retour les pêches françoises sur les bancs de Terre-Neuve. En conséquence ils furent joints par dix-sept cents Espagnols levés par le président de Saint-Domingue; mais au lieu d'agir contre Petit-Guavas, comme il avoit été recommandé, Wilmot s'empara du Port-François, malgré les remontrances de Lilingston, qui protesta contre une telle conduite. Les officiers de terre et de mer vivoient dans une division continuelle, et les Espagnols conçurent tant d'éloignement pour les uns et pour les autres, qu'ils renoncèrent à toute coopération. Au commencement de septembre, l'escadre mit à la voile pour l'Angleterre, et y arriva dans l'état le plus déplorable, après avoir perdu un de ses vaisseaux dans le golfe de la Floride; l'un des deux chefs étoit mort dans la traversée, et la plus grande partie de leurs gens étoient attaqués d'une maladie épidémique. Malgré tous les efforts que la nation avoit faits pour entretenir un nombre considérable d'escadres différentes, le commerce avoit beaucoup à souffrir des armateurs françois, qui infestoient l'un et l'autre canal, et qui firent de riches et nombreuses prises. Le marquis de Caermarthen en station avec une escadre à la hauteur des îles de Scilly, crut voir la flotte de Brest dans une flotte de vaisseaux marchands, et se retira précipitamment à Milford-Haven. Graces à sa retraite, les armateurs ennemis s'emparèrent d'un grand nombre de vaisseaux des Barbades et de cinq vaisseaux des Indes orientales, évalués à un million de livres sterling. Les négociants renouvelèrent leurs cris contre les commissaires de l'amirauté, qui se défendirent en produisant

les ordres et les instructions qu'ils avoient donnés. Le marquis de Caermarthen méritoit de grands reproches; mais la principale source de ces calamités nationales étoit dans les intelligences qu'entretenoient avec la France les mécontents d'Angleterre, qui se réjouissoient alors, comme ils l'ont toujours fait depuis, de la détresse de leur pays. 1695.

Nouveau parlement.

Guillaume, après avoir conféré avec les états de Hollande et l'électeur de Brandebourg, qui se rendit auprès de lui à La Haye, s'embarqua pour l'Angleterre le 19 octobre, et fut reçu à Londres comme un conquérant, au milieu des réjouissances et des acclamations du peuple. Dès son arrivée, il tint un conseil à Kensington, et il y fut résolu de convoquer un nouveau parlement. Comme la nation paroissoit éprouver quelque contentement, on supposoit qu'elle ne rééliroit que les membres bien disposés pour le gouvernement, au lieu que le parlement actuel pouvoit reprendre ses enquêtes sur la corruption et autres abus, et devenir d'autant moins accessible à l'influence de la couronne, qu'il se verroit peu éloigné du terme de son existence. Le parlement fut donc dissous par une proclamation, et on en convoqua un nouveau à Westminster pour le 22 novembre. Pendant que la nation toute entière étoit occupée des élections, Guillaume, par le conseil de ses principaux confidents, fit un nouvel effort pour acquérir de la popularité, en essayant de faire violence à son caractère. Il parut aux divertissements de Newmarket, et y fut complimenté par l'université de Cambridge. Il rendit visite aux comtes de Sunderland, Northampton et Montague, dans leurs maisons de campagne, et se transporta, avec une brillante suite, à Lincoln; il alla

1695. ensuite à Welbeck, propriété du duc de Newcastle, dans le comté de Nottingham, où il reçut les hommages de l'archevêque d'York et de son clergé. Il passa une nuit chez lord Brooke, au château de Warwick, dîna chez le duc de Shrewsbury à Eyefort, et, par la route de Woodstock, fit son entrée solennelle à Oxford, d'où le duc d'Ormond, comme chancelier de l'université, le vice-chancelier, les docteurs et les magistrats s'étoient portés au-devant de lui à quelque distance. Il se rendit au théâtre, où il lui fut adressé une harangue latine fort élégante. Il reçut de la main du chancelier les présents d'usage, consistant en une grande bible angloise, un livre de prières ordinaires, et une paire de gants à franges d'or. On fit couler des fontaines de vin; un banquet magnifique étoit préparé : mais une lettre, où il étoit dit qu'on avoit formé le dessein d'empoisonner le roi, ayant été trouvée dans les rues, Guillaume ne voulut rien prendre à Oxford, et partit aussitôt pour Windsor. Ce brusque départ, qui ne décéloit pas beaucoup de magnanimité, n'empêcha pas l'université de choisir sir Guillaume Trumball, secrétaire-d'état, pour un de ses représentants au parlement.

Bill qui règle les procès en cas de haute-trahison.

Les élections furent en général favorables aux whigs; quoique beaucoup d'entre eux fussent au nombre des mécontents, et, quand le parlement s'assembla, Foley fut de nouveau choisi pour orateur des communes. Le roi, dans son premier discours, exalta la valeur des troupes angloises, exprima le chagrin qu'il ressentoit d'être obligé de demander à son peuple des subsides fort considérables, observa que les derniers fonds s'étoient trouvés insuffisants, et que la liste civile étoit dans un fâcheux état. Il recommanda à la commisséra-

tion des chambres la malheureuse situation des protestants françois, les engagea à préparer un bill propre à encourager et à fortifier la marine, et des lois qui pussent faciliter les progrès du commerce. Il parla des grands préparatifs que faisoient les François pour se mettre de bonne heure en campagne, et témoigna sa satisfaction des choix qu'avoit faits son peuple pour être dignement représenté. Les chambres félicitèrent à leur tour le roi sur ses derniers succès, et promirent de l'aider à poursuivre la guerre avec vigueur. Cependant la nation s'élevoit fortement contre les fardeaux insoutenables et les dommages de toute espèce qu'elle supportoit, pour soutenir le système de politique étrangère qu'on s'obstinoit à suivre. Tous les efforts du roi pour masquer le côté malheureux de son caractère avoient été sans succès. Il étoit toujours sec, réservé et repoussant, et les mécontents accusoient hautement sa conduite envers la princesse Anne. A la première nouvelle de la réduction de Namur, cette princesse l'en avoit félicité par une lettre respectueuse, à laquelle il n'avoit daigné faire aucune réponse, et depuis son retour en Angleterre il ne lui donnoit aucune marque de considération, non plus qu'à son époux. Les membres de la chambre-basse qui avoient embrassé les maximes de l'opposition, soit par principes, soit par ressentiment, voulurent que la couronne achetât les subsides par quelques concessions en faveur du peuple. Ils présentèrent le bill en contestation depuis si long-temps, sur les procès en matière de haute-trahison. Les lords y insérèrent une clause, d'après laquelle un pair devoit être jugé par tout le corps de la pairie, et les communes acquiescèrent à cet amendement. Le bill portoit que les

1695.

1695. individus accusés de haute-trahison, ou de n'avoir pas découvert un crime de haute-trahison qui auroit été à leur connoissance, recevroient une copie de l'acte d'accusation cinq jours avant le procès, et qu'il leur seroit accordé un conseil pour les défendre; que nul ne pourroit être accusé que sur le serment de deux témoins, qui déposeroient en même temps de l'intention dans laquelle le délit auroit été commis; que, lorsqu'un acte d'accusation contiendroit deux ou plusieurs circonstances distinctes, dont la première seroit affirmée par un témoin, la seconde par un autre témoin, et ainsi de suite, la condition des deux témoins ne pourroit être regardée comme remplie; que nul ne seroit poursuivi pour crimes de cette nature, à moins que l'accusation ne fût portée dans les trois ans qui suivroient le délit, ou qu'elle n'eût pour sujet, soit un dessein, soit une tentative d'assassinat ou d'empoisonnement sur la personne du roi; qu'il seroit délivré aux individus accusés de haute-trahison, ou de n'avoir pas découvert un crime de haute-trahison dont ils auroient eu connoissance, des copies de la liste des jurés, deux jours au moins avant l'instruction du procès, et qu'ils auroient droit de forcer les témoins à décharge à comparoître; qu'aucun témoin ne seroit admis pour des circonstances qui ne seroient pas expressément énoncées dans l'accusation; que le présent bill ne pourroit s'appliquer à aucune autre accusation, ou procès dans le parlement, pas même à un procès intenté pour contrefaçon de la monnoie, du grand sceau du roi, du sceau privé, de sa signature ou de son cachet. Eu égard à la situation critique des affaires, le parti de la cour craignit de s'opposer à ce bill, qui étoit de nature à plaire à la nation.

1695.

Résolutions relatives à un nouveau monnoyage.

Les communes procédèrent ensuite à l'examen des comptes et des dépenses proposées, et votèrent plus de cinq millions sterling, pour le service de l'année suivante. L'état de la monnoie étant devenu alors un véritable détriment national, ne pouvoit échapper à l'attention du parlement. Les lords préparèrent une adresse pour demander à la couronne une proclamation qui arrêtât le cours des espèces altérées, et requirent à ce sujet le concours des communes. Mais la chambre-basse résolut de s'attribuer particulièrement cette affaire, et nomma un comité de toute la chambre, pour délibérer sur l'état de la nation relativement aux monnoies courantes. Il y eut une opposition vigoureuse contre la proposition d'un nouveau monnoyage, faite et vivement soutenue par M. Montague, qui agissoit en cette circonstance par le conseil du grand mathématicien Isaac Newton. Les adversaires de cette mesure objectoient que si l'argent monnoyé étoit retiré de la circulation, il seroit impossible de soutenir la guerre sur le continent, et de continuer le commerce étranger, attendu que les marchands ne pourroient acquitter leurs lettres de change, ni les soldats recevoir leur solde. Ils ajoutoient que tout paiement seroit suspendu, et que de là naîtroient une confusion et une inquiétude universelles. Il est vrai de dire qu'une réforme de cette nature n'est jamais sans danger ni sans difficulté; mais elle étoit alors devenue indispensable; le mal augmentoit tous les jours, et auroit bientôt amené l'anarchie; après de longs et véhéments débats, il fut décidé, à une simple majorité, qu'on procéderoit, avec toute la diligence possible, à un nouveau monnoyage. Il s'éleva une autre question, dont l'objet étoit de savoir si la

1695. nouvelle monnoie, dans ses différentes dénominations, auroit le même poids et le même titre qu'avoit eus originairement l'ancienne, ou si le titre établi seroit augmenté. Le célèbre Locke eut sur cette question une dispute avec M. Lowndes, qui proposoit l'augmentation du titre. Les raisons de Locke étoient si convaincantes, que le comité se décida pour le maintien du titre quant au poids et à la finesse. Il fut aussi arrêté que la perte résultant pour le revenu de l'état des espèces rognées seroit supportée par le public. Afin de prévenir une stagnation générale, il fut décidé qu'après un terme fixé, aucune monnoie rognée ne seroit reçue en paiement, si ce n'est par les collecteurs des revenus et des taxes, ou dans les prêts et paiements de l'échiquier; qu'après un autre terme également prescrit, cette monnoie ne seroit reçue dans aucune espèce de paiement, sans exception; qu'enfin il seroit fixé un dernier terme, où tout citoyen devroit apporter les espèces rognées pour être refondues, et que ce délai passé il ne seroit rien alloué pour ce qu'on apporteroit. Les communes prièrent le roi, par une adresse, de publier une proclamation conforme aux résolutions qu'elles venoient de prendre, et cette proclamation eut lieu le 19 décembre. Les craintes du peuple, accrues et enflammées par les ennemis du gouvernement, en vinrent à un tel point, que tout paiement cessa et que le désordre se répandit en un moment dans l'état. Les adversaires du bill saisirent cette occasion d'aggraver les alarmes publiques. Ils attaquèrent vivement le ministère comme auteur de cette déplorable stagnation, et dirigèrent particulièrement leurs traits contre Montague; il fallut beaucoup d'adresse et de courage pour

détourner les dangereux effets du mécontentement du peuple. La chambre des communes décida qu'il seroit levé douze cent mille livres sterling au moyen d'un droit sur les vitres, en compensation de la perte sur la monnoie rognée; que l'indemnité accordée pour suppléer à ce qui manquoit aux espèces rognées s'appliqueroit à tout argent-monnoie, quoique d'un aloi plus bas que le titre; que les collecteurs et receveurs des subsides et revenus auroient ordre de recevoir toutes ces espèces; qu'il seroit accordé une prime de cinq pour cent à quiconque apporteroit des pièces non altérées pour être données dans tout le royaume en échange de la monnoie rognée, et une prime de six sous par once à quiconque apporteroit à la monnoie de la vaisselle plate pour être monnoyée; que chacun pourroit payer en espèces rognées la taille de l'année suivante, jusqu'à l'expiration d'un délai déterminé; que des commissaires seroient nommés dans chaque comté, pour échanger la monnoie non rognée, ainsi que la nouvelle monnoie, contre celle qui étoit altérée. On envoya à la chambre des lords le bill qui contenoit ces différentes résolutions; ceux-ci firent quelques amendements, que les communes rejetèrent: mais afin d'éviter les disputes et les conférences, elles retirèrent ce bill et en rédigèrent un autre, sans y comprendre les clauses insérées dans le premier par les lords. Ces clauses furent proposées de nouveau dans la chambre-haute, mais écartées cette fois par la majorité, et, le 21 janvier, le bill reçut la sanction royale, ainsi qu'un autre qui prolongeoit le délai fixé pour acquérir des annuités, et qui continuoit les droits sur les vins de dernière qualité. Le roi sanctionna également le bill sur les procès pour

1695.

1695. haute-trahison, et un acte tendant à prévenir les élections vénales. Divers marchands et commerçants s'étant adressés à la chambre des communes, pour la prier de prendre en considération les pertes qu'ils supportoient, par l'effet de l'augmentation des guinées, elle passa un bill, qui suspendoit pour un temps limité l'obligation de fabriquer de nouvelles guinées, et s'occupa d'abaisser la valeur de cette monnoie. Malgré la vive opposition de plusieurs membres, qui manifestoient la crainte qu'une telle mésure ne fomentât encore des troubles, il fut convenu que la guinée seroit réduite de trente schellings à vingt-huit; enfin, pour encourager les citoyens à apporter à la monnoie la vaisselle d'argent, l'on inséra dans le bill une clause qui fixoit la valeur de la guinée à vingt-deux schellings, et elle tomba naturellement à sa valeur originaire de vingt schellings et douze sols. Néanmoins certaines personnes supposant que dans la session prochaine on éléveroit le prix de l'or, retinrent leurs guinées, et, dans une supposition semblable, que les mécontents ne manquoient pas d'encourager, les nouvelles espéces d'argent furent aussi mises en réserve, au grand détriment du commerce. Le roi fit établir à York, Bristol, Exeter et Chester, des fabriques pour le nouveau monnoyage, dont le succès passa toute espérance; en sorte que, dans moins d'un an, la monnoie d'Angleterre, qui avoit été la plus mauvaise, devint la meilleure de l'Europe.

1696. L'attention des communes se tourna vers un objet d'un intérêt moins général. Le comte de Portland, favori du roi, avoit obtenu le don de quelques terres seigneuriales dans le comté de Derby; avant que le *warrant* eût été expédié, les gentilshommes de cette

province résolurent de s'opposer de tout leur pouvoir à cette concession. Ils demandèrent et obtinrent d'être entendus par les lords de la trésorerie. L'un d'eux, sir Guillaume Williams, représenta, en leur nom, que les terres concédées étoient d'anciens domaines du prince de Galles, absolument inaliénables; que les revenus de ces terres servoient à l'administration du pays de Galles, pour les honoraires des juges, et pour d'autres émoluments; qu'elles étoient trop étendues et trop peuplées pour être mises dans la dépendance d'aucun sujet étranger. La concession fut combattue par d'autres raisons puissantes, qui n'auroient cependant produit aucun effet, si les gentilshommes gallois ne se fussent adressés à la chambre des communes par une pétition. M. Price, membre de la chambre, s'emporta à cette occasion contre les Hollandois en général, et ne s'abstint pas même, dans son discours, de sarcasmes contre la personne, le titre et le gouvernement du roi. Les objections des pétitionnaires, ayant été examinées, furent trouvées si raisonnables, que les communes s'adressèrent au roi pour lui représenter que les terres seigneuriales dont il s'agissoit avoient été toujours annexées à la principauté de Galles, et affectées à la dotation des princes de ce nom; que plusieurs personnes, dans ces mêmes terres, possédoient des domaines par *tenures royales*, à la charge de payer des rentes et à d'autres conditions envers la couronne et le prince de Galles, en vertu desquelles ils jouissoient de certains priviléges. Les communes prioient le roi d'annuler le don qu'il avoit fait au comte de Portland, comme étant contraire aux intérêts et à l'honneur de la couronne, et demandoient que les seigneuries en

1696.

1696. question ne pussent être aliénées sans le consentement du parlement. Cette adresse fut reçue froidement du roi ; il promit d'annuler le don, puisqu'il déplaisoit tant aux communes, et dit qu'il trouveroit quelque moyen de dédommager le comte de Portland. Le peuple en général avoit de l'aversion pour ce favori. Les mécontents insinuoient qu'il se servoit de son crédit pour favoriser le commerce de son pays au détriment de l'Angleterre ; c'est à ses suggestions qu'ils attribuoient l'acte et les lettres-patentes en faveur de la compagnie d'Écosse, qu'on regardoit comme un sujet de division entre les deux royaumes. Ce point fut d'abord traité à la chambre des lords, qui invitèrent les communes à une conférence. Un comité fut chargé d'examiner, dans toutes ses parties, l'acte pour l'érection de la compagnie d'Écosse ; et les deux chambres présentèrent conjointement une adresse contre cet acte, comme devant porter préjudice à tous les sujets intéressés dans le commerce de la nation angloise ; elles y observoient que l'exemption des taxes et les autres avantages accordés à la compagnie auroient pour résultat de faire de l'Écosse comme un port libre pour toutes les marchandises des Indes orientales et occidentales ; que les Écossois seroient bientôt en état de fournir toute l'Europe à un prix au-dessous de celui que les Anglois mettoient à leurs marchandises, et que par là l'Angleterre perdroit tout le bénéfice de son commerce étranger. Les communes finissoient en représentant que les Écossois feroient passer à la dérobée leurs marchandises en Angleterre, au grand détriment de sa majesté et des droits établis pour ses revenus. Guillaume répondit à ces remontrances qu'il avoit été mal servi en Écosse, mais

qu'il espéroit qu'on trouveroit quelque remède aux inconvénients qu'appréhendoient les communes. Tout porte à croire que le ministère d'Écosse lui en avoit imposé; car il ne tarda pas à priver de leurs emplois le marquis de Tweedale et les deux secrétaires d'état de ce royaume; ces deux derniers furent remplacés par lord Murray, fils du marquis d'Athol. La réponse du roi n'empêcha pas le comité de faire une enquête, et, d'après son rapport à l'appui d'une pétition de la compagnie des Indes orientales, la chambre décida que les directeurs de la compagnie d'Écosse étoient coupables de haute malversation pour avoir prêté et reçu dans ce royaume un serment *de fideli*, et qu'ils seroient mis en accusation. Cependant Roderic Mackenzie, dont le comité tenoit ses principales informations, ne craignit point de se rétracter, et il y eut ordre de le mettre en prison; mais il trouva moyen d'échapper, et ne fut point repris, quoique le roi, à la requête du comité, fit publier une proclamation à ce sujet. Les Écossois s'irritèrent vivement contre Guillaume en apprenant qu'il avoit désavoué leur compagnie, sur laquelle ils fondoient tant d'espérances. On avoit déja arrêté le plan de l'établissement de Darien, et il fut mis depuis en exécution; ce dont on eut lieu par la suite de se repentir. 1696.

Les plaintes des négociants anglois qui avoient souffert de la guerre furent cette fois si fortes que les communes crurent devoir les prendre en considération. La chambre se forma en comité secret pour délibérer sur l'état de la nation relativement au commerce, et, après un mûr examen de toutes les circonstances, adopta les résolutions suivantes : qu'un conseil de com- Intrigues des jacobites.

1696. merce seroit établi par acte du parlement, avec pouvoir de prendre les mesures les plus propres à protéger le commerce de la nation; que ces commissaires seroient nommés par le parlement, mais qu'aucun d'eux n'auroit séance dans la chambre, et qu'ils prêteroient un serment, à l'effet de reconnoître l'autorité de Guillaume comme légitime, et de tenir pour nuls les prétendus titres du roi Jacques, ou de tout autre. Le roi considéra ces résolutions comme une atteinte ouverte à sa prérogative, et en témoigna son déplaisir au comte de Sunderland, qui appuyoit cette mesure; mais celui-ci avoit tant d'influence dans la chambre, qu'il est vraisemblable que les résolutions auroient été exécutées, si la découverte d'un nouveau complot n'étoit venue détourner l'attention des communes. A la mort de la reine Marie, les amis de Jacques, dans la supposition que cet événement affoiblissoit beaucoup la cause de Guillaume, recommencèrent leurs menées pour le rétablissement du monarque exilé. Certains individus, dans l'exaltation d'un zéle aveugle pour ce prince, formèrent le dessein de se saisir de Guillaume, et de le transporter en France, ou même de le tuer en cas de résistance. Ils avoient envoyé des émissaires à la cour de Saint-Germain pour demander qu'on les y autorisât, ce qui fut refusé. Les principaux auteurs de ce projet étoient le comte d'Aylesbury, lord Montgomery, fils du marquis de Powis, sir Jean Fenwick, sir Jean Friend, le capitaine Charnock, le capitaine Porter et un M. Goodman. Charnock fut dépêché pour proposer au roi Jacques de demander au roi de France un corps de cavalerie et d'infanterie, avec lequel il feroit une descente en Angleterre. L'on s'engageoit non seulement à le join-

dre à son débarquement, mais même à le replacer sur le trône d'Angleterre. Ces offres, ayant été déclinées par Jacques, sous prétexte que le roi de France ne voudroit point hasarder ainsi un corps de troupes, dans la conjoncture où il se trouvoit, le comte d'Aylesbury se rendit lui-même en France, et eut avec Louis XIV une conférence où le plan d'une invasion fut concerté. Au commencement de février le duc de Berwick passa secrétement en Angleterre, où il conféra avec les conspirateurs, leur assura que le roi Jacques étoit déterminé à faire une descente à la tête d'un nombre de troupes considérable, distribua des commissions, et prit des mesures pour qu'à l'arrivée du prince ses partisans pussent le joindre avec des soldats, des armes et des chevaux. Quand il revint en France il trouva tout préparé pour cette expédition. Des troupes furent dirigées vers les côtes; un grand nombre de bâtiments de transport furent rassemblés à Dunkerque; M. Gabaret s'étoit déja avancé jusqu'à Calais avec une escadre, qui fut jointe par celle que Jean Bart commandoit à Dunkerque. Ces deux escadres parurent former un convoi suffisant, et Jacques se rendit à Calais dans l'intention de s'y embarquer. Les jacobites travailloient alors sans relâche à organiser une révolte en Angleterre. Sir Jean Friend étoit parvenu à former un régiment de cavalerie qui n'étoit pas loin d'être complet; sir Guillaume Perkins en levoit un autre; sir Jean Fenwick, le colonel Tempest, le colonel Parker, M. Curzon, étoient aussi occupés, chacun de son côté, à recruter des troupes qu'ils devoient commander, et le comté de Suffolk, où les mécontents avoient le plus d'influence, devoit fournir un régiment.

1696.

1696. Conspiration contre la vie de Guillaume.

Pendant qu'une partie des jacobites cherchoit, par les moyens ordinaires, à exciter un soulévement contre Guillaume, d'autres conspirateurs plus désespérés méditoient l'assassinat de ce prince. Un Écossois, qui avoit servi en qualité d'officier dans l'armée du roi Jacques, sir Georges Barclay, homme plein de courage, mais possédé du zéle le plus fanatique pour la religion romaine, d'ailleurs secret, circonspect et résolu, avoit débarqué, vers les premiers jours de janvier, à Romney-Marsh, avec quelques autres officiers, et l'on prétend que son dessein étoit d'enlever ou d'assassiner Guillaume. Il en fit part à un prêtre appelé Harrison, connu aussi sous le nom de Johnston, à Charnock, à Porter, et à sir Guillaume Perkins, qui l'approuvèrent, et il leur assura même que c'étoit une mission particulière dont il étoit chargé. Après diverses consultations, les conjurés convinrent d'attaquer le roi à son retour de Richmond, où il avoit coutume de chasser le samedi, et choisirent pour le lieu de leur embuscade un sentier fermé de haies, entre Brentford et Turnham-Green. Comme il étoit nécessaire d'attaquer et de disperser les gardes qui escortoient la voiture de Guillaume, ils jugèrent à propos de porter leur nombre à quarante cavaliers, et pour cela chacun d'eux se chargea d'engager d'autres individus dans cette entreprise; quand le nombre estimé nécessaire fut complet, ils fixèrent le 15 février pour l'exécution, et prirent toutes les précautions nécessaires pour n'inspirer jusque-là aucun soupçon; mais dans l'intervalle quelques uns des acteurs subalternes, saisis d'horreur en réfléchissant à l'engagement qu'ils avoient pris, ou excités par l'espoir d'une récompense, se déterminèrent à révéler le complot. Le 11

février un nommé Fisher en prévint le comte de Portland, et lui désigna seulement quelques uns des conspirateurs; ce ne fut que le 13 qu'il rendit compte de tous les détails. Le lendemain le comte de Portland fut accosté par un certain Pendergrass, officier irlandois, qui lui dit qu'étant tout-à-l'heure arrivé d'Hampshire, sur l'invitation d'un ami particulier, il venoit d'apprendre qu'on l'avoit attiré à Londres pour le faire participer à une conspiration contre la vie du roi Guillaume; qu'il avoit promis de s'y engager, quoiqu'au fond un tel projet lui fît horreur, mais que ce n'avoit été qu'avec l'intention secréte de saisir la première occasion de le dévoiler pour sauver les jours du roi. Il avoua qu'il étoit catholique romain, mais en déclarant qu'il ne pensoit pas qu'aucune religion pût justifier un si noir attentat; il ajouta qu'ayant des obligations à quelques uns des conjurés, il croiroit, en les nommant, manquer à l'honneur et à la reconnoissance, et qu'aucune considération ne pourroit le résoudre à comparoître comme témoin. Le roi avoit été si souvent abusé par de prétendues découvertes de complots, qu'il eut peu d'égard à ces informations, jusqu'à ce qu'elles fussent confirmées par le témoignage d'un autre des conspirateurs, nommé Larue, François de nation, qui révéla les mêmes particularités au brigadier Levison, sans se douter qu'il eût été devancé. Le roi comprit alors qu'il y avoit quelque chose de réel; Pendergrass et Larue furent séparément interrogés en sa présence. Il remercia particulièrement le premier et loua l'honnêteté dont il faisoit preuve; mais il lui représenta que, s'il ne faisoit pas connoître nommément les conspirateurs, il ne pourroit garantir ses jours de leurs attentats, et le 1696.

1696. détermina enfin à donner une liste de ceux qu'il connoissoit, en lui promettant toutefois qu'il ne seroit point appelé en témoignage contre eux, à moins qu'il n'y consentît. Le roi n'alla point à Richmond le jour fixé par les conjurés, et ils remirent l'exécution de leur dessein au samedi suivant. Ils se réunirent la veille en différentes maisons, et chacun d'eux reçut ses instructions. Il fut convenu que, le meurtre consommé, ils iroient ensemble à cheval jusqu'à Hammersmith, et que là ils se disperseroient pour entrer à Londres de différents côtés; mais le samedi matin, informés que les gardes étoient retournés dans leurs casernes, et que les carrosses du roi avoient été renvoyés, ils tremblèrent au soupçon qu'ils étoient découverts. Sir Georges Barclay se hâta de se cacher, et chacun des autres chercha de même à pourvoir à sa sûreté. Cependant un grand nombre furent arrêtés la nuit suivante, et tout fut alors communiqué au conseil-privé. On lança une proclamation contre ceux des conspirateurs qui étoient encore cachés; et l'on fit sur-tout les plus promptes recherches pour s'emparer de sir Georges Barclay, qu'on supposoit particulièrement chargé par le roi Jacques d'assassiner Guillaume; mais il sut se dérober aux poursuites, et il n'y eut jamais de preuve qu'une telle commission eût été donnée.

Projet d'invasion déjoué.

Le projet d'invasion ne réussit pas mieux que la tentative d'assassinat. Jacques étoit à peine arrivé à Calais, que le duc de Wirtemberg dépêcha de Flandre un de ses aides-de-camp au roi Guillaume, pour l'informer de la descente projetée. Des messagers arrivèrent dans la même vue, de la part de l'électeur de Bavière et du prince de Vaudemont. Deux escadres considérables se

trouvoient en état de mettre en mer; l'amiral Russel s'embarqua à Spithead, et se dirigea vers les côtes de France, avec environ cinquante vaisseaux de ligne. A leur aspect les ennemis furent confondus, et retirèrent leurs vaisseaux dans un endroit si peu profond que Russel ne put les suivre. Mais du moins, en les tenant renfermés dans leurs ports, il déjoua entièrement le dessein de Jacques, qui, après un séjour de quelques semaines à Calais, retourna à Saint-Germain. Les troupes eurent ordre de rejoindre la garnison d'où on les avoit tirées. 1696.

Graces à la récompense promise dans la proclamation, la plupart des conspirateurs furent trahis ou pris. Georges Harris, qui avoit été envoyé de France, avec injonction d'obéir à sir Georges Barclay, se livra lui-même à sir Guillaume Trumball, et s'avoua complice des conjurés. Porter et Pendergrass furent trouvés ensemble. Le dernier réclama la promesse du roi, pour ne point servir de témoin. Mais quand Porter se fut reconnu coupable, Pendergrass déclara qu'il ne se croyoit plus obligé au silence, puisque son ami avoit tout avoué, et l'un et l'autre furent produits comme témoins pour la couronne.

Association pour la défense du roi.

Après qu'ils eurent été interrogés, le roi fit connoître aux deux chambres le complot tramé contre sa vie, et leur communiqua les avis qu'il avoit reçus touchant l'invasion; il entra dans le détail des précautions qu'il avoit prises pour déjouer l'un et l'autre projet, et leur exprima la confiance qu'il avoit dans leur zéle à concourir à toutes les mesures qu'exigeoit la sûreté commune. Le jour même, les deux chambres se rendirent en corps auprès de lui à Kensington, et lui présentèrent

1696. une adresse, où, en leur témoignant leur affection, elles exprimoient l'horreur la plus profonde pour l'attentat qu'on avoit voulu commettre sur sa personne, et le supplioient de veiller sur ses jours avec plus d'attention que jamais. Elles l'assuroient qu'elles ne négligeroient rien de leur côté pour défendre sa vie et soutenir son gouvernement contre le dernier roi et tous ses autres adversaires; elles déclaroient enfin que, dans le cas où, contre tous leurs vœux, il viendroit à périr de mort violente, elles se feroient un devoir de le venger sur ses ennemis et leurs adhérents. Cette adresse fit beaucoup de plaisir à Guillaume, qui, à son tour, assura les chambres qu'il ne laisseroit échapper aucune occasion d'acquérir de nouveaux droits à leur affection et à leur fidélité. Les communes lui donnèrent aussitôt pouvoir, par un bill, de s'assurer de tous les individus soupçonnés de conspiration contre sa personne et son gouvernement. Par un autre bill, elles décidèrent qu'en cas de mort de sa majesté, le parlement alors existant seroit continué jusqu'à ce qu'il fût dissous par le plus proche héritier de la couronne, reconnu par un acte du parlement; et que si sa majesté mouroit dans l'intervalle d'un parlement à l'autre, celui qui auroit été dissous se rassembleroit aussitôt pour régler les affaires nationales. Les communes votèrent ensuite une nouvelle adresse, pour demander au roi de bannir, par une proclamation, tous les papistes à la distance de dix milles des villes de Londres et de Westminster, et de donner des instructions aux juges, pour qu'ils missent en exécution les lois contre les catholiques romains, et les non-assermentés. Les membres de la chambre rédigèrent un acte d'association, par lequel ils s'engageoient mu-

tuellement à défendre le roi et son gouvernement, et à punir toute violence qui seroit commise sur sa personne. Cet acte fut signé par tous ceux qui se trouvoient présents; mais, comme plusieurs membres s'étoient absentés sous de frivoles prétextes, la chambre déclara que, dans un délai de seize jours, les absents seroient tenus de souscrire ou de notifier leur refus. Quelques uns ayant négligé de satisfaire à cette injonction dans le temps prescrit, l'orateur eut ordre d'écrire à ceux qui étoient à la campagne pour leur demander une réponse péremptoire, et le secrétaire de la chambre se transporta chez ceux qui se disoient malades à la ville. Se voyant ainsi pressés, les absents se déterminèrent enfin à signer, comme les autres, l'acte d'association, qui fut présenté au roi par les communes en corps, avec une requête pour que cet acte fût déposé parmi les archives d'Angleterre, à la tour de Londres, comme un monument durable de leur fidélité et de leur affection envers le souverain. Le roi reçut cette pièce avec une satisfaction inexprimable, témoigna combien il étoit touché d'une telle association, et déclara qu'il seroit toujours prêt à exposer sa vie avec ses bons et fidèles sujets, contre tous ceux qui tenteroient de renverser la religion, les lois et les libertés de l'Angleterre; il promit aux communes de faire déposer leur acte parmi les archives du royaume. Le lendemain les communes votèrent que quiconque taxeroit cette association d'illégalité seroit considéré comme fauteur des desseins du dernier roi, et ennemi des lois et des libertés du royaume. Les lords suivirent l'exemple de la chambre-basse, en souscrivant une association. Mais le comte de Nottingham, sir Édouard Seymour et

1696.

1696. M. Finch, désapprouvèrent le mot *légitime* appliqué à sa majesté, disant que, puisque Guillaume étoit revêtu de la couronne et de ses prérogatives, ils lui rendoient obéissance, mais qu'ils ne pouvoient le reconnoître pour leur légitime souverain. Rien ne devoit paroître plus absurde que cette distinction, faite par des hommes qui concouroient alors à exercer une portion constitutive du gouvernement, à moins qu'on ne supposât que les droits de Guillaume étoient expirés avec la reine Marie. Le comte de Rochester proposa un expédient en faveur des consciences timorées. Cet expédient, qui fut adopté, consistoit à changer le mot qui les blessoit; quinze pairs et quatre-vingt-douze membres des communes ne signèrent l'association qu'avec répugnance. Elle fut d'ailleurs souscrite par des sujets de toutes les classes dans les différentes parties du royaume, et les évêques dressèrent pour le clergé un acte du même genre, qui fut signé du plus grand nombre. Les communes passèrent un bill qui déclaroit incapable d'exercer aucun emploi public et d'avoir séance au parlement quiconque refuseroit de s'engager dans l'association. En même temps le conseil rendit une ordonnance qui privoit de leurs emplois, comme sujets mal intentionnés, tous ceux qui ne l'auroient pas signée volontairement.

Établissement d'une banque territoriale.

Après ces témoignages éclatants de fidélité, les communes s'occupèrent des moyens de fournir les subsides. Une nouvelle banque fut établie comme un fonds sur lequel il seroit levé deux millions cinq cent soixante-quatre mille livres sterling, et on lui donna la dénomination de *banque territoriale*, parcequ'elle étoit établie sur des valeurs en bien-fonds : le plan, qui en étoit at-

tribué au fameux docteur Chamberlain, fut favorisé par le comte de Sunderland, et soutenu à la chambre des communes par Foley et Harley. La banque d'Angleterre fit une pétition contre ce bill, et son conseil fut entendu; mais ses représentations furent sans effet : le bill, adopté par les deux chambres, reçut la sanction royale. Le 27 avril le roi termina la session, et le parlement fut prorogé au 16 juin. 1696.

L'on avoit déja instruit le procès de quelques uns des conspirateurs. Le premier qui subit sa peine fut Robert Charnock, l'un des deux membres du collége de la Madelaine, qui, sous le régne de Jacques, avoient abandonné la religion protestante. Après lui, le lieutenant King et Thomas Keys, reconnus coupables de haute-trahison, furent exécutés à Tyburn. Ils remirent au shérif un papier, où ils déclaroient solennellement qu'ils n'avoient jamais eu connoissance d'aucune commission donnée par le roi Jacques pour assassiner Guillaume. Charnock avoit auparavant déclaré qu'il avoit toujours entendu dire que le roi Jacques s'étoit constamment offensé de toute proposition sur cet objet, et n'avoit jamais donné d'instructions que pour faire la guerre dans les formes accoutumées. Sir Jean Friend et sir Guillaume Perkins furent jugés en avril. Le premier s'étoit élevé d'une fortune chétive jusqu'à un très haut degré de richesse et de crédit, et avoit toujours montré beaucoup d'attachement aux intérêts du roi Jacques. L'autre étoit aussi un homme de fortune, violent partisan des mêmes principes, quoiqu'il eût prêté serment au nouveau gouvernement, en sa qualité d'un des six clercs de la chancellerie. Porter, et Blair, autre témoin, déposèrent que sir Jean Friend avoit concouru

1696. à lever des troupes au nom du roi Jacques, et qu'il avoit eu connoissance du complot contre la vie de Guillaume, quoiqu'il n'y fût point engagé personnellement. L'accusé s'efforça d'ôter toute autorité au témoignage de Blair, en prouvant qu'il étoit coupable de la plus noire ingratitude. Il fit remarquer que les deux témoins étoient réputés papistes. Le vicaire de Hackney, qui remplissoit l'office de chapelain dans la maison de Friend, déclara sous serment que, depuis la révolution, il avoit coutume d'y prier pour le roi Guillaume, et qu'il avoit souvent entendu dire à Friend que, quoiqu'il ne fût pas partisan du nouvel ordre de choses, il vouloit vivre en paix sous le régne de Guillaume, et n'entrer jamais dans aucune conspiration. M. Hoadley, père de l'évêque de Winchester, ajouta que le prisonnier étoit un bon protestant, et avoit souvent témoigné la plus grande horreur pour les principes de ceux qui croyoient permis d'assassiner le roi. Le prisonnier lui-même, en avouant qu'il s'étoit trouvé avec quelques uns des conspirateurs dans une assemblée à Leadenhall-Street, soutint qu'il n'y avoit été question ni de lever des troupes, ni d'aucun autre projet contre le gouvernement; il se défendit en disant qu'une conférence où se discutoient les moyens d'exciter une guerre, ne pouvoit être considérée comme une trahison. Le lord-chef de la justice, Holt, déclara qu'un simple dessein ou qu'une simple conspiration ayant pour objet d'exciter une guerre, n'étoit pas une trahison, d'après le statut d'Édouard III; mais que si ce dessein ou cette conspiration tendoient à faire périr, déposer ou emprisonner le roi par le moyen d'une guerre, alors il y avoit crime de haute-trahison, quoique la guerre n'eût point

1696.

eu lieu. Le même principe auroit pu s'appliquer aux auteurs et aux agents de la révolution; il eut pourtant de l'influence sur le jury, qui, après une assez courte délibération, déclara l'accusé coupable. Le lendemain, sir Guillaume Perkins comparut, et, sur le témoignage de Porter, d'Ewebank, son propre domestique, et de Haywood, homme qui avoit la réputation d'un délateur, il fut déclaré convaincu d'avoir eu part, non seulement au projet d'invasion, mais encore au complot contre la vie du roi. Les dépositions des témoins étoient insuffisantes; l'accusé, versé dans les lois, se défendit avec beaucoup d'art et de vigueur. Mais les jurés obéirent aux impressions qu'ils reçurent des juges : une sentence de mort fut prononcée contre Perkins et sir Jean Friend, qui furent exécutés à Tyburn le 3 avril. Ce dernier protesta devant Dieu qu'il n'avoit point été à sa connoissance que le roi Jacques dût immédiatement effectuer une descente, et qu'il n'avoit fait en conséquence aucun préparatif; qu'il avoit également ignoré le projet d'assassinat contre Guillaume; qu'il mouroit dans la communion de l'église d'Angleterre, et se félicitoit de perdre la vie pour la cause qu'il avoit adoptée. Quant à Perkins, il affirma, avant de mourir, qu'il n'avoit jamais entendu parler d'aucune commission particulière donnée par le roi Jacques pour assassiner le prince d'Orange; qu'il avoit vu seulement des instructions conçues en termes généraux et adressées aux jacobites, pour qu'ils excitassent et soutinssent la guerre contre Guillaume. Il avoua cependant qu'il avoit été informé du projet d'assassinat, mais qu'il ne le croyoit connu que des auteurs ou d'un très petit nombre de personnes. Ces deux condamnés furent assistés dans

1696. leurs derniers moments, de trois ministres non-assermentés, qui leur donnèrent l'absolution à la vue de la populace, par une imposition des mains; cette insulte au gouvernement eut des suites fâcheuses pour les trois ministres, qui furent accusés d'avoir encouragé la trahison en donnant l'absolution à des traîtres, et porté par-là d'autres individus à troubler la paix du royaume. Deux d'entre eux furent enfermés à Newgate; le troisième fut contraint de se cacher, et publia ensuite, pour se justifier, un mémoire où il affirmoit que l'imposition des mains en pareil cas étoit une pratique générale de la primitive église. D'un autre côté, les deux prélats métropolitains et douze autres évêques désapprouvèrent toute absolution qui n'auroit pas été précédée de la confession et des témoignages de repentir des condamnés.

Dans le cours du même mois, Rookwood, Cranborne et Lowick, en vertu d'une commission spéciale, furent mis en jugement à la cour du banc-du-roi comme conspirateurs, et déclarés convaincus sur les témoignages de Porter, Harris, Larue, Bertram, Fisher et Pendergrass. Il y eut quelques circonstances en faveur de Lowick. Les preuves de sa participation au projet d'assassinat étoient très défectueuses; plusieurs personnes jouissant d'une bonne réputation déclarèrent qu'il étoit honnête homme, et d'un caractère doux et paisible, et lui-même termina sa défense par une protestation solennelle de son innocence. Sa grace fut vivement, mais inutilement sollicitée par quelques seigneurs. Cranborne mourut dans un accès de colère, laissant un papier que le gouvernement jugea à propos de supprimer. Lowick et Rookwood remirent aussi des déclarations au shériff, et, comme ce qu'elles conte-

noient étoit moins violent, on en permit la publication. L'un et l'autre nioient solennellement qu'ils eussent eu connoissance d'aucune commission donnée par le roi Jacques pour assassiner Guillaume; le premier affirmoit que Jacques étoit incapable de donner des ordres aussi criminels, et le second protestoit que ce prince, le meilleur des rois, avoit souvent rejeté des propositions de cette nature. Lowick avouoit qu'il auroit joint le roi à son débarquement; mais il juroit que, dans tout le cours de sa vie, il n'avoit jamais trempé dans aucune affaire qui pût occasioner la moindre effusion de sang, et qu'il n'auroit pas même voulu acheter au prix d'une telle effusion le rétablissement de son souverain. Rookwood alléguoit qu'il avoit été engagé dans la conspiration par son commandant immédiat, auquel il avoit cru devoir obéir, quoique ce qu'on exigeoit de lui blessât également son jugement et son inclination; il exprimoit de l'horreur pour toute trahison, même contre un ennemi; il pardonnoit à tout le monde, même au prince d'Orange, qui, disoit-il, avant de signer le *warrant* de mort, auroit dû, comme soldat, considérer davantage le cas où il s'étoit trouvé. Il prioit le ciel de lui ouvrir les yeux, de le rendre enfin sensible à la voix du sang qui, de toute part, crioit contre lui, et de faire éviter ainsi à ce prince une peine plus terrible que celle qu'il lui faisoit subir. Le premier qu'on mit ensuite en jugement fut M. Cooke, fils de sir Miles Cooke, l'un des six clercs de la chancellerie; Porter et Goodman déposèrent qu'il avoit fait partie de deux assemblées dans une taverne, où se trouvoient les lords Aylesbury et Montgomery, sir Guillaume Perkins, sir Jean Fenwick, sir Jean Friend, Charnock et Porter; mais le

1696.

1696. témoignage de Goodman fut détruit par celui du maître et de deux garçons de la taverne, qui attestèrent que Goodman n'y étoit point alors. L'accusé lui-même protesta solennellement qu'il avoit toujours condamné toute introduction de troupes étrangères, qu'il n'avoit été informé du projet d'invasion que lorsque ce projet étoit la matière de tous les entretiens, et qu'il n'avoit jamais vu Goodman à la taverne en question. On n'eut aucun égard à ces protestations. Le solliciteur-général Hawles, et le lord-chef de la justice, Treby, mirent beaucoup de sévérité dans leur poursuite contre lui, et les jurés le déclarèrent convaincu de crime capital. Après la condamnation les agents de la cour mirent tout en œuvre pour tirer de lui de plus grands éclaircissements; on fit d'abord retarder l'exécution de la sentence, et il fut ensuite envoyé en exil. Il résulte de toutes ces procédures et déclarations que Jacques avoit tout récemment médité une invasion, que ses partisans d'Angleterre avoient fait des préparatifs pour le joindre à son arrivée, que quelques uns des plus exaspérés avoient tramé un complot contre la vie de Guillaume, que, dans la poursuite des conspirateurs, la cour avoit encouragé les délateurs, que les juges avoient outrepassé les lois, aggravé les circonstances, et s'étoient même écartés de leurs fonctions pour convaincre les accusés; en un mot que l'administration avoit usé contre ces malheureux des mêmes pratiques que ceux qui la composoient avoient mis eux-mêmes sous le dernier régne au nombre des griefs de la nation.

Les alliés brûlent le magasin de Givet.

La chaleur qu'on manifesta en général dans cette circonstance étoit l'effet du ressentiment national contre l'invasion projetée. Les deux chambres et la plus grande

partie du peuple étoient alors animés d'une excessive indignation contre la France. Les lords, dans une adresse solennelle, supplièrent sa majesté de fixer un jour d'actions de graces au Tout-Puissant, qui venoit de confondre les desseins odieux de ses ennemis, et cette cérémonie se fit avec un zéle et une dévotion remarquables. L'amiral Russel, ayant laissé une escadre en observation sur les côtes de France, retourna aux dunes; mais sir Cloudesley Shovel, qui étoit en état de tenter une expédition, fit essuyer à Calais un nouveau bombardement, qui mit le feu en divers endroits de la ville, et jeta les habitants dans la consternation. 1696.

Les généraux de l'armée des alliés en Flandre cherchèrent à faire éprouver quelque grand dommage à Louis XIV. Ce prince, ayant d'abord compté sur la descente en Angleterre, pour faire une diversion puissante, avoit établi un immense magasin à Givet, dans le dessein de frapper quelque grand coup lorsque les alliés seroient affoiblis par le rappel des troupes britanniques. Les alliés résolurent de détruire ce magasin. Au commencement de mars, le comte d'Athlone et Cohorn, avec le concours du duc de Holstein-Ploen, qui commandoit les alliés, tirèrent de Bruxelles et des garnisons voisines un fort détachement de cavalerie, et l'envoyèrent, pour amuser l'ennemi, du côté de Charleroi, pendant qu'ils rassembloient, dans le territoire de Namur, quarante escadrons et trente bataillons, avec quinze piéces de canon et six mortiers. Athlone, avec une partie de ce corps, investit Dinant, et Cohorn, avec le reste, s'avança sur Givet, qu'il bombarda. En trois heures la place fut en feu, et à quatre heures après midi elle étoit entièrement détruite, avec le grand ma-

1696. gasin. Aussitôt les deux généraux se rejoignirent et retournèrent à Namur. La république de Venise, qui jusqu'alors avoit refusé de reconnoître Guillaume pour roi d'Angleterre, lui envoya une ambassade extraordinaire, composée des seigneurs Soranzo et Venier, qui furent reçus en audience publique le premier mai. Le roi, dans cette occasion, arma chevalier Soranzo, comme le plus ancien des deux ambassadeurs, et lui fit présent d'une épée, suivant l'usage. Le même jour Guillaume déclara, dans le conseil, qu'il venoit de nommer la même régence qui, en dernier lieu, avoit gouverné le royaume pendant son absence. Il s'embarqua le 7 à Margate, et arriva le soir à Orange-Polder, sous l'escorte du vice-amiral Aylmer, qui avoit eu ordre de l'accompagner avec une escadre, parceque le fameux Jean Bart se trouvoit toujours à Dunkerque, et qu'on appréhendoit quelque tentative importante de la part d'un homme si entreprenant.

Louis XIV fait auprès de la Hollande des avances pour la paix.

Avant que l'armée des alliés fût rassemblée, celle des François étoit déja sur pied; mais cette campagne n'offrit rien d'important ni sur le Rhin ni en Flandre. Louis XIV persistoit à garder la défensive du côté des Pays-Bas, et le défaut d'argent fit avorter les plans offensifs du roi Guillaume. Les pertes de la nation sur la refonte des espèces s'élevèrent à deux millions deux cent mille livres sterl., et quoique différentes fabriques fussent en continuelle activité, elles ne purent, durant quelques mois, fournir suffisamment à la circulation, attendu qu'une grande partie de la nouvelle monnoie étoit mise en réserve par ceux qui la recevoient en paiement, ou qu'ils n'en disposoient que moyennant un bénéfice illicite. Le roi de France, ayant épuisé les ri-

chesses et la patience de ses sujets, dont le nombre avoit considérablement diminué dans le cours de cette guerre, commença à se défier de ses armes, et eut recours à des négociations particulières. Pendant que son ministre d'Avaux pressoit le roi de Suéde d'offrir sa médiation, il envoya Callières en Hollande, avec des propositions pour régler les préliminaires d'un traité. Il pensoit que les Hollandois, nation toute commerçante, et dont le négoce avoit beaucoup souffert de la guerre, ne pouvoient avoir de l'éloignement pour la paix, et ses émissaires reçurent des instructions pour tâcher de gagner les mécontents de la république, et particulièrement les restes de la faction Louvestein, qui avoit toujours combattu les projets du stathouder. Callières fut bien accueilli des états, qui commencèrent à traiter avec lui des préliminaires, mais non sans le consentement et le concours de Guillaume et des autres alliés. Afin de hâter l'effet de cette négociation, Louis XIV poursuivit ses opérations offensives en Catalogne, où son général, le duc de Vendôme, attaqua et défit les Espagnols dans leur camp près d'Ostalric, combat qui ne fut pourtant pas décisif, puisqu'il fut obligé de se retirer après de vigoureux efforts pour forcer leurs retranchements. 1696.

Le 20 juin, le maréchal de Lorges passa le Rhin à Philisbourg, et campa à une lieue d'Eppingen, où les troupes impériales, sous le commandement du prince de Bade, avoient été obligées de se retrancher, parcequ'elles n'avoient pas encore été jointes par les forces auxiliaires. Après être resté environ un mois en présence des Allemands, le général françois repassa le fleuve, détacha pour la Flandre un corps de cavalerie, et mit

1696. le reste de ses troupes en cantonnement à Spire, Franckendal, Worms et Ostofen. Le 31 août, le prince de Bade, voulant à son tour insulter l'ennemi, traversa le Rhin, fut joint, quelques jours après, par le général Thungen, qui commandoit un corps séparé, ainsi que les milices de Souabe et de Franconie, et s'avança sur le camp des François, qui étoient sur leurs gardes; ils étoient postés avec tant d'avantage, qu'il n'osa pas courir le risque de les attaquer. Il se borna à les canonner pendant quelques jours, envoya des partis faire des excursions dans le pays adjacent, et s'empara du petit château de Wiezengen, après quoi il repassa le fleuve à Worms, le 7 octobre. Les François le traversèrent de nouveau à Philisbourg, espérant de surprendre le général Thungen, qui avoit pris poste dans le voisinage de Strasbourg; mais il se retira à Eppingen avant leur arrivée, et bientôt après les deux armées furent mises en quartiers d'hiver.

Cependant Pierre, czar de Moscovie, avoit poussé avec tant de vigueur le siége d'Asoph, que la garnison fut contrainte de capituler, après que les Russes eurent défait un secours considérable qu'on lui envoyoit. La cour de Vienne s'empressa alors de conclure une alliance avec l'empereur moscovite; mais on ne sut pas assez profiter du désastre éprouvé par les Turcs. L'armée impériale, sous les ordres de l'électeur de Saxe, resta dans l'inaction sur la rivière Marosch jusqu'au 19 juillet. Elle feignit alors de vouloir attaquer Temeswar: mais elle marcha vers Betzerch, sur la route de Belgrade, au premier avis que le grand-seigneur se proposoit d'assiéger Titul. Le 21 août, les deux armées furent en présence: la cavalerie des Turcs attaqua les

Impériaux dans une plaine près la rivière de Begue; mais elle fut repoussée. Le lendemain les Allemands firent une retraite simulée, dans l'espoir d'attirer les Turcs hors de leurs retranchements. Le stratagème réussit; les Turcs se mirent en mouvement le 26. Pendant qu'ils traversoient un bois, un détachement des Impériaux les attaqua en flanc; il s'engagea une action terrible qui coûta la vie aux généraux Heusler et Poland, ainsi qu'à plusieurs autres braves officiers. Enfin les Ottomans furent mis en déroute; mais les Impériaux avoient été si maltraités, que, deux jours après le combat, ils se retirèrent à minuit, et les Turcs demeurèrent tranquilles dans leurs retranchements. 1696.

En Piémont, il y eut un grand changement dans les affaires. Le duc de Savoie, qui, depuis quelque temps, étoit engagé dans une négociation secrète avec la France, accepta enfin les offres de cette puissance, et signa secrétement un traité de paix à Lorette, où il s'étoit rendu sous prétexte d'un pélerinage. Le roi de France convint de lui donner quatre millions en réparation des dommages qu'il avoit éprouvés, de le soutenir contre tous ses ennemis par un nombre convenu de troupes auxiliaires, et de conclure un mariage entre le duc de Bourgogne et la princesse de Piémont aussitôt que les parties seroient en âge. Le traité fut garanti par le pape et les Vénitiens, qui desiroient avec ardeur de voir les Allemands chassés de l'Italie. Le roi Guillaume, à la première nouvelle de cette négociation, en donna avis au comte de Galway, son ambassadeur à Turin, qui se plaignit au duc de sa défection; mais celui-ci persista à nier qu'il fût en négociation avec la France, jusqu'à ce que l'approche de l'armée françoise

1696. lui permît de l'avouer, sans craindre le ressentiment des alliés qu'il abandonnoit.

Catinat marcha dans les plaines de Turin, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes; ce fut alors que le duc de Savoie communiqua aux ministres des puissances les propositions qui lui étoient faites, en leur représentant la supériorité de l'armée françoise, le danger auquel il se trouvoit exposé, et finalement l'inclination qu'il avoit à accepter les offres de la France. Le 12 juillet une tréve fut conclue pour un mois, et prolongée ensuite jusqu'au 15 septembre. Le duc écrivit à toutes les puissances confédérées, à l'exception du roi Guillaume, s'étendit sur les mêmes motifs et sollicita leur consentement. Quoique chacune en particulier refusât de concourir au traité, il signa publiquement, le 23 août, la même convention qu'il avoit auparavant conclue en secret. L'empereur n'avoit pas plus tôt été informé de son intention, qu'il avoit fait auprès de lui toutes les démarches propres à l'en détourner; il avoit envoyé le comte de Mansfeld à Turin, avec des propositions pour un mariage du roi des Romains et de la princesse de Savoie, et des offres pour augmenter son contingent de troupes et de subsides. Mais le duc avoit déja traité avec la France, et ne voulut pas se dédire. Le prince Eugène, quoique son parent, témoigna la plus vive indignation de sa conduite, et le jeune prince de Commercy fut outré de sa défection au point de le défier à un combat singulier, défi que le duc accepta, mais qui n'eut pas d'autre suite, parceque les amis communs de ces princes interposèrent leur médiation et parvinrent à les réconcilier. Le duc avoit caché son traité avec la France

jusqu'à ce qu'il eût reçu ce qui restoit des subsides que les confédérés s'étoient engagés à lui payer. Le gouvernement anglois avoit fait remettre pour lui à Gênes une somme considérable. Mais aussitôt qu'on connut ses nouveaux engagements, lord Galway arrêta le paiement de cette somme, qui fut employée dans le Milanez, pour la subsistance des troupes à la solde de la Grande-Bretagne. Le roi Guillaume étoit campé à Gemblours, lorsque l'envoyé du duc de Savoie lui notifia le traité séparé, conclu par son maître avec Louis XIV. Quoique extrêmement affecté de cette nouvelle, il dissimula son chagrin et écouta le ministre sans le moindre signe d'émotion. Une des conditions de ce traité portoit que, dans un temps fixé, les alliés évacueroient les états du duc, sans quoi ils en seroient chassés par les forces combinées de France et de Savoie. Le duc offrit la neutralité aux confédérés, qui la rejetèrent; ce qui fit prendre aux deux parties contractantes la résolution d'attaquer le Milanez. Dès que la trève fut expirée, le duc de Savoie entra dans ce duché en qualité de généralissime du roi de France, et entreprit le siége de Valence; en sorte qu'on le vit dans une même campagne commander deux armées opposées. La garnison de Valence, forte de sept mille hommes, Allemands, Espagnols et protestants françois, fit une défense opiniâtre, et l'ennemi, de son côté, poussa le siége avec beaucoup d'ardeur. Mais, après treize jours de tranchée ouverte, un courrier de Madrid apporta des dépêches par lesquelles sa majesté catholique acceptoit la neutralité pour l'Italie. Cet acte portoit qu'il y auroit une suspension d'armes, jusqu'à la conclusion de la paix générale, et que les troupes fran- 1696.

1696. çoises et impériales retourneroient dans leurs pays respectifs.

La chrétienté avoit été sur le point d'être jetée dans de nouveaux troubles par la mort de Jean Sobieski, roi de Pologne, qui avoit cessé de vivre dans le cours de cet été, à l'âge de soixante et dix ans, après avoir survécu à ses facultés et à sa réputation. Comme la couronne étoit élective, il y eut plusieurs compétiteurs. Le royaume fut divisé par des factions, et les diverses puissances de l'Europe prirent un vif intérêt aux différentes prétentions rivales.

Affaires navales. Rien d'important n'avoit été exécuté sur mer, quand on découvrit la conspiration. Sir Georges Rooke avoit reçu ordre de revenir de Cadix, et il arriva à la fin d'avril. Lorsqu'il entra dans le conseil de l'amirauté, le lord Berkeley lui succéda dans le commandement de la flotte, et au mois de juin se dirigea du côté d'Ushant, avec le dessein d'insulter les côtes de France; il pilla et brûla les villages des îles de Grouais, Houat et Heydic, s'empara d'environ vingt vaisseaux, bombarda Saint-Martin dans l'île de Rhé, ainsi que la ville d'Olonne. Quelque peu importantes que parussent ces entreprises, elles ne laissèrent pas de tenir toute la côte de France dans des alarmes perpétuelles. Le gouvernement françois appréhendoit tellement une invasion qu'il fit dresser plus de cent batteries entre Brest et Goulet, et que plus de soixante mille hommes furent continuellement sous les armes pour la défense des places maritimes. Au mois de mai, le contre-amiral Benbow mit à la voile avec une petite escadre, pour bloquer Jean Bart dans le port de Dunkerque; mais ce célèbre marin trouva moyen de sortir à la faveur d'un brouillard, et

se dirigeant vers l'est, attaqua sur la mer Baltique une flotte hollandoise qu'escortoient cinq frégates. Il se rendit maître de cette escorte et de la moitié des vaisseaux marchands. Mais ayant rencontré une autre flotte escortée de treize vaisseaux de ligne, il fut obligé de brûler quatre des frégates, de livrer la cinquième aux vents, et d'abandonner toutes ses prises, à l'exception de quinze navires qu'il conduisit à Dunkerque. 1696.

Délibérations des parlements d'Ecosse et d'Irlande.

Le parlement d'Écosse s'assembla le 8 septembre, et ce fut lord Murray, secrétaire d'état, nommé récemment comte de Tullibardin, qui présida en qualité de commissaire du roi. Quoique l'Écosse fût épuisée à-la-fois par la guerre, et par deux années d'une disette cruelle qui avoit fait passer en Irlande un grand nombre d'habitants, il n'y eut aucune opposition aux mesures desirées par la cour. Une association semblable à celle d'Angleterre fut signée par les membres du parlement. Ils accordèrent un subside de cent vingt mille livres sterling, pour l'entretien des troupes écossoises de terre et de mer. Ils passèrent un acte qui pourvoyoit à la sûreté de leur religion, de leur vie et de leurs biens, dans le cas où sa majesté viendroit à périr de mort imprévue. Par un autre bill, tous les citoyens occupant des emplois publics furent tenus de signer l'association; et le parlement fut ensuite ajourné au 8 décembre. Les troubles d'Irlande sembloient alors entièrement apaisés. Lord Capel étant mort au mois de mai, le conseil, en vertu d'un acte passé sous le régne de Henri VIII, élut le chancelier, sir Charles Porter, pour remplir les fonctions de lord-justicier et de gouverneur de l'Irlande, jusqu'à ce que sa majesté eût fait connoître sa volonté. Le parlement s'assembla au mois de juin; les com-

1696. munes exclurent de leur chambre M. Sanderson, le seul membre qui eût refusé de signer l'association, et elles s'ajournèrent au 4 août. A cette époque, sir Charles Porter et les comtes de Montrath et de Drogheda furent nommés lords-justiciers, et firent connoître que la volonté du roi étoit que le parlement s'ajournât. Le chancelier mourut d'apoplexie au commencement de décembre.

Zèle des communes d'Angleterre pour Guillaume.

Las de passer la campagne dans l'inaction, Guillaume laissa l'armée sous le commandement de l'électeur de Bavière, et, vers la fin d'août, il se rendit à son palais de Loo, et se livra à son exercice favori, qui étoit la chasse. Il visita la cour de Brandebourg à Clèves, et conféra avec les états de Hollande à La Haye, après quoi il regagna l'Angleterre. Il trouva les affaires intérieures dans un extrême embarras, causé par le déclin du crédit public, et la stagnation qui avoit dû suivre la refonte des espèces. Les difficultés d'une telle situation furent surmontées, non sans peine, par l'habileté, le génie entreprenant, et le courage infatigable de M. Montague, chancelier de l'échiquier. Le roi ouvrit la session du parlement le 20 octobre. En informant les chambres que des ouvertures avoient été faites pour une négociation, il leur dit que c'étoit l'épée à la main qu'il falloit traiter avec la France. Il les pria de mettre la plus grande diligence, tant à voter les subsides pour le service de l'année suivante, qu'à faciliter l'entière levée de ceux qu'elles avoient précédemment accordés. Il réclama leur attention en faveur de la liste civile, et leur intérêt pour les protestants françois, et les exhorta à s'occuper des moyens les plus propres à relever le crédit public. Les communes, ayant pris cette harangue

en considération, décidèrent qu'elles fourniroient à sa majesté les moyens de poursuivre la guerre; que le titre de l'or et de l'argent ne seroit point altéré, et que des mesures seroient prises pour assurer l'entière levée de tous les impôts consentis. Elles présentèrent ensuite une adresse éloquente, où elles déclaroient que, malgré tous les sacrifices que la nation avoit déja faits en hommes et en argent, ses représentants ne se désistoient point de leur ferme résolution d'obtenir par la guerre une paix sûre et honorable. Elles promettoient de nouveau à sa majesté de la soutenir contre tous ses ennemis étrangers et domestiques. La chambre des lords, par une adresse rédigée dans le même esprit, assuroit Guillaume qu'il n'avoit à craindre de sa part aucun refus ni aucun obstacle dans tout ce qui seroit nécessaire à l'honneur de sa majesté, au bien de ses royaumes et à la tranquillité de l'Europe. Dans les premiers transports de leur zéle, les communes condamnèrent deux pamphlets séditieux à être brûlés par la main du bourreau; elles accordèrent plus de six millions pour le service de l'année suivante; enfin elles votèrent un subside pour remplir le déficit des fonds votés par le parlement, et établirent à cet effet différents droits. 1696.

Résolutions relatives à la monnoie.

On s'occupa ensuite de la nouvelle monnoie: l'acte par lequel on avoit suspendu, pour un certain temps, la fabrication des guinées et les encouragements donnés à cette fabrication, fut alors annulé, le motif qui avoit donné lieu à cet acte n'existant plus. On passa deux autres bills, l'un pour remédier au mauvais état des espéces, l'autre pour expliquer un acte de la session précédente qui mettoit des droits sur les vins à bas prix, et sur l'esprit-de-vin de première qualité. Quant à la levée

1696. des subsides de cette année, il fut résolu que toute personne seroit taxée suivant la juste valeur de ses biens réels et personnels, soit en fonds de terre, ou fonds de commerce, soit en emplois, pensions ou professions. Un droit d'un sou par semaine fut établi, pour une année, sur tous les sujets, à l'exception de ceux qui étoient réduits à l'aumône. Un autre droit hebdomadaire d'un liard par livre sterl. fut mis sur tous les domestiques dont les gages n'étoient pas au-dessous de quatre livres sterl. par an, ni au-dessus de huit; ceux qui recevoient de huit à seize livres furent taxés à un demi-sou par livre. On mit un impôt de trois schellings par livre pour un an, sur toutes les terres et tous les héritages, en raison de leur valeur. Sans spécifier tous les impôts qui furent votés, nous remarquerons seulement que les communes n'exceptèrent des charges publiques aucun de ceux qu'elles supposoient pouvoir y contribuer en quelque manière. On arrêta par une disposition provisoire que l'argent fabriqué seroit reçu en paiement de ces impositions, à raison de cinq schellings huit sols l'once. Le déficit sur les annuités et tous les emprunts faits sur le crédit de l'échiquier furent imputés sur ces subsides. La trésorerie fut autorisée à emprunter un million sterl. et demi à huit pour cent, et à mettre en circulation des billets de l'échiquier pour le double de cette somme. Le surplus de tous les subsides, l'impôt de trois schellings excepté, devoit être affecté à combler cette dette. Les communes votèrent cent vingt-cinq mille livres sterl. pour couvrir les pertes occasionées par la refonte des espèces, et pour encourager par une prime ceux qui apporteroient à la monnoie l'argent fabriqué. Cette somme devoit être levée

au moyen d'une taxe sur la vaisselle d'or et d'argent, sur le papier, le carton, le vélin et le parchemin, soit que ces objets fussent fabriqués dans le royaume, soit qu'ils fussent importés. Prenant en considération les services de la banque et l'état languissant où elle se trouvoit alors, puisque ses billets perdoient vingt pour cent, les communes prirent différentes mesures extrêmement énergiques et vigoureuses pour relever son crédit et augmenter ses capitaux; elles décidèrent aussi qu'elle seroit prolongée jusqu'au 8 août de l'année 1710; qu'elle seroit exempte de toute taxe et imposition, et qu'aucune autre banque ne seroit établie par un acte du parlement pendant la durée de la banque d'Angleterre. 1696.

La chambre, ayant reçu un message du roi touchant l'état de la liste civile, vota, pour l'année suivante, une somme de cinq cent quinze mille livres sterl., qui seroit levée au moyen d'une taxe sur la drêche et d'une augmentation de droits sur certaines boissons. Il fut ensuite arrêté qu'il seroit mis sur les terres un impôt additionnel d'un schelling par livre sterl., comme un équivalent du droit de dix pour cent sur les biens mixtes, et qu'il seroit levé un million quatre cent mille livres sterl., au moyen d'une loterie. La trésorerie fut autorisée à émettre de nouveaux billets de l'échiquier pour douze cent mille livres sterl.; cent livres portoient un intérêt de cinq sols par jour, et de dix pour cent en circulation. Enfin il fut passé un bill qui obligeoit les colporteurs et petits merciers à se pourvoir de licences, pour lesquelles ils paieroient un droit. On ne peut réfléchir sans étonnement aux prodigieux efforts qu'on fit en cette circonstance, ni penser sans indignation aux fortunes énormes qu'amassèrent les usuriers et les

1696. exacteurs, en spéculant sur la détresse de leur pays. La nation ne sembla avoir bien connu ses forces que lorsqu'elles furent mises à une si rude épreuve. L'essai qu'on fit des emprunts hypothécaires eut tant de succès, que depuis lors les ministres ont suivi le même système, imposant fardeaux sur fardeaux, comme s'ils étoient sûrs de ne jamais épuiser la nation.

1697.

Procès et condamnation de sir Jean Fenwick.

Le crédit public étant ainsi soutenu par l'adresse de M. Montague, et les subsides de l'année suivante ayant été votés, l'attention des communes se porta sur l'affaire de sir Jean Fenwick qui avoit été arrêté au mois de juin à New-Romney, au moment où il se rendoit en France. Il avoit à cette époque écrit à sa femme par un certain Webber, qui l'accompagnoit. Sa lettre fut saisie avec le porteur, et l'on y trouva une confidence qui prouvoit manifestement qu'il étoit coupable. Il conclut alors des arrangements avec la cour pour servir de témoin, et remit une déposition écrite, qui fut envoyée à Guillaume. Il ne révéla rien de préjudiciable à aucun des jacobites, qui, d'après cette déposition, et plusieurs autres témoignages, paroissoient divisés en deux partis, connus sous les noms de composants et de non-composants. Les premiers, dont le chef étoit le comte de Middleton, exigeoient du roi Jacques des garanties pour le maintien de la religion et des libertés de l'Angleterre; au lieu que les autres, à la tête desquels étoit le comte de Melfort, ne mettoient aucune condition au rétablissement de ce prince, s'en rapportant à son honneur et à sa générosité. Guillaume ayant donné ordre de mettre Fenwick en jugement, s'il ne faisoit de plus importantes révélations, le prisonnier, dans la vue d'amuser le ministère, jusqu'à ce qu'il pût prendre quel-

qu'autre mesure pour sa sûreté, accusa les comtes de Shrewsbury, de Marlborough et de Bath, ainsi que lord Godolphin et l'amiral Russel, d'avoir fait leur paix avec le roi Jacques et de s'être engagés à agir pour son intérêt. Cependant sa femme et ses parents s'efforcèrent de gagner les deux témoins Porter et Goodman. Le premier fit connoître leurs démarches au gouvernement; et un nommé Clancey, agent de lady Fenwick, fut convaincu de subornation, condamné à l'amende, et mis au pilori. Mais la famille de Fenwick réussit mieux auprès de Goodman, qui disparut; en sorte qu'il ne resta plus qu'un témoin et que le prisonnier commença à croire sa vie hors de danger. L'amiral Russel informa la chambre des communes qu'il étoit compris, avec plusieurs personnes de marque, dans quelques dépositions de sir Jean Fenwick, et demanda qu'on lui fournît une occasion de se justifier. Le secrétaire-d'état Trumball produisit des papiers, dont la lecture détermina les communes à faire amener Fenwick à la barre de la chambre. Il y fut exhorté par l'orateur à faire de plus amples révélations; ce qu'il refusa, à moins qu'on ne lui garantît en quelque manière que rien de ce qu'il pourroit dire ne tourneroit à son préjudice; il lui fut répondu qu'il devoit mériter l'indulgence de la chambre en découvrant tout ce qu'il pouvoit savoir. Il demanda quelque temps pour se recueillir, promettant d'obéir ensuite à l'ordre de la chambre; sur le refus des communes, il persista à demander une garantie, qu'on ne jugea pas à propos de lui accorder. Il prit alors le parti du silence, et fut renvoyé de la barre. Les communes déclarèrent que ses dépositions contre plusieurs seigneurs et membres de la chambre, ne pouvoient être fondées que sur des ouï- 1697.

1697. dire, qu'elles étoient fausses et scandaleuses, et n'avoient d'autre objet que de troubler le gouvernement, en élevant des nuages entre le roi et ses sujets, pour détourner son attention des véritables conspirateurs.

La proposition de rédiger un bill qui le déclarât coupable de haute-trahison fut adoptée après de vifs débats et à une grande majorité. Il lui fut remis une copie de ce bill, et on lui accorda l'usage des plumes, de l'encre et du papier, avec un conseil. Il demanda par une pétition que ses défenseurs fussent entendus contre le bill; on décida que son conseil seroit admis à parler pour sa défense à la barre de la chambre, et on l'engagea ainsi dans une procédure irrégulière, au lieu de lui fournir le moyen d'émettre ses objections contre l'adoption du bill d'*attainder*. Il fut amené à la barre, et le bill ayant été lu en sa présence, l'orateur requit l'avocat du roi de produire les témoins. Le conseil du prisonnier s'opposa à ce qu'il fût procédé si brusquement à l'instruction du procès, et allégua que Fenwick n'avoit pu encore préparer ses défenses. La chambre, après un long débat, arrêta qu'il lui seroit accordé du temps pour produire les témoins à décharge, et que l'avocat du roi seroit aussi admis à produire les siens; il y eut ordre de ramener le prisonnier à la barre trois jours après. Ce terme arrivé, on l'y conduisit de nouveau; l'acte d'accusation dressé contre lui par le grand jury fut alors produit, et Porter interrogé comme témoin. L'avocat du roi demanda qu'il fût donné lecture de la déposition de Goodman, reçue par M. Vernon; mais sir Jean Powis et sir Barthélemi Shower, défenseurs du prisonnier, s'y opposèrent de tout leur pouvoir. Ils représentèrent qu'une déposition reçue lorsque la partie

qu'elle concernoit n'étoit point présente pour contredire le déposant, ne pouvoit être admise même dans les affaires les moins importantes; que quoique la chambre ne fût point soumise aux mêmes régles que les cours inférieures, elle n'en étoit pas moins assujettie aux régles éternelles de la justice; que, d'après les principes du droit, la déclaration d'un absent ne pouvoit tenir lieu de son témoignage donné par lui-même. La dissidence des gens de loi sur cette question occasiona un débat animé entre les membres de la chambre. Sir Édouard Seymour, sir Richard Temple, M. Harley, M. Harcourt, M. Manly, sir Christophe Musgrave, et tous les chefs du parti des torys, firent ressortir la dureté et l'injustice qu'il y auroit à considérer une telle déclaration comme une déposition. Ils démontrèrent que ce seroit une manière de procéder contraire à ce qui se pratiquoit dans toutes les cours judiciaires, et à toutes les notions communes de justice et d'humanité; contraire également au dernier acte qu'on avoit passé pour régler les procès en matière de haute-trahison, et d'une conséquence dangereuse pour la vie et la liberté des sujets. D'autre part, sir Thomas Lyttleton, M. Montague, M. Smith et le procureur-général Trevor soutinrent que la chambre n'étoit liée par aucune forme de loi; qu'il s'agissoit d'un cas extraordinaire qui intéressoit la sûreté du gouvernement; que bien que la loi commune exigeât deux témoins en matière de haute-trahison, la chambre pouvoit dans les cas extraordinaires s'écarter de cette régle; qu'il n'y avoit aucune raison de douter que Fenwick n'eût pris part à la conspiration, que lui ou ses amis n'eussent tenté de gagner Porter, et qu'il y avoit de fortes présomptions pour

1697.

1697. croire que c'étoit par de tels manéges qu'on avoit persuadé à Goodman de se cacher; en un mot, les torys, soit par esprit de parti, soit par esprit de patriotisme, défendirent énergiquement en cette occasion la cause de la liberté et de l'humanité, par les mêmes arguments qu'on avoit employés contre eux sous les derniers régnes; au lieu que les whigs embrassèrent avec une égale chaleur, mais avec plus de succès, la cause de l'arbitraire et de l'oppression, contre tous leurs principes précédents. Enfin, la question de savoir si l'explication donnée par Goodman devoit être lue, fut résolue affirmativement à la majorité de soixante-treize voix. Alors deux des grands jurés qui avoient dressé l'accusation exposèrent les renseignements qui leur avoient été donnés par Porter et Goodman. L'avocat du roi insista pour qu'on produisît l'acte qui établissoit la culpabilité de Cooke, attendu qu'il avoit été condamné pour la même conspiration. Les défenseurs du prisonnier objectèrent que si cet acte étoit admis comme faisant autorité, le jugement d'un seul individu dans la même société seroit celui de tous, et qu'en défendant Fenwick ils n'entendoient pas répondre aux charges contre Cooke. Il s'éleva sur ce point un nouveau débat, non moins animé, et les whigs remportèrent une seconde victoire; il fut donné lecture de l'acte; l'avocat du roi demanda qu'un des jurés qui avoient figuré dans le procès de Cooke fût requis d'affirmer qu'il avoit été convaincu par le témoignage de Goodman. Sir Barthélemi Shower soumit à la chambre la question suivante: *Est-il juste qu'un témoignage contre une personne soit invoqué contre une autre personne devant un tribunal différent, et dans un cas où il y va de la vie de l'accusé?*

Cette question, vivement débattue comme les précédentes, fut résolue de même au désavantage du prisonnier, et l'un des jurés de l'affaire de Cooke prêta le serment requis. M. Gould proposa d'inviter M. Vernon à produire la lettre interceptée de sir Jean Fenwick à sa femme. Le conseil du prisonnier combattit vivement cette proposition, alléguant qu'avant de faire valoir cette lettre contre lui, il falloit prouver qu'elle étoit de sa main; M. Gould n'insista pas davantage. Invités à présenter les moyens de défense, les avocats de Fenwick répondirent que la fatigue d'une séance de douze heures ne leur permettoit pas de traiter encore une matière aussi importante. 1697.

La chambre résolut d'entendre, la nuit même, les témoins à décharge que le prisonnier pouvoit présenter. Son conseil déclara qu'il n'avoit à produire que la copie d'un acte qui prouvoit en sa faveur; et il fut alors décidé qu'on le raméneroit à la barre le lendemain à midi. Il y fut donc ramené, et sir Jean Powis plaida pour sa défense. Il représenta que le bill proposé atteignoit les vies des sujets, et ne pouvoit qu'être d'un dangereux exemple; que sir Jean Fenwick devoit être jugé suivant les formes ordinaires de la justice; que s'il y avoit contre lui des preuves suffisantes, ainsi que l'avoit déclaré l'avocat du roi, il n'y avoit pas de raison de le priver du bénéfice d'une procédure conforme au droit naturel de tous les sujets de la Grande-Bretagne, et que si les preuves légales manquoient, il ne pouvoit y avoir matière à un bill. Il fit remarquer que les régicides même avoient le privilége d'être jugés suivant les régles qu'il invoquoit; que le dernier acte relatif aux procès en matière de haute-trahison prouvoit l'ex-

1697. trême circonspection des lois qui touchoient à la vie des sujets, et il exprima toute sa surprise de voir que le même parlement qui avoit passé cet acte voulût en passer un autre pour faire périr un citoyen sans forme de procès; il admit qu'il y avoit eu déja plusieurs bills d'*attainder*, mais en ajoutant qu'ils étoient généralement regardés comme illégaux et accidentels, et qu'on en avoit dans la suite annulé quelques uns comme injustes et arbitraires; il soutint qu'il ne pouvoit être allégué, dans celui dont il étoit question, que Fenwick fût coupable du crime de haute-trahison, pour lequel il avoit été mis en jugement, circonstance qui l'empêchoit de produire des témoins, tant sur ce point que sur plusieurs autres amplement discutés par l'avocat du roi. Il dit qu'on avoit produit des témoignages pour prouver des circonstances non comprises dans le bill, et que les témoignages sur lesquels on s'appuyoit pour établir celles qui s'y trouvoient comprises étoient défectueux; que Porter n'avoit pas été interrogé sous serment; que rien ne pouvoit être plus sévère que de condamner un homme à mort, de noter sa famille d'infamie et de confisquer ses biens, sur le simple témoignage d'un scélérat, qui, de son aveu, s'étoit d'abord associé avec d'autres individus pour commettre le plus atroce des crimes, et que la crainte seule portoit à donner des marques de repentir; il invalida ce qu'on appeloit le témoignage de Goodman; il observa que l'acte d'accusation portoit sur un complot formé à l'effet d'appeler une puissance étrangère; mais que ce complot, n'ayant pas été exécuté, ne pouvoit suffire à établir le crime de haute-trahison, suivant l'opinion du solliciteur-général Hawles, qui agissoit dans cette affaire; il fit valoir en

même temps les observations que ce jurisconsulte avoit publiées sur les affaires de lord Russel, du colonel Sidney et de plusieurs autres exécutés sous le règne de Charles II ; il s'appuya d'un passage de cet écrit, où il est dit qu'une conspiration pour exciter une guerre ne peut être considérée comme une trahison, si la guerre n'a point été réellement excitée ; opinion partagée par le lord Coke et le lord-chef de la justice Hales. Powis conclut en ces termes : « Nous savons aujourd'hui sur « quel terrain nous sommes ; par le statut d'Édouard III, « nous connoissons ce qui est trahison ; par les deux « statuts d'Édouard VI et le dernier acte, nous connois- « sons ce qui est preuve ; par la grande charte, nous « savons que nous devons être jugés suivant les lois du « pays et le ministère de nos pairs. Mais si l'usage des « bills d'*attainder* est adopté, nous ne savons plus ce « qui est trahison, ce qui est preuve, ni de quelle ma- « nière, ni à quel tribunal nous devons être jugés. » Powis fut secondé par sir Barthélemi Shower, qui parla comme lui avec une éloquence énergique. L'avocat du roi répondit aux arguments de l'un et de l'autre. Les raisonnements en faveur du bill consistoient à dire que le parlement pouvoit et devoit intervenir dans les cas extraordinaires ; que les témoignages exigés pour les cours inférieures n'étant pas complets en cette circonstance, le parlement, qui n'étoit pas assujetti à la même régle que ces cours, avoit droit d'exercer son pouvoir extraordinaire en punissant un malfaiteur qui, sans son intervention, échapperoit à la vengeance des lois ; que si la découverte d'un complot n'étoit pas suivie de mesures sévères, le gouvernement perdoit beaucoup de sa force et de son autorité, et devoit même finir par

1697.

1697. être renversé; qu'il étoit notoire que des partis travailloient pour le roi Jacques, qu'il y avoit des conspirateurs sur plusieurs points du royaume, et qu'on étoit ouvertement menacé d'une invasion ; qu'ainsi c'étoit pour les chambres le moment de faire usage de leur pouvoir extraordinaire; que les Anglois différoient des autres nations, en mettant pour ainsi dire face à face les témoins et le prévenu, et en exigeant deux témoins en cas de trahison; que d'ailleurs la loi angloise elle-même ne requéroit pas en certains cas les mêmes preuves que dans les autres, puisqu'un témoin suffisoit pour les crimes de félonie et de faux-monnoyage; que Fenwick étoit notoirement coupable et méritoit d'éprouver le ressentiment de la nation; qu'il auroit subi un châtiment exemplaire, suivant le cours ordinaire de la justice, s'il ne l'avoit éludé en écartant un témoin. Si ces raisonnements étoient justes, la chambre des communes auroit droit d'agir en opposition directe aux lois existantes, et seroit revêtue d'un pouvoir despotique sur les vies et les biens de ses commettants, pour la défense desquels elle est constituée. Si l'on songe qu'il n'est point impossible qu'un parlement se laisse corrompre jusqu'à se prêter aux desseins d'un prince arbitraire, combien ne doit-on pas trembler pour les suites d'une telle condescendance!

Quand les débats furent terminés, le prisonnier, à la demande de l'amiral Russel, fut interrogé sur les imputations qu'il avoit dirigées, d'après des ouï-dire, contre ce seigneur et plusieurs autres : mais il s'abstint de toute explication, pour ne pas être l'objet d'une double poursuite, s'il lui échappoit quelque chose qui pût tourner à son préjudice.

Dès qu'il eut quitté la barre, M. Vernon, à l'invitation de la chambre, fit une récapitulation des manéges de sir Jean Fenwick et de ses amis pour retarder le procès. Il fut donné une seconde lecture du bill; de nouveaux débats s'élevèrent : le solliciteur-général Hawles fut d'avis qu'en cette circonstance la chambre pouvoit agir à-la-fois comme juge et comme jury. M. Harcourt dit qu'il ne connoissoit de procès pour cause de trahison que ceux qui étoient autorisés par la grande-charte, confirmés par la loi du pays, laquelle comprenoit les accusations en parlement, et jugés par un jury, ce qui étoit le droit naturel et le plus cher privilége des citoyens anglois; que c'étoit un étrange procès que celui qui ne laissoit point au prévenu des chances de salut; qu'il n'avoit jamais entendu dire qu'on pût remplir le rôle de juré sans prêter serment, ni celui de juge sans faire prêter serment aux témoins, et sans avoir les mêmes moyens de sauver l'innocent que de punir le coupable. 1697.

Sir Thomas Lyttleton soutint que le parlement devoit s'affranchir des minutieuses formalités des autres cours, quand le gouvernement étoit en péril. M. Howe répliqua que se conduire ainsi, parcequ'on le pouvoit, étoit une étrange manière de raisonner; que ce qui étoit justice et équité à la cour de Westminster étoit justice et équité par-tout ailleurs; qu'un mauvais exemple donné par le parlement étoit d'une plus dangereuse conséquence que cent autres donnés par cette cour, parceque des injustices personnelles ou particulières ne pouvoient empêcher de revendiquer les droits reconnus, au lieu que le parlement pouvoit, sans retour, perdre la nation, parcequ'il pouvoit établir la tyrannie par la loi. Sir Richard Temple, en parlant contre le bill,

1697. observa que le pouvoir de faire des lois, attribué au parlement, ne le dispensoit point de se conformer aux lois; que faire une loi contraire à toutes celles d'Angleterre étoit un remède extrême et dangereux qu'on devoit réserver pour les cas d'une absolue nécessité. Il soutint que, par cet exemple, la chambre renverseroit toutes les lois d'Angleterre, en condamnant un individu sur la déposition d'un seul témoin, et en portant un jugement sans procès préalable; que les communes n'avoient le droit de juger personne; qu'elles pouvoient requérir et entendre des informations, mais qu'il n'y avoit point de procès là où les témoins ne prêtoient pas serment; que tous les bills d'*attainder* avoient été passés contre des individus morts, ou en fuite, ou hors de la portée des lois; que plusieurs avoient été dressés après que le procès eut été instruit à la cour de Westminster, mais qu'aucun de ceux-ci n'avoit été qualifié de jugement, et qu'en général ils avoient été annulés. Il nia que le parlement eût le pouvoir de déclarer trahison ce qui ne l'étoit pas auparavant; il finit en disant que lorsque les cours inférieures étoient en doute, le cas étoit porté devant le parlement, pour qu'il décidât si le crime commis étoit trahison ou félonie; mais que même alors il devoit être jugé d'après les lois existantes; que ce jugement n'avoit pas lieu par la voie d'un bill dans le parlement, mais qu'il en étoit ainsi seulement à la chambre des pairs. Lord Digby, M. Harley et le colonel Granville parlèrent dans le même sens, mais sans faire aucune impression sur la majorité, qui avoit dévoué le prisonnier à la mort. Le bill passa, et fut envoyé à la chambre des lords, où il produisit les débats les plus longs et les plus animés qui se fussent élevés depuis la

restauration. L'évêque Burnet signala son zèle pour le gouvernement par un discours fort étendu en faveur du bill, qu'il ne put défendre qu'en contredisant plusieurs maximes fondamentales qu'il avoit précédemment professées sur les libertés du peuple. Enfin ce bill fut adopté à la majorité de sept voix; quarante-un lords, y compris huit prélats, protestèrent dans les termes les plus forts contre cette adoption. 1697.

Lorsque le bill reçut la sanction royale, il fut passé un acte de la même nature contre Barclay, Holmes, et neuf autres conspirateurs qui s'étoient soustraits à la justice. Cet acte devoit toutefois être regardé comme non avenu, dans le cas où ils se présenteroient avant le 22 mars suivant. Sir Jean Fenwick sollicita la médiation des lords en sa faveur, pendant que ses amis imploroient la clémence royale. Les lords lui firent entendre que le succès de ses sollicitations dépendoit des amples révélations qu'il pourroit faire. Il voulut d'abord stipuler pour un pardon; mais ils exigèrent qu'il s'en remît à leur discrétion. Il flotta quelque temps entre la crainte de l'infamie et la terreur de la mort. Enfin il se résolut à périr plutôt qu'à jouer le rôle de dénonciateur. Il obtint de mourir par la hache, en considération de son alliance avec la maison Howard, et subit son sort avec une grande intrépidité. Dans un papier qu'il remit, au moment de sa mort, au shérif, il prit le ciel à témoin qu'il n'avoit eu connoissance de l'invasion projetée que lorsqu'elle devint le sujet de tous les entretiens, et qu'il ne s'étoit engagé en aucune manière pour le service de Jacques; il remercia les membres du parlement qui s'étoient opposés au bill d'*attainder*, affirma devant Dieu que les informations qu'il avoit

1697. données au ministère, il les avoit reçues par des lettres et des messagers de France, ajoutant qu'il auroit pu attendre sa grace du prince d'Orange, attendu qu'il avoit contribué à lui sauver la vie, en prévenant l'exécution d'un dessein contre sa personne, ce qui sans doute avoit porté les derniers conspirateurs à lui cacher le dessein du même genre qu'ils avoient formé. Il protesta enfin de sa fidélité envers le roi Jacques, et demanda au ciel le prompt rétablissement de ce prince.

Le comte de Monmouth envoyé à la Tour.

Pendant qu'on traitoit l'affaire de Fenwick, le comte de Monmouth avoit ourdi quelques intrigues contre le duc de Shrewsbury. Un neveu de sir Guillaume Perkins, appelé Matthieu Smith, avoit été quelque temps employé par le duc en qualité d'espion; mais, ne lui ayant pas été d'un grand secours, il avoit reçu son congé. Cet homme eut recours au comte de Monmouth, et lui inspira des sentiments peu favorables pour le duc, insinuant qu'il avoit fait de grandes découvertes, dont, par de coupables motifs, ce seigneur n'avoit pas voulu faire usage. Monmouth communiqua ces ouvertures au comte de Portland, qui prit Smith au nombre de ses espions. Des copies des lettres qu'il avoit adressées au duc de Shrewsbury furent remises cachetées au secrétaire-d'état Trumball, pour être lues par le roi à son retour de Flandre. Lorsque Fenwick mentionna le duc de Shrewsbury dans ses dépositions, le comte de Monmouth voulut saisir cette occasion de perdre ce dernier. Il fit engager lady Fenwick, par la duchesse de Norfolk, à persuader à son mari de persister dans son accusation, et fit même présenter des instructions à Fenwick, qui les rejeta avec mépris, et refusa de se prêter à cet indigne manége. Monmouth fut si blessé de son refus,

que, lorsque le bill d'*attainder* fut présenté à la chambre des lords, il s'en montra le chaud partisan. Irritée d'une telle conduite, lady Fenwick obtint de son neveu, le comte de Carlisle, qu'il portât la chambre à interroger Fenwick sur quelques avis qui lui avoient été adressés relativement à ses dépositions. Celui-ci fut donc interrogé, et rendit compte de toutes les particularités du plan de Monmouth pour perdre le duc de Shrewsbury, au moyen des lettres de Smith. La duchesse de Norfolk et une autre confidente confirmèrent ces détails. La chambre se fit représenter, par sir Guillaume Trumball, les lettres de Smith. Le comte de Monmouth fut envoyé à la Tour, et privé de tous ses emplois; il fut cependant relâché à la fin de la session. La cour le dédommagea secrètement de toutes ses pertes, de peur qu'il ne fût tenté de se jeter dans l'opposition. 1697.

Enquête sur le peu de succès des affaires navales.

Avant d'être assouvis par la mort de Fenwick, les whigs avoient résolu de se venger de sir Georges Rooke, qui étoit l'un des chefs du parti opposé. Sir Cloudesley Shovel avoit été envoyé avec une escadre pour observer le port de Brest, où, d'après les avis qu'avoit reçus le gouvernement, les François faisoient des préparatifs pour une descente en Angleterre; mais on reconnut que ces avis étoient mal fondés : les François travailloient à équiper un armement pour les Indes occidentales, qui se dirigea vers la Nouvelle-Espagne, sous les ordres de M. de Pointis, et prit la ville de Carthagène. Rooke avoit eu ordre d'intercepter l'escadre de Toulon, dans sa route de Toulon à Brest; mais sa tentative échoua : les communes, dans un comité de toute la chambre, résolurent d'en rechercher la cause. Rooke

1697. subit un long examen, et fut obligé de produire son journal, ses instructions et ses lettres. Shovel et Mitchel furent aussi interrogés; mais on ne trouva rien contre l'amiral, et la chambre crut devoir se désister de ses poursuites. Après avoir statué sur le sort de Fenwick, elle s'occupa de régler par des lois sévères l'économie domestique de la nation. Entre autres mesures il fut passé un acte pour soutenir plus efficacement les droits des créanciers, en cas d'évasion de leurs débiteurs, et pour empêcher tout abus dans ce qui concernoit les prisons et les lieux prétendus privilégiés. Certains endroits, au-dedans et au-dehors de la cité de Londres, qui avoient été des lieux de refuge, du temps de la religion catholique, servoient encore d'asile aux débiteurs et aux gens sans aveu, qui sembloient y braver les lois. Une de ces retraites étoit un repaire de scélérats, qui ne passoient pas un jour sans commettre quelque violence; mais la nouvelle loi fut si sévèrement exécutée qu'ils furent contraints d'abandonner leur asile. Le 16 avril, le roi ferma la session après avoir remercié le parlement des subsides qu'il avoit si libéralement accordés, et des mesures qu'il avoit prises pour relever le crédit public. Avant de quitter le royaume, il voulut faire paroître au grand jour le comte de Sunderland, qui jusqu'alors ne l'avoit aidé qu'en secret de ses conseils. Il le nomma membre du conseil-privé, et lui donna la place de lord-chambellan, qu'avoit résignée le comte de Dorset, homme doué des talents les plus aimables, mais d'une indolence invincible; d'ailleurs doux, humain et généreux dans ses relations avec tout le monde, quoique sévère et mordant dans ses écrits et dans ses réflexions sur les hommes en général.

1697. Négociations à Ryswick.

Après avoir nommé Somers lord-chancelier d'Angleterre, en le créant baron, et revêtu l'amiral Russel du titre de comte d'Oxford, Guillaume s'embarqua pour la Hollande le 26 avril, afin d'être à portée de surveiller les négociations relatives à une paix générale. Les préliminaires furent réglés entre M. de Callières, au nom de la France, et M. Dykvelt au nom des états-généraux, qui, d'après les concessions offertes par la France, se concertèrent avec les autres alliés pour accepter la médiation de la Suède. Cependant l'empereur et la cour d'Espagne ne furent pas satisfaits de ces concessions. L'empereur déclara qu'il accepteroit la médiation proposée, pourvu que le traité de Westphalie fût rétabli, ou que le roi de Suède s'engageât à joindre ses troupes à celles des alliés, dans le cas où la France se refuseroit à cette stipulation. Les ministres d'Angleterre et de Hollande à Vienne pressèrent de concert l'empereur d'accepter la médiation sans réserve. Il se rendit enfin, non sans répugnance. Le 4 février, tous les ministres des alliés, excepté l'ambassadeur d'Espagne, s'accordèrent à accepter la proposition du roi de Suède, et le lendemain notifièrent leur consentement à M. Lilhenroot, plénipotentiaire suédois. L'Espagne demandoit, comme préliminaire, que la France convînt de rendre toutes les places mentionnées dans une longue note qu'elle fit remettre aux plénipotentiaires. Ces derniers, sur la proposition du roi de France, choisirent pour le lieu du congrès un château appellé Newbourg-House, appartenant au roi Guillaume, et situé dans le village de Ryswick, entre La Haye et Delft. Les ministres plénipotentiaires d'Angleterre étoient le comte de Pembroke, homme véritablement vertueux, savant et po-

1697. pulaire, le lord Villiers et sir Joseph Williamson. La France adjoignit à Callières MM. de Harlay et Crecy. Non seulement Louis XIV étoit lassé d'une guerre qui entretenoit la misère dans son royaume, mais il avoit encore un autre motif de desirer la paix. Depuis quelque temps la santé du roi d'Espagne étoit en très mauvais état, et le monarque françois avoit les yeux sur la succession. Ses vues ne pouvoient s'accomplir tant que la confédération subsisteroit, et il avoit besoin de la paix pour tourner toutes ses forces contre l'Espagne, dès que Charles auroit fermé les yeux. L'empereur avoit le même dessein sur la couronne d'Espagne, et, pour cette raison, étoit intéressé à la continuation de la grande alliance. Il prévoyoit de plus qu'il ne tarderoit pas à être en état d'agir contre la France avec de nouvelles forces. Le czar de Moscovie s'étoit engagé à occuper les Turcs et les Tartares. Ce prince avoit en vue d'élever l'électeur de Saxe sur le trône de Pologne, et avoit déja fait quelques progrès dans une négociation avec les cercles du Rhin, pour en obtenir un corps considérable de troupes auxiliaires. Les Hollandois n'avoient d'autre but que de s'assurer une barrière dans les Pays-Bas. Guillaume exigeoit que le roi de France reconnût son titre de roi de la Grande-Bretagne, et le peuple anglois ne desiroit rien avec tant d'ardeur que la fin d'une guerre ruineuse. Le 10 février, Callières, au nom de son maître, consentit aux préliminaires suivants; que les traités de Westphalie et de Nimégue seroient pris pour base de la négociation; que Strasbourg seroit rendu à l'Empire, et Luxembourg aux Espagnols, ainsi que Mons, Charleroy et toutes les places conquises en Catalogne par les François depuis le traité de Nimégue;

que Dinant seroit cédé à l'évêché de Liége, et que ce que la France avoit réuni à son territoire depuis le traité de Nimégue seroit rendu; que cette puissance effectueroit la restitution de la Lorraine, et, à la conclusion de la paix, reconnoîtroit le prince d'Orange pour roi de la Grande-Bretagne, sans nulle condition ni réserve. Les conférences furent interrompues par la mort de Charles XI, roi de Suède, qui eut pour successeur son fils Charles XII, encore mineur; mais la reine et cinq sénateurs, que le feu roi, par son testament, avoit chargés du gouvernement, crurent devoir continuer la médiation, et laissèrent Lillienroot chargé de ce ministère. Le cérémonial ayant été réglé entre toutes les parties, les plénipotentiaires de l'empereur remirent aux médiateurs, le 22 mai, les demandes de leur maître; et les divers ministres allemands remirent aussi celles des princes qu'ils représentoient. 1697.

Cependant le roi de France, dans l'espoir de se procurer des conditions plus favorables, résolut de faire les plus grands efforts contre les Espagnols dans la Catalogne et dans les Pays-Bas, et d'élever le prince de Conti sur le trône de Pologne; événement qui auroit beaucoup accru l'influence de la France en Europe. Il avoit dévancé les confédérés en Flandre, où il avoit envoyé une armée nombreuse, commandée par Catinat, Villeroy et Boufflers. Les François débutèrent par le siége d'Ath; à peine cette place fut-elle investie, que le roi Guillaume, qui relevoit d'une indisposition, se mit en campagne et eut une entrevue avec l'électeur de Bavière, qui commandoit un corpsséparé. Il ne jugea pas à propos d'interrompre l'ennemi dans ses opérations devant Ath, qui se rendit au bout de quelques jours de

Les François s'emparent de Barcelone.

1697. tranchée ouverte; il se borna à prendre possession d'un camp très avantageux où il couvroit Bruxelles, que Villeroy et Boufflers avoient l'intention d'assiéger.

En Catalogne, le duc de Vendôme investit Barcelone, que défendoit une garnison de dix mille hommes de troupes réglées, sans compter cinq mille bourgeois qui avoient pris volontairement les armes. Le gouverneur de la place étoit le prince de Hesse-d'Armstadt, qui avoit servi en Irlande, et avoit été mis à la tête des troupes impériales envoyées en Espagne. Le général françois ayant reçu du renfort, commença ses attaques avec une étonnante impétuosité; il fut cependant repoussé plusieurs fois par la valeur des assiégés. Enfin l'ennemi surprit et mit en déroute le vice-roi de Catalogne, et, animé par cette victoire, emporta d'assaut les ouvrages extérieurs, que son artillerie avoit constamment battus. L'action fut sanglante et opiniâtre, et ce ne fut qu'avec de grands efforts que les François se rendirent maîtres du chemin couvert et de deux bastions. Ils y dressèrent des batteries de canon et de mortiers, et firent un feu terrible sur la ville; le prince de Hesse résolut cependant de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais la cour de Madrid, pour ne pas voir entièrement ruiner une place qui, suivant toutes les probabilités, lui seroit rendue à la paix, dépêcha au prince l'ordre de capituler. Il obtint les conditions les plus honorables, après avoir fait pendant neuf semaines une défense glorieuse, pour prix de laquelle il fut nommé vice-roi de la province. La France n'eut pas plus tôt entre les mains cette place importante, que les Espagnols montrèrent autant d'empressement pour la paix, qu'ils avoient naguère montré d'éloignement pour une négociation,

1697. Expédition de l'amiral Nevil aux Indes occidentales.

Ce qui ne contribua pas peu à augmenter cet empressement, ce furent les succès de M. de Pointis en Amérique, où il prit Carthagène. Il y fit pour huit millions d'écus de butin. Ayant ruiné les fortifications de cette place, il eut avis qu'une escadre angloise, sous les ordres de l'amiral Nevil, étoit arrivée dans les Indes occidentales, avec l'intention de l'attaquer à son retour. Il mit aussitôt à la voile pour Bahama. Le 22 mai, il rencontra la flotte angloise, et un de ses flibots fut pris. Mais, graces à sa dextérité, ou à sa bonne fortune, il parvint à s'échapper, quoique poursuivi durant cinq jours. Alors Nevil se dirigea vers Carthagène ; il trouva cette ville entièrement abandonnée de ses habitants, qui, après le départ de Pointis, avoient été pillés une seconde fois par les boucaniers, sous prétexte qu'on les avoit frustrés de leur part du butin. Ils avoient en effet contribué aux succès de Pointis, et en avoient été mal récompensés. Au bout de quelques jours, l'amiral anglois découvrit huit de leurs vaisseaux ; deux furent poussés sur le rivage et détruits ; on en prit deux autres, et le reste se sauva. Nevil fit ensuite route pour la Jamaïque, et, sur l'avis du gouverneur, il détacha le contre-amiral, avec quelques vaisseaux et des troupes, pour attaquer Petit-Guavas, qu'il prit et réduisit en cendres. Après cette expédition assez peu importante, Nevil se dirigea vers la Havane, dans l'intention de prendre les galions sous son escorte pour les ramener en Europe, suivant les instructions qu'il avoit reçues du roi. Mais le gouverneur de la place et le commandant des galions conçurent des soupçons sur l'offre qu'il leur fit à ce sujet, et lui refusèrent l'entrée du port. Alors il fit voile par le golfe de Floride à la Virginie, où il mourut de chagrin.

1697. Le commandement de la flotte passa au capitaine Dilkes, qui arriva en Angleterre, le 24 octobre, avec l'escadre en très mauvais état, au grand déplaisir du peuple, trompé dans les espérances de gloire et de richesses qu'il avoit conçues de cette expédition. Pointis fit route pour Terre-Neuve, et entra dans la baie de la Conception, dans le même temps qu'une forte escadre angloise, sous les ordres de Norris, étoit à l'ancre dans la baie de Saint-Jean. Cet officier, instruit de l'arrivée d'une flotte françoise, crut d'abord que ce ne pouvoit être que l'escadre de M. de Nesmond, venu pour l'attaquer, et se hâta de travailler à mettre la place en état de défense. Mais quand il apprit que c'étoit M. de Pointis, chargé des dépouilles de Carthagène, il convoqua un conseil de guerre, et proposa d'aller aussitôt chercher l'ennemi. Ce ne fut point l'avis de la majorité du conseil, qui pensa qu'on devoit rester où l'on se trouvoit, et ne point courir d'inutiles périls. Graces à cette honteuse détermination, Pointis put continuer sa route pour l'Europe. Mais il n'étoit pas encore échappé à tous les dangers: le 14 août, il rencontra l'escadre du capitaine Harlow, qui le força de combattre jusqu'à ce que la nuit vînt les séparer. Il fut poursuivi le lendemain; mais ses voiles étant meilleures que celles de Harlow, il ne put être atteint et entra le jour suivant dans le port de Brest. Que des vaisseaux nécessairement affoiblis par une longue expédition, eussent pu échapper à la poursuite d'une escadre angloise, nouvellement mise en mer, c'étoit un mystère que le peuple anglois ne comprenoit pas. Il s'imagina et se plaignit qu'on avoit trahi ses intérêts dans tout le cours de l'expédition aux Indes occidentales. Le roi ne se faisoit pas scrupule d'avouer son

1697.

ignorance quant aux affaires maritimes, dont il abandonnoit la conduite à l'amiral Russel, qui étoit devenu peu populaire, et qu'on supposa avoir été trahi par ses subordonnés; il est sûr au moins que le service avoit beaucoup souffert de la division qui s'étoit mise parmi les officiers, et qui eut pour la nation les mêmes effets que la trahison et la mauvaise conduite.

L'électeur de Saxe est élu roi de Pologne.

Heureux en Catalogne, en Flandre et aux Indes occidentales, les François ne le furent pas en Pologne. Louis XIV, encouragé par l'abbé de Polignac, qui dirigeoit les affaires de France dans ce pays, résolut de soutenir vivement le prince de Conti dans ses prétentions à la couronne, et fit distribuer de fortes sommes d'argent parmi la noblesse polonoise. L'empereur s'étoit d'abord déclaré pour le fils du dernier roi; mais voyant le parti françois assez fort pour triompher de ce compétiteur, il entra en négociation avec l'électeur de Saxe, qui consentit à changer de religion, à distribuer huit millions de florins en Pologne, s'engagea à confirmer tous les priviléges, et fit avancer ses troupes sur la frontière du royaume. Alors il se déclara candidat, et sa cause fut publiquement embrassée par les Impériaux. Le duc de Lorraine, le prince de Bade et don Livio Odeschalchi, neveu du pape Innocent, étoient aussi au nombre des compétiteurs. Mais ne se voyant point assez appuyés, ils réunirent leurs partis à celui de l'électeur, qui fut proclamé roi de Pologne. Il prêta aussitôt le serment requis, constata son changement de religion, et se porta avec son armée à Cracovie, où il fut couronné suivant les formes d'usage. Louis XIV n'en persista pas moins à soutenir les prétentions du prince de Conti, et fit équiper une flotte à Dunkerque, pour l'escorter jus-

1697. qu'à Dantzick, d'où il devoit se rendre en Pologne. Mais les magistrats de cette ville, qui s'étoient déclarés pour le nouveau roi, ne voulurent pas permettre que les troupes qui étoient à bord fussent débarquées, et offrirent seulement de recevoir le prince avec une suite peu nombreuse. Il aima mieux aller débarquer à Marienbourg, où il fut joint par quelques chefs de son parti. Mais le nouveau roi Auguste prit si bien ses mesures, que son rival jugea qu'il lui étoit impossible de former une armée. Il soupçonnoit d'ailleurs la fidélité de ses partisans polonois: aussi ne voulut-il pas répandre les trésors qu'il avoit apportés, et, au commencement de l'hiver, il retourna à Dunkerque.

Le czar de Moscovie voyage déguisé.

L'élévation d'Auguste sur le trône de Pologne fut en grande partie l'ouvrage de Pierre, czar de Moscovie, qui, ayant formé de grands desseins contre la Porte-Ottomane, n'auroit pas vu sans chagrin monter sur le trône un partisan de la France, alliée du grand-seigneur. Il donna ordre à son général de rassembler une armée sur les frontières de Lithuanie, mesure qui, en intimidant les partisans du prince de Conti, influa beaucoup sur l'élection. Ce grand législateur, étrange composé d'héroïsme et de barbarie, connoissant les défauts de son éducation, et l'ignorance grossière où ses états étoient plongés, résolut d'étendre ses idées et de perfectionner son jugement par les voyages, et pour n'être ni gêné par le cérémonial, ni interrompu dans ses observations par une importune curiosité, il crut ne pouvoir mieux faire que de voyager en gardant l'incognito. Comme un des objets de son ambition étoit de faire de ses états une puissance maritime, et particulièrement d'entretenir une flotte sur la mer Noire, il pensa que

son premier soin devoit être d'apprendre la construction des vaisseaux. Il nomma une ambassade pour aller en Hollande régler quelques points de commerce avec les états-généraux, et laissant l'administration de ses états aux personnes en qui il avoit le plus de confiance, il se mit en route avec ses ambassadeurs, comme faisant partie de leur suite. Il se fit d'abord connoître à l'électeur de Brandebourg, en Prusse, et ensuite au roi Guillaume, avec lequel il eut à Utrecht des conférences particulières. Il s'engagea comme un ouvrier ordinaire sous un charpentier de navire, en Hollande, et le servit pendant quelques mois avec beaucoup de patience et d'activité, après quoi il visita l'Angleterre, où il s'exerça particulièrement au même genre de travail. De là il se rendit à Vienne, et apprenant que sa sœur formoit dans ses états des intrigues contre son gouvernement, il se hâta de regagner la Moscovie. Il trouva toutes les machinations des conspirateurs déjouées par la vigilance et la fidélité de ceux qui, en son absence, avoient été chargés du gouvernement. Son naturel sauvage se manifesta dans cette circonstance; il fit pendre tout autour de sa capitale plusieurs centaines de ses sujets; un grand nombre d'autres eurent la tête tranchée, et l'on vit ce prince faire de sa propre main l'office d'exécuteur. 1697.

Il y eut pendant quelque temps beaucoup de lenteur dans les négociations de Ryswick. Les ministres impériaux demandoient que la France rendît toutes les places et tout le territoire qu'elle avoit enlevés à l'Empire depuis la paix de Munster. Les Espagnols réclamoient tout ce qu'ils pouvoient exiger en vertu des traités de Nimégue et des Pyrénées. Les François répondoient Congrès de Ryswick.

1697. que, si les préliminaires offerts par Callières étoient acceptés, ces propositions ne pouvoient être prises en considération. Les Impériaux persistoient à demander une réponse circonstanciée, article par article, et les Espagnols, voulant qu'on procédât à leur égard de la même manière, cherchoient à faire appuyer leurs prétentions par le médiateur et les ministres hollandois. Les plénipotentiaires françois déclarèrent qu'ils n'admettroient aucune demande ou proposition contraire aux articles préliminaires; mais qu'afin d'abréger les négociations ils étoient prêts à présenter un projet de paix. Les ambassadeurs espagnols consentirent à cet expédient. Durant toutes ces discussions le comte de Portland eut plusieurs conférences près de Halle avec le maréchal de Boufflers, à la vue des deux armées. Le 2 août ils signèrent l'un et l'autre, dans une maison de Halle, un acte contenant les principaux articles de la paix entre la France et l'Angleterre. Le lendemain Guillaume quitta le camp et se retira dans son château de Loo, avec l'assurance d'avoir pris pour la paix les mesures les plus efficaces. Il s'étoit déterminé à cette négociation particulière dans la vue d'alarmer la jalousie des alliés, et de hâter ainsi les grandes négociations de Ryswick; car il avoit jugé que l'empereur ne manqueroit pas d'y apporter des lenteurs, et que, si tant d'intérêts compliqués étoient discutés suivant les formes ordinaires, il s'éléveroit des difficultés sans fin. Avant l'ouverture du congrès, le roi Jacques avoit publié deux manifestes adressés aux princes catholiques et protestants de la confédération, et relatifs aux injustices qu'il avoit essuyées et dont il demandoit la réparation. Ses représentations ayant été inutiles, il protesta solennelle-

ment contre tout ce qui pourroit être stipulé avec l'usurpateur de ses états. C'étoit le 20 juillet que les ambassadeurs françois avoient présenté leur projet de paix générale, en déclarant que, s'il n'étoit pas accepté avant le dernier août, la France ne se croiroit plus liée pour les conditions qu'elle offroit alors. Kaunitz, plénipotentiaire de l'empereur, intima qu'il ne vouloit point s'astreindre à cette limitation; cependant le 30 août il remit au médiateur un *ultimatum*, portant qu'il adhéroit aux traités de Westphalie et de Nimégue, et acceptoit Strasbourg avec ses dépendances; qu'il insistoit sur la restitution de la Lorraine au prince qui en portoit le nom, et qu'il demandoit que l'église et le chapitre de Liége fussent rétablis dans leurs droits. Le lendemain les plénipotentiaires françois déclarèrent que, le mois d'août expirant, toutes leurs offres étoient retirées; qu'en conséquence leur maître garderoit Strasbourg, et réuniroit pour toujours à sa couronne cette ville et ses dépendances; que du reste il s'en tenoit aux autres parties du projet, et restitueroit Barcelone aux Espagnols; mais que les conditions devoient être acceptées dans vingt jours, sans quoi il se croiroit en droit de les retirer. Les ministres des électeurs et princes de l'Empire remirent conjointement aux plénipotentiaires espagnols une note où ils leur représentoient les inconvénients et les dangers qu'il y auroit, pour le corps germanique, à laisser la France en possession du Luxembourg, et les pressoient de rejeter toutes les offres d'un équivalent pour cette province. Ils en remirent une autre aux états-généraux pour les engager à continuer la guerre jusqu'à ce que la France accédât aux préliminaires. On n'eut aucun égard à ces notes. Alors les 1697.

1697. ambassadeurs impériaux réclamèrent les bons offices du médiateur, relativement à certains articles ; mais, tout ce qu'il put obtenir de la France, fut que le terme pour la conclusion de la paix entre cette puissance et l'empereur seroit prolongé jusqu'au premier novembre, et que l'armistice seroit ponctuellement observé durant tout ce temps. La France n'accorda même ce délai que sous la condition que le traité avec l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, seroit signé le jour indiqué, quand même l'empereur et l'Empire ne voudroient pas y prendre part.

On signe le traité. En conséquence les articles furent signés, le 20 septembre, par les ambassadeurs de Hollande, d'Angleterre, d'Espagne et de France, malgré les plaintes des ministres impériaux, qui observèrent que c'étoit pour la seconde fois qu'on concluoit avec la France une paix séparée, et ajoutèrent que les états de l'Empire, voyant bien qu'on avoit abusé de leur crédulité, ne se laisseroient plus désormais persuader si aisément d'entrer dans les confédérations. Dans certains articles particuliers, passés entre la France et l'Angleterre, le roi Guillaume convint de payer annuellement à la reine Marie d'Este, à titre de pension, cinquante mille livres sterling, ou telle autre somme qui seroit réglée par le parlement. Le traité se composoit de dix-sept articles. Le roi de France s'engageoit à ne point inquiéter le roi de la Grande-Bretagne dans la possession et dans le gouvernement de ses états, à ne point assister ses ennemis, et à ne favoriser aucune conspiration contre sa personne. Cette obligation étoit réciproque. On rétablissoit la liberté du commerce. On nommoit des commissaires qui devoient se réunir à Londres pour régler

les prétentions des deux couronnes sur la baie d'Hudson, déterminer les limites des places qui devoient être rendues, et les échanges qu'on devoit faire. Il étoit stipulé qu'en cas de rupture six mois seroient accordés aux sujets de l'une et l'autre puissance pour disposer de leurs propriétés; que les articles séparés du traité de Nimégue, relatifs à la principauté d'Orange, recevroient leur entière exécution, et que les ratifications seroient échangées trois semaines après le jour de la signature. Les principales dispositions du traité entre la France et la Hollande étoient une restitution mutuelle, une renonciation réciproque à toutes prétentions d'une des deux puissances sur l'autre, une confirmation de la paix avec la Savoie, et le rétablissement du traité conclu en 1679 entre la France et le Brandebourg. De plus les ministres hollandois conclurent avec la France un traité de commerce, qui fut immédiatement mis à exécution. L'Espagne avoit de grandes raisons de se féliciter d'une paix par laquelle elle recouvroit Gironne, Roses, Barcelone, Luxembourg, Charleroy, Mons, Courtray, toutes les villes, forteresses et territoires pris par les François dans la province de Luxembourg, Namur, le Brabant, la Flandre et le Hainaut, à l'exception de quatre-vingt-deux villes et villages réclamés par la France; réclamation dont les arbitres devoient être des commissaires, ou, en cas de dissidence, les états-généraux. La veille de la conclusion du traité, le comte de Pembroke, au nom des alliés protestants, remit au médiateur un mémoire en faveur des François de cette religion, réfugiés en Angleterre, en Hollande et en Allemagne; mais les plénipotentiaires françois déclarèrent, au nom 1697.

1697. de leur maître, que, comme il ne prétendoit point prescrire de régles au roi Guillaume à l'égard de ses sujets anglois, de même il entendoit jouir, à l'égard des siens, d'une entière liberté. On n'insista pas davantage; les traités furent ratifiés, et la paix proclamée à Paris et à Londres.

Pacification générale.

L'empereur tenoit toujours bon, et peut-être étoit-il encouragé dans cette opiniâtreté par le succès de ses armes en Hongrie, où son général, le prince Eugène, obtint à Zente une victoire compléte sur le grand-seigneur, qui commandoit son armée en personne. Cette bataille, livrée le 11 septembre, coûta la vie au grand-visir, à l'aga des janissaires, à vingt-sept pachas, et à près de trente mille Turcs. Il y en eut six mille de blessés ou pris, avec toute l'artillerie, les munitions et les bagages; le grand-seigneur lui-même eut peine à se sauver. La gloire et la joie d'un pareil triomphe furent d'autant plus grandes, que les Turcs étoient fort supérieurs en nombre, et que les Impériaux ne perdirent pas mille hommes dans toute l'action. Quand l'empereur vit que ce grand événement n'avoit pu retarder la conclusion du traité, il crut devoir profiter de l'armistice et continuer la négociation. Les princes de l'Empire en firent autant, quoique ceux qui suivoient la religion protestante se plaignissent que leurs intérêts avoient été négligés. Par un des articles du traité il étoit stipulé que la religion catholique romaine continueroit à être exercée dans les places rendues par la France, de la même manière qu'elle y avoit été rétablie. Les ambassadeurs des princes protestants demandèrent que la religion luthérienne fût rétablie dans les lieux où

elle avoit d'abord été dominante. Cette demande déplut à-la-fois à la France et à l'empereur, et fut rejetée. 1697. Alors ceux qui l'avoient faite refusèrent de signer le traité, qui fut enfin conclu entre la France, l'empereur et les princes catholiques de l'Empire. Par ce traité, Trèves, le Palatinat et la Lorraine furent rendus à leurs princes respectifs. Les pays de Spanheim et Veldentz, avec le duché des Deux-Ponts, furent cédés au roi de Suède. Le palatin François-Louis fut confirmé dans l'électorat de Cologne, et le cardinal Furstemberg recouvra tous ses droits et bénéfices. Les prétentions de la duchesse d'Orléans sur le Palatinat furent remises à l'arbitrage de la France et de l'empereur, et l'électeur palatin s'engagea à payer annuellement à la duchesse cent mille florins. Les ministres des princes protestants publièrent une délaration formelle contre la clause relative à la religion, et protestèrent ensuite solennellement contre la manière dont la négociation avoit été conduite. Telle fut l'issue d'une longue et sanglante guerre, qui avoit épuisé l'Angleterre d'hommes et d'argent, entièrement ruiné son commerce, perverti ses mœurs en favorisant la vénalité et la corruption, attiré sur elle la malédiction de ses alliés, et accumulé sur sa tête une dette nationale qui peu-à-peu étoit devenue un fardeau insupportable. Après tant de sang et de trésors répandus, l'ambition et le desir de vengeance, qui dominoient Guillaume, n'étoient point encore assouvis; il avoit cependant obtenu le précieux avantage d'être enfin solidement établi sur le trône d'Angleterre, et si la confédération n'avoit pas réussi dans tous ses projets, elle avoit du moins atteint son

but principal, qui étoit d'arrêter les entreprises du
1697. monarque françois. Guillaume, ayant terminé cette importante négociation, revint en Angleterre vers le milieu de novembre, et fut reçu à Londres au milieu des acclamations d'un peuple transporté de joie d'être délivré d'une guerre qui ne pouvoit se continuer sans le réduire à la dernière misère.

LIVRE VI.

État des partis en Angleterre. — Caractère des ministres. — Le nombre des troupes permanentes réduit à dix mille hommes. — Vote pour la liste civile. — Endossements frauduleux de billets de l'échiquier. — Nouvelle compagnie des Indes orientales constituée par acte du parlement. — Société pour la réforme des mœurs. — Le comte de Portland résigne ses emplois. — Le roi se montre peu favorable à la compagnie d'Écosse. — Il s'embarque pour la Hollande. — Premier traité de partage. — Intrigues de la France à la cour de Madrid. — Adresse des communes au roi. — La compagnie d'Écosse forme un établissement dans l'isthme de Darien. — Remontrances de la cour d'Espagne. — Les communes persistent dans leurs résolutions. — Enquête sur l'expédition du capitaine Kidd. — Enquête sur les biens confisqués en Irlande. — Bill qui déplaît extrêmement à Guillaume. — Les communes passent un bill très sévère contre les papistes. — Rétablissement de l'ancienne compagnie des Indes orientales. — Dangereuse fermentation en Écosse. — Renvoi de lord Somers. — Second traité de partage. — Une flotte angloise est envoyée dans la mer Baltique. — Le second traité de partage est mal accueilli de plusieurs puissances. — Le crédit de la France prévaut à la cour d'Espagne. — Mort du roi d'Espagne. — Philippe reconnu roi d'Espagne par les états-généraux. — Nouveau ministère et nouveau parlement. — Lettre interceptée. — On règle la succession à la couronne. — Négociation infructueuse avec la France.

En ouvrant la session du parlement le 3 décembre, le roi dit aux chambres qu'il avoit atteint son but en terminant la guerre par une paix honorable; il leur représenta qu'il étoit dû considérablement à la flotte et à l'armée, que les revenus de la couronne avoient été

1697. État des partis en Angleterre.

anticipés, et leur témoigna l'espoir qu'il avoit conçu
1697. qu'elles pourvoieroient à ses besoins pour sa vie entière, comme l'exigeoit la dignité du gouvernement. Il leur recommanda l'entretien d'une marine considérable. Il ajouta qu'il ne croyoit point que l'Angleterre pût encore être en sûreté, si l'on ne tenoit une armée sur pied. Il leur promit de réformer les abus qui s'étoient introduits durant la guerre dans quelques parties de l'administration, et de prendre les mesures les plus efficaces contre la corruption et l'immoralité; enfin il les assura qu'après avoir sauvé des dangers les plus imminents leur religion, leurs lois et leurs libertés, il mettroit sa gloire à défendre de toute atteinte ces biens précieux, pour les transmettre aux générations suivantes dans toute leur intégrité. Les communes répondirent à ce discours par une adresse où elles félicitoient Guillaume de la paix qu'il avoit conclue, et promettoient d'être toujours disposées à seconder un prince qui, ayant confirmé ses sujets dans leurs droits et leurs libertés, venoit, en mettant fin à la guerre, de couronner dignement l'œuvre de leur délivrance. Malgré ces apparences de satisfaction, la majorité du parlement et la nation entière ne voyoient point sans de grandes alarmes et une vive douleur, le projet de la cour de tenir une armée sur pied. Le génie de Guillaume étoit absolument militaire. Il ne supportoit point l'idée d'un roi sans puissance, et ne pouvoit se résoudre à renvoyer ces officiers qui lui avoient donné tant de preuves de courage et de fidélité. Il croyoit la force militaire nécessaire à la sûreté de son trône, dans un royaume plein de mécontents, qui avoient si souvent conspiré contre sa personne et son gouvernement; il redoutoit l'ambition du roi de France, qui entretenoit toujours

une puissante armée ; il prévoyoit que la réduction de la sienne diminueroit beaucoup de son importance au-dedans et au-dehors, et le priveroit de ces étrangers qui avoient toute sa confiance. Il fit part de ses sentiments au comte de Sunderland, qui connoissoit par expérience l'aversion du peuple pour une armée permanente, mais qui ne laissa pas d'encourager Guillaume, supposant que les communes feroient la différence d'un corps de vieilles troupes maintenu par le consentement du parlement pour la sûreté du royaume, à une armée levée par l'autorité privée du monarque. Mais cette différence, le peuple ne la fit point. Il sembla même que la seule proposition de Guillaume eût réveillé contre lui la même défiance qu'avoient d'abord manifestée les parlements précédents, et cette disposition des esprits étoit encore accrue par un préjugé national contre les réfugiés, qui recevoient fréquemment du roi des marques d'une faveur particulière. Ils se montroient soumis, traitables, et mettoient toute leur ressource dans sa générosité. Les jacobites ne manquèrent pas d'étendre ces levains de mécontentement ; ils reprochèrent aux whigs d'appuyer le projet de la cour, et les représentèrent comme ayant abjuré leurs premiers principes, observant que les mêmes sujets qui, sous les derniers règnes, s'étoient efforcés d'enlever au souverain sa prérogative, si nécessaire à la conduite et à la marche du gouvernement, étoient devenus maintenant les défenseurs de l'étrange proposition d'entretenir une armée en temps de paix, et ne rougissoient pas d'avouer que leur complaisance pour la cour en cette occasion étoit l'effet du desir qu'ils avoient d'exclure les torys de toute part à l'administration. Le plus grand nombre de ceux qui avoient adopté pour principes la

1697.

1697. cause de la révolution, se montrèrent en cette circonstance opposés à la cour; ils craignoient que l'entretien d'une armée en temps de paix ne devînt un usage et une régle du gouvernement, et que si l'épée demeuroit entre les mains d'hommes mercénaires, tandis que le peuple seroit désarmé, les libertés de la nation ne fussent à la merci de celui qui les commanderoit; qu'il ne pût par leur moyen dicter les élections, dominer les parlements, et enfin établir la tyrannie avant que le peuple fût en état de prendre aucune mesure pour la défense de ses droits. Ils ne croyoient pas qu'il fût impossible de former une milice, qui, avec le concours d'une flotte, fût en état de garantir le royaume des dangers d'une invasion. Ils étoient, au contraire, bien persuadés qu'une milice régulièrement exercée au maniement des armes acquerroit la dextérité des soldats de profession, et surpasseroit ces derniers en courage, parcequ'elle seroit animée par des motifs d'intérêt et de sentiment. A leurs yeux, la Grande-Bretagne, environnée de la mer, protégée par des remparts flottants, peuplée d'hommes courageux et hardis, ne méritoit pas d'être libre, si ses habitants ne savoient défendre cette liberté sans le secours des mercenaires, qui étoient réellement les seuls esclaves du royaume. Cependant parmi les vrais amis de la patrie, il s'en trouvoit quelques uns qui combattoient ces maximes. Ils observoient que tout étoit changé dans le système militaire des gouvernements européens; que la guerre étoit devenue un véritable commerce, et la discipline une science qui ne pouvoit être apprise que de ceux qui en faisoient leur unique profession; que, puisque la France tenoit sur pied une armée nombreuse de vieilles troupes en

état de s'embarquer pour le rivage opposé, la sûreté de la nation exigeoit impérieusement qu'on en entretînt un petit corps, que le parlement voteroit chaque année. Ils auroient pu suggérer un autre expédient qui, en peu d'années, auroit produit une milice d'hommes disciplinés. Si les soldats de cette petite armée avoient été enrôlés pour un temps limité, à l'expiration duquel ils auroient eu droit à un congé, on eût trouvé dans toutes les parties du royaume des volontaires qui se seroient offerts d'eux-mêmes, soit par le desir d'apprendre le métier des armes et de prendre part aux événements, soit par des contrariétés domestiques ou tout autre chagrin passager, qui pourtant n'auroit pas eu assez d'empire pour leur faire contracter, aux conditions ordinaires, un engagement illimité. Ils auroient été remplacés par d'autres volontaires, et, au moyen d'une telle succession, tout le royaume eût bientôt été rempli d'une milice disciplinée, au moins égale en courage à une armée de soldats de profession. Mais cet expédient eût contrarié le système du gouvernement, qui craignoit plus les ennemis domestiques que les ennemis étrangers, et avoit soin d'écarter adroitement tous les plans de cette nature, comme pouvant contribuer à rendre les mécontents plus formidables. 1697.

Caractère des ministres.

Avant d'en venir aux délibérations du parlement dans cette session, il est à propos de faire connoître le ministère tel qu'il étoit alors. L'affection du roi pour le comte de Portland avoit diminué à mesure que son estime pour le comte de Sunderland s'étoit accrue avec son penchant pour mistriss Villiers, qui avoit reçu plusieurs marques particulières de sa bienveillance. On assure que ces deux favoris avoient supplanté le comte

1697. de Portland, et que la place qu'il avoit eue dans le cœur du roi étoit alors occupée par van Keppel, gentilhomme du pays de Gueldres, qui, de page de Guillaume, étoit devenu son secrétaire particulier. La jalousie ayant rendu le comte de Portland d'une humeur très difficile, le roi prit le parti de l'exiler honorablement en le nommant ambassadeur extraordinaire à la cour de France, et Trumball, son ami et sa créature, fut privé de sa place de secrétaire-d'état, qu'on donna à Vernon, homme entièrement livré aux affaires, qui avoit été sous-secrétaire du duc de Shrewsbury. Ce nouveau ministre balança le crédit du comte de Sunderland dans le conseil, et fut soutenu par Somers, lord-chancelier d'Angleterre, par Russel, depuis peu comte d'Orford, premier lord de l'amirauté, et par Montague, chancelier de l'échiquier. Somers étoit un juge intègre, politique habile, courtisan consommé, d'un caractère affable, doux et insinuant. Ce caractère n'étoit pas celui d'Orford, qui paroît avoir été dur, turbulent, factieux et sombre. Montague s'étoit d'abord annoncé comme un grand poëte; mais s'étant bientôt tourné vers une carrière plus solide, il s'étoit fait remarquer par son éloquence, sa sagacité et une profonde connoissance de la constitution angloise. Au goût le plus délicat il joignoit la passion des études politiques, et embrassoit à-la-fois tout ce qui pouvoit donner de l'agrément à son esprit et servir à son ambition. Il fut le protecteur le plus éclairé des beaux-arts, et comme le patron des hommes à projets. Libéral, aimable et familier dans sa vie privée, il se montroit, dans ses fonctions d'homme d'état, hardi, absolu et entreprenant.

L'appréhension d'une armée permanente avoit pro-

1697.

Le nombre des troupes permanentes réduit à dix mille hommes.

duit une fermentation si universelle, que les partisans de la cour dans la chambre des communes n'osèrent s'opposer ouvertement à la réduction des troupes. Ils se bornèrent à mettre en œuvre toute leur adresse pour persuader à la chambre de consentir à ce qu'on en retînt un petit nombre. La chambre ayant voté le licenciement de toutes les troupes levées depuis l'année 1680, ils demandèrent qu'on revînt sur la délibération, sous prétexte que ce vote réduiroit le roi aux anciens régiments de torys, dans la fidélité desquels il ne pouvoit avoir une pleine confiance. Cette motion fut rejetée à une majorité considérable. Ils proposèrent alors un amendement qui n'eut pas plus de succès, et demandèrent enfin qu'on accordât cinq cent mille livres sterl. par an, pour l'entretien des gardes et des garnisons. Ils ne purent faire adopter cette proposition, quoiqu'elle fût appuyée par un grand nombre de membres, et tout ce qu'ils purent obtenir fut qu'on allouât trois cent cinquante mille livres sterling pour l'entretien de dix mille hommes, auxquels on en ajouta ensuite trois mille pour le service de mer. Guillaume fut mortifié de toutes ces résolutions des communes, jusqu'à dire à ses amis particuliers qu'il ne se seroit jamais mêlé des affaires de la nation s'il avoit prévu qu'on dût montrer à son égard tant d'ingratitude et de méfiance. Son chagrin fut encore augmenté par le ressentiment de cette chambre contre Sunderland, aux conseils duquel on attribuoit la proposition d'une armée permanente. Ce seigneur, appréhendant la vengeance des communes, se détermina à conjurer l'orage en résignant sa place, et en se retirant de la cour malgré les instances de ses amis et du roi lui-même.

1697. Vote pour la liste civile.

La chambre des communes, afin d'adoucir le coup qu'elle venoit de porter au roi, vota sept cent mille liv. sterling par an pour la liste civile, indépendamment de tout autre service. Elle accorda ensuite un subside, pour compléter les fonds destinés à éteindre les billets de l'échiquier, qui s'élevoient à la somme de deux millions sept cent mille livres sterling. Un autre subside fut affecté au paiement des troupes, y compris la demi-paie de tous les officiers nés sujets de l'Angleterre et en non-activité par l'effet de la réduction. On vota un million quatre cent mille livres sterling, pour combler les déficits. La somme de deux millions trois cent quarante-huit mille cent deux livres sterling fut jugée nécessaire pour le paiement des arrérages des subsistances, ainsi que des officiers-généraux, des gardes et des garnisons; environ un tiers de cette somme devoit rester entre les mains du payeur. Les communes s'occupèrent ensuite des subsides dus aux puissances étrangères, et de ce qui restoit à payer aux entrepreneurs des vivres et fourrages. Par un examen général des dettes de la nation, elles trouvèrent que celles de la marine s'élevoient à un million trois cent quatre-vingt-douze mille sept cent quarante-deux livres sterling, celles de l'artillerie à deux cent quatre mille cent cinquante-sept livres sterling, celles qu'on avoit contractées pour le transport des munitions et des troupes destinées à réduire l'Irlande, et pour d'autres services, à quatre cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-treize livres sterling; à quoi il falloit ajouter quarante-neuf mille neuf cent vingt-neuf livres sterling pour les frais de quartiers d'hiver et d'habillement de l'armée levée en 1677 par acte du parlement, et licenciée par un autre

acte en 1679. Comme une dette aussi énorme ne pouvoit être acquittée à-la-fois, les communes passèrent plusieurs bills à l'effet de lever des fonds suffisants pour la diminuer considérablement, et continuèrent la taxe sur les terres et autres impositions. A l'égard de la liste civile, la somme déterminée devoit être produite par un nouveau droit de *tonnage* et *poundage*, une continuation limitée de l'accise, les revenus du duché de Cornouailles, les rentes de toutes les autres terres appartenant à la couronne en Angleterre et dans le pays de Galles, le droit de quatre et demi pour cent sur certains objets venant des Barbades et des Iles-sous-le Vent, et plusieurs autres taxes. Le bill portoit qu'il seroit rendu compte au parlement du surplus de ces fonds. Sur les sept cent mille livres sterling votées pour la liste civile, cent mille étoient affectées à payer à la reine Marie d'Este le douaire fixé par le traité de Ryswick, et à former une maison pour le duc de Glocester, fils de la princesse Anne de Danemarck, alors âgé de neuf ans. Mais le douaire ne fut jamais payé, et Guillaume ne voulut pas qu'il fût alloué plus de quinze mille livres sterling par an pour le duc de Glocester, dont Burnet, évêque de Salisbury, fut nommé précepteur.

1697.

Endossements frauduleux de billets de l'échiquier.

Après avoir discuté les moyens de lever les subsides de l'année suivante, qui s'élevoient à près de cinq millions sterling, les communes prirent connoissance de quelques endossements frauduleux de billets de l'échiquier, espèce de friponnerie qui avoit été pratiquée par une compagnie composée de Charles Duncomb, receveur-général de l'accise; Barthélemi Burton, qui occupoit une place dans la même partie; Jean Knight, trésorier des douanes, et Reginald Marriot, commis-

1697. compteur de l'échiquier. Ce dernier joua le rôle de dénonciateur, et les preuves furent si accablantes que la chambre crut devoir faire un exemple sur les coupables. Duncomb et Knight, l'un et l'autre membres du parlement, en furent exclus, et on les mit à la Tour; Burton fut envoyé à Newgate, et il y eut ordre de dresser des bills contre eux. Le premier de ces bills, relatif à Duncomb, passa à la chambre-basse, quoiqu'avec une forte opposition; mais il fut rejeté à la chambre des lords, à la majorité d'une seule voix. Il en fut de même des deux autres bills. Duncomb, qui étoit fort riche, paya, dit-on, de grandes sommes pour se tirer d'affaire. Déchargé par les pairs de la peine d'emprisonnement, il fut de nouveau décrété par les communes, et demeura en prison jusqu'à la fin de la session. Pendant que les communes étoient occupées des subsides, quelques membres de l'opposition proposèrent d'appliquer au service public un quart de l'argent provenant des dons faits par la couronne sans motif plausible. Une telle proposition devoit rencontrer beaucoup d'ennemis, parcequ'elle affectoit non seulement les whigs du régne de Guillaume, mais même les torys qui avoient reçu des dons de Charles II et de son frère. Un grand nombre de pétitions furent présentées contre cette mesure, et il s'éleva tant de difficultés que les deux partis, après quelques recherches, s'accordèrent à passer outre. Dans le cours de l'enquête, on découvrit qu'un certain Railton étoit dépositaire d'un don pour M. Montague, chancelier de l'échiquier Il fut aussitôt proposé de demander le renvoi de ce ministre. Mais une grande majorité rejeta cette motion, et, loin de le poursuivre, la chambre déclara, par un vote exprès,

qu'il méritoit la faveur de sa majesté, en raison des services qu'il avoit rendus au gouvernement. 1698.

Nouvelle compagnie des Indes orientales constituée par acte du parlement.

Ce vote extraordinaire présageoit infailliblement le succès du projet qu'avoit formé Montague contre la compagnie des Indes orientales. On avoit sondé cette compagnie pour savoir si elle voudroit avancer, à titre de prêt, une somme d'argent applicable au service public, pour prix d'un acte parlementaire qu'on passeroit en sa faveur; elle offrit de fournir à ce prix sept cent mille livres sterling; mais avant qu'elle s'y fût déterminée, un autre corps de négociants, sous les auspices de Montague, offrit de prêter deux millions sterling à huit pour cent, pourvu qu'on lui accordât le privilége exclusif du commerce des Indes orièntales. Cette proposition fut très bien accueillie par la majorité de la chambre des communes. Un bill fut dressé pour cet objet avec une addition de clauses réglémentaires. L'ancienne compagnie fit une pétition pour exposer ses droits et ses titres, fondés sur tant de chartes royales. Elle insistoit sur les égards qu'on devoit à plus de mille familles intéressées dans son capital, et sur l'attention que méritoient les biens qu'elle possédoit dans l'Inde, et qui montoient à quarante-quatre mille livres sterling de revenu annuel. Elle représentoit qu'elle avoit dépensé un million sterling en fortifications; que durant la guerre elle avoit perdu douze grands vaisseaux, évalués à quinze cent mille livres sterling; que, depuis la dernière souscription, elle avoit payé deux cent quatre-vingt-quinze mille livres sterling de droits, et plus de quatre-vingt-cinq mille en taxes; qu'elle avoit fourni six mille barils de poudre dans une occasion extrêmement pressante, et quatre-vingt mille livres sterling

1698. pour la circulation de billets de l'échiquier, dans une conjoncture critique, sur la demande des lords de la trésorerie, qui avoient avoué qu'elle rendoit en cela un grand service au gouvernement. Ces remontrances n'ayant produit aucun effet, la compagnie entreprit de faire le prêt de deux millions sterling, et souscrivit aussitôt deux cent mille livres sterling, comme premier paiement. Les propositions faites de part et d'autre furent comparées et attentivement examinées, et la majorité se déclara pour le bill, qui fut envoyé à la chambre des lords. L'ancienne compagnie présenta une autre pétition à cette chambre, et fut entendue par le conseil. Le bill fut néanmoins adopté; mais ce ne fut pas sans une opposition très vive, et il y eut même une protestation formelle de vingt-un lords, qui regardoient une telle résolution comme une injustice. Cet acte qui prononçoit la dissolution de l'ancienne compagnie, nuisit considérablement à la réputation des whigs, qui, depuis quelque temps, avoient beaucoup perdu dans l'esprit du peuple. Ils avoient soutenu le projet d'une armée permanente; maintenant ils abolissoient injustement la compagnie des Indes orientales. On les accusoit d'ailleurs d'avoir volé le public en dissipant le trésor national, et d'avoir amassé des richesses par des contrats usuraires, aux dépens de leurs concitoyens, qui gémissoient sous les fardeaux les plus accablants. Ce qu'on ne peut contester, c'est que les whigs étoient à cette époque les agents les plus mercenaires et les plus corrompus qui eussent été employés par aucun souverain ou aucun gouvernement, depuis l'établissement de la monarchie angloise.

L'attention des communes se porta alors sur certains

objets qui intéressoient le peuple irlandois. Le colonel Mitchelborne, qui, pendant le siége de Londonderry, avoit eu part au gouvernement de cette place, présenta une pétition à la chambre au nom des officiers et soldats, auxquels il étoit dû une somme considérable. La ville elle-même imploroit la médiation des communes auprès de sa majesté, pour qu'on lui tînt compte de ce qu'elle avoit souffert et des services qu'elle avoit rendus. La chambre, ayant examiné ces diverses représentations, recommanda, par une adresse, les habitants de Londonderry à la faveur de sa majesté, pour qu'ils ne restassent pas plus long-temps exposés au mépris de leurs ennemis, et que leur exemple ne servît point à décourager les sujets zélés et fidèles. Les communes déclaroient en même temps que le gouverneur et la garnison avoient droit à des marques particulières de la faveur royale. Guillaume répondit qu'il auroit égard à ces recommandations. 1698.

Guillaume Molineux, gentilhomme de Dublin, ayant publié un livre où il s'efforçoit de prouver que le royaume d'Irlande étoit indépendant du parlement d'Angleterre, la chambre nomma un comité pour examiner le motif et la nature de cet ouvrage. Sur le rapport du comité, le roi fut prié de donner ses ordres pour que l'auteur fût découvert et puni. Les communes en corps présentèrent à sa majesté une adresse où elles appelloient son attention sur les entreprises dangereuses formées depuis quelque temps par quelques sujets d'Irlande pour se soustraire à la dépendance de l'Angleterre; entreprises qui se manifestoient non seulement par les hardies et pernicieuses assertions contenues dans le livre récemment publié, mais sur-tout par cer-

1698. tains votes et certaines démarches des communes d'Irlande. Cette chambre, durant sa dernière session, avoit transmis un acte *pour la plus grande sûreté de la personne et du gouvernement de Guillaume;* elle y prétendoit qu'un acte du parlement anglois devoit être refait avec des changements obligatoires, pour les cours de justice et le grand sceau. Les communes d'Angleterre supplioient sa majesté de prendre les mesures les plus efficaces pour prévenir désormais de semblables usurpations, et les conséquences pernicieuses que pourroient avoir celles qui avoient eu lieu, en punissant ceux qui en étoient coupables; de veiller à ce que les lois qui régissoient le parlement d'Irlande et restreignoient son pouvoir fussent complétement observées, et d'empêcher tout ce qui pourroit tendre à affoiblir la dépendance de l'Irlande. Cette remontrance fut très bien accueillie, et le roi promit d'agir en conséquence. La jalousie des communes envers le gouvernement d'Irlande leur fit faire d'autres démarches pour rendre plus sensible la dépendance de ce royaume. Informées que les Irlandois avoient établi plusieurs manufactures de laines, elles supplièrent le roi de prendre les mesures les plus propres à faire tomber ces établissements, qui nuisoient à ceux de l'Angleterre, et à rendre florissantes les manufactures de lin, dont l'utilité étoit la même pour les deux pays. Ayant reçu avis en même temps que les François avoient attiré quelques manufacturiers anglois, et formé en Picardie un grand établissement pour la fabrique du drap, elles dressèrent un bill à l'effet d'expliquer et de faire ainsi mieux exécuter les actes précédents qui interdisoient l'exportation des laines, des terres à foulon et terres à dégraisser, et ce bill passa aus-

sitôt en loi. Une pétition fut présentée à la chambre par la compagnie des fabricants de taffetas contre des marchands qui avoient introduit par contrebande des taffetas de France, même pendant la guerre; le comité de commerce eut ordre de faire une enquête, qui dévoila tous les secrets de ce trafic. Sur le rapport du comité, la chambre déclara que les manufactures de taffetas établies en Angleterre avoient été profitables au royaume; qu'il y avoit eu pendant la guerre un commerce préjudiciable et illégal pour l'importation des marchandises de cette espéce, commerce qui avoit frustré le gouvernement de ses droits de douane, et singulièrement découragé les manufactures angloises; que les vaisseaux employés à cette contrebande avoient également servi à donner aux François des communications durant la guerre, et à transporter les ennemis du gouvernement hors des atteintes de la justice. Etienne Seignoret, Rhene, Baudoin, Jean Goodet, Nicolas Santini, Pierre de Hearse, Jean Pierce, Jean Dumaitre et David Barreau furent accusés à la barre de la chambre des pairs, et, sur l'aveu de leur culpabilité, condamnés à des amendes proportionnées aux torts de chacun. Ils furent enfermés à Newgate jusqu'à ce qu'ils les eussent payées, et les communes demandèrent au roi que l'argent provenant de ces amendes fût appliqué à l'entretien de l'hôpital de Greenwich. La chambre fit ensuite quelques nouveaux réglements pour le commerce d'Afrique, et présenta au roi une adresse solennelle, où, en appelant son attention sur la corruption des mœurs de cette époque, elle le supplioit d'enjoindre à tous ses juges, justiciers et magistrats de mettre en exécution les lois contre l'impiété et l'immoralité. Guillaume se montra

1698.

1698. fort satisfait de cette démarche, promit de donner immédiatement les ordres les plus favorables à la réforme des mœurs, et témoigna son desir qu'il fût pris des précautions plus efficaces pour la suppression de quelques livres impies, contenant des doctrines contre la trinité, doctrines alors très répandues et qui étoient le fruit de la licence et de la corruption de ce temps.

Société pour la réforme des mœurs.

Au milieu de ces déplorables désordres, le docteur Thomas Bray, ecclésiastique plein de zèle et d'activité, forma un plan pour la propagation de l'évangile dans les pays étrangers. Des missionnaires furent envoyés dans les colonies angloises d'Amérique, avec des catéchismes, des liturgies et autres livres destinés à l'instruction du peuple. Ces louables efforts furent soutenus par une contribution volontaire, et un bill ayant été présenté à la chambre des communes à l'effet de mieux connoître quels étoient les biens consacrés à des usages superstitieux, le docteur Bray demanda par une pétition qu'une partie de ces biens fut mise à part pour servir à la propagation de la religion réformée dans le Maryland, la Virginie et les Iles-sous-le-Vent. A-peu-près vers le même temps, il se forma sous les auspices et la protection du roi, une société pour la réforme des mœurs. On fit des collectes considérables pour l'entretien des ecclésiastiques qui feroient des lectures et des prières à certaines heures, dans les lieux destinés au culte public, et administreroient le sacrement tous les dimanches. Les membres de cette société convinrent d'instruire les magistrats de tous les désordres qui viendroient à leur connoissance, et d'employer la partie des amendes réservée par la loi aux dénonciateurs, à former un fonds de charité. Les affaires de la session

étant terminées, le 3 juillet, Guillaume prorogea les chambres, après les avoir remerciées en peu de mots des témoignages d'affection qu'elles lui avoient donnés, et deux jours après cette prorogation le parlement fut dissous. 1698.

Dans le mois de janvier, le comte de Portland, nommé, comme on a vu, ambassadeur en France, étoit parti pour ce royaume, où il reçut des marques toutes particulières de distinction. Il fit son entrée publique à Paris avec une magnificence qui étonna, dit-on, la nation françoise. Il intercéda pour les protestants de cette nation, persécutés avec une nouvelle violence. Il proposa de reléguer le roi Jacques à Avignon, où Guillaume lui feroit une pension honorable. Mais ses remontrances sur ces deux points furent inutiles. On croit néanmoins que Louis XIV, dans une conférence particulière à Marly, lui communiqua le projet d'un traité de partage des états espagnols. Le comte de Portland, à son retour en Angleterre, se trouvant tout-à-fait éclipsé dans la faveur du roi par Keppel, nouvellement créé comte d'Albemarle, se dégoûta de ses emplois et les résigna. Le roi ne put le faire consentir à reprendre aucune fonction dans sa maison; mais le comte de Portland promit de servir ce prince en toute autre occasion, et fut bientôt après employé à négocier le traité de partage. Si ce seigneur ne réussit point dans ce qui faisoit l'objet de son ambassade à la cour de Versailles, les agents de France ne furent pas plus heureux dans leurs efforts pour rétablir le commerce avec les Anglois, interrompu par la guerre. Les commissaires françois, envoyés à Londres pour régler les relations commerciales entre les deux nations, rencontrèrent

Le comte de Portland résigne ses emplois.

1698. d'insurmontables difficultés. Le parlement avoit imposé sur les marchandises des droits très onéreux, dont le revenu avoit été d'avance affecté à divers usages, et les routes du commerce étoient entièrement changées. Les négociants anglois fournissoient leur nation de vins d'Italie, d'Espagne, de Portugal, ainsi que de toiles de Hollande et de Silésie, et des manufactures de papier, de chapeaux, d'étoffes et de soie avoient été heureusement transportées en Angleterre par les réfugiés françois.

Le roi se montre peu favorable à la compagnie d'Écosse.

Dans le même temps, une autre fermentation s'étoit élevée en Écosse par l'opposition qu'avoit éprouvée la nouvelle compagnie; elle avoit employé en Angleterre, en Hollande et à Hambourg, divers agents chargés de recevoir des souscriptions. Mais les spéculateurs anglois avoient été intimidés par les mesures prises dans le parlement contre cette compagnie. D'un autre côté, la compagnie hollandoise des Indes orientales avoit pris l'alarme, et mis en œuvre tout son crédit pour empêcher ses compatriotes de souscrire. Guillaume permit même à son résident à Hambourg de remettre au sénat de cette ville un mémoire contre la compagnie écossoise. Le parlement d'Écosse ayant été assemblé par le comte de Marchmond, commissaire du roi, la compagnie présenta des observations touchant la conduite de la chambre des communes d'Angleterre à son égard, et contre le mémoire remis au sénat de Hambourg, pour désavouer l'acte du parlement et les lettres-patentes passées en sa faveur, et menacer les habitants de cette ville du ressentiment de Guillaume, dans le cas où ils prendroient part à l'entreprise des Écossois. Ces démarches, étoit-il dit dans ces observations, avoient

arrêté les souscriptions en Angleterre et à Hambourg, porté le plus grand préjudice au crédit de la compagnie, et faisoient craindre la ruine entière d'une entreprise dans laquelle étoient engagées toutes les familles considérables de la nation. Le parlement, prenant cette affaire en considération, représenta à Guillaume, par une adresse, les dangers auxquels on venoit d'exposer la compagnie, lui fit connoître combien la nation en général étoit intéressée dans cette entreprise, et le supplia de la soutenir par des mesures efficaces. Cette adresse fut suivie d'une requête de la compagnie elle-même, qui prioit le roi de ne point s'opposer à ce que les habitants de Hambourg renouvelassent les souscriptions qu'ils avoient retirées, de mettre à sa disposition deux petites frégates qui étoient restées inutiles dans le port de Burnt-Island, et de la dédommager des obstacles qu'elle avoit éprouvés en lui continuant ses priviléges et immunités pour tout le temps qu'il jugeroit convenable. Le commissaire, quoique entièrement dévoué au roi qui avoit résolu de ruiner cette compagnie, ne put apaiser le ressentiment de la nation écossoise, et l'animosité du parlement devint si violente qu'il fut obligé de l'ajourner au 5 novembre. Dans cet intervalle, les directeurs de la compagnie, instruits par leur agent de Hambourg que l'adresse du parlement et leur propre pétition n'avoient produit aucun effet, écrivirent au lord Seafield, secrétaire-d'état, une lettre de plaintes, lui faisant observer qu'ils avoient reçu l'assurance réitérée que le roi, d'après leur requête, avoit donné des ordres à son résident à Hambourg, et sollicitant son intervention pour qu'il fût rendu justice à la compagnie. Le ministre, dans sa réponse, promit de saisir la

1698.

1698. première occasion favorable de recommander cette affaire à sa majesté; mais il ajouta que cette occasion ne pouvoit se présenter de quelque temps, le roi se trouvant absorbé par des occupations fort importantes. Cette réponse ne parut aux directeurs que ce qu'elle étoit, c'est-à-dire une pure défaite, et ne contribua pas peu à aliéner l'esprit du peuple écossois de la personne et du gouvernement du roi.

Il s'embarque pour la Hollande.

Guillaume méditoit alors un projet de la plus haute importance pour les intérêts de l'Europe, concernant la succession du trône d'Espagne, qui ne pouvoit tarder à être vacant par la mort de Charles II, dont le dépérissement devenoit de jour en jour plus rapide. Ce prince avoit été naguère à l'extrémité, et la nouvelle de son état n'étoit pas plus tôt parvenue en France, que Louis XIV avoit envoyé une flotte vers Cadix, avec ordre d'intercepter les galions, dans le cas où le roi d'Espagne mourroit avant qu'ils fussent de retour. Guillaume envoya une autre flotte pour les protéger; mais elle arriva trop tard, et les galions seroient tombés entre les mains des François, si le roi Charles n'étoit relevé de cette maladie, à la grande surprise de ses sujets. Malgré ce bonheur inattendu, la santé de ce prince demeura si foible et si chancelante, qu'on appréhendoit à chaque instant une rechute. A la fin de juillet, Guillaume s'embarqua pour la Hollande, sous prétexte de donner un peu de relâche à son application aux affaires, ce que sembloit exiger sa constitution. Il étoit bien aise de s'absenter quelque temps d'un pays où il avoit éprouvé tant d'oppositions et tant de chagrins. Mais le motif réel de son voyage étoit le dessein de traiter avec le roi de France, loin des yeux qui auroient pu pénétrer

l'objet de cette négociation. Il avoit établi une régence pour gouverner le royaume jusqu'à son retour; le comte de Marlborough, qui étoit rentré en grace, et avoit été nommé gouverneur du duc de Glocester, en faisoit partie. A son départ, Guillaume avoit laissé au ministère des ordres cachetés pour qu'on gardât seize mille hommes de troupes, nonobstant le vote des communes, qui avoient fixé à dix mille le nombre de celles qu'on devoit conserver. Il motivoit ces ordres sur l'appréhension des troubles qui pourroient s'élever à la mort du roi d'Espagne, et il espéroit que le nouveau parlement seroit plus favorable. Ses ennemis tirèrent avantage de cette circonstance pour déprimer de nouveau son caractère aux yeux de ses sujets. 1698.

Premier traité de partage.

Après avoir assisté à l'assemblée des états-généraux, et donné audience à divers ambassadeurs à La Haye, Guillaume se rendit à sa maison de Loo, accompagné des comtes d'Essex, de Portland et de Selkirk. Il y fut visité par le comte de Tallard, ministre de France, qui avoit des instructions pour négocier le traité concernant la succession d'Espagne. Par ses ordres, le comte de Portland avoit communiqué au secrétaire-d'état Vernon les principales conditions que proposoit le roi de France; et Guillaume écrivit lui-même au lord-chancelier Somers pour lui demander son avis sur ces propositions, et des pleins-pouvoirs sous le grand-sceau avec des espaces en blanc qui seroient remplis suivant l'occasion, afin que le traité pût être commencé immédiatement avec le comte de Tallard; il lui recommandoit en même temps le secret. Le duc de Shrewsbury et M. Montague reçurent communication de la lettre du comte de Portland, et tinrent conseil avec le chancelier et M. Vernon.

1698. sur ce qui en faisoit l'objet. Le chancelier répondit au roi en lui adressant le résultat de cette délibération. Mais avant l'arrivée de cette réponse, le traité de partage étoit déja signé par le comte de Portland et sir Joseph Villiamson. Les puissances contractantes convinrent que, si le roi d'Espagne mouroit sans postérité, le royaume de Naples et de Sicile, avec les dépendances de la monarchie espagnole sur les côtes de Toscane ou dans les îles adjacentes, le marquisat de Finale, la province de Guipuscoa, toutes les places des Pyrénées du côté de la France, ou toute la partie des montagnes de la Navarre, d'Alve et de la Biscaye, située de l'autre côté de la province de Guipuscoa, ainsi que tous les vaisseaux et bâtiments, seroient le partage du dauphin de France, en considération de son droit à la couronne d'Espagne; que cette couronne, avec toutes ses autres dépendances, passeroit au prince électoral de Bavière, sous la tutèle de son père, et le duché de Milan à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur; que ce traité seroit communiqué à l'empereur et à l'électeur de Bavière par le roi d'Angleterre et les états-généraux; que si l'un ou l'autre refusoit d'acquiescer à ces arrangements, la part qui lui seroit échue demeureroit en séquestre jusqu'à ce que un accommodement vînt terminer toute contestation; que dans le cas où le prince électoral de Bavière viendroit à mourir avant son père, l'électeur et ses héritiers lui succéderoient dans les états qui lui étoient assignés; et que si l'archiduc refusoit le duché de Milan, ce duché seroit mis en séquestre, et gouverné par le prince de Vaudemont. Il est nécessaire d'observer que Philippe IV, père du roi d'Espagne alors régnant, avoit, par son testament, appelé à la

couronne les enfants de l'empereur; que le dauphin étoit fils de Marie-Thérèse, fille du même Philippe IV, que Louis XIV avoit solennellement renoncé au droit de sa famille à cette succession, et que le prince électoral de Bavière étoit petit-fils d'une infante d'Espagne. Ce traité de partage, d'après lequel on devoit démembrer un royaume sans son aveu, étoit sans contredit un monument d'injustice et d'arbitraire, qui blessoit toutes les lois divines et humaines. 1698.

Intrigues de la France à la cour de Madrid.

Pendant que Guillaume, flatté d'être pris en quelque sorte pour arbitre des intérêts de l'Europe dans cette négociation, se laissoit ainsi amuser par la politique de Louis XIV, l'ambassadeur de ce dernier à Madrid ne perdoit pas son temps. La reine d'Espagne, soupçonnant les desseins de la cour de France, employa tout son crédit en faveur du roi des Romains, dont elle étoit proche parente. Elle renouvela le conseil, donna le gouvernement de Milan au prince de Vaudemont, et le prince de Hesse-d'Armstadt fut établi dans la vice-royauté de Catalogne. Tous ses efforts ne purent empêcher le ministre de France d'acquérir quelque influence dans les conseils d'Espagne. Suivant ses instructions, il devoit ménager la succession de la couronne à l'un des fils du dauphin, ou au moins faire en sorte qu'elle ne passât point aux enfants de l'empereur. Son maître, voulant donner du poids à la négociation, fit avancer une armée de soixante mille hommes vers les frontières de Catalogne et de Navarre, tandis qu'un grand nombre de vaisseaux et de galères croisoient le long de la côte, ou même entroient dans les ports d'Espagne. Harcourt commença dès-lors à former son parti; il représenta que Philippe IV n'avoit pas eu le

1698. pouvoir de disposer de sa couronne contre les lois de la nature et la constitution du royaume; qu'en suivant l'ordre naturel de la succession, le trône devoit passer aux enfants de sa fille, par préférence à des parents plus éloignés; que si les Espagnols vouloient se déclarer en faveur du duc d'Anjou, second fils du dauphin, ils pourroient le former aux mœurs et aux coutumes de leur pays. Voyant qu'on ne goûtoit pas sa proposition, il assura que son maître approuveroit l'élévation du prince électoral de Bavière au trône, plutôt que d'y laisser monter un fils de l'empereur. Il fit même entendre que si les Espagnols vouloient se choisir un souverain parmi eux, ils pourroient compter sur la protection de sa majesté très chrétienne, dont le but étoit uniquement d'empêcher la maison d'Autriche de devenir trop formidable aux libertés de l'Europe. La reine, ayant découvert les menées de ce ministre, emmena le roi à Tolède, sous prétexte que l'air de Madrid étoit nuisible à sa santé. Harcourt prit aussitôt l'alarme; il jugea qu'elle avoit le dessein de s'emparer de l'esprit de son mari dans cette retraite, et de lui faire ratifier le testament de son père; il n'en douta plus quand il apprit que le comte de Harrach, ambassadeur de l'empereur, s'étoit rendu secrètement à Tolède. Il s'y rendit lui-même, alléguant qu'il avoit reçu un mémoire du roi son maître avec l'ordre de ne le confier qu'au roi. On lui répondit que le département des affaires étrangères à Madrid étoit confié au cardinal de Cordoue, et que la santé du roi lui interdisoit toute occupation sérieuse. Par le mémoire en question, la France offroit des troupes pour faire lever le siége de Ceuta, en Barbarie, que les Maures avoient entrepris depuis peu.

On éluda cette proposition, mais Harcourt ne se rebuta pas. De retour à Madrid, il redoubla d'efforts et parvint à engager le cardinal de Portocarrero dans les intérêts de son maître. Louis XIV concluoit alors une alliance avec la Suède, sous prétexte d'entretenir la paix par tous les moyens qui seroient jugés les plus convenables. Au milieu de tous ces événements, Guillaume mettoit tout en œuvre pour terminer la guerre de Hongrie, dont le fléau duroit depuis quinze ans. Lord Paget et M. Colliers, ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, arrivèrent au camp des Turcs près de Belgrade, vers le milieu du mois d'août, et des conférences s'étant ouvertes sous leur médiation, la paix de Carlowitz fut signée le 26 janvier. Ce traité maintenoit l'empereur en possession de toutes ses conquêtes, rendoit Caminieck à la Pologne, cédoit la Morée et plusieurs forts de la Dalmatie aux Vénitiens, et laissoit Azoph au pouvoir du czar de Moscovie, pendant une trêve de deux ans; conditions qui privoient la Turquie d'une grande partie de ses états d'Europe. Le cardinal primat de Pologne, qui avoit vivement soutenu les intérêts du prince de Conti, se décida enfin à reconnoître Auguste; et les troubles de Lithuanie étant apaisés, la paix se trouva rétablie dans toute la chrétienté. 1698.

Au commencement de décembre, Guillaume fut de retour en Angleterre, où un nouveau parlement avoit été élu et ensuite prorogé à cause de l'absence du souverain, que les vents contraires avoient retenu quelque temps. Le ministère ne s'étoit pas donné beaucoup de peine pour influer sur les élections; elles étoient tombées en général sur des hommes partisans, il est vrai, des principes de la révolution, mais qui ne paroissoient

1698. pas fort dévoués à la personne du roi. Cependant le choix qu'ils firent de sir Thomas Lyttleton pour orateur, sembloit présager une session favorable au ministère. Les deux chambres s'assemblèrent le 6 décembre. Guillaume, dans son discours d'ouverture, leur dit que des forces qu'elles croiroient devoir entretenir sur terre et sur mer, dépendoient en grande partie la sûreté, l'honneur et la prospérité du royaume; il témoigna le desir qu'elles hâtassent l'extinction de la dette nationale, et prissent les mesures les plus promptes pour occuper les indigents, encourager le commerce et réformer les mœurs. La chambre des communes de ce nouveau parlement fut tellement irritée de voir que le roi vouloit entretenir un plus grand nombre de troupes qu'il n'avoit été voté par la chambre précédente, qu'elle résolut de lui faire sentir son mécontentement. Elle s'abstint de le complimenter par l'adresse d'usage, vota le licenciement de toutes les troupes à la solde de l'Angleterre au-delà de sept mille hommes, la réduction de celles d'Irlande à douze mille hommes, et décida que les sujets naturels de sa majesté pouvoient seuls faire partie des troupes conservées. Ces diverses résolutions furent l'objet d'un bill qu'on soutint avec une extrême chaleur, au grand chagrin de Guillaume, qui fut profondément sensible à cet affront, et ne put voir sur-tout sans une peine amère qu'on voulût l'empêcher de conserver ses gardes hollandoises et les régiments de François réfugiés, auxquels il tenoit beaucoup. Avant l'ouverture du parlement, les ministres lui avoient déclaré qu'ils pouvoient obtenir un vote pour dix ou douze mille hommes, mais qu'ils ne se chargeoient point d'en faire consentir un plus grand nombre. Mé-

content de cette réserve, il avoit répondu qu'il vaudroit autant licencier toutes les troupes, que d'en garder une si foible quantité. Les ministres ne voulurent point exposer leur crédit en proposant d'en entretenir davantage, et n'ayant reçu aucune instruction à ce sujet, ils gardèrent le silence, lorsque ce point fut débattu à la chambre des communes. 1698.

Guillaume fut si indigné de la conduite des ministres et du parlement, qu'il menaça d'abandonner le gouvernement, et il écrivit même dans cette intention un discours qu'il devoit prononcer aux deux chambres; mais ses ministres et ses conseillers intimes parvinrent à le détourner d'un tel dessein, et le déterminèrent à sanctionner le bill qui l'avoit si vivement offensé. Lorsque ce bill fût en état de recevoir la sanction royale, Guillaume se rendit à la chambre des pairs, y manda les communes, et leur dit que, quoique on en eût mal usé à son égard en voulant le priver de ses gardes, qui l'avoient constamment accompagné, cependant comme il étoit persuadé que rien ne pouvoit être plus funeste à la nation que la mésintelligence entre le souverain et le parlement, il venoit passer le bill, conformément à leurs desirs. En même temps, afin de justifier la répugnance qu'il avoit manifestée pour cette démarche, il leur déclara qu'à ses yeux la nation dégarnie de troupes seroit trop exposée, et qu'il regardoit comme un devoir pour elles de pourvoir à la sûreté du royaume par l'entretien de forces nécessaires. Les communes le remercièrent, par une adresse, de sa condescendance aux desirs du parlement, l'assurèrent que jamais elles ne lui donneroient lieu de penser qu'elles manquassent pour lui d'attachement et de respect, et qu'en toute

1698. occasion il les trouveroit disposées à le soutenir contre tous ses ennemis, quels qu'ils pussent être. Les lords présentèrent une adresse dans le même esprit, et Guillaume assura les deux chambres qu'il n'avoit aucun doute sur leurs sentiments. Aussitôt après il donna ses ordres pour la réduction de l'armée à sept mille hommes, qui seroient entretenus en Angleterre sous le nom de gardes et de garnisons, et croyant les communes adoucies, il voulut tenter un dernier effort en faveur de ses gardes hollandoises, dont il ne pouvoit se séparer sans des regrets amers. Lord Ranelagh fut envoyé à la chambre avec un message par lequel Guillaume informoit les communes que tout étoit prêt pour le transport des gardes qui l'avoient suivi en Angleterre, et que ce corps s'embarqueroit immédiatement, à moins que, par considération pour lui, la chambre ne fût disposée à trouver quelque moyen de continuer leur service; ce qu'il verroit avec beaucoup de satisfaction. Loin de céder à ses desirs, les communes lui présentèrent une adresse où elles témoignoient leur surprise de ce qu'il leur proposoit une chose qui ne s'accorderoit point avec cette constitution qu'il étoit venu rétablir, et pour le maintien de laquelle il avoit exposé si souvent sa personne sacrée; elles lui rappeloient la déclaration par laquelle il avoit promis le renvoi de toutes les troupes étrangères; observoient que d'une entière confiance entre le peuple et son roi dépendoit la félicité de l'un et de l'autre; et que rien n'étoit plus propre à produire cette confiance que de laisser la garde de sa personne à ses propres sujets, qui avoient soutenu avec tant d'honneur et de constance une guerre longue et dispendieuse. Les communes reçurent une réponse gracieuse; mais

elles restèrent fermes dans leur résolution; le roi fut contraint d'y acquiescer, et les gardes hollandoises furent transportées dans leur pays. Une aussi forte opposition pour une affaire si peu importante, étoit plutôt de l'opiniâtreté que du patriotisme. Au milieu de tous leurs beaux témoignages d'attachement pour Guillaume, les communes partageoient un préjugé national contre ce prince et tous les étrangers à son service. Dans cette même chambre des communes, on s'exprimoit sur son compte avec fort peu de respect. On y suggéroit qu'il n'avoit jamais eu pour le peuple anglois ni penchant ni confiance, qu'il traitoit les naturels avec la réserve la plus rebutante, et choisissoit ses confidents parmi les étrangers qui l'entouroient; qu'après chaque session il s'échappoit du royaume pour aller s'égayer avec quelques favoris. Il est vrai que ces suggestions étoient fondées : Guillaume étoit extrêmement dégoûté des Anglois, qu'il regardoit comme une nation méchante, ingrate et peu raisonnable, et il ne prenoit pas beaucoup de peine pour déguiser ses sentiments. 1698.

Adresse des communes au roi.

Les communes, ayant ainsi obtenu la dissolution de l'armée, votèrent quinze mille hommes de mer avec une flotte proportionnée à ce nombre, pour la sûreté du royaume, et un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille livres sterling pour le service de l'année; somme que devoit produire une taxe de trois schellings par livre sterling sur le revenu des terres, les biens personnels, les pensions et les emplois. Un grand nombre de prêtres et de catholiques romains, que la peur avoit chassés de Londres à l'époque de la dernière révolution, rassurés par le traité de Ryswick, se montrèrent dans cette ville et à Westminster, avec une confiance

1698. remarquable. Les ennemis du gouvernement firent courir le bruit que ce traité contenoit un article secret en faveur de ceux qui professoient cette religion. Quelques uns même ne se firent pas scrupule d'insinuer que Guillaume étoit papiste au fond du cœur. Les communes, effrayées du nombre et de la hardiesse des catholiques, firent une adresse au roi pour le prier d'éloigner de Londres et des lieux circonvoisins les papistes et les non-assermentés, et de déjouer tous les projets qu'ils pouvoient former en faisant exécuter les lois portées contre eux. Conformément à cette requête, le roi fit publier une proclamation à laquelle les papistes n'eurent pas beaucoup d'égard; mais, dans la session suivante, une loi remarquable fut portée contre eux. Vers le même temps, les membres de l'ancienne compagnie des Indes orientales demandèrent, par une pétition à la chambre-basse, que leur corporation pût subsister jusqu'à l'expiration du terme de vingt-un ans, fixé par la charte royale; que le paiement de cinq livres sterling pour cent, prescrit par le dernier acte relatif au commerce des Indes orientales, fût réglé de manière à ne pas devenir un fardeau pour les pétitionnaires, et qu'on s'occupât des moyens de venir à leur secours et de protéger le commerce des Indes orientales. Il fut proposé un bill sur ce qui faisoit l'objet de cette pétition; mais à la seconde lecture on le rejeta. Le mécontentement en étoit venu au point que quelques membres ne craignoient pas d'avancer qu'ils n'étoient pas tenus de maintenir les actes du parlement précédent; et, d'après cette maxime, ils proposèrent de rapporter l'acte que ce parlement avoit passé en faveur de la nouvelle compagnie; mais une telle mesure étoit d'une

trop dangereuse conséquence à l'égard du crédit public pour être adoptée. 1698.

Cet esprit d'inquiétude, que ne pouvoient satisfaire les sacrifices de Guillaume, fit entreprendre, sur l'administration des affaires navales, une enquête où l'on avoit en vue le comte d'Orford, dont le pouvoir faisoit ombrage, et dont les richesses excitoient l'envie. Il remplissoit à-la-fois le poste de trésorier de la marine, et celui de lord-commissaire de l'amirauté, et sembloit avoir oublié de quelle condition il étoit parvenu à cette haute fortune. Les communes présentèrent une adresse sur quelques abus peu importants dans l'administration de la marine, et le comte fut assez prudent pour prévenir des poursuites plus graves en résignant ses emplois. Le 4 mai le roi ferma la session, en se plaignant qu'on eût négligé plusieurs points qu'il avoit recommandés à l'attention des chambres, et le parlement fut prorogé au premier juin (1).

Peu de temps après cette prorogation, Guillaume nomma une régence, et le 2 juin il s'embarqua pour la Hollande.

La compagnie d'Ecosse forme un établissement dans l'isthme de Darien.

Rien d'important ne s'étoit passé en Irlande; le parlement de ce royaume vota cent vingt mille livres sterl. à lever sur les terres, fermes et héritages, pour subvenir aux dépenses qu'exigeoit l'entretien de douze mille hommes, nombre fixé par les communes d'An-

(1) A-peu-près vers ce temps, Villers, comte de Jersey, qui avoit été en ambassade à la cour de France, fut nommé secrétaire-d'état à la place du duc de Shrewsbury, qui fut fait lord-chambellan; le comte de Manchester fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en France; le comte de Pembroke fut nommé lord-président du conseil, et le lord vicomte Lonsdale, garde du sceau privé.

1698. gleterre. L'assemblée fut ensuite prorogée. Le duc de Bolton, les comtes de Berkeley et Galway furent nommés lords-justiciers d'Irlande. Cependant les murmures des Écossois augmentoient de plus en plus contre le ministère, qui avoit désavoué leur compagnie, et renversé en grande partie une entreprise dont ils s'étoient promis tant de richesses. Malgré les coups qu'on lui avoit portés, cette compagnie avoit mis en mer deux des plus grands vaisseaux qui eussent encore été construits à Hambourg pour le service des Écossois. Ils avoient à bord une cargaison pour le commerce, avec quelque artillerie et des munitions; les aventuriers, au nombre de douze cents, s'étoient embarqués au détroit d'Édimbourg le 17 juillet de l'année précédente, avec quelques alléges. Ils chargèrent à Madère une provision de vin, et firent ensuite voile vers l'île de Crab, dans le voisinage de Saint-Thomas. Leur dessein étoit de prendre possession de cette petite île; mais, lorsqu'ils entrèrent dans la rade, ils aperçurent le pavillon danois, avec une grande tente dressée sur le rivage. Voyant qu'ils avoient été prévenus, ils se dirigèrent vers la côte de l'isthme de Darien, où ils traitèrent avec les naturels pour l'établissement d'une colonie; et se mettant aussitôt en possession du terrain, auquel ils donnèrent le nom de Calédonie, ils commencèrent à exécuter le plan qu'ils avoient formé d'élever une ville sous le nom de Nouvelle-Édimbourg, et furent dirigés dans cette entreprise par leur conseil, composé de Paterson, auteur du plan, et de six autres directeurs. Ils n'eurent pas plus tôt achevé leur établissement qu'ils adressèrent au roi un exposé de leur conduite. Ils prétendoient avoir reçu avis que les François vouloient former un

établissement sur cette côte, et représentoient leur colonie comme le meilleur moyen de prévenir les dangereuses conséquences qu'auroit pu avoir pour les états de sa majesté l'exécution d'un tel projet. Ils témoignoient au roi leur reconnoissance de ce qu'il avoit d'abord fait pour eux, en leur accordant les priviléges sur lesquels étoit fondée l'existence de leur compagnie, et le supplioient de leur continuer sa protection, qu'ils croyoient avoir méritée, en se conformant avec exactitude aux conditions portées par l'acte du parlement et les lettres-patentes qu'ils avoient obtenues. 1698.

Mais le roi étoit résolu à les traverser en toute manière. Ayant appris qu'ils avoient perdu la plus grande partie de leurs provisions avant de mettre à la voile d'Écosse, et jugeant qu'ils seroient réduits à l'état le plus malheureux s'ils n'étoient secourus par les colonies angloises, il envoya ordre aux gouverneurs de la Jamaïque et aux autres établissements anglois en Amérique, de défendre, sous les peines les plus sévères, qu'on entretînt aucune correspondance avec la compagnie écossoise, et qu'on la secourût en aucune manière de munitions, d'armes et de provisions, sous prétexte qu'elle ne lui avoit pas communiqué son projet, et qu'en peuplant Darien elle avoit violé la paix subsistante entre lui et ses alliés. Il est vrai que l'établissement de cette colonie étoit une espèce d'usurpation sur les Espagnols, en ce qu'elle auroit commandé le passage entre Porto-Bello et Panama, et divisé leurs possessions américaines. Le roi de France se plaignit de cette invasion, et offrit à la cour de Madrid une flotte pour chasser ces interlopes. Colonna, marquis de Canales, ambassadeur d'Espagne à la cour de Londres,

1698. remit à Guillaume des observations contre cet étrange établissement, qu'il représenta comme une infraction injurieuse à l'alliance qui existoit entre les deux couronnes, déclarant que son maître prendroit toutes les mesures qu'exigeoit un pareil acte d'hostilité. Les Écossois soutinrent que les naturels de Darien étoient un peuple libre que les Espagnols avoient inutilement voulu assujettir; qu'ainsi on ne pouvoit leur contester le droit de disposer de leurs terres, dont une partie avoit été achetée au prix convenable par la compagnie; mais un motif plus puissant que les plaintes de la cour d'Espagne fut la jalousie des négociants et des planteurs anglois, et c'est à cette jalousie que la colonie fut sacrifiée. Darien étoit, disoit-on, un pays abondant en or, qui auroit en peu de temps enrichi les aventuriers. Les Écossois passoient pour des hommes entreprenants et obstinés; et l'établissement qu'ils avoient formé près de l'île d'Or avoit déja été déclaré port libre. L'Angleterre craignoit que ses planteurs ne fussent attirés dans la nouvelle colonie par l'appât de l'or et par l'espoir d'y piller les Espagnols; que les boucaniers n'en fissent leur principale résidence; que les plantations angloises ne fussent abandonnées; que Darien ne devînt une espèce d'Alger, et que cet établissement n'amenât avec l'Espagne une rupture dont elle pourroit profiter pour confisquer les propriétés angloises dans ce royaume. On assuroit aussi que les Hollandois, voyant d'un œil jaloux une compagnie qui pouvoit un jour entrer en concurrence avec eux pour le commerce illicite des mers d'Espagne, avoient excité le roi contre la nouvelle colonie, qu'il abandonna à son sort, nonobstant les pétitions réitérées et les remontrances des fondateurs.

La famine força les colons de quitter Darien; on y en envoya de nouveaux d'Écosse, avec des bâtiments chargés de provisions; mais un de ces bâtiments ayant été brûlé par accident, les nouveaux colons abandonnèrent l'isthme. Il en arriva d'autres qui, mieux pourvus que leurs prédécesseurs, auroient pu s'y maintenir. Malheureusement la division se mit parmi eux, et fit avorter tous leurs projets. Les Espagnols s'étant avancés pour les attaquer, ils demandèrent et obtinrent une capitulation, en vertu de laquelle il leur fût permis de se retirer. Ainsi s'évanouirent toutes les belles espérances de la nation écossoise, qui s'étoit engagée dans cette entreprise avec une ardeur incroyable, et y avoit même employé une plus forte somme d'argent qu'elle n'en avoit hasardé dans aucune autre occasion. Non seulement les Écossois étoient complétement déconcertés dans leurs calculs de gain et de richesse, mais la ruine de l'entreprise entraîna celle d'un grand nombre de familles; et ce malheur fut uniquement imputé à la conduite du roi Guillaume. Tout le royaume parut élever la voix pour l'accuser de duplicité, d'inhumanité et surtout d'ingratitude envers un peuple qui avoit soutenu son gouvernement de son sang et de ses trésors; et si les forces des Écossois eussent été égales à leur animosité, il y auroit eu vraisemblablement une révolte. 1698.

Cependant Guillaume se récréoit à Loo, où il fut visité par le duc de Zell, avec lequel il avoit long-temps vécu dans l'intimité. Durant son séjour en ce lieu, le comte de Portland et le grand pensionnaire de Hollande eurent de fréquentes conférences avec le comte de Tallard, ambassadeur françois, sur la succession d'Espagne. Le premier plan de partage ayant été dérangé Remontrances de la cour d'Espagne.

1698. par la mort du jeune prince de Bavière, ils crurent nécessaire d'en concerter un autre, et ils entamèrent à ce sujet une négociation particulière. La cour d'Espagne, informée de leurs vues, témoigna à M. Sthanope, ministre d'Angleterre à Madrid, tout son ressentiment d'une pareille conduite, jusqu'alors sans exemple, et demanda qu'on mît fin à toutes ces intrigües, attendu que le roi d'Espagne prendroit lui-même toutes les mesures convenables pour garantir la tranquillité du royaume, dans le cas où il viendroit à mourir sans enfants. Les mêmes réprésentations furent faites aux ministres de France et de Hollande. Le marquis de Canales, ambassadeur d'Espagne à Londres, remit sur cette affaire aux lords-justiciers un mémoire conçu dans les termes les plus virulents, et dans lequel il en appeloit au parlement de la conduite du roi. Cet Espagnol étoit bien aise de trouver cette occasion d'insulter Guillaume, qui le haïssoit personnellement, et lui avoit défendu de paroître à sa cour, par la raison qu'il étoit resté couvert en sa présence. La régence n'eut pas plus tôt communiqué ce mémoire au roi, qu'il enjoignit à l'ambassadeur de sortir en huit jours du royaume et de se tenir renfermé chez lui jusqu'à son départ. Il lui fut en même temps signifié qu'on ne recevroit aucun écrit de lui ou des personnes attachées à son service. M. Sthanope eut ordre de porter ses plaintes à Madrid de l'affront fait à son maître, affront qu'il représenta comme une insolente et audacieuse tentative pour exciter une sédition dans le royaume. La cour d'Espagne justifia la conduite de son ministre, et enjoignit à son tour à M. Sthanope de sortir de ses états. L'ambassadeur d'Espagne en Hollande, dom Bernardo de

Guiros, avoit rédigé sur le même sujet un mémoire adressé aux états-généraux, qui refusèrent de le recevoir. Cet incident n'interrompit point la négociation, et Louis XIV y mit un tel empressement qu'il se plaignit de Guillaume, comme n'ayant pas employé tout son crédit auprès des Hollandois pour les porter à donner leur accession aux articles convenus entre la France et l'Angleterre. Mais Guillaume trouva moyen de dissiper cette espèce de défiance. 1698.

Les communes persistent dans leurs résolutions.

Vers le milieu d'octobre ce prince revint en Angleterre, et donna au duc de Shrewsbury la place de chambellan, vacante par la démission de Sunderland: M. Montague résigna dans le même temps sa place au conseil de la trésorerie et celle de chancelier de l'échiquier, soit qu'il prévît que la chambre des communes, qui s'étoit séparée avec des marques de mécontentement, seroit intraitable, soit qu'il appréhendât que ses ennemis n'eussent assez de crédit auprès d'elle pour faire déclarer ces deux places incompatibles. La session s'ouvrit le 16 novembre, et Guillaume, dans un long discours, exhorta les chambres à pourvoir à la sûreté du royaume sur mer et sur terre, à s'occuper de la réparation des vaisseaux et des fortifications, à combler le déficit des fonds précédemment votés, et à ne rien négliger pour éteindre la dette nationale. Il leur recommanda de prendre des mesures vigoureuses pour empêcher et punir le commerce illégal et clandestin, et de chercher les moyens de donner du travail aux pauvres, qui étoient devenus un fardeau pour le royaume. Il leur assura que l'objet de tous ses efforts seroit d'encourager la vertu et d'extirper le vice, et qu'il n'étoit point d'obstacles et de dangers qui pussent le rebuter,

1698. toutes les fois qu'il s'agiroit du bien de ses sujets. Il termina par ces mots : « Puisque notre but commun « est le bien général, agissons les uns et les autres avec « une confiance réciproque, ce qui, avec le secours de « Dieu, ne peut manquer de faire de moi un prince « heureux, et de vous une nation grande et florissante. »

Mais les communes n'étoient pas revenues de leur mécontentement, et quoique leur colère n'eût point été provoquée, elles résolurent de mortifier Guillaume par leurs procédés. Elles affectèrent de donner une interprétation odieuse à ces mots, certes bien innocents : *agissons les uns et les autres avec une confiance réciproque*. Au lieu d'une adresse de remerciement suivant l'usage, elles présentèrent une remontrance chagrine pour se plaindre des ombrages et de la défiance qu'elles paroissoient inspirer au roi, malgré leur fidélité et leur attachement à leurs devoirs, et demandèrent qu'il fît sentir son indignation à tous ceux qui avoient osé lui présenter leur conduite sous des couleurs défavorables. Il répondit que personne ne s'étoit jamais permis rien de semblable, et qu'il traiteroit comme son plus grand ennemi quiconque entreprendroit de les calomnier auprès de lui.

Enquête sur l'expédition du capitaine Kidd.

La chambre n'étoit pas d'humeur à se laisser apaiser par des assurances et des promesses flatteuses. Elle voulut exaspérer Guillaume en poursuivant ses ministres. Durant la guerre, les colonies de l'Amérique septentrionale s'étoient enrichies par des pirateries. Un maître de chaloupe, nommé Kidd, avoit entrepris de délivrer la mer des pirates, si le gouvernement vouloit lui fournir un vaisseau de trente canons bien équipé. Le conseil de l'amirauté ayant déclaré qu'on ne pouvoit

distraire du service public le nombre de matelots nécessaire à cette entreprise, Kidd eut recours à un autre expédient. Il arma un vaisseau au moyen d'une souscription particulière du duc de Shrewsbury, des comtes de Romney, Orford et Bellamont, de sir Edward Harrison, et du colonel Livingstone, de la Nouvelle-York. Le roi promit de payer la moitié des frais, et se réserva le dixième du bénéfice; mais il n'effectua jamais sa promesse. Ainsi équipé, Kidd mit à la voile de Plimouth, muni d'une commission pour agir contre les François, et pour attaquer certains pirates, nommément désignés. Mais au lieu de croiser sur la côte de l'Amérique, il se dirigea vers les Indes orientales, où il se fit lui-même pirate, et prit un riche vaisseau appartenant aux Mores. Il partagea son butin avec les gens de son équipage, dont quatre-vingt-dix le quittèrent pour se joindre à d'autres aventuriers, brûla son propre vaisseau, et fit voile avec sa prise pour les Indes occidentales. Il y acheta une chaloupe, et laissant une partie de ses gens avec le navire capturé dans une des Iles-sous-le-Vent, où ils devoient attendre de nouvelles instructions, il se rendit lui-même sur les côtes de la Nouvelle-York, et députa un nommé Emmet pour faire sa paix avec le comte de Bellamont, gouverneur de cette province, qui l'amusa par une négociation, durant laquelle on s'empara de lui. Le comte en prévint aussitôt le gouvernement, et demanda que les prisonniers fussent transportés en Angleterre, parcequ'il n'y avoit point dans la colonie de loi qui punît de mort la piraterie, et que la plus grande partie du peuple favorisoit ce brigandage. L'amirauté, par ordre des lords-justiciers, dépêcha le vaisseau *le Rochester*, pour aller prendre les

1698.

1698. prisonniers et leurs effets. Mais après avoir quelque temps lutté contre les vents, ce vaisseau fut obligé de regagner Plimouth dans le plus mauvais état, incident fâcheux qui fournit aux mécontents un prétexte de représenter les ministres comme fauteurs d'une expédition de piraterie qu'ils avoient besoin de dérober à la connoissance du public. L'ancienne compagnie des Indes orientales s'étoit plainte à la régence que le capitaine Kidd se fût permis de capturer dans les Indes un vaisseau appartenant aux Mores, ce qui pouvoit exposer cette compagnie au ressentiment du Mogol. Au commencement de décembre, cette affaire fut portée brusquement à la chambre des communes, et l'on y fit une motion tendante à faire déclarer que les lettres-patentes accordées au comte de Bellamont et à plusieurs autres relativement aux biens des pirates, étoient déshonorantes pour le roi, contraires au droit des nations, aux lois et statuts du royaume, attentatoires à la propriété, et destructives du commerce. Un débat très animé suivit cette motion ; quelques membres attaquèrent violemment le duc de Shrewsbury et le chancelier, comme complices d'un plan de piraterie. Mais ces imputations furent réfutées, et l'on rejeta la proposition à une grande majorité. L'expédition de Kidd fut justement regardée comme une affaire peu importante, dans laquelle ces seigneurs s'étoient engagés pour leur avantage particulier.

Pendant qu'on s'en occupoit à la chambre des communes, l'attention de la chambre-haute se portoit sur le docteur Watson, évêque de Saint-David. On prétendoit que ce prélat n'avoit obtenu son évêché qu'à force d'argent, et qu'après son élévation il s'étoit remboursé

en vendant les bénéfices à son profit. Accusé de simonie, il fut entendu en séance solennelle par l'évêque de Cantorbéry et six de ses suffragants, déclaré coupable et déposé. Alors il réclama son privilége, et l'affaire fut portée à la chambre des lords, qui refusèrent de le reconnoître comme pair, après qu'il avoit cessé d'être évêque. Ainsi déconcerté, il s'adressa à la cour des délégués, qui confirma la sentence de l'archevêque. 1698.

Les communes, voulant donner à Guillaume de nouveaux chagrins, attaquèrent l'évêque Burnet. Il fut représenté comme un étrange précepteur pour le duc de Glocester, tant parcequ'il étoit Écossois, que parcequ'il étoit auteur de la lettre pastorale où il étoit question d'un prétendu droit de conquête de Guillaume, lettre que le parlement avoit fait brûler. On proposa de prier le roi de lui ôter sa place. Mais cette motion fut rejetée à une grande majorité. Burnet s'étoit conduit avec une intégrité peu commune en acceptant cet emploi. Il l'avoit refusé d'abord, et s'étoit trouvé en quelque manière forcé de s'en charger. Il avoit offert de résigner son évêché, craignant que ses fonctions de précepteur ne l'empêchassent de remplir tous ses devoirs de pasteur. Il avoit même exigé que le jeune prince résidât pendant tout l'été à Windsor, qui étoit situé dans son diocèse, et il ajoutoit à ses charités particulières tout ce que lui rapportoit son nouvel emploi.

Enquête sur les biens confisqués en Irlande.

Mais les plus grandes espérances de ceux qui vouloient inquiéter et flétrir le gouvernement, étoient dans une enquête sur les biens confisqués en Irlande, que le roi avoit distribués aux hommes qui lui étoient attachés. Les commissaires que le parlement nomma pour l'examen de cette affaire furent Annesley, Trenchard,

1698. Hamilton, Langford, le comte de Drogheda, sir François Brewster, et sir Richard Leving. Les quatre premiers avoient toute l'animosité de l'esprit de faction; les trois autres obéissoient secrétement à l'influence ministérielle. Ils commencèrent l'enquête en Irlande, et procédèrent avec une telle sévérité qu'ils sembloient plutôt inspirés par le ressentiment contre la cour, que par l'amour de la justice et l'horreur de la corruption. Ils s'attachèrent particulièrement au don que le roi avoit fait à mistriss Villiers, depuis comtesse d'Orkney, voulant par-là mettre au grand jour la prédilection de Guillaume pour cette favorite, afin d'ajouter à la haine du peuple contre sa personne. Dans le cours de l'enquête, le comte de Drogheda, Leving et Brewster furent opposés aux autres commissaires sur divers articles du rapport, qu'ils refusèrent de signer, et envoyèrent un mémoire à la chambre des communes pour motiver ce refus. On commença dès-lors à les considérer comme des hommes vendus à la cour, et l'on n'eut aucun égard à leurs observations. Les autres remirent leur rapport, déclarant qu'on pouvoit tirer un million sterling et demi de la vente des biens confisqués, et il fut dressé un bill pour appliquer ces biens au service public. La proposition qu'on fit d'en laisser un tiers à la disposition du roi fut rejetée. Les communes, par un vote bien extraordinaire, décidèrent qu'elles ne recevroient aucune pétition de qui que ce fût concernant les biens concédés, et qu'elles prendroient en considération les grands services rendus par les commissaires chargés de l'enquête. Elles déclarèrent que les quatre commissaires qui avoient signé le rapport s'étoient conduits avec beaucoup de discer-

nement, de courage et d'intégrité, et que leur collégue, sir Richard Leving, comme auteur de fausses et scandaleuses imputations contre eux, seroit emprisonné à la Tour de Londres. Elles prirent ensuite et présentèrent au roi, en forme d'adresse, la résolution suivante: que les concessions qui avoient été faites des biens confisqués avoient occasioné pour l'état des dettes considérables, et pour le peuple des taxes onéreuses; que l'honneur même de sa majesté en avoit souffert, et que ceux qui les avoient provoquées avoient manqué griévement à leur devoir et abusé de la confiance qui leur étoit accordée. Guillaume répondit qu'il avoit cru de sa justice, comme il étoit de son inclination, de récompenser ceux qui l'avoient bien servi dans la réduction de l'Irlande; il observa qu'une longue guerre ayant considérablement endetté la nation, les mesures efficaces que prendroient les communes pour diminuer cette dette et soutenir le crédit public contribueroient mieux que leurs démarches actuelles à l'honneur, à la prospérité et à la sûreté du royaume. Cette réponse alluma l'indignation de la chambre; elle déclara aussitôt que celui qui l'avoit suggérée avoit voulu exciter la défiance et la mésintelligence entre le roi et son peuple. 1698.

Les communes ordonnèrent que le rapport des commissaires fût imprimé et publié pour leur justification, avec la promesse et les discours du roi, ainsi que les premières résolutions de la chambre touchant les biens confisqués en Irlande; elles arrêtèrent que tout membre du conseil privé, soit sous le régne actuel, soit sous le régne précédent, qui auroit sollicité et obtenu des dons exorbitants pour son propre usage, étoit coupable de haute-malversation. On donna pouvoir à

Bill qui déplaît extrêmement à Guillaume.

1698. treize personnes d'entendre et de juger toutes les réclamations relatives à ces biens, et de les vendre aux plus offrants; il fut en même temps décidé que le produit de cette vente seroit appliqué au paiement des arrérages de l'armée. On passa à cet effet un acte sous le titre de bill pour subvenir aux dépenses du gouvernement de sa majesté par la vente des biens confisqués en Irlande; et afin que ce bill n'éprouvât aucun changement dans la chambre des lords, on le réunit au bill des subsides de l'année. Il ne laissa pas d'occasioner dans cette chambre de très vifs débats, et les lords y firent plusieurs changements que les communes rejetèrent à l'unanimité. Elles paroissoient plus que jamais exaspérées contre le ministère, et se firent remettre une liste des membres du conseil-privé. Les lords demandèrent des conférences qui ne servirent qu'à animer les deux chambres l'une contre l'autre, celle des pairs insistant sur ses amendements, et celle des communes s'irritant des obstacles qu'on apportoit à un bill de finances. Les membres de celle-ci se livrèrent à tout leur ressentiment; ils firent fermer les portes de la chambre, pour qu'aucun d'entre eux ne pût sortir, et prirent en considération le rapport sur les confiscations d'Irlande; la proposition d'une adresse au roi pour le prier d'exclure à jamais de sa présence et de ses conseils le lord Jean Somers, chancelier d'Angleterre, fut cependant écartée à une grande majorité. Guillaume étoit extrêmement affecté du bill, qu'il regardoit comme une usurpation de sa prérogative, une insulte à sa personne, à ses amis et à ses serviteurs. Il voulut d'abord courir le risque de refuser sa sanction; mais il en fut détourné par ceux qui étoient en possession de sa

confiance. Toutefois il ne put dissimuler son ressentiment; il devint sombre et morose; et ses ennemis ne manquèrent pas de tirer de sa mauvaise humeur une preuve de son aversion pour le peuple anglois. Quoique la motion contre le chancelier eût été rejetée, les communes résolurent de présenter une adresse pour demander qu'à l'exception du prince Georges de Danemarck, aucun étranger ne fût admis dans les conseils du roi en Angleterre et en Irlande. Cette démarche étoit particulièrement dirigée contre les cômtes de Portland, d'Albemarle et de Gualway. Mais avant que l'adresse pût être présentée, Guillaume se rendit à la chambre des Pairs, et, après avoir sanctionné le bill qui avoit produit tant de fermentation, ainsi que quelques autres actes, il donna ordre au comte de Bridgewater, orateur de la chambre en l'absence du chancelier, qui étoit indisposé, de proroger le parlement au 23 mai. 1698.

Les communes passent un bill très sévère contre les papistes.

Dans le cours de cette session, les communes ayant terminé leur enquête sur la conduite de Kidd, avoient adopté contre la piraterie un bill qui reçut force de loi. Lorsqu'elles furent informées que Kidd étoit transporté en Angleterre, elles demandèrent au roi que ce capitaine ne pût être jugé ni obtenir sa grace jusqu'à la prochaine session du parlement; ce que Guillaume ne crut pas devoir refuser. Vivement animée contre le chancelier, qui avoit ôté à plusieurs sujets peu attachés au gouvernement des emplois institués pour le maintien de la paix publique, elles ordonnèrent qu'il fût préparé un bill concernant les juges-de-paix, et chargèrent un comité d'examiner comment ces places étoient remplies. Sur le rapport du comité que plusieurs non-conformistes et gens sans fortune y avoient été nommés, elles

1698. déclarèrent par une adresse qu'il étoit dans l'intérêt du prince et du royaume que les emplois de juges-de-paix et autres emplois de cette nature fussent donnés ou rendus à des citoyens distingués par leur rang et par leur fortune, et ôtés ou interdits à ceux qui ne rempliroient point cette condition. Le roi leur assura qu'il partageoit leur opinion à cet égard, et qu'il donneroit ses ordres en conséquence. Cette condescendance fit tant de plaisir aux communes qu'elles le remercièrent en corps. Ayant ensuite reçu une pétition du clergé de la province de Lancaster, qui se plaignoit de l'insolence et des entreprises des prêtres catholiques, la chambre nomma un comité pour examiner de quelle manière les lois contre les papistes réfugiés avoient été exécutées, et, sur le rapport de ce comité, on rédigea un bill faisant droit à la pétition. Par cet acte, on assignoit une récompense plus considérable à quiconque feroit découvrir et convaincre des prêtres papistes et des jésuites, et on condamnoit à l'emprisonnement à perpétuité ceux qui seroient convaincus sur le serment d'un ou plusieurs témoins; on décidoit que tous les individus nés après le 25 mars de l'année suivante ne pourroient, s'ils étoient catholiques, hériter d'aucun bien ou d'aucun titre honorifique dans le royaume d'Angleterre, le pays de Galles et la ville de Berwick-sur-Tweed, et qu'il ne seroit permis à aucun papiste d'acheter des terres, ou tout autre bien, soit en son nom, soit sous le nom d'un autre. Plusieurs changements furent faits à cette première rédaction, après quoi l'on envoya le bill à la chambre des lords, dont quelques uns proposèrent des amendements, qui ne furent pas adoptés; le roi donna sa sanction, contre l'attente de beaucoup de membres qui n'avoient provo-

qué cette mesure sévère que parcequ'ils le supposoient protecteur des papistes. Mais comme il manquoit à la nouvelle loi des clauses nécessaires pour en bien assurer l'exécution, on n'y eut dans la suite que peu d'égard. 1698.

Rétablissement de l'ancienne compagnie des Indes orientales.

La cour essuya une autre insulte de l'ancienne compagnie des Indes orientales, dont les membres présentèrent à la chambre une pétition, pour être continués par l'autorité du parlement durant le reste du temps que portoit leur charte. Ils publièrent en même temps un exposé de leur cause, où ils s'étendoient sur leurs droits et sur les injustices qu'ils avoient éprouvées. La nouvelle compagnie répliqua par un tableau des moyens de corruption que ses adversaires avoient mis en usage. Mais le crédit de son patron, M. Montague, étoit alors entièrement tombé; et comme la discussion des subsides n'avoit pas encore eu lieu, le ministère ne voulut pas irriter les communes qui marquoient du penchant pour l'ancienne compagnie, en faveur de laquelle il fut passé un bill de *rétablissement*: adopté par les pairs, ce bill reçut force de loi; en sorte qu'il y eut alors deux compagnies rivales de négociants faisant le commerce des Indes orientales. Les communes, qui n'étoient point encore satisfaites des désagréments qu'elles avoient fait essuyer à leur souverain, passèrent un autre bill pour nommer des commissaires chargés d'examiner les comptes publics. Des lois furent faites pour prohiber l'usage des étoffes de soie de l'Inde, qui portoient préjudice aux manufactures angloises, pour supprimer les droits sur l'exportation des marchandises provenant des manufactures de laine, sur les grains, les farines, le pain et le biscuit, et pour punir les gouverneurs et commandants en chef des colonies et des plantations, qui dans leur administration

se rendroient coupables de quelque crime ou de quelque acte d'oppression et d'injustice.

1699.

Dangereuse fermentation en Écosse.

Une violente agitation régnoit toujours parmi les Écossois. Ils publièrent un pamphlet où se trouvoit le détail de leurs griefs contre Guillaume. Des plaintes en ayant été portées à la chambre des communes d'Angleterre, on déclara fausses, scandaleuses et tendantes à la trahison toutes les allégations contenues dans cet écrit, et l'on ordonna qu'il seroit brûlé par la main du bourreau. La chambre demanda ensuite à Guillaume de publier une proclamation pour que l'auteur, l'imprimeur et le distributeur fussent arrêtés; ce que le roi fit aussitôt. La compagnie d'Écosse lui avoit adressé une requête en faveur de quelques uns de ses agents injustement retenus prisonniers à Carthagène. Mais lord Basile Hamilton, chargé de cette requête, ne put obtenir audience de sa majesté, sous prétexte qu'il étoit suspect de malveillance à l'égard du gouvernement. Le roi écrivit cependant à son conseil d'Écosse qu'il demanderoit l'élargissement des prisonniers, et favoriseroit toutes les entreprises légitimes que feroit le commerce de ce royaume. Cette déclaration ne satisfit point les directeurs de la compagnie, qui importunèrent le lord chancelier d'Écosse, alors à Londres, pour qu'il procurât l'accès du trône à lord Basile Hamilton. Le ministère se débarrassa de leurs sollicitations par une enquête parlementaire. L'affaire de la compagnie écossoise ayant été soumise à la chambre des lords, où l'influence ministérielle avoit le dessus, une partie des membres engagèrent un débat très vif, non par égard aux intérêts de l'Écosse, mais uniquement par opposition à la cour, qui cependant finit par triompher. La pro-

position de déclarer l'établissement de la colonie à Darien incompatible avec le succès du commerce d'Angleterre fut adoptée à une foible majorité. Les lords représentèrent alors au roi que la continuation d'une telle entreprise seroit non seulement injurieuse pour eux, mais deviendroit extrêmement funeste au commerce et à la tranquillité du royaume; ils lui rappelèrent l'adresse des deux chambres touchant cet établissement; et ils témoignèrent leur satisfaction des ordres que sa majesté avoit donnés à ce sujet aux gouverneurs des colonies. Le roi prit occasion de cette adresse à laquelle les communes avoient refusé de concourir, pour exhorter le parlement à regarder l'union entre les deux royaumes comme le meilleur moyen d'assurer la prospérité de l'un et de l'autre. Conformément à cet avis, les lords préparèrent un bill à l'effet de nommer des commissaires anglois qui traiteroient avec des commissaires d'Écosse pour tout ce qui intéressoit le bien des deux royaumes; mais il fut écarté dans la chambre des communes, déterminées à traverser toutes les mesures qui tendroient à calmer l'animosité des Écossois. Les mécontents insinuèrent qu'il ne falloit pas attribuer l'opposition du roi à la compagnie d'Écosse à son zéle pour les intérêts de l'Angleterre ou à son respect pour les traités conclus avec l'Espagne, mais uniquement à sa prédilection pour les Hollandois, qui faisoient un commerce avantageux de l'île de Curaçao aux colonies espagnoles en Amérique, et qui appréhendoient que la compagnie écossoise ne leur enlevât ce commerce. Une telle interprétation servit à augmenter le feu déja allumé en Écosse, et soigneusement entretenu par les calomnies des jacobites. Le parlement de ce royaume

1699.

1699. adopta la cause de la compagnie comme un intérêt national, en déclarant que la colonie de Darien étoit un établissement légitime, qu'il étoit de son devoir de soutenir. Cette résolution fit proroger le parlement pour quelque temps. Lorsque les Écossois apprirent que leur nouvel établissement étoit entièrement abandonné, leur capital perdu, et toutes leurs espérances trompées, un transport de fureur s'empara de toute la nation. Ils s'écrièrent qu'ils avoient été sacrifiés et bassement trahis par ceux dont ils n'avoient dû attendre que de la protection; ils rédigèrent une adresse au roi, conçue dans les termes les plus hauts, dans laquelle ils représentoient la nécessité d'assembler aussitôt le parlement. Cette adresse courut le royaume pour recueillir des signatures, et reçut celles d'un grand nombre de personnes ayant séance au parlement; on députa lord Ross avec quelques autres pour la remettre au roi. Guillaume leur dit qu'ils auroient connoissance de ses intentions en Écosse; et en même temps il ajourna leur parlement par une proclamation. Le peuple, exaspéré du nouveau coup qu'on lui portoit, projeta une seconde adresse pour être signée par les comtés et bourgs du royaume. Mais avant qu'elle eût reçu toutes ces formalités, Guillaume écrivit au duc de Guiensberry et au conseil privé d'Écosse une lettre qui fut publiée pour la satisfaction du peuple. Il témoignoit combien il étoit sensible aux pertes de la nation, et disposé à accorder tout ce qu'exigeroit le bien d'un royaume, dont il avoit à cœur les intérêts; il promettoit de donner des preuves manifestes de la sincérité de ses sentiments à cet égard, ajoutant qu'il avoit la confiance que cette déclaration satisferoit tous les esprits raisonnables; qu'ils ne se

laisseroient point égarer, et ne voudroient fournir ni aux ennemis ni aux malveillants une occasion de troubler le gouvernement. Il disoit que son absence étoit la seule raison de l'ajournement; mais qu'aussitôt qu'il pourroit être de retour, le parlement seroit assemblé. Cette explication, quoique appuyée de tout le crédit et de toute l'adresse de ses ministres, adoucit à peine la fermentation nationale, prête à se tourner en insurrection. 1699.

Renvoi de lord Somers.

Le roi qui, depuis son élévation sur le trône, avoit passé d'un parti à un autre, suivant l'état de ses affaires et l'opposition qu'il avoit rencontrée, fut alors tellement irrité et mis dans un tel embarras, par le caprice et l'insolence des communes, qu'il prêta volontiers l'oreille aux chefs des torys, qui entreprirent de lui rendre le parlement favorable, s'il vouloit renvoyer quelques uns de ses ministres particulièrement odieux à la chambre-basse. Le principal objet de cette aversion étoit le lord-chancelier Somers, le chef le plus actif du parti des whigs. On demanda le renvoi de ce ministre, et le roi l'engagea à se démettre; mais il se refusa à toute démarche qui pût indiquer ou qu'il craignoit ses ennemis, ou qu'il se reconnoissoit coupable de quelque tort grave; et le roi lui fit porter, par lord Jersey, un ordre péremptoire de rendre les sceaux, qu'il n'hésita pas à remettre. Ils furent successivement offerts au lord-chef de la justice Holt, et au procureur-général Trevor, qui ne voulurent point accepter un poste où il étoit si difficile de se maintenir. Cependant Guillaume forma une commission provisoire de trois juges pour siéger à la cour de la chancellerie, et enfin il donna la place de lord-garde-des-sceaux à sir Natham Whright,

1699. homme médiocrement propre à cet emploi. Quoique Guillaume se montrât tout-à-fait attaché aux torys, et semblât incliner pour un nouveau parlement, cependant on ne voyoit pas bien par quelle influence étoient conduites les affaires, et pendant quelque temps l'administration parut ne suivre aucune direction particulière.

1700. Second traité de partage.

Pendant la dernière session le ministre françois Tallard s'étoit occupé à Londres, avec les comtes de Portland et Jersey, d'un nouveau traité de partage qui fut signé par eux le 21 février, et un mois après à La Haye par Briord, envoyé de France, et par les plénipotentiaires des états-généraux. Cette convention confirmoit le traité de Riswick, et portoit que, dans le cas où sa majesté catholique viendroit à mourir sans enfants, le dauphin auroit en partage, pour lui et ses héritiers, les royaumes de Naples et de Sicile, les îles de Saint-Étienne, Porto-Hercole, Orbitello, Telamone, Porto-Longone, Piombino, la ville et le marquisat de Final, la province de Guipuscoa, et les duchés de Lorraine et de Bar, en échange desquels le duc de Lorraine seroit mis en possession du duché de Milan; que néanmoins le comté de Biche demeureroit en souveraineté au prince de Vaudemont; que l'archiduc Charles hériteroit du royaume d'Espagne et de toutes ses dépendances au-dedans et au-dehors de l'Europe; que, s'il mouroit sans postérité, ce royaume passeroit à un autre des enfants de l'empereur, celui d'entre ces derniers qui succéderoit à son père étant excepté de cette disposition; que la monarchie espagnole ne pourroit jamais passer au roi de France ni au dauphin; et qu'il seroit donné trois mois à l'empereur pour accéder ou

non à ce traité. Étoit-ce sincèrement que le roi de France l'avoit proposé, ou n'étoit-ce que dans la vue de s'en servir secrétement auprès du roi d'Espagne, pour obtenir de plus grands avantages? Il n'est pas facile de résoudre cette question. Tout ce qu'on sait de certain à cet égard, c'est qu'on eut soin de le dérober d'abord à la connoissance du public, comme si les parties contractantes avoient résolu de ne faire aucune démarche, en conséquence de cette convention, auprès du roi d'Espagne. 1700.

Au commencement de juillet le roi s'embarqua pour la Hollande, après avoir nommé une régence. Le 29 du même mois le jeune duc de Glocester, le seul enfant qui restât à la princesse Anne, de dix-sept qu'elle avoit eus, mourut d'une fièvre maligne dans la onzième année de son âge. Cet événement fut déploré de la plus grande partie de la nation angloise, non seulement à cause des belles espérances que donnoit le jeune prince, et de son caractère aimable, mais aussi parceque sa mort laissoit la succession indécise, et pouvoit donner lieu à des différents fort dangereux pour l'état. Les jacobites triomphèrent ouvertement de voir ainsi disparoître le principal obstacle qui s'opposoit aux intérêts du prince de Galles; mais les protestants tournèrent généralement les yeux sur la princesse Sophie, électrice douairière d'Hanovre, et petite-fille de Jacques I. Ce fut pour lui préparer les voies que la cour de Brunswick rendit visite au roi Guillaume. L'état présent des affaires en Angleterre étoit loin d'être satisfaisant. Le peuple en général étoit dégoûté de la personne et du gouvernement de Guillaume; les esprits avoient perdu leur vigueur par le luxe et l'oisiveté; une longue habi-

1700. tude de vénalité et de corruption avoit singulièrement relâché les mœurs ; la santé du roi commençoit à décliner, et ses facultés même s'altéroient sensiblement. La seule faction jacobite étoit active, vigilante, entreprenante et véritablement forte. A la mort du duc de Glocester elle députa M. Graham, frère de lord Preston, à la cour de Saint-Germain, et commença à se mettre en mouvement dans tout le royaume. Le bruit se répandit que la princesse Anne avoit secrétement envoyé un message à son père ; et la Grande-Bretagne sembloit encore une fois menacée de guerre civile, de confusion et d'anarchie.

Une flotte angloise est envoyée dans la mer Baltique.

Cependant le roi Guillaume ne passoit pas son temps dans l'inaction. Les rois de Danemarck et de Pologne, avec l'électeur de Brandebourg, avoient formé une ligue pour accabler le jeune roi de Suède, en faisant une invasion dans ses états de différents côtés. Les Polonois entrèrent en Livonie, et entreprirent le siége de Riga ; le roi de Danemarck, après avoir démoli quelques forts dans le Holstein, dont le duc étoit du parti de la Suède, investit Tonninghen. Le ministre suédois en Angleterre demanda le secours qu'on avoit stipulé en renouvelant l'ancien traité entre les deux royaumes. De semblables sollicitations eurent lieu auprès des états-généraux. En conséquence une flotte de trente vaisseaux anglois et hollandois fut envoyée dans la Baltique, sous le commandement de sir George Rooke, qui se joignit à l'escadre suédoise, et bombarda Copenhague, où s'étoit retirée la flotte danoise. En même temps le duc de Lunébourg, avec les forces suédoises qui se trouvoient à Brême, passa l'Elbe et marcha au secours du duc de Holstein. Les Danois abandonnèrent aussitôt le siége

de Tonninghen, et un corps de Saxons, qui avoit fait une irruption sur le territoire du duc de Brunswick, fut obligé de se retirer en désordre. Par la médiation de Guillaume une négociation s'ouvrit pour un traité entre la Suède et le Danemarck. Le jeune roi de Suède Charles XII, afin d'en accélérer la conclusion, fit une descente dans l'île de Zélande; descente qui fut exécutée avec un grand succès. Charles débarqua le premier, et se signala par un courage si extraordinaire, et par une conduite si fort au-dessus de son âge, que l'admiration vint se mêler à la terreur dans l'ame des ennemis. Il se détermina à faire le siége de Copenhague, et cette résolution effraya tellement les Danois, qu'ils redoublèrent de diligence dans la négociation du traité qui fut conclu, vers le milieu d'août, entre le Danemarck, la Suède et le Holstein. Les Suédois se retirèrent alors, et les escadres des puissances maritimes quittèrent la Baltique. 1700.

Le second traité de partage est mal accueilli de plusieurs puissances.

Lorsque le nouveau traité de partage fut communiqué par les ministres des parties contractantes aux autres puissances de l'Europe, il en fut généralement accueilli avec peu de satisfaction. La Saxe et les couronnes du nord étoient trop occupées de leurs propres démêlés pour donner beaucoup d'attention à une affaire éloignée. Les princes allemands furent lents et circonspects dans leurs réponses, ne voulant s'engager dans aucun plan qui pût exciter le ressentiment de la maison d'Autriche. L'électeur de Brandebourg, en particulier, aspiroit à la dignité royale, et il avoit besoin pour l'obtenir d'être favorisé par l'empereur. Les états d'Italie, craignant de voir la France en possession de Naples et d'autres parties de leur contrée, furent opposés au

1700. traité de partage. Le duc de Savoie affectoit une neutralité mystérieuse, dans l'espoir de faire acheter son consentement par quelque concession considérable. Les cantons suisses évitèrent de donner leur accession comme garants. L'empereur exprima toute sa surprise qu'on disposât ainsi de la monarchie espagnole sans l'aveu du possesseur actuel et des états du royaume. Il observa qu'il n'y avoit ni justice, ni décence à vouloir le contraindre, lui qui étoit l'héritier légitime, d'accepter une partie de son héritage dans l'espace de trois mois, sous peine de voir les parties contractantes disposer de cette même partie en faveur d'une autre personne non encore désignée; il déclara qu'il ne prendroit aucune résolution définitive avant de connoître les sentiments de sa majesté catholique sur une affaire où leurs intérêts mutuels étoient si étroitement liés. Léopold étoit alors engagé dans une négociation avec le roi d'Espagne, qui signa un testament en faveur de Charles, son second fils; il ne prit cependant aucune mesure pour soutenir cette disposition, comme il auroit pu le faire, soit en envoyant l'archiduc avec des forces suffisantes en Espagne, soit en faisant passer des troupes en Italie.

Le crédit de la France prévaut à la cour d'Espagne.

Le peuple espagnol fut exaspéré de cette insolente audace de trois puissances qui prétendoient morceler ses états. Son orgueil prit l'alarme à l'idée du démembrement de la monarchie, et les grands tremblèrent de voir tarir la source de leurs richesses; les retours fréquents de la maladie du roi achevoient de le consumer; le ministère étoit foible et divisé, la noblesse factieuse et le peuple mécontent; les cœurs avoient été aliénés de la maison d'Autriche par l'insolence et l'avi-

1700.

dité de la reine Marie-Anne. Les François avoient attiré dans leurs intérêts le cardinal Portocarrero, le marquis de Montercy et plusieurs autres seigneurs et personnages de distinction. Les uns et les autres, voyant les sentiments du peuple, employèrent leurs émissaires à répandre dans tout le royaume le bruit que la France pouvoit seule maintenir la succession intacte, que la maison d'Autriche étoit foible et épuisée, et que les princes de cette maison devoient leur principal appui à d'infames hérétiques. Portocarrero, profitant de la foiblesse de son souverain, lui répéta tous ces discours en les exagérant, et lui conseilla de consulter le pape Innocent XII sur la manière de régler la succession. Ce pontife, qui étoit une créature de la France, ayant pris l'avis du collége des cardinaux, décida que la renonciation de Marie-Thérèse étoit invalide et nulle, comme ayant été l'effet de la contrainte et comme étant contraire aux lois fondamentales de la monarchie espagnole; il exhorta donc le roi Charles à contribuer à la propagation de la foi et au repos de la chrétienté, en faisant un nouveau testament en faveur d'un petit-fils de France. Portocarrero ne manqua pas d'appuyer cet avis, et le foible monarque s'y prêta. Cependant Louis XIV sembloit agir sincèrement comme le plus intéressé au traité de partage. Ses ministres dans les cours étrangères sollicitoient, de concert avec ceux des puissances maritimes, l'accession des différents potentats de l'Europe. Quand le comte de Zinzendorf, ambassadeur de l'empereur à Paris, demanda quelle conduite tiendroit la France, si le roi d'Espagne appeloit volontairement au trône un petit-fils de Louis XIV, le marquis de Torcy promit que sa majesté très chrétienne ne répondroit en aucune

1700. manière à cet appel; et même quand le ministre impérial notifia que son maître étoit disposé à entamer une négociation particulière avec la cour de Versailles, touchant la succession d'Espagne, le roi de France déclara qu'il ne pouvoit traiter ce point sans le concours de ses alliés.

On ne connut pas plutôt en Angleterre les dispositions du traité de partage, qu'elles furent condamnées de la partie la plus éclairée de la nation. On se plaignit avant tout qu'une affaire aussi importante eût été conclue sans l'avis du parlement. On observa que le plan en étoit injuste, et l'exécution hasardeuse; qu'en signant les articles, les puissances maritimes sembloient n'avoir agi que comme partisans de la France; puisque la possession de Naples et des ports de Toscane assujettiroit l'Italie à sa domination, et lui donneroit les moyens d'enlever aux Anglois le commerce du Levant et de la Méditerranée; tandis qu'en cas de rupture, Guipuscoa donneroit un nouvel accès dans le cœur de l'Espagne. De tout cela l'on inféroit que ce traité étoit de nature à détruire la balance du pouvoir, et à porter un grand préjudice aux intérêts de l'Angleterre. Les mécontents répétoient bien haut toutes ces observations; en-sorte que tout le royaume retentit de violents murmures. Sir Christophe Musgrave, et autres membres de la faction des Torys, commencèrent de songer aux moyens d'assurer la succession de la couronne au prince de Galles. On prétend qu'ils députèrent M. Graham à Saint-Germain, pour faire des ouvertures à ce sujet, et promettre qu'il seroit proposé à la chambre des communes d'émettre le vote que la couronne ne seroit pas soutenue dans l'exécution du traité de partage. Le roi

Guillaume n'ignoroit pas les vives censures dont il étoit l'objet, et ne s'alarmoit pas peu de se voir si peu de popularité. Afin de pouvoir donner toute son attention aux affaires d'Angleterre, il résolut de prendre quelques mesures propres à satisfaire l'Écosse. Il permit que le parlement de ce royaume s'assemblât le 28 octobre, et il lui adressa de sa maison de Loo une lettre où il assuroit qu'il se feroit un devoir de soutenir tout ce qu'on proposeroit de raisonnable pour consolider la paix et le bonheur du royaume; il promettoit de sanctionner tous les actes du parlement qui auroient pour objet d'établir avec plus de force la discipline presbytérienne, d'empêcher les progrès du papisme, d'extirper le vice et l'immoralité, d'encourager la piété et la vertu, de garantir la liberté individuelle, de faire fleurir le commerce, de dédommager les sujets des pertes qu'ils avoient faites, et de protéger les intérêts de leurs compagnies d'Afrique et des Indes; il exprimoit son chagrin de ne pouvoir favoriser les droits de la compagnie dans l'établissement d'une colonie à Darien, sans troubler la paix de la chrétienté, et sans attirer sur son peuple une guerre ruineuse; il recommandoit aux membres l'union et la diligence dans leurs délibérations sur les taxes nécessaires pour le soutien et la défense de leur propre nation, et leur faisoit connoître qu'il avoit jugé à propos de continuer le duc de Gueensberry dans la place de commissaire de la couronne. Malgré cette lettre flatteuse, le ressentiment de la nation ne cessa point de se manifester, et le parlement sembloit tout-à-fait intraitable. Vers le même temps, la compagnie avoit reçu la nouvelle certaine que son établissement étoit entièrement perdu; et, dès le premier jour de la session, elle représenta au parle- 1700.

1700. ment que, faute d'une protection convenable au dehors, ses priviléges avoient été violés dans son propre pays par certaines personnes qu'encourageoit l'opposition qu'elle avoit éprouvée. Cette représentation fut suivie d'une nouvelle adresse de la nation au roi, qui répondit qu'il ne pouvoit prendre une plus ample connoissance de cette affaire, attendu que le parlement étoit alors assemblé, et que d'ailleurs il avoit fait une déclaration dont il espéroit que ses sujets seroient contents. Néanmoins il crut indispensable de recourir à d'autres expédients pour calmer la fermentation. Ses ministres et leurs agents firent si bien qu'ils parvinrent à ramener le parlement, et que tous les cris du peuple se réduisirent bientôt à de vains murmures. Le parlement déclara que regardant la délivrance du royaume comme l'ouvrage de sa majesté, et persuadé que le bonheur et la tranquillité de l'Écosse étoient attachés à sa conservation et au maintien de son gouvernement, il soutiendroit l'un et l'autre de tout son pouvoir. Il passa ensuite un acte pour tenir sur pied trois mille hommes pendant deux ans, au moyen d'une taxe sur les terres. Le commissaire produisit ensuite une lettre du roi, qui demandoit à pouvoir entretenir onze mille hommes à son propre compte; le parlement y consentit sans difficulté, et fut ensuite prorogé au 6 mai. Les troupes supplémentaires furent envoyées aux états-généraux, et le comte d'Argyle fut revêtu du titre de duc pour avoir contribué efficacement avec le commissaire à rendre le parlement favorable.

Mort du roi d'Espagne. Le roi Guillaume étoit retourné en Angleterre le 18 octobre, avec un vif chagrin des embarras où il se trouvoit engagé, et, au commencement du mois sui-

vant, il apprit la mort du roi d'Espagne. Cet événement, depuis long-temps attendu, ne pouvoit le surprendre; mais il fut accompagné d'une circonstance qui n'avoit pas été prévue. Charles, par son dernier testament, déclaroit le duc d'Anjou, second fils du dauphin, seul héritier de la monarchie espagnole, et décidoit en même temps que, dans le cas où ce prince mourroit sans postérité, ou hériteroit de la couronne de France, celle d'Espagne seroit dévolue au duc de Berry, et à son défaut, ou au défaut de ses enfants, à l'archiduc Charles et à ses héritiers; il recommandoit aussi de conclure un mariage entre le duc d'Anjou et l'une des archiduchesses. Lorsque ce testament fut notifié à la cour de France, Louis XIV parut hésiter entre son inclination et ses engagements envers Guillaume et les états-généraux. Madame de Maintenon joignit, dit-on, son influence à celle du dauphin pour persuader au monarque d'accepter le testament; et Pontchartrain fut engagé à donner le même avis. Un conseil de cabinet fut convoqué dans l'appartement de cette dame. Les autres ministres se déclarèrent pour le traité de partage; Louis XIV affecta une espéce de neutralité. Le dauphin parla en faveur de son fils avec un air de résolution qu'on ne lui avoit pas encore vu; Pontchartrain l'appuya. Le reste des membres se rangea au même avis, après avoir entendu demander par madame de Maintenon en quoi le duc d'Anjou pouvoit avoir mérité que le roi le privât de son droit à la succession d'Espagne. Louis XIV témoigna qu'il étoit convaincu par leurs raisons. Il est vraisemblable que la décision de ce conseil étoit une chose arrêtée d'avance. Après que le testament eut été accepté, 1700.

1700. Louis fit venir le duc d'Anjou dans son cabinet, et lui dit en présence du marquis Des-Rios: « Monsieur, le « roi d'Espagne vous a fait roi; les grands vous appel- « lent; le peuple vous desire, et je vous donne mon « consentement. Souvenez-vous seulement que vous « êtes prince françois. Je vous recommande d'aimer « votre peuple, de vous concilier son affection par la « douceur de votre gouvernement; en un mot de vous « rendre digne du trône sur lequel vous allez monter. » Le nouveau monarque reçut les félicitations des princes du sang. Néanmoins le duc d'Orléans et son fils protestèrent contre le testament, parceque l'archiduc étoit placé, dans l'ordre de la succession, immédiatement après le duc de Berry, disposition contraire au droit qu'ils avoient comme descendants d'Anne d'Autriche, dont la renonciation ne pouvoit pas avoir plus de force que celle de Marie-Thérèse. Le 4 décembre le nouveau roi partit pour l'Espagne, et fut accompagné par ses deux frères jusqu'aux frontières de ce pays.

Lorsque Louis XIV accepta le testament, son ministre M. de Torcy s'efforça de justifier cette conduite auprès du comte de Manchester, qui résidoit à Paris en qualité d'ambassadeur de la cour de Londres. Il représenta que le traité de partage ne répondroit probablement pas aux vues dans lesquelles il avoit été concerté; que l'empereur avoit refusé d'y accéder; que ce traité n'étoit pas approuvé par aucun des princes auxquels il avoit été communiqué; que les peuples d'Angleterre et de Hollande avoient exprimé leur mécontentement à l'idée de voir la France en possession de Naples et de la Sicile; que si son maître avoit rejeté le testament, l'archiduc auroit eu un double titre dé-

rivant du testament de Philippe IV, et de celui du dernier roi; que les Espagnols étoient si opposés au démembrement de leur monarchie, qu'il eût fallu la conquérir avant de pouvoir exécuter le traité; que les vaisseaux que devoient fournir l'Angleterre et la Hollande n'auroient point été suffisants pour atteindre le but d'une telle guerre; et qu'il étoit douteux que l'une et l'autre eussent voulu s'engager dans une dépense plus considérable. Il conclut en disant que le traité eût été plus avantageux à la France que le testament, et que le roi n'avoit accepté celui-ci que par le desir de maintenir la paix de l'Europe; qu'ainsi ce prince espéroit que la bonne intelligence continueroit à régner entre lui et le roi de la Grande-Bretagne. Les mêmes raisons furent présentées aux états-généraux par l'ambassadeur de France à La Haye. Malgré cette explication, les états firent remettre au monarque françois un mémoire où ils témoignoient leur surprise qu'il eût accepté le testament, et l'espoir qu'ils avoient conçu que le temps donné à l'empereur pour accéder au traité n'étant pas encore expiré, sa majesté très chrétienne examineroit de nouveau cette affaire importante, et ne voudroit manquer à aucun de ses engagements. Louis XIV, dans sa réponse, qu'il envoya à toutes les cours de l'Europe, déclara qu'il considéroit par-dessus tout le but principal des parties contractantes, qui étoit le maintien de la paix de l'Europe, et que, suivant ce principe, il s'écartoit seulement des paroles, pour mieux se conformer à l'esprit du traité. 1700.

Avec cette réponse, le roi de France adressa aux états-généraux une lettre où il leur disoit que le testament du roi d'Espagne en faveur de son petit-fils éta- Philippe reconnu roi d'Espagne par

blissoit sur des bases si solides la paix de l'Europe qu'il ne doutoit point que la succession de ce prince à la couronne d'Espagne n'obtînt leur approbation. Les états répondirent qu'ils ne pouvoient se déclarer sur une affaire d'une telle importance, sans consulter leurs provinces respectives; Louis agréa cette excuse. L'ambassadeur d'Espagne à La Haye remit aux états une lettre de son nouveau maître, qui notifia de même son avénement à toutes les puissances de l'Europe hormis au roi d'Angleterre. L'empereur jeta un cri contre le testament, qu'il trouvoit encore plus injuste que le traité de partage, et menaça de se faire justice par la force des armes. Les Espagnols appréhendant qu'il ne se formât une ligue entre l'empereur et les puissances maritimes, pour écarter la couronne de la tête du duc d'Anjou, et sentant leur insuffisance pour défendre leurs états, se mirent entièrement sous la protection de la monarchie françoise. Les villes des Pays-Bas espagnols et du duché de Milan reçurent des garnisons françoises. Une escadre de la même nation jeta l'ancre dans le port de Cadix, et une autre fut envoyée aux établissements espagnols dans les Indes occidentales. Une partie de l'armée hollandoise qui se trouvoit en quartier à Luxembourg, Mons et Namur, fut faite prisonnière de guerre, comme n'ayant pas voulu reconnoître le roi d'Espagne qui n'étoit pas encore reconnu du gouvernement hollandois. Cet événement plongea les états dans la plus grande consternation; ils se voyoient sans défense, et ne doutoient pas que les garnisons espagnoles ne tombassent sur eux avant qu'ils eussent pu rassembler un corps de troupes. Le danger étoit si pressant, qu'ils se déterminèrent à reconnoître le roi d'Espagne. Ils écrivirent à

1700. les états-généraux.

cet effet à Louis XIV, qui donna aussitôt ses ordres pour qu'on relâchât leurs troupes. 1700.

Nouveau ministère et nouveau parlement.

Quelque ressentiment qu'inspiroit au roi Guillaume la conduite du monarque françois, si contraire aux engagements qu'avoit pris ce prince, il dissimula son chagrin, et se comporta dans cette circonstance avec une réserve et une indifférence apparente qui persuadèrent à quelques personnes qu'il avoit en secret donné les mains à cette affaire; d'autres pensèrent que ses infirmités qui croissoient de jour en jour, et la crainte bien fondée de trouver beaucoup d'opposition dans le parlement, le dégoûtoient de s'engager dans une nouvelle guerre. Mais son but réel étoit de cacher ses sentiments jusqu'à ce qu'il eût sondé ceux des autres puissances de l'Europe, et qu'il eût vu jusqu'à quel point il pouvoit compter sur son nouveau ministère. Il paroissoit alors mettre sa principale confiance dans le comte de Rochester, qui étoit partisan des torys, et qui fut nommé vice-roi d'Irlande. Lord Godolphin fut fait premier commissaire de la trésorerie; lord Tankerville succéda comme garde du sceau privé à lord Londslade, mort depuis peu, et sir Charles Hedges remplaça le comte de Jersey en qualité de secrétaire d'état; mais l'emploi de modérer et de diriger les communes fut confié à M. Robert Harley, qui jusqu'alors s'étoit opposé aux mesures de la cour avec autant de virulence que d'habileté. Ces nouveaux personnages voyant bien qu'il seroit très difficile, s'il n'étoit pas impossible, d'obtenir la majorité dans le parlement, déterminèrent le roi à le dissoudre par une proclamation; et des *writs* furent expédiés pour en assembler un nouveau le 6 février. Dans cet intervalle, le comte de Wratislaw arriva en

Angleterre comme ambassadeur de l'empereur, pour
1700. faire valoir les titres de Léopold à la monarchie espagnole; titres appuyés sur des substitutions et des renonciations réitérées, et confirmées par les traités les plus solennels. Ce ministre reçut l'accueil le plus froid de ceux qui se trouvoient à la tête des affaires. Ils croyoient devoir éviter toute alliance qui pût entraîner leurs compatriotes dans une nouvelle guerre sur le continent, épuisés comme ils l'étoient de tant de pertes et de malheurs que la guerre précédente leur avoit causés, et dont leurs descendants se ressentiroient encore. Ils sembloient penser que Louis XIV, plutôt que de s'exposer à de nouveaux troubles, donneroit toutes les garanties que pouvoit exiger le maintien de la paix en Europe; et que, quand bien même il s'y refuseroit, ce ne seroit pas pour la Grande-Bretagne une raison de prodiguer de nouveau son sang et ses richesses, afin de soutenir un équilibre chimérique, auquel elle n'avoit qu'un intérêt éloigné. Ils pensoient aussi qu'en demeurant à l'écart, elle n'en seroit que plus imposante; que sa réserve tiendroit en respect les puissances contendantes, dont chacune en particulier imploreroit son assistance ou ses bons offices; et qu'au lieu de prendre part à leurs différents, elle auroit l'honneur d'en être l'arbitre. Peut-être étendoient-ils ces idées trop loin; il est même vraisemblable que l'esprit de faction n'y étoit pas étranger. Ils haïssoient les whigs comme leurs adversaires politiques, et avoient la guerre en aversion, parcequ'elle avoit été encouragée et soutenue par le crédit de ce parti. Le roi croyoit, au contraire, que la réunion des monarchies de France et d'Espagne deviendroit fatale à la liberté de l'Europe, et qu'un tel mal-

heur ne pouvoit être prévenu que par un concert général des autres puissances européennes. Il entroit certainement de l'enthousiasme dans ses idées sur l'équilibre politique, et ce prince étoit pleinement convaincu que, de tous les potentats de la chrétienté, il était le seul qui pût maintenir la balance. L'ambassadeur de l'empereur ne tarda pas à être instruit de ses véritables sentiments par des entretiens avec les favoris hollandois qui connoissoient et approuvoient le dessein de leur maître, dessein qu'il évitoit de déclarer jusqu'à ce qu'il eût rendu ses ministres plus favorables à ses vues, mais le motif secret de la réserve qu'on avoit gardée envers le comte de Wratislaw à son arrivée étoit dans une négociation particulière que Guillaume avoit ouverte avec la régence d'Espagne, touchant une barrière à établir dans les Pays-Bas. Il proposoit de mettre en garnison dans certaines villes des troupes angloises et hollandoises, pour servir de rempart contre les vues ambitieuses de la France. La régence étoit si dévouée aux intérêts de cette nation, qu'elle refusa d'accéder à aucune proposition de cette nature. Pendant la durée de cette négociation, Guillaume crut devoir se tenir à une sage distance de l'empereur. Mais quand ses efforts eurent échoué, l'ambassadeur le trouva beaucoup plus ouvert et plus accessible. 1700.

Le parlement, assemblé le 6, fut prorogé au 10 février. Ce terme arrivé, M. Harley fut élu orateur par une grande majorité, en opposition à sir Richard Onslob. Le roi avoit eu soin d'avertir sir Thomas Lyttleton qu'il lui rendroit un véritable service en cédant ses prétentions à M. Harley dans cette circonstance, et Lyttleton consentit à s'absenter de la chambre le jour de 1701.

1701. l'élection. Le roi dit aux chambres dans son discours que la mort du duc de Glocester les mettoit dans la nécessité de prendre des mesures plus efficaces pour maintenir dans la ligne protestante la succession à la couronne; et que les grands changements apportés dans les affaires du continent par le décès du roi d'Espagne exigeoient de leur part la plus sérieuse et la plus prompte délibération. Il termina par les demandes et les recommandations accoutumées. Quoique les élections eussent été faites en général dans le sens des torys, le ministère n'avoit pu s'assurer que d'une partie de cette faction. Quelques uns des chefs les plus populaires, comme le duc de Leeds, le marquis de Normamby, les comtes de Nottingham, Seymour, Musgrave, Howe, Finch et Showers, avoient été ou négligés ou trouvés intraitables, et ils se promirent bien de s'opposer de toute leur influence aux mesures de la cour. D'un autre côté, l'on prétend que le roi de France n'ignorant pas que la paix de l'Europe dépendoit en grande partie des résolutions du parlement d'Angleterre, avoit fait répandre dans ce pays de fortes sommes d'argent par son ministre Tallard, afin de fortifier l'opposition de la chambre des communes. Il est certain que les pièces de France connues sous le nom de *louis-d'or* ou de *pistoles* abondoient alors en Angleterre. Mais on ne peut dire si elles y étoient entrées par les voies du commerce, ou par les largesses de Louis XIV. Nous devons observer aussi que les moyens de corruption n'avoient jamais été aussi indignement pratiqués envers les électeurs que dans le choix des représentants à ce parlement. Ce scandaleux trafic avoit été particulièrement la ressource des whigs. Aussi leurs antago-

nistes résolurent-ils de ne rien négliger pour mettre à découvert toutes leurs pratiques. Sir Édouard Seymour, qui se distingua dans cette circonstance par son zéle actif, en dévoila plusieurs, et signala particulièrement la compagnie des Indes orientales, comme ayant pris beaucoup de part à cet indigne manége. Une enquête fut entreprise dans la chambre des communes; plusieurs élections furent déclarées nulles, et divers individus qui avoient été réélus illégalement, furent d'abord expulsés de la chambre et ensuite mis en prison. Mais ces poursuites se firent avec tant de partialité, qu'il étoit facile de voir qu'elles étoient plutôt inspirées par un zéle de parti que par un vrai patriotisme. 1701.

Une grande partie des communes avoit résolu de présenter une adresse à Guillaume, pour lui demander de reconnoître le roi d'Espagne. Et la motion qui fut faite à ce sujet auroit probablement été adoptée à une majorité considérable, sans quelques mots hardis jetés avec un rare bonheur, qui firent prendre au débat une telle tournure, que les membres opposés à la cour crurent devoir se désister. M. Monckton, dans le feu d'une sortie contre la proposition, dit ironiquement qu'il s'attendoit que le premier vote seroit pour reconnoître le prétendu prince de Galles. Quoiqu'il n'y eût que peu ou point de rapport entre ces deux sujets, un grand nombre de membres furent frappés de la réflexion, et abandonnèrent la mesure proposée, qui se trouva ainsi écartée. Le discours du roi ayant été pris en considération, la chambre décida qu'elle soutiendroit sa majesté et son gouvernement, et qu'elle prendroit les mesures les plus favorables aux intérêts de l'Angleterre et à ceux de la religion protestante. Cette

1701. résolution fut présentée au roi dans une adresse qu'il reçut très gracieusement. En même temps, il fit mettre sous les yeux des communes un mémoire qu'il avoit reçu des états-généraux, et demanda leur avis et leur assistance sur ce qui en faisoit l'objet. Les états l'informoient qu'ils avoient reconnu le duc d'Anjou comme roi d'Espagne, que la France avoit consenti à une négociation, où seroient stipulées les conditions nécessaires pour le maintien de la paix en Europe, et qu'ils étoient bien déterminés à ne rien faire sans le concours de sa majesté et de leurs autres alliés. Ils demandoient en conséquence qu'il envoyât un ministre à La Haye pour coopérer avec eux à cette négociation. Ils ajoutoient que si elle étoit infructueuse, ou que la Hollande fût soudainement envahie par les troupes que Louis XIV avoit fait avancer vers leurs frontières, ils comptoient sur l'assistance de l'Angleterre, et espéroient que sa majesté feroit préparer les secours convenus dans le traité, pour qu'on pût s'en servir si l'occasion le requéroit. Ce mémoire fut également communiqué à la chambre des pairs. Les communes demandèrent que les traités entre l'Angleterre et les états-généraux fussent mis sous leurs yeux. Après en avoir pris lecture, elles résolurent de demander au roi, par une adresse, d'entrer avec les états-généraux et les autres puissances dans les négociations les plus propres à conduire au but qu'on devoit se proposer, c'est-à-dire à la sûreté mutuelle de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, et à la garantie de la paix de l'Europe; elles devoient en même temps l'assurer de leur zèle à le seconder dans l'exécution du traité subsistant entre l'Angleterre et les états-généraux. Cette résolution ne passa cependant

qu'après une vigoureuse résistance de la part de ceux qui s'opposoient à ce que la nation s'engageât dans une nouvelle guerre sur le continent. Guillaume témoigna toute la satisfaction qu'il ressentoit de cette adresse, et dit qu'il donneroit immédiatement à ses ministres en pays étranger l'ordre d'agir de concert avec les états-généraux et les autres puissances, pour remplir les desirs que manifestoit la chambre. 1701.

Lettre interceptée.

Le roi communiqua ensuite aux communes une lettre écrite par le comte de Melfort à son frère le comte de Perth, gouverneur du prince de Galles. Cette lettre avoit été égarée par accident, et venoit d'arriver à Londres dans la malle de France. Elle contenoit le projet d'une nouvelle invasion en Angleterre, avec quelques réflexions sur le caractère du comte de Middleton, qui avoit supplanté le comte de Melfort à la cour de Saint-Germain. Melfort étoit un homme à projets, et paroissoit n'avoir d'autres vues que de se rendre recommandable aux yeux du roi Jacques et de faire disgracier son rival. La chambre des lords, à qui la lettre fut également communiquée, en ordonna l'impression, et présenta le lendemain une adresse où, en remerciant Guillaume du soin qu'il prenoit des intérêts de la religion protestante, elle demandoit qu'on lui représentât tous les traités faits depuis la dernière guerre, prioit le roi de s'engager dans les alliances qu'il croiroit les plus propres à maintenir l'équilibre en Europe, l'assuroit du concours des lords, et lui témoignoit sa reconnoissance pour l'attention qu'il avoit eue de donner communication de la lettre de Melfort. La chambre lui demandoit aussi de donner des ordres pour qu'on saisît les chevaux et les armes des malveillants, d'éloi-

1701. gner de Londres les papistes qui pouvoient s'y trouver, d'ordonner qu'on fit la recherche des armes et des munitions mentionnées dans la lettre, enfin de faire équiper le plus tôt possible une flotte suffisante pour la défense de son gouvernement et de son royaume. Guillaume fit la réponse la plus gracieuse à cette adresse, où les demandes des lords se rencontroient si bien avec ses propres desseins, et l'encourageoient à les exécuter. Il eut la satisfaction de voir la lettre de Melfort enflammer encore le ressentiment de la nation contre la France, qui représenta inutilement cet homme comme un faiseur de projets chimériques auxquels la cour de Versailles n'avoit aucun égard. Le ministère françois se plaignit de la publication de cette lettre comme d'une démarche faite pour aigrir les deux nations l'une contre l'autre, et voulant donner une preuve de sa sincérité, il exila le comte de Melfort à Angers.

On règle la succession à la couronne.

Le crédit des billets de l'échiquier se ressentit tellement du changement de ministère, et de l'expiration du temps déterminé pour leur circulation, qu'ils tombèrent à près de vingt pour cent au préjudice du revenu public, et au grand désavantage du gouvernement dans les pays étrangers. Les communes, ayant pris ce discrédit en considération, arrêtèrent qu'il seroit pourvu, à des époques indéterminées, au paiement du principal et des intérêts dus sur les fonds alloués par le parlement; elles passèrent un bill pour renouveler les billets de l'échiquier. Ce bill fut envoyé le 6 mars à la chambre des lords, et le 13 il reçut la sanction royale. Le premier soin des communes fut ensuite de régler la succession au trône, ce que le roi leur avoit recommandé à l'ouverture de la session. Après une longue

délibération elles décidèrent qu'il étoit absolument nécessaire à la paix et au bonheur du royaume, comme à la sûreté de la religion protestante, de faire une déclaration plus étendue pour régler et pour limiter à la ligne protestante la succession à la couronne, après sa majesté la princesse Anne, et leurs descendants respectifs, et pour assurer de plus en plus les droits et les libertés du peuple. M. Harley proposa qu'avant de rien déterminer, quant aux personnes ayant titre à la succession, on réglât, en forme de préliminaires, plusieurs des conditions qu'elles devroient remplir pour gouverner la Grande-Bretagne; ce qui garantiroit mieux l'observation de ces conditions. La chambre prit en conséquence les résolutions suivantes : que quiconque parviendroit désormais à la couronne devroit être de la communion de l'église d'Angleterre, telle qu'elle étoit établie par les lois; que s'il arrivoit que la couronne passât à un prince qui ne seroit pas né anglois, la nation ne seroit tenue de s'engager dans aucune guerre pour défendre un état ou un territoire qui n'appartiendroit pas à cette couronne, sans le consentement du parlement, qui seroit également nécessaire pour autoriser à l'avenir le souverain ou la souveraine à sortir d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; que, pour parvenir à l'exécution rigoureuse de l'acte *de limitation*, toutes les affaires, ayant pour objet d'améliorer l'administration, continueroient d'être soumises à la connoissance du conseil privé, suivant les lois et coutumes; mais que, tant pour le présent que pour l'avenir, les résolutions prises dans ce conseil seroient signées par tous ceux qui auroient donné en leur faveur un avis ou une adhésion; que, lorsque l'acte de *limitation* au-

1701.

1701. roit son effet, tout individu né hors des trois royaumes ou hors des territoires de leur dépendance, à moins qu'il ne dût le jour à des parents anglois, seroit inhabile à entrer au conseil privé, à siéger au parlement, à occuper aucune place de confiance soit dans le civil, soit dans le militaire, à recevoir des terres, maisons ou héritages, par concessions de la couronne, faites directement ou par l'entremise d'un prête-nom, quand même il seroit naturalisé et déclaré regnicole; que nulle personne possédant un office ou une place salariée, dépendante du roi, ou pensionnée de la couronne, ne pourroit être admise à la chambre des communes; que l'acte de *limitation* ayant son effet, les commissions des juges leur seroient délivrées *quamdiu se benè gesserint;* que sur la demande des deux chambres ils pourroient être légalement révoqués; qu'enfin aucunes lettres de grace scellées du grand sceau ne seroient valides contre une accusation portée en parlement par la chambre-basse. Les communes décidèrent ensuite que la princesse Sophie, duchesse douairière d'Hanovre, seroit déclarée première héritière de la couronne dans la ligne protestante, après sa majesté, et la princesse, et leurs descendants respectifs, et que l'acte de *limitation* des prérogatives de la couronne auroit son effet à dater de ladite princesse Sophie. Un bill conforme à ces résolutions fut envoyé à la chambre des lords, où il éprouva quelque opposition de la part du marquis de Normanby; les comtes de Huntingdon et Plymouth, les lords Guilfort et Jeffries protestèrent contre ce bill, qui passa cependant sans amendement, et reçut le 12 juin la sanction royale. Ces limitations préliminaires donnèrent beaucoup de chagrin à Guillaume, qui les

regarda comme une critique ouverte de sa conduite et de son administration, tandis qu'en général les bons esprits n'y virent que des précautions nécessaires, naturellement suggérées par l'expérience des maux auxquels la nation avoit été exposée pour avoir élevé un prince étranger sur le trône. Les torys, qu'on accusoit de favoriser les intérêts du dernier roi, montrèrent en cette occasion beaucoup de zéle pour détruire cette imputation, et s'insinuer dans la confiance du peuple, espérant que par la suite ils pourroient détourner la nation de s'engager trop avant dans les affaires du continent, sans encourir le soupçon de n'être point partisans du roi et du gouvernement. L'acte de *succession* étant passé, le comte de Macclesfield fut envoyé pour en donner connoissance à la princesse Sophie, qui reçut aussi de ses mains l'ordre de la jarretière. Cet acte fit ombrage à tous les princes papistes, qui étoient plus près de la couronne par leur naissance que cette princesse, qu'ils se voyoient préférer par le parlement. La duchesse de Savoie, petite-fille par sa mère du roi Charles I, ordonna au comte de Maffei, son ambassadeur, de faire en son nom, auprès du parlement d'Angleterre, une protestation contre toutes les résolutions contraires à son titre, attendu qu'elle étoit seule fille de la princesse Henriette, et par cette raison la plus proche de la succession après le roi Guillaume et la princesse Anne de Danemarck. Maffei adressa cette protestation au lord garde-des-sceaux et à l'orateur de la chambre des communes; mais ou n'y eut aucun égard. Pendant que l'ambassadeur de Savoie faisoit cette démarche, son maître formoit une alliance avec les cours de France et d'Espagne, à condition que sa

1701.

1701. majesté catholique épouseroit la plus jeune de ses filles, sans qu'elle lui apportât aucune dot; que lui-même auroit le commandement de l'armée alliée en Italie, et qu'il fourniroit huit mille hommes d'infanterie et deux mille cinq cents chevaux, moyennant un subside de cinquante mille écus par mois.

Négociation infructueuse avec la France.

Dans le même temps M. Stanhope, envoyé extraordinaire auprès des états-généraux, reçut pouvoir de traiter avec les ministres de France et d'Espagne, conformément aux adresses des deux chambres du parlement. Il représenta que si sa majesté très chrétienne avoit jugé à-propos de s'écarter du traité de partage, il n'étoit pas raisonnable que le roi d'Angleterre perdît le fruit de cette convention, et qu'il espéroit en dédommagement quelque garantie pour la paix de l'Europe; en conséquence il proposa certains articles portant que Louis XIV retireroit immédiatement ses troupes des Pays-Bas espagnols; que, pour la sûreté de l'Angleterre, les villes d'Ostende et de Nieuport seroient remises entre les mains de sa majesté britannique; que nulles provinces, villes, terres ou places appartenant à la couronne d'Espagne ne seroient jamais, sous aucun prétexte, cédées ou transférées à la couronne de France; que les sujets de la Grande-Bretagne conserveroient pour la navigation et le commerce, dans les états de l'Espagne, tous les priviléges, droits et immunités dont ils jouissoient à la mort du dernier monarque espagnol; qu'ils jouiroient également de toutes les franchises et de tous les droits que possédoient ou que pourroient posséder à l'avenir les sujets du roi de France ou de toute autre puissance; qu'on renouvelleroit tous les traités de paix et toutes les conventions

entre l'Angleterre et l'Espagne; et que le traité qui seroit conclu en conséquence de ces demandes, seroit garanti par toutes les puissances dont l'une ou l'autre des parties contractantes solliciteroit l'accession. Les mêmes propositions furent faites par les états-généraux, avec cette différence qu'ils demandèrent comme villes de garantie toutes les plus fortes places des Pays-Bas. Le comte d'Avaux, ministre de France, fut si surpris de ces demandes exorbitantes, qu'il ne put s'empêcher de dire qu'on n'auroit pas exigé davantage de son maître après deux victoires successives remportées sur lui. Il assura que sa majesté très chrétienne retireroit ses troupes des Pays-Bas espagnols aussitôt que le roi d'Espagne auroit dans cette contrée des forces suffisantes. Quant aux autres articles, il ne répondit autre chose sinon qu'il alloit les transmettre à la cour de Versailles. Louis XIV fut indigné de ces propositions, qu'on s'accordoit insolemment à lui faire; il y vit une preuve certaine des intentions hostiles de Guillaume. Il refusa de donner d'autre garantie pour la paix de l'Europe que le renouvellement du traité de Ryswick, et l'on dit même que, par le moyen de ses agents et de ses émissaires, il s'efforça de gagner les membres du parlement anglois, pour qu'ils s'opposassent à toutes les mesures qui pouvoient tendre à une nouvelle guerre sur le continent.

1701.

FIN DU TOME ONZIÈME.

TABLE

Des Chapitres et Sommaires contenus dans le onzième Volume.

LIVRE PREMIER.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.